

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2023-2030

MRC de Sept-Rivières



PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Le règlement n° 03-2023 édictant l'entrée en vigueur du PGMR révisé a été adopté par le Conseil de la MRC de Sept-Rivières le 17 octobre 2023.

Le PGMR est entrée en vigueur à la suite de la publication du règlement n° 03-2023 le 18 octobre 2023.

Note : La forme du PGMR 2016-2020, réalisée par Chamard stratégies environnementales, a été conservée puisque le PGMR en vigueur a été jugé conforme. Le contenu du PGMR 2016-2020 a été mis à jour. La forme du document principal et des annexes provient de Chamard stratégies environnementales, les données ont été mises à jour par Argus Environnement inc.

Le document appartient à la MRC de Sept-Rivières. Il est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute reproduction ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de la MRC de Sept-Rivières.

Toute référence à ce document doit mentionner que celui-ci appartient à la MRC de Sept-Rivières.

Équipe de réalisation

Préparation et rédaction

Argus Environnement inc.

- | | |
|------------------|---------------------|
| — Robert Comeau | Directeur de projet |
| — Julien Mussard | Chargé de projet |

Orientations et recommandations

Comité technique et de suivi du PGMR

MRC de Sept-Rivières

- | | |
|-----------------|-----------------------|
| — Claude Bureau | Responsable du projet |
|-----------------|-----------------------|

Ville de Port-Cartier

- | | |
|------------------|---------------------------|
| — Zakariae Anjab | Responsable Environnement |
|------------------|---------------------------|

Ville de Sept-Îles

- | | |
|-------------------------|----------------------------------|
| — Jean-François Grenier | Chef de division - Environnement |
|-------------------------|----------------------------------|

Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-utenam

- | | |
|-----------------|--|
| — Adam Fontaine | Directeur adjoint aux immobilisations et infrastructures |
|-----------------|--|

Comité de révision

- | | |
|-----------------------------|---|
| — Monsieur Alain Lapierre | Directeur général de la MRC de Sept-Rivières |
| — Madame Andrée Bouffard | Directrice générale de la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Patrick Gwilliam | Directeur général de la Ville de Sept-Îles |

Conseil de la MRC de Sept-Rivières (mars 2023)

- | | |
|---------------------------|---|
| — Monsieur Alain Thibault | Préfet – Maire de la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Steeve Beaupré | Préfet suppléant – Maire de la Ville de Sept-Îles |
| — Madame Guylaine Lejeune | Conseillère de la Ville de Sept-Îles |
| — Monsieur Mario Gaumont | Conseiller de la Ville de Port-Cartier |
| — Monsieur Raynald Duguay | Conseiller de la Ville de Port-Cartier |

Révision linguistique

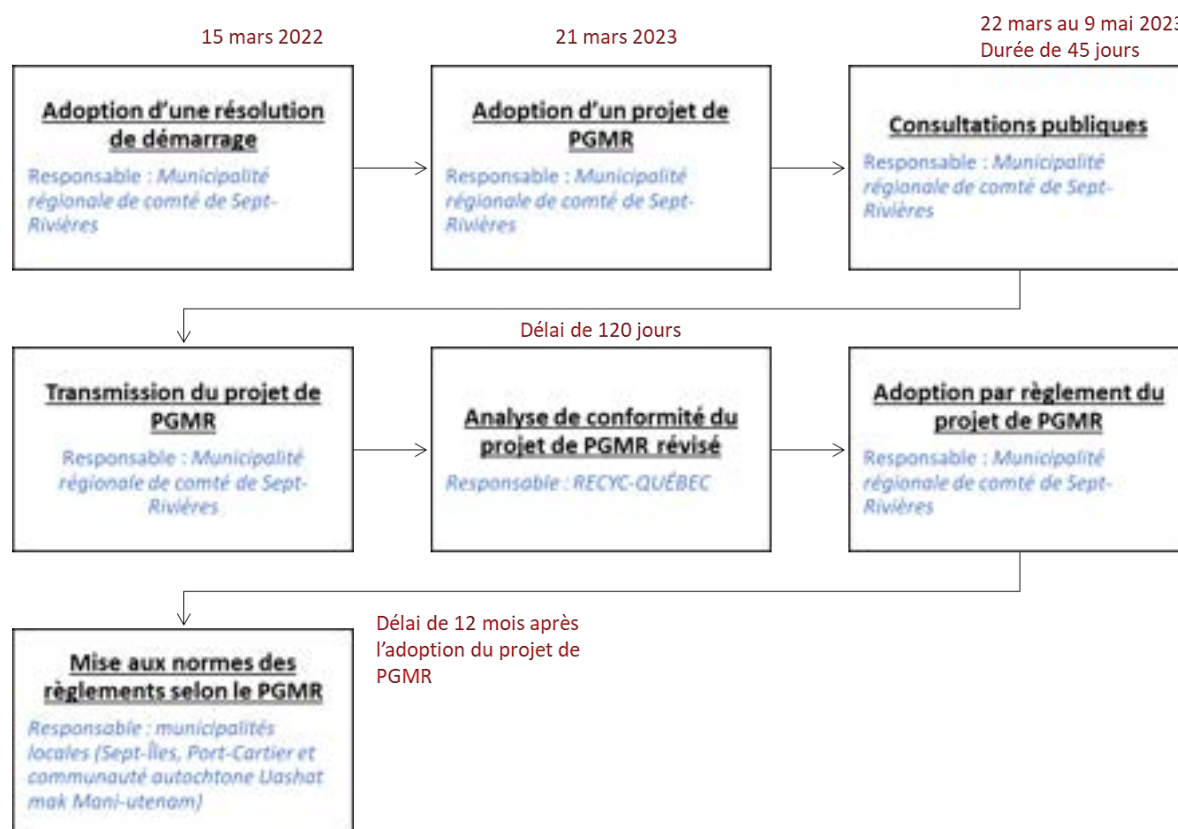
Argus Environnement inc.

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| — Josée Montembeault | Révision linguistique |
|----------------------|-----------------------|

Processus de révision

En vertu de l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), les municipalités régionales doivent entreprendre la révision de leur *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) tous les sept ans. Le Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR), ainsi que la grille d'analyse de conformité publiées par RECYC-QUÉBEC en octobre 2020, précisent le cadre d'analyse des PGMR et les critères de conformité de ceux-ci.

Le processus de révision du PGMR, selon les dispositions prévues par les articles de la LQE, est illustré par la figure ci-dessous :



Source : Élaboré à partir du Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux pour la révision des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR). RECYC-QUÉBEC, 2020.

Table des matières

Contexte	1
Chapitre 1 : Système régional de gestion des matières résiduelles	5
1 Description du territoire d'application	6
1.1 Portrait géographique	6
1.1.1 Description de la MRC	6
1.1.2 Description du territoire de la MRC	10
1.2 Portrait démographique	21
1.2.1 Description de la démographie de la MRC	21
1.2.2 Projections démographiques	22
1.3 Profil socio-économique	23
1.3.1 Caractéristiques de l'habitat résidentiel	23
1.3.2 Caractéristiques des unités d'occupation ICI	25
1.3.3 Caractéristiques sociales	25
1.3.4 Caractéristiques économiques	27
1.3.5 Profil de l'emploi	31
1.3.6 Établissements attestés ICI ON RECYCLE	34
1.4 Éléments à retenir	35
2 Inventaire et description des ressources	36
2.1 Recensement des intervenants en gestion des matières résiduelles	36
2.1.1 Description des organismes présents sur le territoire	36
2.1.2 Description des entreprises présentes sur le territoire	39
2.1.3 Bilan des intervenants	40
2.2 Recensement des installations de gestion des matières résiduelles	41
2.2.1 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles	41
2.2.2 Infrastructure de traitement de la matière organique	49
2.2.3 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles	49
2.2.4 Infrastructures de traitement spécifique	51
2.2.5 Infrastructures de gestion et traitement des boues	51
2.2.6 Bilan des infrastructures de gestion et traitement des matières résiduelles	52
2.3 Éléments à retenir	53
3 Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles	54
3.1 Distribution des responsabilités	54
3.1.1 Responsabilités de la MRC	54
3.1.2 Responsabilités des municipalités	55
3.1.3 Communauté de Uashat mak Mani-utenam	55
3.1.4 Ententes intermunicipales	57
3.1.5 Règlements municipaux	58

3.2	Programmes de gestion des matières résiduelles	61
3.2.1	Unités d'occupation desservies	61
3.2.2	Collecte sélective des matières recyclables	62
3.2.3	Élimination des ordures	64
3.2.4	Résidus encombrants	66
3.2.5	Matières organiques	67
3.2.6	Boues municipales	69
3.2.7	Autres services de gestion des matières résiduelles	70
3.2.8	Lutte contre les dépotoirs clandestins	72
3.2.9	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation	72
3.3	Coûts associés à la gestion des matières résiduelles	74
3.3.1	Collecte sélective des matières recyclables	75
3.3.2	Élimination des ordures	75
3.3.3	Résidus encombrants	76
3.3.4	Matières organiques	77
3.3.5	Écocentres et aires de réception des matières résiduelles	77
3.3.6	Boues municipales	78
3.3.7	Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)	78
3.3.8	Synthèse des coûts	79
3.4	Revenus associés à la gestion des matières résiduelles	80
Chapitre 2 : Inventaire des matières résiduelles		83
4	Méthodologie générale	84
4.1	Quantités de matières résiduelles éliminées	87
4.2	Quantité de matières recyclables récupérées	88
4.3	Ajustements des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées	90
4.3.1	Estimation des quantités des multilogements dans la catégorie ICI	90
4.3.2	Estimation des quantités d'ICI assimilables dans les quantités du secteur résidentiel	91
4.3.3	Synthèse	91
5	Secteur Résidentiel	93
5.1	Méthodologie et hypothèses	93
5.2	Matières recyclables	96
5.3	Matières organiques	98
5.4	Autres matières	99
5.4.1	Textiles	99
5.4.2	Résidus domestiques dangereux (RDD)	99
5.4.3	Résidus d'encombrants	99
5.4.4	Pneus hors d'usage	100
5.4.5	Véhicules hors d'usage (VHU)	100
5.5	Boues municipales	101

5.6	Bilan secteur Résidentiel	103
5.7	Limites du bilan du secteur Résidentiel	105
6	Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)	106
6.1	Méthodologie et hypothèses	106
6.2	Matières recyclables	108
6.3	Matières organiques	109
6.4	Résidus agroalimentaires	109
6.5	Boues industrielles	110
6.6	Plastiques agricoles	110
6.7	Autres matières résiduelles	111
6.8	Bilan secteur ICI	112
6.9	Limites du bilan du secteur ICI	113
7	Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)	115
7.1	Méthodologie et hypothèses	115
7.2	Bilan secteur CRD	117
7.3	Limites du bilan du secteur CRD	119
8	Inventaire des matières résiduelles générées - 2020	120
8.1	Bilan global par type de matières résiduelles	120
8.2	Bilan global par secteur	122
8.3	Performance de la MRC	123
Chapitre 3 : Diagnostic territorial		147
9	Énoncé des orientations et objectifs à atteindre	148
9.1	Orientations gouvernementales et objectifs nationaux	148
9.2	Bilan du PGMR 2016-2020	148
9.3	Forces, faiblesses, opportunités et menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles	154
9.4	Orientations régionales de la MRC	156
9.5	Objectifs de la MRC	157
9.6	Scénario d'élimination pour les 10 prochaines années	158
10	Conception du plan d'action 2023-2030	161
10.1	Acquisition de connaissances	162
10.2	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	163

10.3 Collectes, services et installations de gestion des matières résiduelles	164
10.4 Mise à niveau réglementaire	165
10.5 Mise en œuvre et suivi	166
Chapitre 4 : Plan d'action 2023 -2030	167
11 Description des mesures	168
11.1 Présentation du plan d'action 2023-2030	168
11.2 Sélection des mesures	169
11.3 Conformité des mesures du plan d'action	169
11.4 Coûts associés à la mise en œuvre du plan d'action	176
11.5 Revenus potentiels	179
11.5.1 Programme de redistribution des redevances à l'élimination	179
11.5.2 Compensation de la collecte sélective	179
11.5.3 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)	180
11.5.4 Synthèse des revenus potentiels	180
Chapitre 5 : Suivi et surveillance de la mise en œuvre	181
12 Pilotage et suivi du PGMR	182
12.1 Méthodologie	182
12.2 Indicateurs de suivi du plan d'action	182
12.3 Suivi des objectifs	183
12.4 Rapport de suivi de la mise en œuvre	185
12.5 Communication au public	186
12.5.1 Diffusion du PGMR	186
12.5.2 Diffusion de l'avancement du plan d'action	186
Annexes	187

Liste des tableaux

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR	3
Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités, TNO et communauté autochtone	19
Tableau 3 : Taille des ménages des municipalités (2021)	21
Tableau 4 : Perspectives d'évolution de la population et des ménages (2020-2041)	22
Tableau 5 : Nombre d'unités d'occupation résidentielle par municipalité	23
Tableau 6 : Nombre et profil des unités d'occupation résidentielle par municipalité	24
Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité	25
Tableau 8 : Revenu total des ménages privés de la MRC (2020)	30
Tableau 9 : Répartition des employés par secteur SCIAN (2021)	31
Tableau 10 : Principaux employeurs de Port-Cartier et de Sept-Îles	33
Tableau 11 : Inventaire des établissements attestés « ICI ON RECYCLE! »	34
Tableau 12 : Inventaire des établissements d'enseignement	38
Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles	40
Tableau 14 : Inventaire des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles	44
Tableau 15 : Organismes reconnus pour les produits sous REP	47
Tableau 16 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Port-Cartier	48
Tableau 17 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Sept-Îles	49
Tableau 18 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles	50
Tableau 19 : Description des stations de traitement des eaux usées	51
Tableau 20 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles	52
Tableau 21 : Distribution des responsabilités et mandats en gestion des matières résiduelles	56
Tableau 22 : Liste des ententes intermunicipales sur le territoire	58
Tableau 23 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Port-Cartier	59
Tableau 24 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Sept-Îles	60
Tableau 25: Liste des règlements en vigueur – TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	61
Tableau 26: Liste des règlements en vigueur – Uashat mak Mani-utenam	61
Tableau 27 : Unités d'occupation desservies – collecte des ordures et des matières recyclables (2020)	62
Tableau 28 : Description des modalités de collecte des matières recyclables résidentielles	63
Tableau 29 : Description des modalités de collecte des ordures ménagères	64
Tableau 30 : Types de contenants selon le type de logement desservis	65

Tableau 31 : Description des modalités de collecte des résidus encombrants _____	66
Tableau 32 : Coûts municipaux de gestion des matières recyclables (2020) _____	75
Tableau 33 : Coûts municipaux de gestion des ordures (2020) _____	76
Tableau 34 : Coûts municipaux de gestion des écocentres, déchetterie et aires de réception (2020) _____	77
Tableau 35 : Coûts de gestion des boues municipales (2020) _____	78
Tableau 36 : Coûts des activités d'ISÉ (2020) _____	79
Tableau 37 : Synthèse des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2020) _____	79
Tableau 38 : Évolution des modalités de la redistribution des redevances en fonction des performances _____	81
Tableau 39 : Montants des revenus reçus par municipalités (2020) _____	82
Tableau 40 : Quantité des matières résiduelles reçues au LET – MRC de Sept-Rivières _____	88
Tableau 41 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue – MRC de Sept-Rivières _____	88
Tableau 42 : Rejets du centre de tri pour les matières recyclables provenant de la collecte sélective _____	89
Tableau 43 : Quantité des rejets du centre de tri provenant de la collecte sélective des matières recyclables et enfouies au LET _____	89
Tableau 44 : Composition des matières recyclées au centre de tri Le Phare _____	90
Tableau 45 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées provenant des immeubles multilogements _____	90
Tableau 46 : Part des ICI assimilables dans la collecte sélective et dans la collecte des déchets _____	91
Tableau 47 : Ajustement des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective _____	91
Tableau 48 : Ajustement des quantités de matières résiduelles éliminées au LET _____	92
Tableau 49 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel ____	94
Tableau 50 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel _____	96
Tableau 51 : Estimation des quantités générées de matières recyclables – Secteur résidentiel _____	97
Tableau 52 : Quantités de contenants consignés récupérées – Secteur résidentiel _____	97
Tableau 53 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel _____	98
Tableau 54 : Quantités de pneus récupérées – Secteur résidentiel _____	100
Tableau 55 : Estimation des quantités générées de boues des étangs aérés — Secteur résidentiel _____	101
Tableau 56 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2020) _____	102
Tableau 57 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2020) _____	103
Tableau 58 : Sources des données pour l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI _____	106
Tableau 59 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées – Secteur ICI _____	108

Tableau 60 : Estimation des quantités de matières organiques éliminées – Secteur ICI _____	109
Tableau 61 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées – Secteur ICI _____	110
Tableau 62 : Estimation des quantités de plastiques agricoles générées, 2020 _____	111
Tableau 63 : Estimation des quantités d'autres matières éliminées – Secteur ICI _____	111
Tableau 64 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI (2020) _____	112
Tableau 65 : Sources des données pour l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD _____	116
Tableau 66 : Estimation des quantités de résidus CRD récupérées et éliminées – Secteur CRD _____	117
Tableau 67 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD (2020) _____	117
Tableau 68 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière (2020) _____	120
Tableau 69 : Comparaison avec les données d'élimination du MELCCFP (2020) _____	123
Tableau 70 : Bilan des mesures inscrites au PGMR 2016-2020 _____	149
Tableau 71 : Analyse des forces et faiblesses du système de gestion _____	154
Tableau 72 : Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles _____	156
Tableau 73 : Définition des objectifs régionaux de la MRC _____	157
Tableau 74 : Projections des quantités de matières résiduelles éliminées, 2020-2036 _____	159
Tableau 75 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2023-2030 _____	169
Tableau 76 : Plan d'action 2023-2030 _____	171
Tableau 77 : Coûts de mise en œuvre du <i>plan d'action 2023-2030</i> par type de coûts _____	177
Tableau 78 : Coûts de mise en œuvre du <i>plan d'action 2023-2030</i> par volet d'intervention _____	177
Tableau 79 : Synthèse des coûts annuels du <i>Plan d'action 2023-2030</i> _____	178
Tableau 80 : Synthèse des revenus potentiels annuels du <i>Plan d'action 2023-2030</i> _____	180
Tableau 81 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action _____	182
Tableau 82 : Indicateurs de suivi des objectifs _____	183

Liste des figures

Figure 1 : Synthèse du profil des municipalités, TNO et communauté autochtone	20
Figure 2 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble	24
Figure 3 : Tranches d'âge de la population (2021)	25
Figure 4 : Situation d'activité et indicateurs économiques (2021)	29
Figure 5 : Tranches salariales des ménages privés (2020) ¹³	30
Figure 6 : Répartition des employés par secteur d'emploi (2021)	32
Figure 7 : Répartition des employés par type d'activité (2021)	33
Figure 8 : Répartition des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2020)	80
Figure 9 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées	84
Figure 10 : Provenance des matières résiduelles reçues au LET de la Ville de Sept-Îles	87
Figure 11 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur Résidentiel (2020)	104
Figure 12 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI (2020)	113
Figure 13 : Taux de récupération – secteur CRD (2020)	118
Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles par matière (2020)	121
Figure 15 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur	122
Figure 16 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur	122
Figure 17 : Taux d'élimination par habitant et par secteur (2020)	123
Figure 18 : Évolution du taux d'élimination par habitant de 2013 à 2020	124
Figure 19 : État d'avancement des mesures du PGMR 2016-2020 (2021)	152
Figure 20 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action	161
Figure 21 : Catégories des mesures retenues	162
Figure 22 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention	168

Liste des cartes

Carte 1 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec	7
Carte 2 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la région administrative de la Côte-Nord	8
Carte 3 : Présentation du territoire de la MRC de Sept-Rivières	10
Carte 4 : Territoire de la Ville de Port-Cartier	12
Carte 5 : Territoire de la Ville de Sept-Îles	13
Carte 6 : Localisation du secteur du lac Daigle, TNO Lac-Walker	14
Carte 7 : Territoire de Uashat	16
Carte 8 : Territoire de Mani-utenam (Malioténam)	17

Liste des annexes

Annexe 1 : Protocole d'entente - Adhésion ITUM au PGMR 2023-2030

Annexe 2 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Annexe 3 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Annexe 4 : Description des écocentres et aires de réception des matières résiduelles

Annexe 5 : Rapport de suivi - Bilan de mise en œuvre du PGMR 2021

Annexe 6 : Plan d'action détaillé 2023-2030

Annexe 7: Fiches synthèses des mesures du plan d'action 2023-2030

Liste des acronymes et abréviations

3RVE	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
APCHQ	Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation, démolition
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
ICI	Industries, commerces et institutions
IPC	Indice des prix à la consommation
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
GMR	Gestion des matières résiduelles
Kg	Kilogramme
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministères des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
PCVPM	Papier, carton, verre, plastique et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SCIAN	Système de classification des industries de l'Amérique du Nord
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TNO	Territoires non organisés
U.O.	Unités d'occupation
UPA	Union des producteurs agricoles
VHU	Véhicules hors d'usage
ITUM	Innu Takuaitan Uashat mak Mani-utenam

Lexique

Autre matière organique : Matière résiduelle d'origine domestique et potentiellement compostable, par exemple : fibres sanitaires (couches, serviettes hygiéniques, mouchoirs, papiers à main), cigarettes, cendre, litières et excréments d'animaux, etc.

Bac roulant : Contenant sur roues conçu pour recevoir les matières résiduelles, les matières recyclables ou valorisables, muni d'un couvercle hermétique et d'une prise permettant de le verser dans un véhicule de collecte à l'aide d'un verseur automatisé ou semi-automatisé ou d'un bras automatisé ou semi-automatisé.

Boues : Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable. Résidus organiques solides, semi-solides ou liquides, obtenus après le traitement primaire ou secondaire des eaux usées. Selon la nature des effluents et le type de traitement appliqué, les caractéristiques des boues seront extrêmement variables d'une source à l'autre.

Biogaz : Gaz produit par la décomposition des résidus organiques dans un milieu à air raréfié.

Biométhanisation : Procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de biogaz, mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé digestat. Les intrants à la production de biogaz par le procédé de biométhanisation peuvent être du fumier, du lisier, du purin, des déchets organiques des ménages et de l'industrie agroalimentaire, des plantes énergétiques et des boues de stations d'épuration.

Branche : Branche amassée lors de collectes municipales spéciales (incluant les arbres de Noël, lorsqu'applicable), lors de travaux d'émondage d'origine municipale ou par l'entremise des écocentres ainsi que de toute autre infrastructure de gestion.

Cendre : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Les cendres sont produites par le processus de combustion et de récupération des particules et contaminants lors de l'incinération des déchets. On compte deux types de cendres qui diffèrent par leurs contenus et leurs propriétés : les cendres de grille et les cendres volantes.

Centre de récupération et de tri : Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective. Les centres de récupération et de tri effectuent souvent le traitement de matières qui proviennent de récupérateurs qui ne disposent pas des équipements requis ou qui n'ont pas la capacité de traitement exigée.

Centre de transfert : Lieu aménagé pour recevoir des chargements de matières résiduelles, de débris de CRD, de résidus encombrants ou autres déchets en vue de leur transport vers un lieu d'élimination ou un lieu de valorisation.

Collecte sélective : Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective procède par apport volontaire à un point de dépôt (point de vente, cloche, conteneur, déchetterie ou ressourcerie) ou d'une collecte de porte en porte en bordure de rue.

Collecte à trois voies : Terme qui inclut les collectes en bordure de rue suivantes : collecte des déchets, collecte sélective des matières recyclables et collecte des matières organiques.

Compost : Procédé biologique contrôlé de conversion et de valorisation des matières organiques en un produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique.

Compostage : a) Méthode de traitement des matières résiduelles solides par la décomposition biochimique de ceux-ci. b) Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée les matières putrescibles, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus, qu'on appelle compost.

Compostage domestique : Action, pour les occupants d'une résidence, de composter, à leur domicile, les matières résiduelles organiques qu'ils génèrent.

Consigne : Somme d'argent perçu lors de l'achat d'un produit, remboursable en totalité ou partiellement, pour favoriser la réutilisation ou la récupération de son emballage, après consommation.

Contenant : Poubelle, bac roulant, sac, boîte ou tout autre contenant destiné à entreposer des matières résiduelles.

Débris de construction, de rénovation ou de démolition (CRD) : Matières résiduelles provenant de travaux de construction, de rénovation ou de démolition d'immeubles, de ponts, de routes ou d'autres structures, notamment, la pierre, les gravats ou plâtras, les pièces en béton, de maçonnerie ou de pavage, les matériaux de revêtement, le bois, le métal, le verre, les textiles et les plastiques servant, généralement, dans l'industrie de la construction.

Déchets ultime : Déchet issu du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles.

Déchetterie : Synonyme d'écocentre (voir définition).

Dépôt en tranchées : Lieu de dépôt définitif des matières résiduelles pour les municipalités peu peuplées et éloignées des lieux d'élimination.

Développement durable : Au Québec, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable permet d'assurer un juste équilibre entre trois éléments fondamentaux : le développement économique, la protection des écosystèmes et le développement social.

Écocentre : Lieu de dépôt de matières résiduelles qui ne sont pas collectées par la collecte régulière ou la collecte sélective de porte en porte. La plupart du temps, il s'agit d'un parc à conteneurs aménagé de façon à recevoir une grande variété de matériaux. Généralement, on peut y déposer des résidus encombrants réutilisables ou recyclables tels que du bois, des métaux, de la terre et des gravats, des meubles, des appareils électroménagers, etc. Les services peuvent s'étendre aux résidus domestiques dangereux (RDD) et, dans certains cas, un préposé dirige les citoyens. Autant que possible, les matières résiduelles apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage ou la valorisation. L'écocentre est aussi connu sur le terme de parc à conteneurs ou de déchetterie.

Élimination : Acheminement de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles, notamment, par enfouissement ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Émissions atmosphériques : Une des catégories de matières rejetées par un incinérateur. Chaque tonne de matières résiduelles incinérées produit environ 5 000 m³ de gaz de combustion donc, le CO² et l'eau représentent 99 % du volume sous forme de vapeur. Les composés problématiques, polluants, se retrouvent dans le 1 % restant.

Entreprise d'économie sociale : Entreprise du secteur de l'économie sociale, sans but lucratif, qui s'inspire de valeurs démocratiques et qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales dans une société.

Entreprise de deuxième transformation du bois : Entreprises utilisant des résidus de bois, tels des copeaux et sciures, spécialisées dans la fabrication de panneaux agglomérés, de granules énergétiques, de paillis, etc. À titre d'exemple, celles-ci regroupent les menuiseries de composants préfabriqués, de contenants et de palettes de bois, de produits de charpente, d'armoires, de comptoirs et de portes en bois, etc. Moins de 2 000 entreprises de ce type sont implantées au Québec.

Ferrailles : Débris de pièces en fer, fonte ou acier; vieux fers hors d'usage.

Fibres cellulósiques : Papier journal, revues et magazines, papier de bureau, imprimés, carton plat et ondulé, laminés et composites, contenants multicouches, autres emballages de papier, etc.

Fosse septique : Réservoir étanche destiné à recevoir les eaux usées ou les eaux ménagères avant leur évacuation vers un élément épurateur.

Herbicyclage : Recyclage du gazon tondu, qu'on laisse se décomposer directement au sol plutôt que de le destiner au recyclage, à la valorisation ou à l'élimination.

Hiérarchie des 3RV-E : Selon l'article 53.4.1. de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la hiérarchie des 3RV-E implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

- le réemploi;
- le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol;
- toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées
- comme substituts à des matières premières (valorisation matière);
- la valorisation énergétique;
- l'élimination.

Incinération : Élimination des matières résiduelles par combustion, dans un équipement destiné principalement à réduire celles-ci en mâchefer, cendres et en gaz.

Institution : Dans le présent document, le terme institution inclut les hôpitaux, les CLSC, les écoles, les collèges, les universités ainsi que les édifices publics de tous les paliers (municipal, provincial et fédéral).

Lieu d'enfouissement technique : Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées de manière à réduire et à contrôler la contamination générée par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Lixiviat : Liquide ayant percolé au travers d'une masse de matières résiduelles ou de résidus et ayant extrait, par lessivage, certains éléments contaminants. Synonyme : eaux de lixiviation.

Mâchefer : Produit dur, vitreux ou spongieux, souvent ferrugineux, résultant de la fusion et de l'agglomération des résidus de l'incinération d'ordures ménagères et de déchets urbains. Le mâchefer est parfois utilisé comme agrégat dans la fabrication de certains bétons et mortiers ou comme matériel de sous-fondation pour la réalisation de chaussées et de remblais artificiels.

Matériaux secs : Voir débris de construction, de rénovation et de démolition.

Matière organique ou putrescible : Matière qui peut se décomposer sous l'action de bactéries en présence ou en absence d'oxygène. Par exemple : coquilles d'œufs, bran de scie, feuilles mortes, résidus de table, etc.

Matière recyclable : Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectée selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur.

Matière résiduelle : Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Matière secondaire : Matière organique ou matière recyclable destinée au recyclage, à la valorisation ou à la mise en valeur.

Métal : Canettes en aluminium, consignées ou non, papier aluminium et contenant en métaux ferreux ou non-ferreux, aérosols et tubes métalliques, autres métaux (clous, ustensiles, tuyaux, tôle, etc.).

Mise en valeur : Utilisation de matières ou de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères : Matière résiduelle générée par les ménages, ramassée par la collecte régulière municipale et, généralement, destinée à l'élimination.

Plastique : Bouteilles de boissons consignées ou non, bouteilles et contenants alimentaires (identifiées des numéros 1, 2, 3, 4 et 5), seaux et chaudières, contenants et emballages PLA¹, contenants et emballages numéro 6 (expansé ou non), pellicule et sacs d'emballages, films plastiques et laminés ainsi que tout autres plastiques.

Récupération : Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur recyclage ou leur valorisation.

¹ Plastique alimentaire.

Recyclage : Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement, par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source : Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Rejet de centre de valorisation : Résidu ou déchet qui résultent du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part recyclable ou valorisable.

Résidence isolée : Habitation unifamiliale ou multifamiliale comprenant six (6) chambres à coucher ou moins et qui n'est pas raccordée à un système d'égout autorisé par le ministre en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c.Q-2).

Résidus domestiques dangereux (RDD) : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse, telle que définie dans le Règlement sur les matières dangereuses (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse. Cela comprend les acides, les engrais, les batteries et les piles, les huiles usées et les filtres, les lampes au mercure et fluocompactes, les médicaments, les peintures, les pesticides, les contenants de propane, les antigels, les produits d'entretien et de nettoyeurs, les produits chimiques pour piscine et les autres produits similaires. Cela comprend également les résidus de technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras et les systèmes audio.

Résidus encombrants : Matières résiduelles non industrielles qui, en raison de leur taille, de leur volume ou de leur poids, ne sont pas ramassées par la collecte régulière des ordures ménagères.

Résidus encombrants métalliques : Gros électroménagers (laveuses, réfrigérateurs, sècheuses, tondeuses à gazon, lave-vaisselle, etc.) et petits électroménagers (grille-pain, fours à micro-ondes, bouilloires, etc.).

Résidus encombrants non métalliques : Meubles en bois, antiquités, matelas, toiles de piscine, meubles de jardin, etc.

Résidus de table ou restes de table : Matières organiques générées à l'intérieur d'une résidence et généralement désignées par les rejets de cuisine. Le terme inclut toute partie de fruits, de légumes, de viandes, de poissons, de produits laitiers, d'œufs ou d'autres produits alimentaires. Les produits suivants font également partie de cette catégorie : les papiers et les cartons souillés d'aliments, les cendres froides, les papiers-filtres à café, les sachets de thé, ainsi que les mouchoirs en papier et les essuie-tout.

Résidus organiques : Ensemble de tous les résidus de table et des résidus verts générés par les résidences et les ICI (incluant le secteur agroalimentaire) et qui ont la propriété de se dégrader biologiquement ou de se composter. Également utilisé dans le même sens : matière organique ou matière putrescible.

Résidus ultimes : Résidus ou déchets n'étant plus susceptibles d'être valorisés dans les conditions techniques et économiques disponibles. Cela comprend les rejets de centres de valorisation ainsi que les particules fines et autres matières résiduelles trop dégradées et ne correspondant à aucune catégorie de matières résiduelles potentiellement recyclables ou valorisables.

Résidus verts : Résidus de nature végétale associés à l'entretien des terrains publics ou privés : herbe, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, de réparation, de revalorisation et de revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et à la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Textile : Vêtements, draps, serviettes, rideaux, torchons, etc.

Tri à la source : Séparation des différents types de matières résiduelles au point de génération (résidence, commerce, institution, industrie) aux fins de recyclage, de mise en valeur ou d'élimination.

Unité d'occupation : Logement, local, institution, édifice municipal, petit commerce, petit bureau d'affaires, etc. identifiés par un numéro civique sur le territoire d'une municipalité.

Unité d'occupation industrielle, commerciale et institutionnelle (ou unité d'occupation ICI) : De façon générale, une unité d'occupation ICI comprend toute industrie, commerce et institution, incluant les communautés religieuses, les logements gouvernementaux ou paragouvernementaux ayant un établissement sur le territoire d'une municipalité locale à l'égard de laquelle la MRC a compétence en matière de gestion des matières résiduelles. Si le contexte l'exige, elle inclut la superficie totale occupée par un commerce dans un centre commercial, à moins que ce commerce ait accès à un conteneur ou un contenant qui est mis à sa disposition par le centre commercial où il est situé.

Unité d'occupation résidentielle : De façon générale, une unité d'occupation résidentielle inclut toute maison unifamiliale permanente, chacun des logements d'un immeuble à logements multiples, chacun des logements d'un immeuble à caractère mixte (immeuble occupé par un ou des commerces et par un ou des logements), un condominium, occupé de façon permanente ou saisonnière ainsi que chaque maison mobile, habitation saisonnière, maison de ferme. Dans le cas d'une maison de chambres, une unité résidentielle est comptabilisée pour chaque groupe de quatre chambres comprises dans ladite maison de chambres, lorsque lesdites chambres ne comportent aucune cuisinière ni four à micro-ondes ou tout autre appareil pouvant servir à la préparation des repas.

Valorisation : Toute opération visant, par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique (dont, le compostage, la biométhanisation ou autres technologies), l'épandage sur le sol, la régénération ou par toute autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme de « valorisation ».

Verre : Contenants et bouteilles en verre, consignés ou non, ainsi que verre plat et autre verre.

Contexte

En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), les municipalités régionales de comté (MRC) doivent planifier la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de leur territoire via l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Ce dernier vise à assurer une gestion intégrée des matières résiduelles en conformité avec les orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* (PQGMR) et de son plan d'action. Le PGMR doit également tenir compte des orientations de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO).

La MRC de Sept-Rivières a adopté, en 2004, son premier PGMR. Celui-ci était en vigueur en 2005. Suite à un premier processus de révision, le PGMR de la MRC a été modifié pour finalement entrer en vigueur le 17 février 2017.

En vertu du deuxième alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit maintenant être révisé tous les sept ans. Pour ce faire, le plan révisé doit être adopté au plus tard à la date du septième anniversaire de son entrée en vigueur soit avant le 17 février 2024. Le processus de révision du PGMR doit suivre les étapes de consultation publique et de révision du plan à la suite des commentaires reçus lors de ces consultations. Une fois que le projet de plan sera révisé selon les commentaires de la consultation publique, ce document sera transmis à RECYC-QUÉBEC pour analyse de conformité. Toutes ces étapes devront être réalisées avant l'adoption du projet de PGMR par règlement, et ce, avant le 17 février 2024.

C'est ainsi que la MRC a entamé le deuxième processus de révision de son PGMR. Cette démarche s'accorde avec les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, de son *Plan d'action 2019-2024* de même que de la *Stratégie de valorisation de la matière organique* adoptés par le Gouvernement du Québec. Le PGMR 2016-2020 ayant été jugé conforme, le contenu de ce dernier a servi de base pour la mise à jour du projet de PGMR 2023-2030.

Sommaire de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise de meilleures pratiques de consommation et de gestion des matières résiduelles chez l'ensemble de la population afin de créer une société sans gaspillage. Son objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime.

Afin d'atteindre cet objectif, dix stratégies d'intervention sont proposées et visent à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles au Québec:

Enjeu 1 Mettre un terme au gaspillage des ressources

- Stratégie 1. Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Stratégie 2. Prévenir et réduire la production de matières résiduelles
- Stratégie 3. Décourager et contrôler l'élimination

Enjeu 2 Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec

- Stratégie 4. Bannir des lieux d'élimination la matière organique

Enjeu 3 Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles

- Stratégie 5. Responsabiliser les producteurs
- Stratégie 6. Soutenir la planification et la performance régionales
- Stratégie 7. Stimuler la performance des ICI et des CRD
- Stratégie 8. Choisir le système de collecte le plus performant
- Stratégie 9. Connaître, informer, sensibiliser et éduquer
- Stratégie 10. Rendre compte des résultats

Plan d'action 2019-2024

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Stratégie de valorisation de la matière organique

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 t. éq. CO₂ les émissions de GES en 2030.

Source : Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2019-2024, MELCCFP (février 2020)

Conformément aux alinéas 1 à 9 de l'article 53.9 de la LQE, le PGMR doit inclure certains éléments de base. Le PGMR s'articule donc autour de cinq (5) chapitres à savoir :

Chapitre 1 Système régional de gestion des matières résiduelles	•Description du territoire d'application •Inventaire et description des ressources •Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles
Chapitre 2 Inventaire des matières résiduelles générées	•Secteur Résidentiel •Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI) •Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)
Chapitre 3 Diagnostic territorial	•Orientations et objectifs à atteindre •Élaboration du plan d'action
Chapitre 4 Plan d'action 2023-2030	•Présentation des mesures prévues •Coûts associés à la mise en oeuvre du plan d'action
Chapitre 5 Suivi et surveillance de la mise en oeuvre	•Indicateurs de suivi du plan d'action •Rapport de suivi de la mise en oeuvre •Communication au public

Le PGMR inclut l'ensemble des matières résiduelles visées par la *Politique québécoise*, générées sur le territoire de planification, soit la MRC de Sept-Rivières.

Le tableau ci-dessous présente la liste des matières résiduelles qui sont visées par le *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Tableau 1 : Matières résiduelles visées par le PGMR

Catégorie	Sous-catégorie	Type
Matières recyclables récupérées dans le cadre de la collecte sélective	• Matières recyclables du secteur résidentiel • Matières recyclables hors foyer, y compris celles du secteur ICI	• Papier • Carton • Plastique • Métal • Verre
Matières organiques (excluant les résidus de transformation industrielle)	• Résidus alimentaires générés du secteur résidentiel et ICI • Résidus verts générés du secteur résidentiel et ICI • Boues d'usine d'épuration des eaux usées municipales • Boues de fosses septiques	• Résidus alimentaires • Gazon • Feuilles • Autres résidus de jardin • Autres résidus organiques pouvant être recyclés par compostage et biométhanisation

Catégorie	Sous-catégorie	Type
		Boues municipales et de fosses septiques
Résidus de construction, de rénovation ou de démolition (CRD)	- Résidus du secteur des infrastructures non municipales - Résidus du secteur des infrastructures municipales - Résidus du secteur du bâtiment	- Agrégats : pierre, brique, béton, asphalte - Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, métaux, plastique, céramique, etc.
Résidus de transformation industrielle	Matières résiduelles d'activités industrielles (<i>en fonction des activités présentes sur le territoire</i>)	- Boues industrielles - Résidus et boues agroalimentaires - Résidus marins - Autres résidus de transformation gérés par les municipalités
Résidus domestiques dangereux (RDD) (autre que ceux visés par un programme de responsabilité élargie du producteur)	- Produits nettoyants - Pesticides - Bouteille de propane - Acides /Bases - Produits inflammables	
Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière	- Encombrants - Plastiques issus de l'agriculture	
<i>Matières dont la mise à jour est facultative (selon les données disponibles et les enjeux particuliers)</i>	- Résidus des activités de balayages de rues - Cendres domestiques et industrielles - Contenants consignés - Pneus - Produits visés par une REP - Résidus de transformation issus d'un procédé généré et gérés par les ICI, peu importe la taille de l'entreprise, de l'institution ou de l'organisme et peu importe le secteur d'activité, qui sont transportés vers un lieu d'élimination ou vers des installations de recyclage ou autre forme de valorisation des matières résiduelles - Résidus du secteur primaire qui sont transportés hors du lieu d'origine vers un lieu d'élimination visé par le REIMR ou vers des installations de valorisation des matières résiduelles s'il n'y a pas de prise en charge par le monde municipal - Résidus ultimes - Textiles, tapis, caoutchouc, etc. - Véhicules hors d'usage	

Source : Guide d'accompagnement – Version 2, Révision des PGMR, RECYC-QUÉBEC (octobre 2020)

CHAPITRE 1

Système régional de gestion des matières résiduelles

1 Description du territoire d'application

Le *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030* de la MRC de Sept-Rivières inclut le territoire de la ville de Port-Cartier, de la ville de Sept-Îles et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle.

Il comprend également le territoire de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam selon l'entente réalisée entre la MRC et le Conseil de bande (Annexe 1).

La description du territoire d'application est une étape essentielle afin d'élaborer un PGMR adapté aux caractères distinctifs de chaque territoire de planification. Elle comprend une présentation des portraits géographique, démographique et socio-économique de la MRC.

Cette section a été établie à partir de données issues des sources suivantes :

- Données statistiques : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), Statistiques Canada;
 - Projections de population - MRC (municipalités régionales de comté), 2020-2041
 - Recensement de la population de 2016
 - Recensement de la population de 2021
- Répertoire des municipalités : MAMH;
- Sommaires du rôle de l'évaluation foncière : Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et MRC de Sept-Rivières, TNO Lac-Walker

1.1 PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE

Les textes de la description du portrait géographique de la MRC de Sept-Rivières sont extraits du site Internet de la MRC de Sept-Rivières (Portrait territorial)² et de la documentation interne de la MRC.

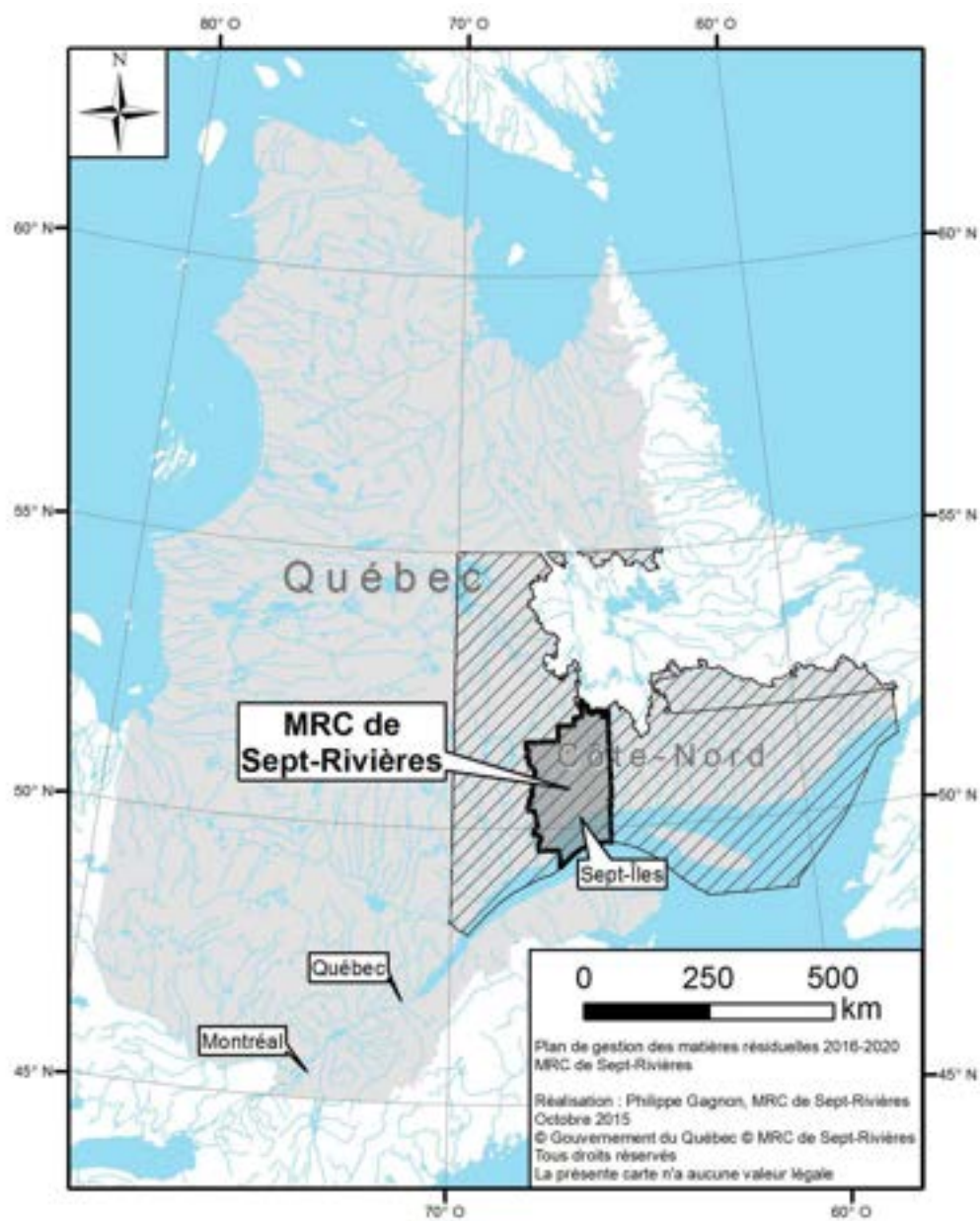
1.1.1 Description de la MRC

Officiellement créée le 18 mars 1981 en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC de Sept-Rivières se situe au cœur de la Côte-Nord. Elle est entourée à l'ouest par la MRC de Manicouagan, à l'est par la MRC de Minganie, au nord par la MRC de Caniapiscau ainsi que la province de Terre-Neuve-et-Labrador et au sud par la MRC de la Haute-Gaspésie.

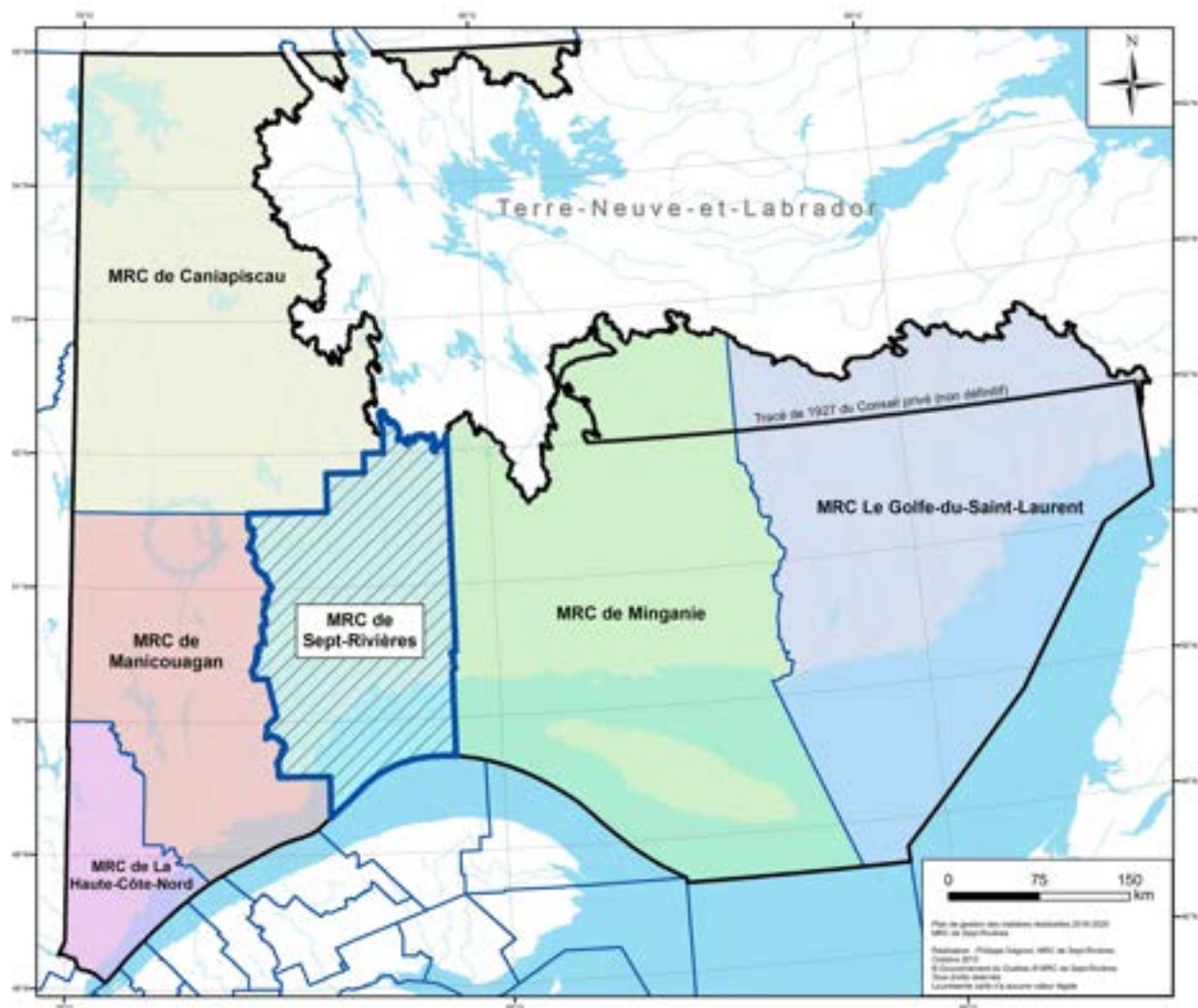
La Carte 1 présente la localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec et la Carte 2 situe la MRC à l'échelle de la région administrative de la Côte-Nord ainsi que les MRC avoisinantes.

² Source : <http://www.mrc.septrivieres.qc.ca/>

Carte 1 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la province de Québec



Carte 2 : Localisation de la MRC de Sept-Rivières dans la région administrative de la Côte-Nord



D'une superficie de 38 754 km², incluant une partie du fleuve Saint-Laurent de 6 600 km², le vaste territoire de la MRC représente près de 12 % de la superficie de la Côte-Nord. Celle-ci compte 90 536 habitants (MAMH, 2022) au total qui se répartissent à 38 % dans la MRC, faisant d'elle la plus peuplée de la région.

Selon le décret de population 2020, la population de la MRC s'élevait à près de 32 000 habitants en 2020 répartis, dans sa presque totalité, entre les villes de Port-Cartier et Sept-Îles, les deux seules municipalités constituées de son territoire. Elle comprend aussi deux territoires non organisés, les TNO Lac-Walker et Rivière-Nipississ, qui occupent, à eux seuls, plus de 90 % de la partie terrestre du territoire de la MRC.

La communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam s'intègre à la trame territoriale de la MRC de Sept-Rivières. Près de 3 200 habitants vivent sur un territoire d'une superficie totale de 6 km², à proximité de la ville de Sept-Îles, faisant ainsi grimper la population de la MRC à 34 939 habitants.

Le paysage de la MRC se caractérise par une mince bande côtière urbanisée et un vaste arrière-pays voué à l'exploitation des ressources forestières, hydroélectriques, fauniques et minières. De par sa situation géographique, elle occupe une place économique stratégique le long de la voie maritime du Saint-Laurent, entre autres, par la présence de lourdes infrastructures de transport. Ces dernières comprennent trois lignes ferroviaires par où transite le minerai de fer extrait plus au nord près de Fermont et au Labrador : le chemin de fer privé d'ArcelorMittal reliant la mine du mont Wright près de Fermont à Port-Cartier; le chemin de fer QNS&L reliant Schefferville à Sept-Îles et le chemin de fer Arnaud reliant ce dernier à la Pointe-Noire, sur la presqu'île Marconi, à Sept-Îles. Le minerai est transporté aux terminaux portuaires en eaux profondes de Port-Cartier et de Sept-Îles, d'où il est acheminé par bateau à différents points du globe. Par ailleurs, le transport de passagers vers les localités de Labrador City et Schefferville est assuré par Transport ferroviaire Tshieutin sur la ligne de chemin de fer de QNS&L.

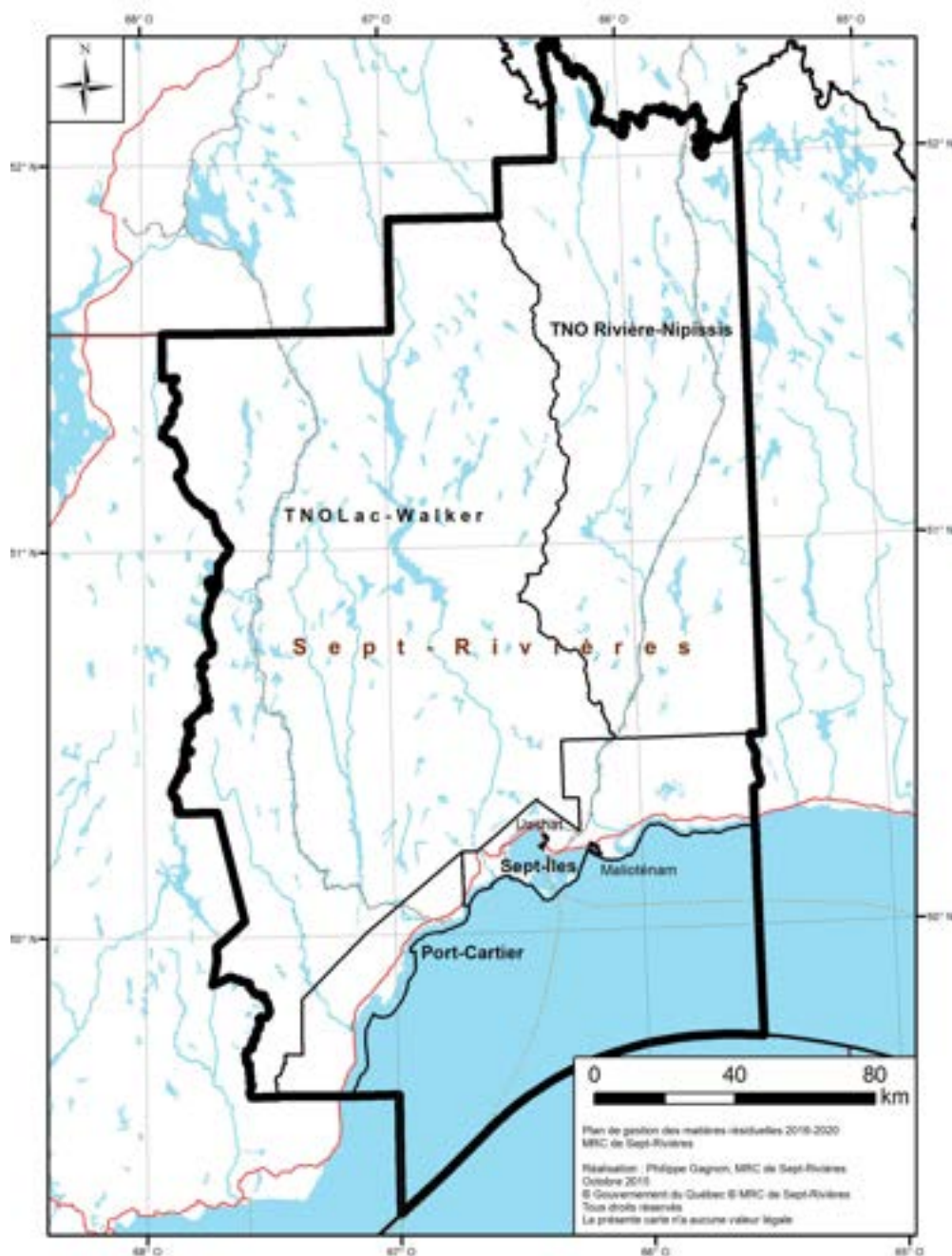
À cela s'ajoute l'aéroport de Sept-Îles pouvant accueillir de gros porteurs et venant appuyer une économie régionale axée vers les activités minières, l'aluminerie, la pêche, le tourisme, les activités portuaires et les services.

Le réseau routier de la MRC de Sept-Rivières est, quant à lui, peu développé. La route nationale 138 relie les communautés côtières de la MRC entre elles, en suivant le littoral du Saint-Laurent. Cette route est le seul lien terrestre de la Côte-Nord permettant d'accéder à la basse Côte-Nord et à la haute Côte-Nord. Les accidents de la route qui s'y produisent et les conditions météorologiques occasionnent parfois la fermeture temporaire de la route, isolant ainsi une partie de la Côte-Nord du reste du Québec.

1.1.2 Description du territoire de la MRC

La MRC est composée de deux municipalités, soit la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles, de deux territoires non organisés (TNO) connus sous les appellations de Lac-Walker et de Rivière-Nipississ et de la communauté autochtone de Uashat mak Mani-utenam. La Carte 3 présente la localisation des villes, des TNO de même que des deux secteurs de la communauté autochtone sur le territoire de la MRC.

Carte 3 : Présentation du territoire de la MRC de Sept-Rivières



Les deux municipalités de la MRC de Sept-Rivières, Port-Cartier et Sept-Îles, telles qu'on les connaît aujourd'hui, ont un historique récent. Elles ont en effet été constituées en 2003 suite à des regroupements municipaux.

La ville de Port-Cartier a un territoire qui s'étend sur plus de 1 000 km² et sa population est d'un peu plus de 6 500 personnes. Bien qu'elle ne soit pas un centre régional, Port-Cartier compte plusieurs commerces et services, car environ 60 kilomètres séparent son centre-ville de celui de Sept-Îles. Son économie dépend de la grande industrie, particulièrement des secteurs du fer et de la foresterie. Les industries sont toutes localisées dans une zone industrielle à l'est du centre-ville de Port-Cartier, en retrait des zones résidentielles.

Le secteur de Rivière-Pentecôte fait partie de Port-Cartier depuis janvier 2003 et est situé à environ 35 kilomètres à l'ouest de son centre-ville. Des résidences y sont présentes avec quelques commerces de nature locale. On retrouve le village de Rivière-Pentecôte, et au sud, un petit hameau dénommé Pointe-aux-Anglais. Une scierie constituait auparavant le principal employeur du secteur, mais celle-ci est fermée depuis 2006.

Aujourd'hui, le territoire de la **ville de Sept-Îles** occupe une superficie de presque 2 000 km² et sa population oscille aux alentours de 25 100 habitants, faisant d'elle la première ville en importance de la Côte-Nord. Les secteurs de Moisie et de Gallix font partie de Sept-Îles depuis janvier 2003. Le principal secteur habité de Moisie, connu sous le nom de « Place La Boule », est situé à une vingtaine de kilomètres à l'est du centre-ville de Sept-Îles, tandis que Gallix est à 40 kilomètres à l'ouest du centre-ville. On y trouve surtout des résidences, mais aussi quelques services et commerces sont présents, entre autres, des gîtes touristiques et des activités de plein air. Le secteur Clarke, avec son village dénommé « Clarke City », est situé à une distance d'environ 30 km du centre-ville. Ce secteur fait partie de la ville de Sept-Îles depuis les années 1970 et est de nature semblable aux secteurs de Gallix et de Moisie.

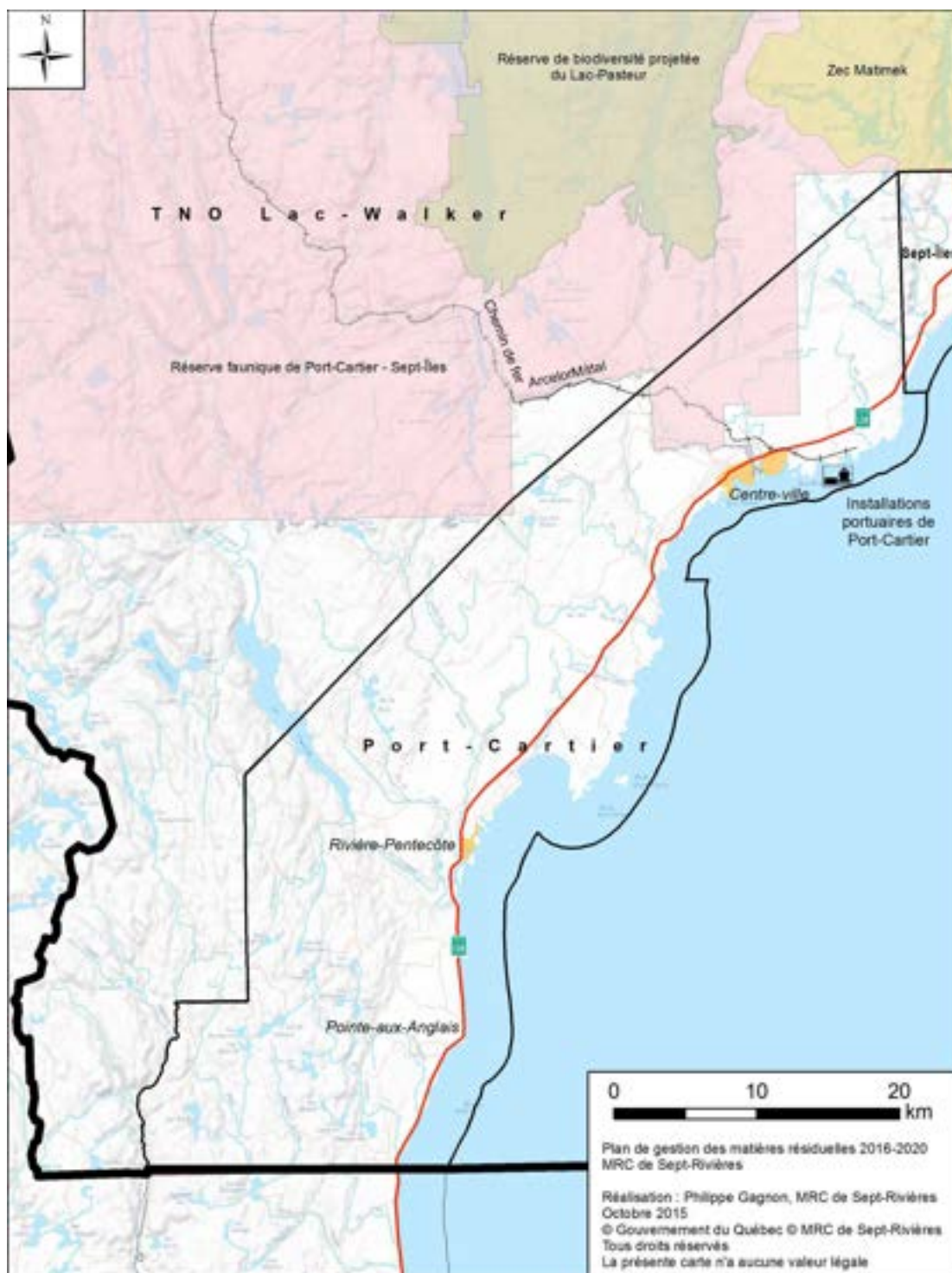
Sept-Îles constitue le centre régional de services pour l'est de la Côte-Nord. Bien que le secteur résidentiel occupe la plus grande partie du périmètre urbain, plusieurs équipements régionaux y sont aussi présents, tels un aéroport, un centre hospitalier et des bureaux gouvernementaux. On y retrouve également une bonne desserte en commerces et services. Le boulevard Laure (route 138) est l'artère commerciale principale de la ville.

La présence du secteur industriel est très importante à Sept-Îles, générant une bonne partie des retombées économiques et des emplois. Le secteur primaire, soit les industries de l'aluminium et du fer, nécessite de grands terrains et la présence d'infrastructures de transport appropriées. Le secteur de Pointe-Noire, situé sur la Presqu'île Marconi, est indiqué pour ces industries lourdes, mais on en retrouve aussi entre le périmètre urbain principal et le secteur des plages. Les industries moyennes et légères sont présentes en grand nombre à Sept-Îles. Elles sont situées en majorité dans le secteur centre de la ville, mais aussi dans la zone industrielle au nord du secteur Ferland.

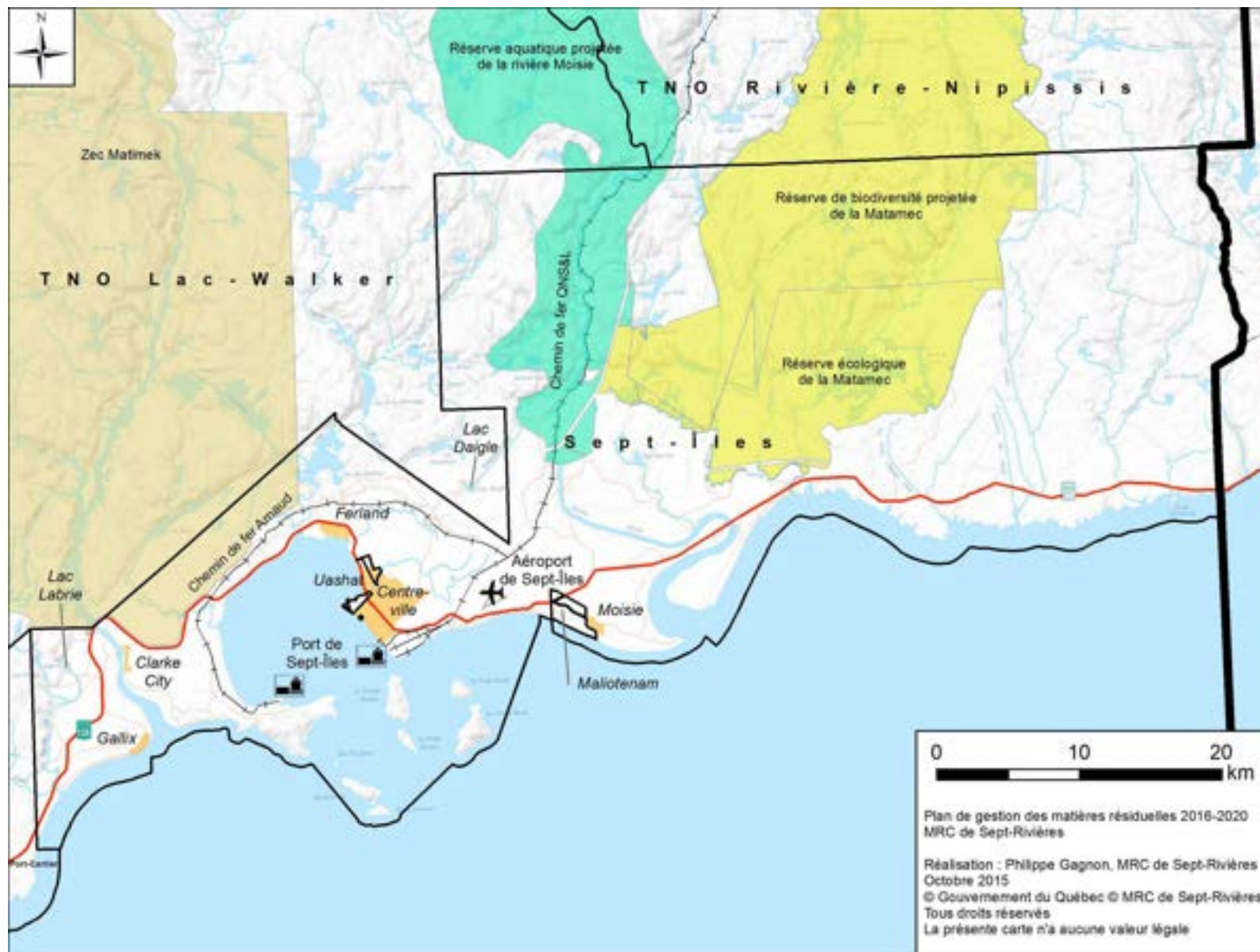
En ce qui a trait à l'agriculture, cette activité est faiblement représentée dans la MRC. On retrouve environ onze entreprises agricoles dont la majorité est située sur le territoire de Sept-Îles. Les principales productions concernent l'horticulture ornementale et la culture de petits fruits.

La Carte 4 présente le territoire de la ville de Port-Cartier et la Carte 5 celui du territoire de la ville de Sept-Îles.

Carte 4 : Territoire de la ville de Port-Cartier



Carte 5 : Territoire de la ville de Sept-Îles



Les territoires non organisés (TNO) couvrent plus de 90 % de la superficie de la MRC.

Le **TNO Lac-Walker** couvre la partie ouest de la MRC, au nord des municipalités de Sept-Îles et Port-Cartier. Sa superficie est de 18 075 km². Le TNO Lac-Walker possède une population permanente de près de 130 personnes, habitant dans le **secteur du lac Daigle** situé à environ 15 km au nord de la ville de Sept-Îles. Comme ce secteur fait partie du TNO Lac-Walker, la MRC veille à la prestation des services municipaux tels que voirie, déneigement, collecte des ordures et collecte sélective. Le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois est situé à l'entrée du secteur et permet aux citoyens du lac Daigle d'y tenir différentes activités.

La Carte 6 présente la localisation du secteur du lac Daigle dans le TNO Lac-Walker.

Carte 6 : Localisation du secteur du lac Daigle, TNO Lac-Walker



Le **TNO Rivière-Nipississ** couvre la partie est de la MRC, au nord de la ville de Sept-Îles. Sa superficie est de 11 036 km².

Les TNO sont utilisés à plusieurs fins, notamment forestières, fauniques, de conservation et de villégiature. Notons la présence des éléments suivants :

- Près de 400 chalets de villégiature ou camps de chasse et pêche
- Plusieurs pourvoiries
- Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles
- ZEC Matimek
- Une section de la ZEC Trinité
- Réserve écologique de la Matamec
- Réserve de biodiversité Uapishka
- Réserve aquatique projetée de la rivière Moisie
- Réserve de biodiversité projetée de la Matamec
- Réserve de biodiversité projetée du lac Bright Sand
- Réserve de biodiversité projetée du lac Pasteur
- Réserve de biodiversité projetée des monts Groulx

La MRC de Sept-Rivières, conjointement avec le conseil d'administration local de la Réserve faunique de Port-Cartier - Sept-Îles, a demandé en 2006 au gouvernement du Québec d'octroyer un statut de parc national sur une partie du territoire de la Réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles. Le but de ce projet est de préserver et mettre en valeur les caractéristiques naturelles les plus représentatives de la Côte-Nord, tout en créant un produit d'appel touristique régional majeur et ainsi diversifier l'économie de la MRC de Sept-Rivières. Le secteur ciblé pour cette initiative est situé dans le TNO Lac-Walker et inclut cinq attraits naturels majeurs : le Lac-Walker, le lac Quatre Lieux, la forêt ancienne du Lac Larry, la chute Mac Donald ainsi que la rivière aux Rochers. L'initiative est très mobilisatrice puisque la MRC de Sept-Rivières ainsi que le comité local de la Réserve faunique ont reçu l'appui de nombreux groupes environnementaux et socio-économiques de la région. Le projet est en attente des décisions gouvernementales.

La communauté autochtone de **Uashat mak Mani-utenam** est gérée par le conseil de bande Innu Takuiakan Uashat mak Mani-utenam. La population est répartie dans deux principaux secteurs. Uashat, d'une superficie de 2,2 km², est située principalement le long de la baie des Sept Îles, et est enclavée dans le secteur ouest du centre-ville de Sept-Îles. Un agrandissement de plus de 1 km² (nouveau secteur Ka uatshinakanashkasht) a permis la construction de nouvelles résidences pour les membres de la communauté. Mani-utenam (Malioténam) est située, quant à elle, à 16 km à l'est de Uashat et s'étend sur 5,3 km².

Un total de près de 3 200 personnes habite dans les deux secteurs. Les principales langues parlées sont l'innu-aimun et le français.

Les activités économiques sont concentrées dans les secteurs de la pêche, de la foresterie, de la construction, du transport et de l'art et de l'artisanat. La communauté compte environ 50 entreprises spécialisées dans divers domaines et plusieurs équipements collectifs.

La Carte 7 et la Carte 8 présentent respectivement les territoires de Uashat et Mani-utenam.

Carte 7 : Territoire de Uashat



Carte 8 : Territoire de Mani-utenam (Malioténam)



La population de la MRC de Sept-Rivières totalise 34 939 habitants, incluant la communauté autochtone selon les données du décret de population de 2021.

Le Tableau 2 précise les caractéristiques démographiques des différents territoires composant la MRC.

Tableau 2 : Caractéristiques des municipalités, TNO et communauté autochtone

Municipalité	Statut juridique	Code géographique	Population totale	Proportion population totale	Superficie terrestre (km ²)	Densité (hab/km ²)
Port-Cartier	Ville	97022	6 544	18,7 %	1 105,2	5,9
Sept-Îles	Ville	97007	25 081	71,8 %	1 727,2	14,5
Rivière-Nipississ	Territoire non organisé (TNO)	97902	0	0,0 %	9 585,2	0
Lac-Walker	Territoire non organisé (TNO)	97904	123 ³	0,4 %	17 225,5	0
MRC de Sept-Rivières			31 748	90,9 %	29 643,1	1,1
Uashat	Communauté autochtone	97802	1 653	4,7 %	2,2	741,4
Maliotenam	Communauté autochtone	97804	1 538	4,4 %	5,1	301,6
Communauté autochtone			3 191	9,1 %	7,3	437,1
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone			34 939	100 %	29 650,4	1,2

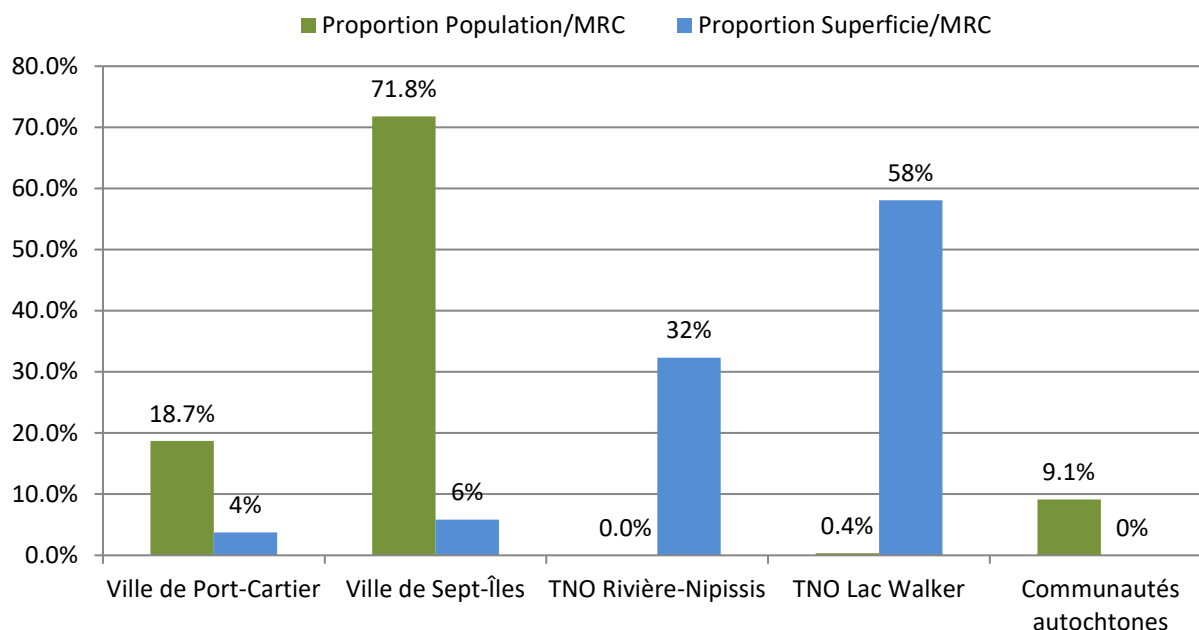
Sources : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Population des municipalités du Québec, décret 2021⁴
 Institut de la statistique du Québec (ISQ), Profil statistique par région et MRC géographiques
 Répertoire des municipalités du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT)

³ Les personnes recensées résident dans le secteur du Lac Daigle, seul secteur comptant des résidences permanentes dans le TNO Lac-Walker

⁴ Le dénombrement du décret de population publié par le MAMOT est basé sur des estimations faites par l'Institut de la statistique du Québec en date du 1^{er} juillet 2020.

La Figure 1 présente la proportion de la population et de la superficie de chaque municipalité par rapport à celle de la MRC.

Figure 1 : Synthèse du profil des municipalités, TNO et communauté autochtone



Il est important de rappeler certains points distinctifs caractérisant la MRC de Sept-Rivières.

- La population de la MRC est concentrée dans les villes de Sept-Îles et Port-Cartier, qui représentent à elles seules plus de 91 % de la population totale de la MRC répartie sur presque 10 % de sa superficie;
- La ville de Sept-Îles occupe une superficie terrestre d'environ 1 727 km² et sa population oscille aux alentours de 25 000 habitants;
- La communauté de Uashat mak Mani-utenam représente 9 % de la population établie sur une superficie de moins de 1 % du territoire de la MRC;
- Les deux TNO, soit le Lac-Walker et Rivière-Nipississ, couvrent plus de 90 % de la superficie de la MRC. Le TNO Lac-Walker couvre la partie ouest de la MRC, au nord des villes de Sept-Îles et Port-Cartier;
- Le territoire du TNO Lac-Walker représente près de 58 % de la superficie de la MRC. Le TNO Rivière-Nipississ qui couvre la partie est de la MRC, au nord de la ville de Sept-Îles, n'est pas habité. Sa superficie représente 32 % du territoire de la MRC;
- Le TNO Lac-Walker compte une population permanente de 123 personnes habitant des résidences situées dans le secteur du lac Daigle, à environ 15 km au nord de Sept-Îles;

- La densité de population de la MRC Sept-Rivières est de 1,2 habitant par km²;
- La variation saisonnière de la population au sein de la MRC n'est pas connue exactement, mais plus de 400 chalets de villégiature et camps de chasse et pêche sont recensés sur tout le territoire de la MRC. Ce nombre exclut les camps autochtones de même que les camps des trappeurs;
- Une grande proportion des villégiateurs et des gens qui possèdent des camps de pêche ou de chasse dans la région habitent aussi sur le territoire de la MRC à l'année;
- Près de 25 établissements d'hébergement proposent leurs services sur le territoire des villes de Sept-Îles et de Port-Cartier (auberge de jeunesse, camping, centre vacances, hôtels et motels, etc.).

1.2 PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

1.2.1 Description de la démographie de la MRC

Le tableau ci-dessous présente le nombre moyen de personnes composant un ménage sur le territoire de la MRC.

Le nombre de ménages par territoire n'étant pas disponible en 2020, les données de 2021 ont été utilisées.

Tableau 3 : Taille des ménages des municipalités (2021)

Municipalités	Population totale	Nombre de ménages privés	Nombre de personnes/ménage
Ville de Port-Cartier	6 516	2 918	2,23
Ville de Sept-Îles	24 569	11 272	2,18
TNO Rivière-Nipissis	0	0	-
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	113	50	2,26
MRC de Sept-Rivières	31 198	14 240	2,19
Uashat	1 550	493	3,14
Maliotenam	1 610	528	3,05
Communautés autochtones	3 160	1 021	3,10
Région de la Côte-Nord	88 525	39 798	2,22
Province de Québec	8 501 833	3 749 035	2,27

Source : Statistique Canada. 2022. (tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 27 avril 2022.

Lors du recensement de la population en 2021, il y avait près de 14 240 ménages privés, composés en moyenne de 2,19 personnes, sur le territoire de la MRC. À titre de comparaison, la région administrative de la Côte-Nord compte environ 40 000 ménages avec une moyenne de 2,22 personnes par ménage.

1.2.2 Projections démographiques

Le Tableau 4 présente l'évolution de la population attendue de 2020 à 2041 pour la MRC de Sept-Rivières, ainsi que pour la région administrative de La Côte-Nord et la province du Québec.

Tableau 4 : Perspectives d'évolution de la population et des ménages (2020-2041)

Années	2020	2024	2028	2032	2036	2041	Variation 2020-2041
MRC de Sept-Rivières							
Population totale	34 910	34 284	33 475	32 704	32 000	31 204	-10,6%
Ménages privés	15 156	15 011	14 748	14 476	14 195	13 802	-8,9%
Nombre de pers./ménage	2,30	2,28	2,27	2,26	2,25	2,26	-1,8%
Région de La Côte-Nord							
Population totale	90 529	88 449	85 978	83 605	81 397	78 848	-12,9%
Ménages privés	39 517	39 038	38 238	37 366	36 461	35 160	-11,0%
Nombre de pers./ménage	2,29	2,27	2,25	2,24	2,23	2,24	-2,1%
Province Québec							
Population totale	8 574 571	8 829 393	9 038 743	9 200 463	9 337 755	9 485 356	10,6%
Ménages privés	3 714 655	3 840 117	3 936 769	4 013 892	4 079 514	4 137 594	11,4%
Nombre de pers./ménage	2,31	2,30	2,30	2,29	2,29	2,29	-0,7%

Les données incluent la communauté autochtone.

Source : Institut de la statistique du Québec, Mise à jour 2021 des perspectives démographiques des municipalités de 500 habitants et plus, des MRC du Québec, 2020-2041. Scénario de référence A. 22 juillet 2021.

Tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, le taux d'évolution de la population est négatif pour la MRC de Sept-Rivières. Selon les prévisions les plus récentes de l'Institut de la Statistique du Québec, la population de la MRC baissera de 10,6 % sur la période de 2020 à 2041. Cette décroissance est associée à une diminution du nombre de ménages de presque 8,9 % sur la même période de temps. Ce taux d'évolution peut être grandement influencé par les fluctuations économiques liées aux activités des grandes entreprises du territoire (possibilité que les grandes entreprises soient assez attractives pour changer la tendance).

Au niveau régional, la population totale de la région de la Côte-Nord diminuera au global de presque 12,9 %. La plus forte décroissance de la population de la région est pour la MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent, avec une prévision de -16,6 % de son nombre d'habitants entre 2020 et 2041 suivie des MRC de La Haute-Côte-Nord et la MRC de Manicouagan avec respectivement une baisse de 16,4 % et de 15,5 %.

Spécifiquement, la communauté de Uashat mak Mani-utenam verra sa population augmenter de manière significative au cours des 20 prochaines années. Selon un scénario moyen, la population résidente augmentera de 33,3 %.

1.3 PROFIL SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des caractéristiques sociales et des activités économiques sur le territoire de la MRC est essentielle pour l'élaboration du PGMR, notamment pour catégoriser les types de matières résiduelles produites et estimer les quantités qui y sont générées.

1.3.1 Caractéristiques de l'habitat résidentiel

La MRC de Sept-Rivières comptabilise 17 019 unités d'occupation, dont 95 % sont des unités d'occupation résidentielle permanentes, selon les sommaires des rôles de l'évaluation foncière pour l'année de 2020. Les unités d'occupation sont concentrées dans la municipalité de Sept-Îles avec 13 267 unités.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des unités d'occupation de chaque municipalité, TNO et communauté autochtone en fonction de leur type d'occupation et de leur usage.

Tableau 5 : Nombre d'unités d'occupation résidentielle par municipalité

Municipalités	Nombre d'unités d'occupation résidentielle		
	Permanente	Secondaire	Sous-total
Ville de Port-Cartier	3 270	191	3 461
Ville de Sept-Îles	12 770	497	13 267
TNO Rivière-Nipississ	0	0	0
TNO Lac-Walker	42	249	291
MRC de Sept-Rivières	16 082	937	17 019
Uashat mak Mani-utenam	984	-	984
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone	17 066	937	18 003

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021.

Le Tableau 6 et le schéma ci-dessous présentent la répartition des unités d'occupation résidentielle de chaque municipalité en fonction de leur type.

Tableau 6 : Nombre et profil des unités d'occupation résidentielle par municipalité

Municipalités	Permanente			Saisonnnière	Total
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogement (10 logements et plus) et condominiums	Chalets, maisons de villégiature	
Ville de Port-Cartier	2 306	291	673	191	3 461
Ville de Sept-Îles	7 502	2 583	2 718	464	13 267
TNO Rivière-Nipississ	-	-	-	-	-
TNO Lac-Walker	40	2	0	249	291
MRC de Sept-Rivières	9 848	2 876	3 391	904	17 019
Proportion (%)	57,9%	16,9%	19,9%	5,3%	
Uashat mak Mani-utenam	949	35	0	0	984
MRC de Sept-Rivières et communauté autochtone	10 797	2 911	3 391	904	18 003

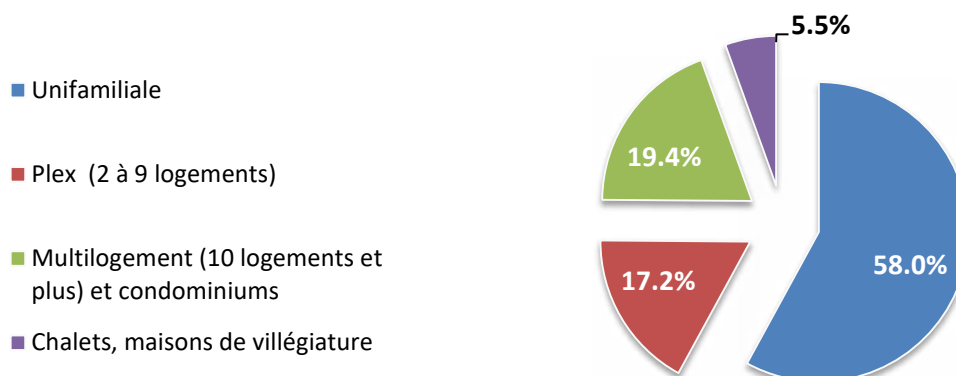
Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2021.

Les logements permanents sont essentiellement de type unifamilial sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, ces unités d'occupation représentant près de 60 % des logements.

Les chalets et maisons de villégiature représentent 5,5 % des unités d'occupation totales de la MRC; toutefois, cette proportion atteint 85 % des logements dans le secteur du TNO Lac Walker.

Les multilogements et condominiums, et les plex présentent des proportions similaires à savoir respectivement 19,4 % et 17,2 % des unités de la MRC.

Figure 2 : Répartition des unités d'occupation résidentielle selon le type d'immeuble



Les données de la communauté autochtone sont exclues de la figure 2.

1.3.2 Caractéristiques des unités d'occupation ICI

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'unités d'occupation ICI de chaque municipalité sur la base des rapports de levées de conteneurs. La répartition des établissements par type (industries, commerces et institutions) n'est pas disponible.

Tableau 7 : Profil des unités d'occupation ICI selon le type d'activité

Municipalités	Nombre d'unités d'occupation ICI
Ville de Port-Cartier	277
Ville de Sept-Îles	1 170
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	1
Uashat mak Mani-utenam	<i>n.d</i>
MRC de Sept-Rivières	1 448

Source : Questionnaires transmis aux villes

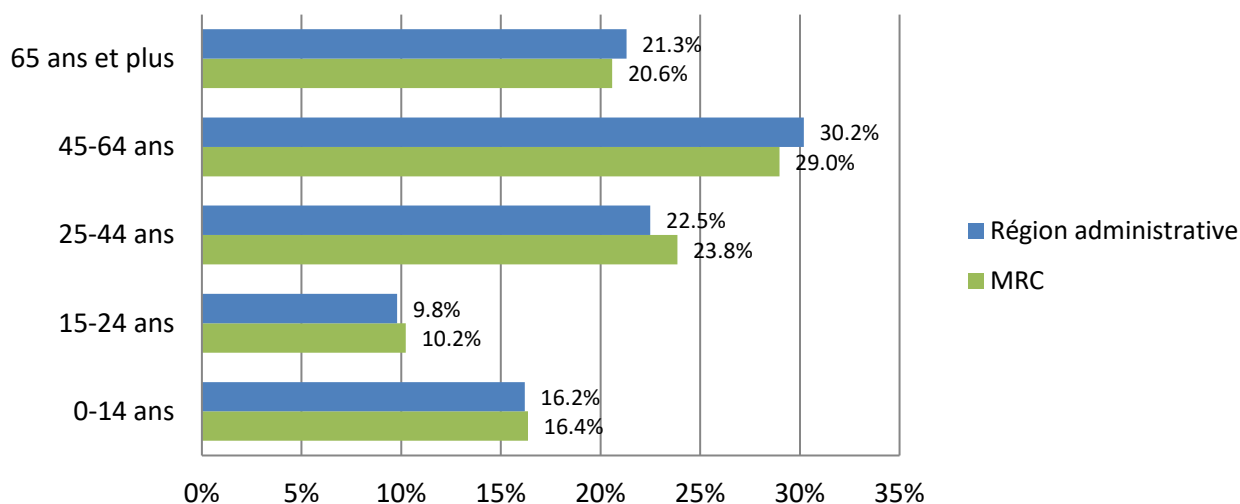
Le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, comptabilise une seule unité d'occupation de type ICI, le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois.

1.3.3 Caractéristiques sociales

Les sections suivantes présentent le profil social de la population de la MRC de Sept-Rivières, notamment par rapport à l'âge de la population et à leur niveau de scolarité.

La Figure 3 compare la répartition de la population de la MRC par classe d'âge à celle de la population régionale.

Figure 3 : Tranches d'âge de la population (2021)



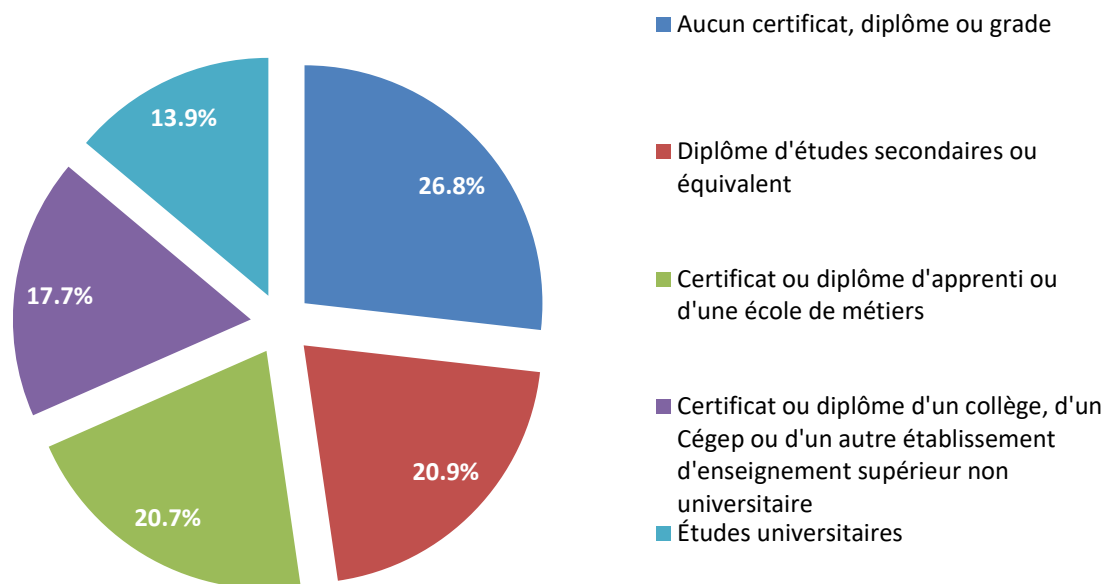
Source : Statistique Canada. 2022. Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 27 avril 2022. Les données excluent la communauté autochtone.

Les points distinctifs caractérisant la MRC de Sept-Rivières sont les suivants :

- L'âge médian de la population de la MRC Sept-Rivières est de 44,6 ans;
- La population de plus de 15 ans représente 83 % de la population, soit près de 26 000 personnes;
- 16,4 % de la population de Sept-Rivières est âgée de 0 à 14 ans. Cette proportion est plus élevée que celle de la Côte-Nord;
- La proportion de la population âgée de 15 à 64 ans est la plus forte au niveau régional (83,8 %);
- Le groupe des 65 ans et plus représente 20,6 % de la population de la MRC, ce qui est presque similaire à l'ensemble de la région (21,6 %) ;

La Figure 4 représente le niveau de scolarité de la population de la MRC lors de l'enquête nationale auprès des ménages de 2021.

Figure 4 : Niveau de scolarité de la population de la MRC (2021)



Source : Statistique Canada. 2022. (tableau). Profil du recensement, Recensement de la population de 2021, produit n° 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 décembre 2022.

L'analyse du niveau de formation de la population de la MRC met en évidence les éléments suivants :

- Le pourcentage de personnes sans diplôme est élevé, près de 26,8 %, ce qui est supérieur à la proportion de l'ensemble de la province du Québec (18,2 %, en 2021);
- Le niveau de scolarité de la MRC de Sept-Rivières est représenté à 20,9 % par des personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou équivalent, 20,7 % ayant un niveau postsecondaire (école d'apprenti, école de métier, Cégep) et 17,7 % ayant un certificat d'un cégep ou équivalent;
- 13,9 % de la population de plus de 15 ans détient un certificat ou diplôme de niveau universitaire.

1.3.4 Caractéristiques économiques

Les activités économiques dans la MRC de Sept-Rivières reposent principalement sur des entreprises du secteur primaire grâce auxquelles se sont développés divers services et entreprises.

L'économie de **Port-Cartier** est basée principalement sur la transformation et l'expédition des ressources naturelles que sont le minerai de fer et le bois. La multinationale ArcelorMittal Mines Canada (anciennement connue sous le nom de « Compagnie minière Québec Cartier ») est le principal employeur de la ville. Son minerai de fer, provenant de ses mines situées près de Fermont, arrive à son complexe industriel de Port-Cartier par voie ferrée. Une partie du minerai de fer est aussi transformé en boulettes aux installations de Port-Cartier. Le minerai est ensuite expédié par bateau un peu partout dans le monde.

L'industrie forestière est représentée dans la MRC par Produits forestiers Arbec et son usine de sciage à Port-Cartier. Le bois est récolté, entre autres, dans l'arrière-pays de la MRC et une partie de celui-ci est transportée à ses installations de Port-Cartier par le chemin de fer d'ArcelorMittal. L'usine de sciage de Port-Cartier produit également des copeaux qui sont vendus à l'extérieur pour en faire de la pâte à papier, principalement à l'usine de Produits forestiers Résolu de Baie-Comeau.

L'économie de **Sept-Îles** est aussi fondée, entre autres, sur l'exploitation et l'expédition des ressources minières de fer avec son port en eaux profondes; à cela s'ajoute la transformation de l'aluminium et le secteur des services. Sept-Îles constitue un pôle économique et social important de la MRC et de la Côte-Nord. C'est une ville moderne dotée de tous les services publics et infrastructures, ce qui en fait un centre urbain de première importance.

Deux compagnies minières exploitent des gisements de fer près de Labrador City et Schefferville, dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador et celle du Québec, soit la Compagnie minière Rio Tinto IOC et la compagnie Tata Steel Minerals Canada. Ces deux compagnies acheminent leurs productions par voie ferrée jusqu'à leurs terminaux portuaires situés autour de la baie de Sept-Îles. Cette production est ensuite expédiée par bateau pour l'industrie sidérurgique mondiale. La Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFP Pointe-Noire) est un carrefour logistique ferroviaire et portuaire de premier plan pour l'industrie des ressources naturelles actives sur la Côte-Nord et à Terre-Neuve-et-Labrador. La SFP Pointe-Noire prévoit, dans les prochaines années, compléter un projet d'investissement d'envergure qui permettra d'augmenter sa capacité de manutention à plus de 20 millions de tonnes de minerai de fer par année.

L'Aluminerie Alouette, principal employeur de la ville de Sept-Îles, avec près de 1 000 employés, est considérée comme étant la plus importante aluminerie des Amériques. La compagnie expédie son aluminium principalement par bateau, à partir des quais du Port de Sept-Îles, à ses différents clients à travers le monde. L'implantation de l'aluminerie dans les années 1990 marquait l'aboutissement d'efforts concertés pour diversifier l'économie de la Côte-Nord et mettre en valeur son énorme potentiel hydroélectrique et portuaire. La deuxième phase a été réalisée dans les années 2000, ce qui a permis d'augmenter la production de l'usine. L'aluminerie planche présentement sur une troisième phase

d'agrandissement qui pourrait se réaliser dans les prochaines années, si le contexte économique est favorable.

D'autre part, un projet de mine d'apatite ou de phosphate à Sept-Îles pourrait voir le jour malgré que le projet a été mis sur pause depuis septembre 2017 par Investissement Québec et Yara international. Le projet est sujet aux marchés du phosphate et de l'apatite. Si le prix de ces ressources continue d'augmenter, le projet verra sûrement le jour.

L'industrie des pêcheries amène aussi son lot de retombées économiques dans la MRC. Les espèces les plus rentables sont le crabe des neiges, la crevette et le pétoncle.

Plusieurs entreprises manufacturières desservent les industries du secteur primaire et du secteur de la construction. Généralement sous forme de petites et moyennes entreprises (PME), ces entreprises sont nombreuses et parfois très spécialisées dans un créneau particulier. Cependant, les PME de la région développent de nouveaux produits exportables et sont de moins en moins dépendantes de la grande industrie.

Enfin, le point de service de Sept-Îles du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord ainsi que la Ville de Sept-Îles sont d'importants employeurs au niveau des services. D'autres services gouvernementaux, tant au fédéral qu'au provincial et supra-local, ont aussi pignon sur rue à Sept-Îles.

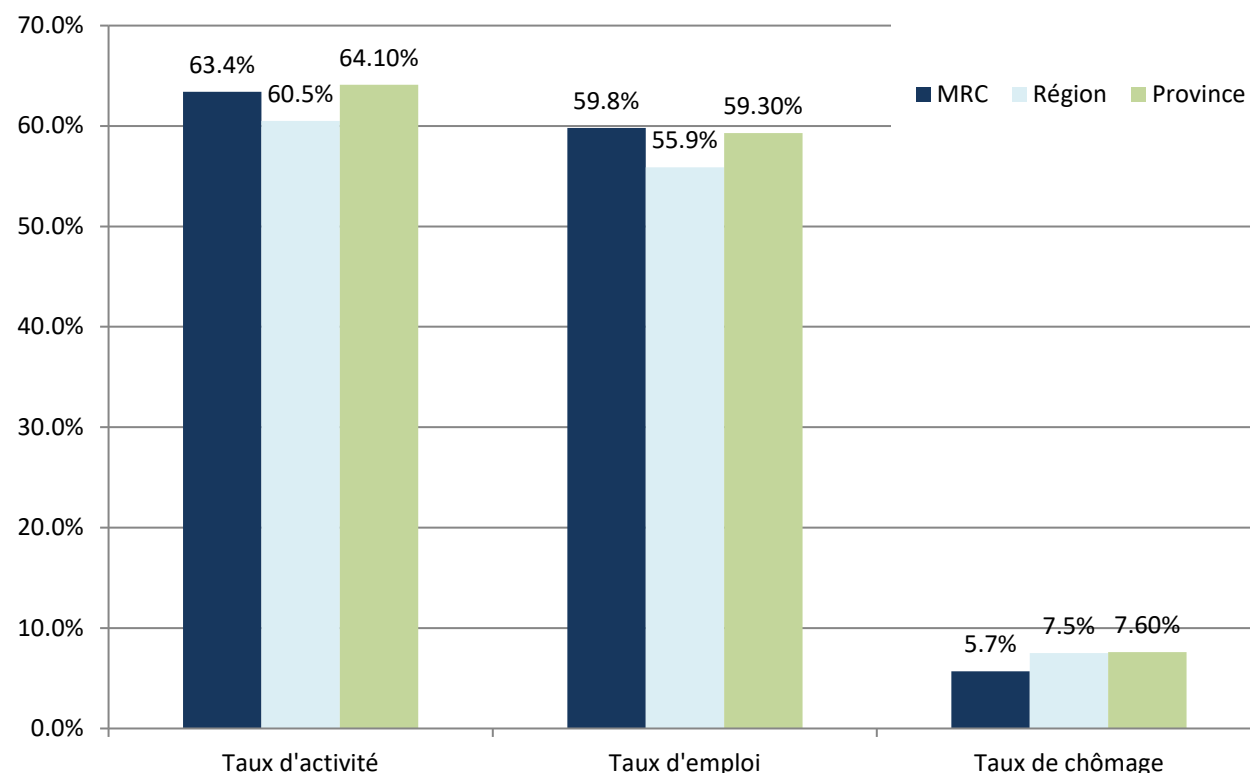
Le fait que les activités économiques de la MRC reposent sur les richesses naturelles rend les emplois plus instables et mène à des fluctuations économiques qui peuvent être importantes d'une année à l'autre. Ces fluctuations ont un impact sur la gestion des matières résiduelles, tant au niveau de la consommation des ménages qu'au niveau des résidus de transformation industrielle.

Quant à l'économie de la communauté de Uashat mak Mani-utenam, elle est axée dans différents domaines d'activités : la pêche au crabe des neiges, crevette et homard, la construction résidentielle et commerciale, la collecte des ordures et des matières recyclables, les partenariats d'affaires avec les minières (coentreprises et entreprises dans les domaines de la construction, du transport et de la sanitation), le transport de passagers (Train Tshiuetin), l'artisanat, le tourisme et les autres PME dans des domaines variés (médias, musique, soins de la personne, etc.). De plus, le centre d'achat Les Galeries Montagnaises, rassemblant plus de 40 commerces, dessert la population de la communauté de Sept-Îles et des environs.

La section suivante présente le profil économique général de la population de la MRC, notamment par rapport à certains indicateurs économiques et le revenu annuel des ménages.

La Figure 4 présente les principaux indicateurs économiques de la MRC, en comparaison avec ceux de la région de la Côte-Nord et de la province du Québec. Les données proviennent du recensement de 2021 de Statistique Canada.

Figure 4 : Situation d'activité et indicateurs économiques (2021)⁵



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Le taux d'activité ainsi que le taux d'emploi étaient supérieurs à la moyenne de la région de la Côte-Nord en 2021, ce qui démontre le dynamisme de l'économie locale. La population active de la MRC est d'environ 63,4 %, et le taux de chômage d'environ 5,7 %, plus bas que celui de la région administrative de la Côte-Nord.

Le tableau suivant présente les spécificités économiques de la population totale âgée de 15 ans et plus, notamment en termes de revenu annuel des ménages.

⁵ Les données excluent la communauté autochtone.

Tableau 8 : Revenu total des ménages privés de la MRC (2020)⁶

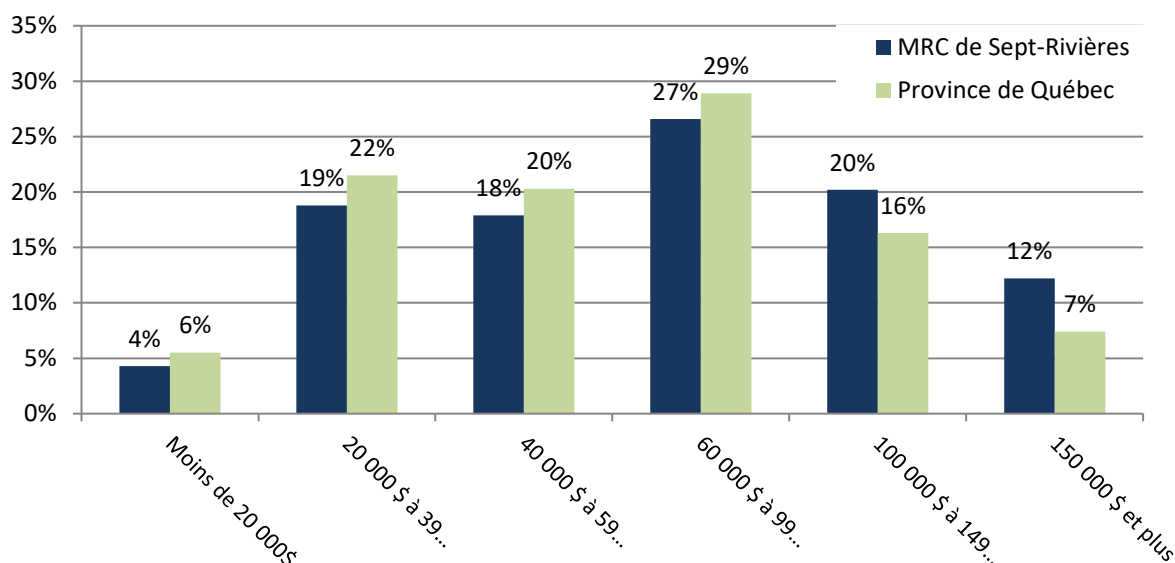
Revenu annuel des ménages	MRC de Sept-Rivières
Moins de 20 000\$	4%
20 000 \$ à 39 999 \$	19%
40 000 \$ à 59 999 \$	18%
60 000 \$ à 99 999 \$	27%
100 000 \$ à 149 999 \$	20%
150 000 \$ et plus	12%
Total	100%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

Les données du tableau ci-dessus montrent que plus du tiers des ménages de la MRC ont un salaire annuel de plus de 60 000 \$. Le revenu médian des ménages de la MRC est de 72 000 \$.

La figure ci-dessous compare les données sur les tranches salariales de la MRC par rapport à la province de Québec.

Figure 5 : Tranches salariales des ménages privés (2020)¹³



Il ressort que plus de 32 % des ménages de la MRC de Sept-Rivières ont un revenu plus élevé que 100 000 \$ par année, soit 9 % de plus que la moyenne québécoise.

⁶ Les données excluent la communauté autochtone.

1.3.5 Profil de l'emploi

Les différents secteurs d'activité de la MRC comptabilisent plus de 19 025 employés, concentrés dans les secteurs tertiaire et secondaire. Les activités liées à l'extraction minière représentent 2 000 employés, soit 10 % du nombre total de la MRC. Le tableau 9 présente la répartition des employés pour les différents secteurs d'emplois selon les secteurs SCIAN.

Tableau 9 : Répartition des employés par secteur SCIAN⁷ (2021)⁸

Secteur SCIAN	MRC de Sept-Rivières		Province de Québec	
	Nombre d'employés	% Répartition	Nombre d'employés	% Répartition
Secteur primaire		12,0 %		2,4 %
11 Agriculture, foresterie, pêche et chasses	225	1,2%	79 050	1,8%
21 Extraction minière	2 050	10,8%	24 890	0,6%
Secteur secondaire		16,0 %		17,9 %
22 Services publics	170	0,9%	31 005	0,7%
23 Construction	1 055	5,5%	296 035	6,8%
31-33 Fabrication	1 810	9,5%	449 115	10,3%
Secteur tertiaire		72,1 %		79,7 %
41 Commerce de gros	345	1,8%	147 340	3,4%
44-45 Commerce de détail	2 255	11,9%	514 090	11,8%
48-49 Transport et entreposage	1 065	5,6%	209 445	4,8%
51 Industrie de l'information et industrie culturelle	245	1,3%	94 130	2,2%
52 Finance et assurances	265	1,4%	169 985	3,9%
53 Services immobiliers et services de location et de location à bail	305	1,6%	63 030	1,5%
54 Services professionnels	490	2,6%	345 345	7,9%
55 Gestion de sociétés et d'entreprises	0	0,0%	5 605	0,1%
56 Services administratifs	705	3,7%	171 345	3,9%
61 Services d'enseignement	1 460	7,7%	340 885	7,8%
62 Soins de santé et assistance sociale	2 685	14,1%	617 200	14,2%
71 Arts	190	1,0%	72 700	1,7%
72 Hébergement et services de restauration	1 075	5,7%	232 480	5,4%
81 Autres services (sauf les administrations publiques)	775	4,1%	190 470	4,4%
91 Administrations publiques	1 855	9,8%	290 765	6,7%
TOTAL	19 025	100,0%	4 344 910	100,0%

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2021.

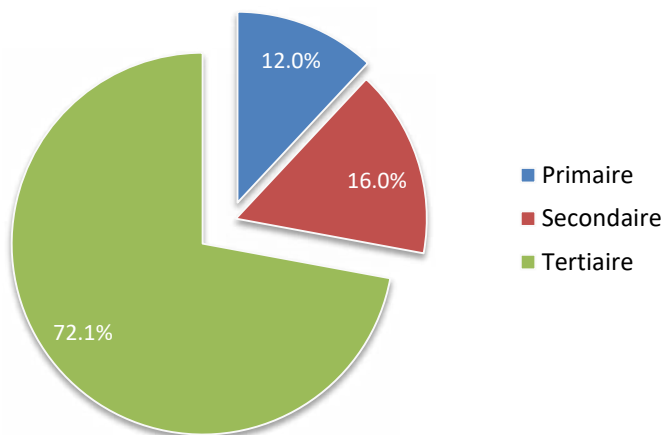
⁷ Définitions SCIAN : Statistique Canada, Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) Canada (2012)

⁸ Les données excluent la communauté autochtone.

Les cinq principaux secteurs d'activité sont l'extraction minière, la fabrication, le commerce de détail, les soins de la santé et assistance sociale ainsi que les administrations publiques qui représentent chacun entre 8 et 14 % des emplois de la MRC.

Les deux figures ci-dessous présentent la répartition du nombre d'employés sur le territoire de la MRC selon les secteurs d'emploi et selon le type d'activité des entreprises.

Figure 6 : Répartition des employés par secteur d'emploi (2021) ⁹

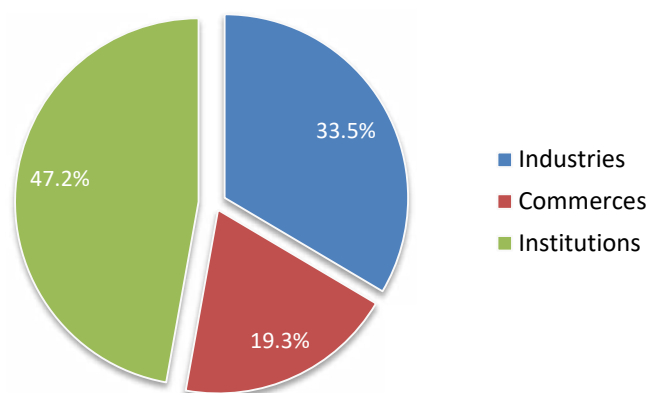


Le secteur tertiaire est le secteur qui emploie la plus grande proportion de la population active de la MRC (72,1 %), notamment dans le domaine des soins de la santé, suivi du secteur secondaire, autre secteur d'emploi important (16,0 %), notamment grâce aux industries manufacturières présentes sur le territoire de la MRC.

Le secteur primaire représente moins de 12 % des emplois de la MRC, mais le dynamisme du secteur tertiaire est souvent un indicateur de celui des industries du secteur primaire. En effet, la MRC de Sept-Rivières est une région de première transformation de par la présence d'industries minières. Le secteur primaire de la MRC est plus important que celui de la province de Québec (2,4 %). Le dynamisme du secteur primaire encourage la création de plusieurs entreprises de services qui permettent de répondre aux besoins du secteur primaire.

⁹ Les données excluent la communauté autochtone.

Figure 7 : Répartition des employés par type d'activité (2021)^{10 11}



Le secteur industriel comprend environ 33,5 % des employés et le secteur institutionnel, 47,2 %.

Le tableau ci-dessous présente les établissements de la MRC de Sept-Rivières les plus importants au niveau de l'emploi.

Tableau 10 : Principaux employeurs de Port-Cartier et de Sept-Îles

Nom de l'organisation	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Port-Cartier		
ArcelorMittal Mines Canada inc.	Bouletage de minerai de fer	1000 et plus
Pénitencier Port-Cartier	Centre de détention	500 à 999
Produits forestiers ARBEC	Scierie	200 à 499
CSSS de Port-Cartier	Centres communautaires de soins de santé	100 à 199
IGA (Alimentation Coop Port-Cartier)	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Sept-Îles		
Aluminerie Alouette	Production primaire d'alumine et d'aluminium	1000 et plus
Compagnie minière IOC inc. / Chemin de fer QNS & L	Transport ferroviaire de marchandises sur la ligne principale	500 à 999
CSSS de Sept-Îles (Hôpital et Centre administratif)	Hôpitaux généraux	500 à 999
Cégep de Sept-Îles	Collèges et cégep	200 à 499

¹⁰ Secteur industriel : secteurs SCIAN 11, 21-22, 23, 31-33 et 48-49
Secteur commercial : secteurs SCIAN 41-44-45 et 72
Secteur institutionnel : secteurs SCIAN 52, 54, 61, 62, 71-51, 81 et 91

¹¹ Les données excluent la communauté autochtone.

Nom de l'organisation	Domaine d'activités	Tranche d'employés
Métallurgie Brasco Entretien	Production primaire d'alumine et d'aluminium	100 à 199
Groupe Dépanneur 7 jours	Dépanneurs	100 à 199
Lauremat (B.M.R)	Centre de rénovation	100 à 199
CSSS de Sept-Îles	Centres communautaires de soins de santé	100 à 199
CSSS de Sept-Îles (Résidence Gustave Gauvreau)	Établissements communautaires de soins pour personnes âgées	100 à 199
Métal 7	Revêtement, gravure, traitement thermique et activités analogues	50 à 99
Sports Experts	Magasins d'articles de sport	50 à 99
Canadian Tire	Tous les autres magasins de détail divers	50 à 99
Provigo	Supermarchés et autres épiceries	50 à 99
Rona	Centres de rénovation	50 à 99
Centre de la petite enfance Sous le bon toit	Services de garderie	50 à 99
Centre de protection et de réadaptation Côte-Nord	Services à l'enfance et à la jeunesse	50 à 99

Source : *Bottin des entreprises de Développement économique de Sept-Îles*. Extraction des données le 21 avril 2022. Repéré à <https://www.deseptiles.com/bottin-des-entreprises>

1.3.6 Établissements attestés ICI ON RECYCLE

La société d'État RECYC-QUÉBEC souhaite promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles auprès du secteur ICI grâce au programme de reconnaissance ICI ON RECYCLE! Ce programme vise à reconnaître les établissements ICI qui atteignent des objectifs élevés de récupération.

Trois niveaux de participation s'offrent aux ICI en fonction de leur engagement vis-à-vis la saine gestion des matières résiduelles au travail, soit niveau 1 : Mise en œuvre, niveau 2 : Performance, niveau 3, Performance +, et niveau 4 : Élite.

Le tableau ci-dessous regroupe les organisations de la MRC attestées « ICI ON RECYCLE ».

Tableau 11 : Inventaire des établissements attestés « ICI ON RECYCLE! »

Nom de l'organisation	Date d'obtention /renouvellement	Niveau de certification (1, 2, 3, 4)
Port-Cartier		
ArcelorMital, Complexe industriel	2012	2
ArcelorMital, Édifice le Royer	2012	2
Centre de Bénévolat de Port-Cartier	2015	2
Sept-Îles		
MRC de Sept-Rivières (bureaux administratifs)	2021	3
Aluminerie Alouette	2020	4

Nom de l'organisation	Date d'obtention /renouvellement	Niveau de certification (1, 2, 3, 4)
Comité ZIP Côte-Nord du Golfe	2014	3
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord (CRECN)	2014	3
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)	2014	3
SADC Côte-Nord	2020	2
Rôtisserie St-Hubert	2019	2
CATE Côte-Nord	2013	2
Camp de pêche de la rivière Moisie	2012	2
MDDELCC - Protection de la faune (Bureau local de Sept-Îles)	2012	2
Numérik Solutions d'affaires	2014	2
Super C	2015	2
Uashat mak Mani-utenam		
Agence Mamu Innu Kaikusseht	2012	2

Source : RECYC-QUÉBEC, Programme ICI ON RECYCLE, Établissements inscrits.

1.4 ÉLÉMENTS À RETENIR

Quelques éléments clés du territoire de la MRC de Sept-Rivières sont à retenir en rapport avec la gestion et l'évolution des facteurs de génération des matières résiduelles.

Faits saillants – Description du territoire de la MRC de Sept-Rivières

- La population est concentrée dans les deux villes de Port-Cartier et Sept-Îles;
- Les TNO occupent la majorité de la superficie du territoire de la MRC;
- Les projections démographiques de la MRC annoncent une baisse de la population de 10,6 % d'ici 2041;
- L'habitat est majoritairement de type unifamilial sur le territoire de la MRC (58 %);
- Le territoire compte un nombre important de chalets de villégiature et camps de chasse et pêche sur le territoire;
- Le revenu moyen par ménage est supérieur à la moyenne québécoise, notamment pour la tranche de 100 000 \$ et plus;
- Plusieurs grandes industries sont présentes sur le territoire, notamment des compagnies minières;
- Les fluctuations économiques sont susceptibles d'influencer la gestion des matières.

2 Inventaire et description des ressources

La section suivante répertorie les organismes et les entreprises investis dans la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC, ainsi que les installations de traitement en exploitation pour leur valorisation ou leur élimination.

Des tableaux de synthèse présentant les différents intervenants et infrastructures liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC sont joints aux Annexes 2 et 3.

2.1 RECENSEMENT DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1.1 Description des organismes présents sur le territoire

La MRC de Sept-Rivières compte plusieurs organismes qui offrent aux citoyens des services reliés à la gestion des matières résiduelles.

Les différentes catégories d'organismes œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont les suivantes :

Catégories d'organismes en gestion des matières résiduelles

**Organismes
gouvernementaux et
parapublics**

**Organismes
communautaires ou
d'économie sociale**

**Groupes
environnementaux**

**Commissions et
établissements
scolaires**

Organismes gouvernementaux et parapublics

À titre d'organismes gouvernementaux œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, on retrouve uniquement sur le territoire de la MRC un bureau régional du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à Sept-Îles.

Organismes communautaires et d'économie sociale

Plusieurs organismes communautaires et entreprises de réemploi sont recensés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

L'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier opère un magasin où les biens usagés apportés à la déchetterie et ayant un potentiel de réemploi, tels que les meubles, les vélos, etc., sont vendus à la population. Le Centre de bénévolat de Port-Cartier est un organisme communautaire qui assure la récupération et la vente de vêtements et d'articles pour bébé.

Le Centre de dépannage du Parc Ferland, Recyk et Frip ainsi que la Maison de la famille l'Envol, trois organismes communautaires basés à Sept-Îles, sont les seuls endroits où les citoyens peuvent se départir de vêtements usagés.

Il y a également plusieurs activités de réemploi à la disposition des citoyens de la MRC : organisation de ventes de garage, ventes en ligne avec des sites spécialisés et les médias sociaux. Ces derniers sont notamment en émergence et on dénombre d'ailleurs plus de trente groupes de vente dans le secteur couvrant Sept-Îles et les environs.

Groupes environnementaux

Plusieurs organismes environnementaux ont leur siège social à Sept-Îles. Les organismes ayant un mandat lié à la gestion des matières résiduelles présents sur le territoire sont la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) et Environnement de la Côte-Nord (ECN).

La CPESI est une corporation paramunicipale fondée en 1979. Celle-ci fournit de nombreux services environnementaux en information, sensibilisation et éducation et est aussi à l'initiative de projets majeurs en gestion des matières résiduelles, notamment le développement du compostage domestique à Sept-Îles, de promotion de l'herbicyclage, des premiers Jeux du Québec « VERTS » ainsi que l'organisation et la promotion de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, des arbres de Noël et de vélos. Certaines de ces initiatives ont été récompensées par un Phénix de l'environnement décerné par le gouvernement du Québec.

ECN, dont le siège social est à Sept-Îles et membre du Regroupement des conseils régionaux de l'environnement du Québec, est un organisme régional et constitue un intervenant incontournable en environnement dans la MRC de Sept-Rivières. Il offre des services pour appuyer le déploiement de projets sur différentes thématiques environnementales spécifiques de la région de la Côte-Nord. ECN est aussi l'instigateur de différents projets liés à la lutte aux dépotoirs clandestins.

Commissions et établissements scolaires

La MRC de Sept-Rivières dispose de nombreux établissements scolaires. En plus du CÉGEP de Sept-Îles, on retrouve 28 établissements d'enseignement général ou particulier. Avec l'ouverture du Pavillon universitaire Alouette de Sept-Îles en 2014, l'Université du Québec à Chicoutimi est également présente sur le territoire et élargit ainsi le niveau d'enseignement disponible dans la région au secteur universitaire.

Le Tableau 12 présente l'inventaire et les caractéristiques des établissements d'enseignement sur le territoire de la MRC.

Tableau 12 : Inventaire des établissements d'enseignement

Établissement	Niveau
Port-Cartier	
<i>Commission scolaire du Fer</i>	
École Dominique-Savio	Primaire
École Mère D'Youville	Primaire
École Saint-Alexandre	Primaire
Centre Éducatif L'Abri	Secondaire
Centre le relais du Nord, Établissement de Port-Cartier	Formation générale
Centre d'éducation des adultes de Port-Cartier	Formation générale
<i>Eastern Shores School Board</i>	
Riverview School	Primaire / Secondaire 1-3
Sept-Îles	
<i>Commission scolaire du Fer</i>	
École Notre-Dame	Primaire
École Bois-Joli	Primaire
École Camille-Marcoux	Primaire
École du Boisé	Primaire
École Gamache	Primaire
École Jacques-Cartier	Primaire
École Maisonneuve	Primaire
École Marie-Immaculée	Primaire
École Mgr-Blanche	Primaire
École Jean-Du-Nord	Secondaire
École Manikoutai	Secondaire
Centre de formation professionnelle et générale A.-W.-Gagné	Formation générale
<i>Eastern Shores School Board</i>	
Flemming Elementary School	Primaire
Queen Elizabeth High School	Secondaire
École Tshisteshinu (Conseil des Montagnais)	Primaire et secondaire
École de Ballet	Écoles des beaux-arts
École de Musique	Écoles des beaux-arts
Institut d'enseignement de Sept-Îles (école privée)	Secondaire
Cégep de Sept-Îles	Collégial
UQAC à Sept-Îles	Universitaire
Uashat mak Mani-utenam	
<i>Institut Tshakapesh</i>	
École Johnny Pilot (Uashat)	Primaire
École Tshishteshinu (Mani-utenam)	Primaire
École Manikanetish (Uashat)	Secondaire

Source : www.csdufer.qc.ca; www.essb.qc.ca; www.cegep-sept-iles.qc.ca; www.uqac.ca; www.icem.ca

2.1.2 Description des entreprises présentes sur le territoire

Les différentes catégories d'entreprises œuvrant dans le domaine de la gestion des matières résiduelles sont les suivantes :

Catégorie d'entreprises œuvrant dans la gestion des matières résiduelles

Entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles

Entreprises de valorisation de matières résiduelles

Entreprises d'élimination de matières résiduelles

Entreprises de gestion des boues (collecte et transport, traitement)

Entreprises de collecte et de transport de matières résiduelles

Les entreprises de collecte et de transport sont des compagnies locales qui assurent la collecte de porte en porte des matières résiduelles (ordures ménagères, matières recyclables) et leur transport vers le lieu d'élimination ou le lieu de traitement.

Notamment, il s'agit de Daumex Côte-Nord pour la ville de Port-Cartier et d'Innu Construction, propriété du Conseil de bande Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam (ITUM), pour la collecte des ordures et des matières recyclables pour la ville de Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle ainsi que le territoire de Uashat mak Mani-utenam.

Il y a aussi des entreprises qui offrent des services de collecte ponctuelle sur le territoire, comme Sani-Manic ou Veolia pour la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD). Le groupe Équipements Nordiques propose des locations de conteneurs et des travaux de construction divers.

Entreprises de valorisation de matières résiduelles

Il y a plusieurs entreprises de valorisation des matières résiduelles sur le territoire, notamment des récupérateurs de métal et des entreprises qui récupèrent les RDD.

Entreprises d'élimination de matières résiduelles

Il y a une seule entreprise d'élimination sur le territoire de la MRC, la compagnie Excavation E.S.M, qui exploite le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles (contrat qui a commencé en janvier 2019 pour se terminer en janvier 2024).

Entreprises de gestion des boues (collecte et transport, traitement)

Les entreprises qui collectent et transportent les boues sur le territoire de la MRC sont Veolia ainsi que Sani-Manic, les deux ayant un bureau et une flotte de camions sur le territoire de Sept-Îles.

Pour ce qui est du traitement des boues, la Ville de Sept-Îles opère un système de lagunes en marge du LET, et c'est la seule structure du genre sur le territoire de la MRC.

2.1.3 Bilan des intervenants

Le nombre et le type d'intervenants en gestion des matières résiduelles agissant sur le territoire de la MRC sont présentés dans le Tableau 13 ci-dessous.

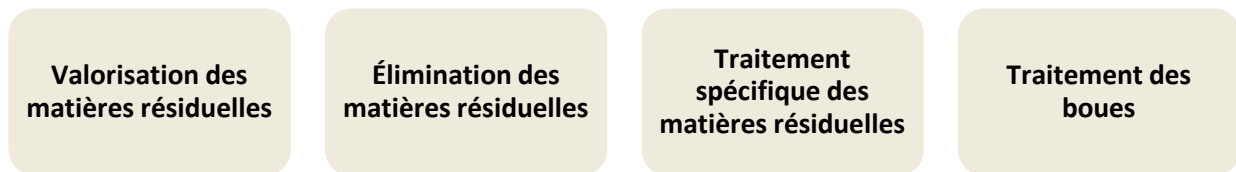
Tableau 13 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Inventaire des intervenants	Port-Cartier	Sept-Îles	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam	MRC de Sept-Rivières	Hors MRC de Sept-Rivières	Total (MRC et hors MRC)
Organismes gouvernementaux et parapublics	-	1	-	-	1	1	2
Organismes municipaux	1	2	-	1	4	-	4
Groupes environnementaux	-	2	-	-	2	-	2
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale	2	1	-	-	3	-	3
Entreprises de réemploi	1	4	-	-	5	-	5
Sous-total - Organismes	4	10	-	1	15	1	16
Collecte et transport des matières résiduelles	1	4	-	1	6	1	7
Mise en valeur des matières résiduelles	3	15	-	3	21	6	27
Élimination des matières résiduelles	-	-	-	-	-	1	1
Sous-total - Entreprises / gestion des matières résiduelles	4	19	0	4	27	8	35
Collecte et transport des boues	-	2	-	-	2	-	2
Traitement des boues	-	-	-	-	-	1	1
Sous-total - Entreprises / gestion des boues	-	2	-	-	2	1	3
Total intervenants	8	31	-	5	44	10	54

2.2 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La figure ci-dessous présente les différentes catégories d'infrastructures œuvrant dans le domaine des matières résiduelles.

Catégorie d'infrastructures de gestion de matières résiduelles



2.2.1 Infrastructures de valorisation des matières résiduelles

Les matières résiduelles générées sont traitées et valorisées exclusivement dans des installations situées à l'intérieur du territoire de la MRC.

Centres de tri et de transfert des matières recyclables

Centre de tri Ressource de Réinsertion Le Phare

Il y a qu'un seul centre de tri qui reçoit les matières recyclables de la collecte sélective générées sur l'ensemble du territoire de la MRC. Cette installation est la propriété de la société Ressource de Réinsertion Le Phare qui est également responsable de l'opération de ce site. Le centre de tri est situé à Port-Cartier. Par sa mission, il est à la fois un centre de travail adapté qui offre l'opportunité à une cinquantaine de travailleurs d'intégrer le marché de l'emploi. Le recyclage fait partie de sa vocation depuis 2005.

Le centre de tri Le Phare traite, en moyenne, environ 4 500 tonnes de matières recyclables par année, en provenance des secteurs résidentiels et commerciaux de Port-Cartier, Sept-Îles, Uashat mak Mani-utenam et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Il reçoit également des matières en provenance d'entreprises qui sont desservies par des contrats privés de collecte, tels qu'Arcelor Mittal Mines Canada et le pénitencier de Port-Cartier. Le centre de tri reçoit également une petite quantité de matières en provenance de l'extérieur de la MRC, telle que celles issues du recyclage aux installations d'ArcelorMittal Mines Canada dans la MRC de Caniapiscau.

Le centre de tri accepte toutes les matières recyclables, à l'exception des plastiques de type 3 et 6. Les matières sont d'abord vidées des camions dans un dôme pour ensuite être chargées dans le convoyeur de matières en vrac. Celles-ci sont ensuite déversées dans un convoyeur aux fins de tri par catégorie.

Les matières sont alors triées manuellement: les cartons, les sacs en plastique, le verre par couleur, les plastiques par numéro, etc. Le tri du métal est toutefois mécanisé pour éviter les blessures. Les fibres issues du papier journal, papier de bureau, etc. sont propulsées mécaniquement pour éliminer les résidus de verre et sable qui contaminent les produits. Les produits qui peuvent être transportés en ballots sont acheminés

par un chargeur sur roue vers une presse à ballots. Les ballots sont, par la suite, entreposés et expédiés aux recycleurs. Le centre de tri vise à maximiser le poids des ballots afin de maximiser le transport vers l'extérieur de la région.

Pour faire suite au tri, les rejets sont acheminés vers Sept-Îles pour être éliminés au lieu d'enfouissement technique.

Centre de transfert des matières recyclables

L'ensemble des matières recyclables de la municipalité de Sept-Îles, de la communauté autochtone et du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle provenant de la collecte sélective (secteur résidentiel et ICI), transite par un centre de transfert. Ce dernier se situe près de l'écocentre Sept-Îles sur le boulevard des Montagnais et est opéré par Ressource de réinsertion Le Phare.

Le carton y est séparé du reste des matières et mis en ballot grâce à des presses. Le métal est aussi retiré et placé dans un conteneur pour ensuite être vendu. Un tri sommaire sur place permet de retirer les principaux rejets au recyclage. Le carton en ballot et les autres matières recyclables non triées sont ensuite transportés dans des remorques au centre de tri des matières recyclables à Port-Cartier.

Écocentres et aires de réception

Le territoire de la MRC de Sept-Rivières compte plusieurs sites d'apport volontaire destinés à la réception des matières résiduelles non prises en charge par les collectes municipales, comme les résidus encombrants et les RDD (seulement les RDD d'origine résidentielle sont acceptées).

Ces points d'apport volontaire permettent également de desservir les zones plus éloignées des installations principales de gestion des matières résiduelles.

Ainsi, le territoire de la MRC regroupe sept installations de récupération et de valorisation de matières résiduelles (apport volontaire) :

- Deux écocentres permanents : un à Port-Cartier et un à Sept-Îles;
- Quatre aires de réception des matières résiduelles : une à Port-Cartier (secteur Rivière-Pentecôte) et trois à Sept-Îles (secteurs Gallix, Clarke City et Moisie);
- Une déchetterie : sur le site du LET de la ville de Sept-Îles.

Écocentres

Les écocentres représentent les sites d'apport volontaire les plus complets au niveau des matières acceptées d'origine résidentielle. Les citoyens peuvent y apporter, entre autres, des résidus encombrants, des résidus verts, du métal, des résidus de CRD et des RDD, en plus des matières recyclables et des déchets domestiques n'entrant pas dans un bac roulant.

Les écocentres sont situés dans les centres urbains de chacune des municipalités. La clientèle résidentielle de Port-Cartier peut se départir de ses matières à l'écocentre connu auparavant sous le nom de « déchetterie », propriété de l'entreprise Ressource de réinsertion Le Phare depuis 2007 et opéré par l'entreprise. Les citoyens de Sept-Îles ont accès, quant à eux, à un écocentre au centre-ville. Cette installation est opérée par une entreprise privée, Équipements Nordiques, pour une durée de 5 ans.

Aires de réception des matières résiduelles

Les aires de réception des matières résiduelles (ARMR) représentent des sites d'apport volontaire servant à bonifier les services des secteurs en périphéries des centres urbains. Ces points de dépôt desservent la clientèle résidentielle uniquement.

Aménagées tel un petit écocentre, les ARMR permettent aux résidents des secteurs ruraux de se départir de certaines matières, telles que les résidus encombrants, les résidus de CRD, des résidus verts et de certains RDD dans un dépôt adéquat et sécuritaire. L'aménagement de ces sites de dépôt vise également à diminuer l'apparition de dépotoirs clandestins.

À Port-Cartier, une aire de réception des matières résiduelles a été aménagée sur un ancien site de dépôt de matériaux secs dans le secteur de Rivière-Pentecôte. Ce nouveau point d'apport volontaire est la propriété de la Ville de Port-Cartier et est opéré sous contrat par Ressource de réinsertion Le Phare. Les rejets en provenance de ces deux installations sont acheminés au LET de la Ville de Sept-Îles.

À Sept-Îles, trois aires de réception de matières résiduelles se trouvent sur le territoire, soit dans les secteurs de Gallix, Clarke City et Moisie. L'ensemble des installations sont la propriété de la Ville de Sept-Îles. La surveillance des sites est assurée par contrat.

Déchetterie du LET

La déchetterie du LET représente, quant à elle, le premier site d'apport volontaire qui a été mis en opération sur le territoire de la MRC. La clientèle résidentielle est majoritairement détournée vers l'écocentre de Sept-Îles. Le site est à usage quasi exclusif des industries, commerces et institutions. Il se positionne comme la dernière option possible pour les ICI de faire le tri de leurs matières afin de réduire les quantités de matières à éliminer au LET.

TNO et communauté autochtone

Aucun point d'apport volontaire n'est aménagé sur le territoire du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Les citoyens de ce secteur ont accès aux installations de la Ville de Sept-Îles.

Quant aux résidents de Uashat mak Mani-utenam, des conteneurs sont installés sur le territoire de la communauté, soit sur le site du garage municipal à Uashat et à celui de Mani-utenam. Ces sites de dépôt ne permettent toutefois que la collecte des résidus pêle-mêle. Ils ne constituent pas des aires de réception des matières résiduelles à proprement parler. Les membres de la communauté autochtone ont néanmoins

accès aux services de récupération complets de l'écocentre de Sept-Îles et aux autres installations de la municipalité.

Le tableau ci-dessous détaille les matières acceptées, les périodes d'ouverture et les clientèles admises dans chaque écocentre et aire de réception sur le territoire de la MRC.

Tableau 14 : Inventaire des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Port-Cartier			
Écocentre (déchetterie) Le Phare	• Résidus d'encombrants • Résidus verts • Bien usagés de toutes sortes (meubles, électroménagers, outils, articles de sport, etc.) • Matières recyclables • Métal • Pneus • Résidus de CRD : bois, matériaux secs, matériaux de construction • Résidus domestiques dangereux (RDD) (peintures et aérosols de peinture, huiles usées, antigels, filtres et contenants, piles, lampes au mercure, produits électroniques, etc.). • Terre non contaminée	• Armes, munitions et explosifs (doivent être apportés à la Sûreté du Québec) • Carcasses d'animaux • Déchets biomédicaux • Déchets industriels, commerciaux et institutionnels • Déchets radioactifs • Matières compostables (résidus alimentaires) • Pneus surdimensionnés • Médicaments • Sols contaminés • Tous produits contenant des BPC et/ou du cyanure • Les contenants d'huile de plus de 20 litres • Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP)	Résidentielle seulement
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Rivière-Pentecôte	• Résidus d'encombrants • Matières recyclables • Métal • Pneus • Résidus de CRD : bois, matériaux secs, matériaux de construction • Résidus domestiques dangereux (RDD) : huiles usées, filtres et contenants, peintures, teintures et vernis • Résidus verts		

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Sept-Îles			
Déchetterie du LET	• Résidus d'encombrants • Matières recyclables • Métal • Pneus • Résidus de CRD : bois, matériaux secs, matériaux de construction, résidus d'amiante • Résidus domestiques dangereux (RDD) : huiles usées, filtres et contenants, lampes au mercure, peintures, teintures et vernis, matériel électronique • Résidus verts • Terre non contaminée	• Armes, munitions et explosifs (doivent être apportés à la Sûreté du Québec) • Tous produits contenant des BPC et du cyanure (possibilité de disposition avec une firme spécialisée en environnement) • Pneus surdimensionnés	Résidentielle et ICI
Écocentre Sept-Îles (centre-ville)	• Bois • Bouteilles de propane • Carcasses d'animaux (saison de chasse seulement) • Résidus d'encombrants • Dormants de chemin de fer • Résidus CRD • Matières recyclables • Métaux • Pneus • Résidus domestiques dangereux - RDD (huiles usées, filtres et contenants, lampes au mercure, peintures, teintures et vernis, matériel électronique) (RDD hors REP accepté) • Résidus verts • Terre non contaminée	• Armes, munitions et explosifs (doivent être apportés à la Sûreté du Québec) • Carcasses d'animaux • Déchets biomédicaux • Déchets domestiques, industriels, commerciaux et institutionnels • Déchets radioactifs • Dormants de chemin de fer • Matières compostables (résidus alimentaires) • Matériel réutilisable : livres, jouets, vêtements en bon état, etc. • Médicaments • Pneus surdimensionnés • Résidus d'amiante • Sols contaminés • Tous produits contenant des BPC et/ou du cyanure • Les contenants d'huile de plus de 20 litres	Résidentielle seulement

Nom de l'installation	Matières acceptées	Matières refusées	Type de clientèle
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Moisie, Clarke	- Bois - Déchets encombrants (meubles, matelas, etc.) - Dormants de chemin de fer - Huiles usées, filtres et contenants (max. 20 litres) - Matériaux de construction, rénovation et démolition - Matériaux secs - Matières recyclables - Métaux - Peintures, teintures et vernis - Pneus - Résidus verts (feuilles mortes, gazon, tourbe, branches, etc.)	- Matières refusées à l'écocentre Sept-Îles (centre-ville) - Déchets domestiques - Résidus domestiques dangereux (RDD) : autres que les peintures et huiles usées - Les contenants d'huile de plus de 20 litres - Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP)	Résidentielle seulement
Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Gallix ¹²	<u>Chemin Marguerite :</u> - Bois - Dormants de chemin de fer - Résidus d'encombrants - Métal <u>Centre Marguerite :</u> résidus domestiques dangereux (peintures, teintures et vernis)	- Matières refusées à l'écocentre Sept-Îles (centre-ville) - Déchets domestiques - Résidus de CRD : matériaux secs, matériaux de construction - Résidus domestiques dangereux : autres que les peintures - Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP) - Résidus verts	Résidentielle seulement
Uashat mak Mani-utenam			
Site de dépôt de Uashat (garage municipal) ¹³	- Déchets domestiques - Encombrants	- Matières refusées au LET de Sept-Îles - Résidus domestiques dangereux	Résidentielle seulement
Site de dépôt de Mani-utenam (garage municipal)	- Déchets domestiques - Encombrants	- Matières refusées au LET de Sept-Îles - Résidus domestiques dangereux	Résidentielle seulement

Source : *Formulaires complétés par les municipalités*

¹² Personne n'est physiquement présent à l'aire de réception de Gallix. Les citoyens déposent tout type de matières dans le conteneur. Le plan d'action 2023-2030 prévoit d'améliorer ce point de dépôt pour en faire une aire de réception des matières avec une présence physique en tout temps.

¹³ Il n'y a pas de contrôle sur place pour les deux sites de dépôt de la communauté autochtone.

L'Annexe 4 présente les périodes d'ouverture des installations (écocentre et aire de réception).

Il existe peu de débouchés pour les résidus de CRD récupérés sur le territoire. Le centre de tri de CRD le plus proche se situe à 250 km, à Ragueneau (Transformation Métaux du Nord inc.). Les débouchés pour les matières récupérées aux écocentres et ARMR du territoire sont les suivants :

- Agrégats (roc, béton, brique et pierre) : utilisation comme matériel structurant pour les chemins d'accès aux cellules du LET et pour le recouvrement journalier. Une partie des agrégats est aussi utilisée lors des travaux routiers des municipalités;
- Branches et résidus verts : déchiquetage pour être distribués aux citoyens et aux entreprises agricoles.
- Bois : le bois non contaminé est accumulé au LET pour être utilisé comme agent structurant dans les opérations de la future plateforme de compostage. Le bois contaminé est déchiqueté et utilisé comme matériel de recouvrement journalier au LET.
- Métaux : les métaux sont envoyés vers un recycleur.
- Matières recyclables : les matières recyclables sont envoyées au centre de tri de Port-Cartier.
- Encombrants : les encombrants sont démantelés afin de séparer le métal présent des autres matières dans le but de les envoyer vers un recycleur. Les encombrants non valorisables sont éliminés au LET.

Points de dépôt des produits REP

Le tableau suivant présente les cinq organismes agréés par RECYC-QUÉBEC pour la gestion des produits visés par une responsabilité élargie du producteur (REP).

Tableau 15 : Organismes reconnus pour les produits sous REP

Produits visés	Programme REP
Peintures et aérosols de peinture	Éco-Peinture
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	SOGHU
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	Appel à recycler
Lampes au mercure	RecycFluo
Produits électroniques	Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)

La liste des points de dépôt pour chaque produit sous REP sur l'ensemble du territoire de la MRC est disponible en consultant les sites Internet respectifs des organismes reconnus.

Le Tableau 16 présente les points de dépôts reconnus pour chaque produit visé par un programme de responsabilité élargie des producteurs pour la Ville de Port-Cartier.

Tableau 16 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Port-Cartier

Produits visés	Écocentre (déchetterie) Le Phare	BMR Viamat inc.	Rona	Garage Yvan Bernier	Garage Station-Service Beaulieu	GM - Pascal Automobiles inc.
Peintures et aérosols de peinture	✓	✓	✓			
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	✓			✓	✓	✓
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	✓					
Lampes au mercure	✓	✓	✓			
Produits électroniques	✓					

Source : Sites Internet des organismes reconnus

Le tableau suivant dresse l’inventaire des points de dépôts reconnus pour chaque produit visé par un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la Ville de Sept-Îles. Les résidents du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle de même que ceux de la communauté autochtone utilisent les mêmes installations.

Tableau 17 : Inventaire des points de dépôts des produits sous REP – Ville de Sept-Îles

Produits visés	Écocentre Sept-Îles	Bureau en gros	Service Informatique Sept-Îles	Radio-Onde	Nedco Sept-Îles	RONA	BMR Lauremat inc.	Franklin Empire Sept-Îles	Pneus et Services PJJ Inc	GM - Pascal Automobiles inc.	Monsieur Muffler	Sept-Îles Toyota	Canadian Tire
Peintures et aérosols de peinture	✓					✓	✓						✓
Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	✓								✓	✓	✓	✓	
Piles rechargeables et non rechargeables, piles boutons	✓	✓		✓	✓								
Lampes au mercure	✓					✓	✓	✓					
Produits électroniques	✓	✓	✓										

Source : Sites Internet des organismes reconnus

Les huiles provenant du LET sont recueillies par la section industrielle de l'entreprise Veolia. Les RDD de l'écocentre du centre-ville de Sept-Îles sont recueillis par Sani-Manic.

2.2.2 Infrastructure de traitement de la matière organique

La Ville de Sept-Îles a commencé les travaux et études pour la mise en place d'une plateforme de traitement de la matière organique. Le centre de compostage sera implanté au LET de la Ville de Sept-Îles. Il permettra de traiter plus de 6 200 tonnes de matières organiques par année. Les boues de fosses septiques seront déshydratées à proximité de la plateforme afin d'y être compostées. Le projet devrait voir le jour en 2023-2024.

2.2.3 Infrastructures d'élimination des matières résiduelles

Lieu d'enfouissement technique - Ville de Sept-Îles

Le territoire de la MRC de Sept-Rivières achemine ses matières vers une seule installation d'élimination depuis la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville de Port-Cartier en 2009. Il s'agit du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles opéré selon les exigences du décret n° 1173-2002 du Gouvernement du Québec émis le 2 octobre 2012.

L'ensemble des ordures ménagères et les résidus ultimes de toutes les composantes de la MRC sont transportés à ce site, situé sur le chemin du lac Daigle au nord de Sept-Îles, administré par la municipalité, sous contrat d'opération avec l'entreprise Excavation E.S.M. inc. (janvier 2019-janvier 2024). Afin de maximiser la durée de vie du LET, la Ville a mis en place, à l'entrée de celui-ci, une aire de tri afin de récupérer les matières à fort potentiel de valorisation qui arrivent au LET. Celle-ci est opérée à l'aide d'une pelle hydraulique. Les matières sont récupérées et redirigées vers les bonnes filières de traitement.

Le Tableau 18 présente les caractéristiques nominales du lieu d'enfouissement de la Ville de Sept-Îles.

Tableau 18 : Caractéristiques du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles

Site	Propriétaire/Exploitant	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité résiduelles - 2019 (m ³)	Date de fermeture
LET de la Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles/ Excavation E.S.M. inc.	1 253 500	547 170	2032 ⁽¹⁾

Source : Décret n°1173-2002 du LET de la Ville de Sept-Îles

(1) D'après la durée de vie résiduelle déterminée au rapport d'évaluation des coûts de gestion postfermeture (CGPF) pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 (révision tous les 5 ans), et approuvée par le MELCCFP le 12 août 2019.

La capacité maximale du LET est de 1 253 500 m³. Selon le décret 1173-2002, la Ville est autorisée à enfouir des matières résiduelles dans le LET jusqu'au 1^{er} septembre 2027, avec la possibilité d'étendre cette échéance sur demande et acceptation préalable du MELCCFP. La Ville a demandé une extension de la date de fermeture de son LET afin de repousser cette échéance pour l'année 2036. Le LET de Sept-Îles accepte des matières en provenance de l'extérieur de la MRC. En 2020, le LET de Sept-Îles a reçu 75,84 tonnes de matières éliminées provenant de : Havre-Saint-Pierre, Baie-Trinité, Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Rivière-au-Tonnerre. La MRC n'exerce pas de droit de regard sur le LET de Sept-Îles.

Un certificat d'autorisation a été délivré conformément à l'article 22 de la LQE pour le traitement des matières résiduelles et l'installation de bâtiments accessoires, entre autres, pour les activités suivantes :

- Activité de tri des déchets mélangés dans un dôme (aire de tri mécanisé avec une pelle hydraulique);
- Activité de pressage de la ferraille;
- Revalorisation du bois;
- Gestion des pneus;
- Utilisation du bois décheté comme matériel de recouvrement.

Il n'y a pas de lieu d'enfouissement de débris de construction et de rénovation (LEDCE) sur le territoire de la MRC.

2.2.4 Infrastructures de traitement spécifique

Aucune infrastructure de traitement spécifique des matières résiduelles n'est présente sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

2.2.5 Infrastructures de gestion et traitement des boues

Le territoire de la MRC ne comprend pas de station de traitement des eaux usées mécanisée. Il y a quatre stations de type étangs aérés, trois desservant des secteurs de Sept-Îles et une pour la Ville de Port-Cartier. L'Aluminerie Alouette n'est pas raccordée à la station de traitement des eaux de la Ville de Sept-Îles (secteur Clarke City), mais les effluents sont envoyés vers un étang situé à côté de leurs installations. Cette station appartient et est opérée par la Ville de Sept-Îles. Le secteur regroupant Moisie et Mani-utenam fonctionne avec un simple système de prétraitement (dégrilleur). La station de traitement du centre-ville de Sept-Îles est équipée d'une plateforme de déshydratation des boues d'épuration par géotubes. La Ville de Port-Cartier possède aussi une plateforme de déshydratation des boues par géotubes. Les boues déshydratées peuvent être acheminées vers la future plateforme de compostage de la Ville de Sept-Îles ou bien être valorisées sur des sablières sur le territoire de Port-Cartier (ou autres territoires limitrophes).

Toutes ces installations sont la propriété de leurs organisations respectives.

Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques nominales de ces installations municipales.

Tableau 19 : Description des stations de traitement des eaux usées

Station de traitement	Type station	Numéro station	Date de mise en opération	Population de conception	Débit moyen (m ³ /j)	Charge moyenne DBO ₅ (kg/j)	Nombre ouvrage de surverse
Port-Cartier	EA	97020-1	1998.12	10 000	8 277	637	6
Sept-Îles (Gallix)	EA	97015-1	1996.02	358	183	18	4
Sept-Îles (Clarke City)	EA(PV)	97270-1	1994.08	476	186	26	0
Sept-Îles (Alouette)	EA	97000-3	1992.09	1 000	181	25	0
Sept-Îles (Ville)	EA	97010-1	1998.06	38 650	18 403	1933	6
Sept-Îles (Moisie-Maloténam)	DEG	97005-1	1999.01	2 408	776	122	4

Source : Informations fournies par les municipalités

Légende :

EA : Étangs aérés

EA (PV) : Étangs aérés (parois verticales)

DEG : Dégrilleur

Le territoire de la MRC comprend également une station pour le traitement des boues de fosses septiques, située sur le terrain du lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles. Encadré par un certificat d'autorisation émis en 1994 et modifié en 1999, ce site de lagunage peut accepter jusqu'à 1 422 m³ de

boues annuellement. Ouvert durant la période d'exploitation d'avril à décembre, le site peut être fermé avant si le tonnage autorisé est atteint.

Utilisées depuis plus de 20 ans, les lagunes ont reçu de grandes quantités de boues provenant des clientèles commerciale et industrielle de même que de l'extérieur du territoire de la MRC. Les matières reçues présentaient des caractéristiques nettement différentes à celles des boues de fosses septiques. Ainsi, à cause de cette forte utilisation, les lagunes se sont dégradées rapidement. Depuis 2013, uniquement les boues de fosses septiques provenant du territoire de la MRC et d'origine résidentielle sont traitées. La gestion des boues institutionnelles, commerciales et industrielles relève maintenant de l'entreprise privée.

2.2.6 Bilan des infrastructures de gestion et traitement des matières résiduelles

Le nombre et le type d'infrastructures qui reçoivent des matières résiduelles de la MRC sont présentés au Tableau 20. Les coordonnées et les caractéristiques détaillées des installations sont fournies en Annexe 3.

Tableau 20 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Inventaire des infrastructures		Port-Cartier	Sept-Îles	Lac-Walker	Uashat mak Mani-utenam	MRC de Sept-Rivières	Hors MRC de Sept-Rivières	Total (MRC et hors MRC)
Mise en valeur	Centre de tri des matières recyclables	1	-	0	0	1	0	1
	Écocentre et aire de réception	2	5	0	0	7	0	7
	Installation de compostage (à venir)	-	(1)	0	0	(1)	0	(1)
	Centre de transbordement	-	1	0	0	1	0	1
Sous-total - Mise en valeur des matières résiduelles		3	6	0	0	9	0	9
Élimination	Lieu d'enfouissement technique (LET)	-	1	0	0	1	0	1
Sous-total - Élimination des matières résiduelles		0	1	0	0	1	0	1
	Traitement des eaux usées - étangs aérés	1	4	0	0	5	0	5
	Traitement des boues de fosses septiques	1	1	0	0	2	0	2
Sous-total - Traitement des eaux usées et des boues		2	5	0	0	7	0	7
Total Infrastructures		5	12	0	0	17	0	17

2.3 ÉLÉMENTS À RETENIR

Quelques éléments clés sont à retenir sur les intervenants et infrastructures de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Faits saillants – Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

- Un seul lieu d'enfouissement technique (Sept-Îles) et un seul centre de tri des matières recyclables (Port-Cartier) sont présents sur le territoire;
- Deux écocentres sont implantés aux centres-villes à Port-Cartier (1) et à Sept-Îles (1) pour la clientèle résidentielle;
- Plusieurs aires de réception des matières résiduelles (4) sur le territoire sont accessibles aux citoyens des secteurs périphériques. À l'aire de réception des matières résiduelles (ARMR) au secteur de Rivière-Pentecôte de Port-Cartier, la récupération des TIC et RDD a été ajoutée. La Ville de Port-Cartier prévoit le développer davantage pour en faire un écocentre;
- Une déchetterie au lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles est disponible pour la clientèle résidentielle et ICI;
- Une future plateforme de compostage des matières organiques est à venir à proximité du lieu d'enfouissement technique de Sept-Îles. Cette plateforme permettra de composter les boues de fosses septiques ainsi que les boues des stations d'épuration préalablement déshydratées;
- Aucun centre de tri des débris de CRD ne se retrouve sur le territoire. Par contre, la déchetterie ainsi que l'aire de tri mécanisé (pelle hydraulique) situées à l'entrée du lieu d'enfouissement technique permet de dévier certaines matières à fort potentiel de valorisation de l'enfouissement;
- Divers organismes locaux sont impliqués dans la récupération des matières résiduelles et dans la sensibilisation de la population;
- Plusieurs entreprises privées offrent des services de récupération des matières résiduelles.

3 Portrait actuel de la gestion des matières résiduelles

La section suivante présente un portrait de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble de la MRC pour l'année 2020, détaillant la répartition des responsabilités entre les différentes composantes de la MRC ainsi que les différents programmes municipaux existants de gestion des matières résiduelles.

3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

3.1.1 Responsabilités de la MRC

La MRC de Sept-Rivières est dirigée par un conseil d'administration où siègent cinq représentants, soit le préfet, deux représentants de la Ville de Port-Cartier et deux de la Ville de Sept-Îles.

Les principales compétences obligatoires de la MRC de Sept-Rivières sont l'adoption et la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la gestion des matières résiduelles, la planification de la protection incendie, l'entente relative à la desserte policière, la gestion des cours d'eau ainsi que la gestion du territoire public notamment des baux de villégiature et des carrières et sablières. La MRC a aussi la responsabilité de services municipaux comme les travaux de voirie, de déneigement, etc. sur le territoire du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle. Elle y assure donc la collecte, le tri et le conditionnement des ordures et des matières recyclables.

La MRC n'a pas de délégation de compétences liées à la gestion des matières résiduelles pour les territoires de Port-Cartier et de Sept-Îles.

Elle a la responsabilité de produire, d'adopter et de réviser le PGMR sur son territoire.

Les rôles et responsabilités de celle-ci, précisément au niveau de la révision du PGMR, sont les suivantes :

- Élaboration et mise à jour du PGMR;
- Coordination de la mise en œuvre du Plan d'action;
- Préparation du bilan annuel de performance;
- Préparation du rapport de suivi et de mise en œuvre du PGMR;
- Actions régionales d'information, de sensibilisation et d'éducation.

3.1.2 Responsabilités des municipalités

Les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont responsables d'appliquer les actions du PGMR au niveau local et interviennent en tant que gestionnaires des matières résiduelles.

Les municipalités peuvent choisir d'assurer les activités relevant de leur compétence ou de mandater à une entreprise privée, par l'intermédiaire de contrats de service pour une durée déterminée.

Les compétences principales des municipalités s'articulent autour des principaux axes suivants :

Compétence C1	Compétence C2	Compétence C3
•Collecte et transport des déchets	•Collecte sélective et traitement des matières recyclables	•Élimination des matières résiduelles

Les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles sont également en charge de :

- Implanter la troisième voie de collecte des matières organiques;
- Gérer les collectes spéciales de résidus verts;
- Gérer les points de collectes des résidus domestiques dangereux (RDD);
- Promouvoir et gérer les écocentres et aires de réception;
- Administrer les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles.

Elles ont aussi comme responsabilités de :

- Mettre en œuvre localement les actions prévues au PGMR;
- Sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

3.1.3 Communauté de Uashat mak Mani-utenam

La communauté de Uashat mak Mani-utenam adhère de manière volontaire au PGMR de la MRC de Sept-Rivières. Le Conseil de bande est néanmoins responsable d'assurer les services des collectes des ordures et des matières recyclables à ses résidents, au même titre qu'une municipalité.

Le tableau ci-dessous présente la distribution des responsabilités des organisations, de même que les mandats octroyés pour les différents volets des programmes de gestion des matières résiduelles.

Tableau 21 : Distribution des responsabilités et mandats en gestion des matières résiduelles

	Sept-Îles	Port-Cartier	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam
SECTEUR RÉSIDENTIEL				
Ordures ménagères				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	Ville : contrat ITUM	Ville : contrat privé	MRC : contrat ITUM	ITUM
Élimination	Contrat Excavation E.S.M. inc.	Ville : LET	MRC : LET	ITUM: LET
Résidus encombrants				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport ¹⁴	Ville	Ville	MRC : contrat privé	ITUM
Élimination	Contrat Excavation E.S.M. inc.	Ville : LET	MRC : LET	ITUM: LET
Matières recyclables				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	Contrat ITUM & Entreprise SIMCO	Ville : contrat privé	MRC : contrat ITUM	ITUM
Traitement	Contrat Ressource de Réinsertion Le Phare	Ville : centre de tri	MRC : centre de tri	ITUM : centre de tri
Matières organiques				
Résidus alimentaires				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	n.a			
Traitement	n.a			
Résidus verts				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire ¹⁵	

¹⁴ Pour les villes de Sept-Îles et Port-Cartier, la collecte et le transport des résidus encombrants sont réalisés par les travaux publics (employés municipaux).

¹⁵ Les résidents de ces deux secteurs peuvent utiliser l'écocentre Sept-Îles et la déchetterie du LET.

	Sept-Îles	Port-Cartier	TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Uashat mak Mani-utenam
Traitement	Ville	Ville	Ville	
Boues municipales				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	n.a	ITUM
Collecte et transport	Ville : contrat privé	Ville : contrat privé		ITUM : contrat privé
Traitement/élimination	Ville : contrat privé	Ville : contrat privé		ITUM : contrat privé
Boues de fosses septiques				
Gestion et planification (compétence)	Pas de programme municipal			
Collecte et transport	Citoyens : contrats privés			
Traitement/élimination	Lagunes LET Ville de Sept-Îles			
Résidus domestiques dangereux et assimilables (RDD)				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte/élimination	Privé et Apport volontaire	Privé et Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire
Débris de construction, rénovation, démolition (CRD)				
Gestion et planification (compétence)	Ville	Ville	MRC	ITUM
Collecte et transport/valorisation et élimination	Apport volontaire			

Source : Informations fournies par les municipalités

Légende :

Ville : Ville de Sept-Îles ou Ville de Port-Cartier

ITUM : Innu Takuikan Uashat mak Mani-utenam

Privé : Contrat confié à une entreprise privée

Apport volontaire : Dépôt aux écocentres et ARMR

3.1.4 Ententes intermunicipales

Les ententes intermunicipales permettent aux municipalités de s'associer entre elles pour s'offrir, en commun, des biens et des services.

Il y a trois ententes intermunicipales en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. Ces ententes visent notamment à définir les conditions relatives aux collectes des matières résiduelles dans la ville de Sept-Îles et dans le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, ainsi que les modalités liées à l'enfouissement des matières provenant de la communauté autochtone.

Le Tableau 22 détaille le contenu des ententes en vigueur sur le territoire de la MRC.

Tableau 22 : Liste des ententes intermunicipales sur le territoire

Ententes		Objet	Entrée en vigueur	Échéance
Ville de Sept-Îles	Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam	Fourniture de services pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et recyclables de la ville par le Conseil de bande sur le territoire de la ville	1 janvier 2016	31 décembre 2022
MRC de Sept-Rivières	Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam	Cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables du secteur du lac Daigle	1 janvier 2016	31 décembre 2022
Innu TakuaiKAN Uashat Mak Mani-Utenam	Ville de Sept-Îles	Utilisation du lieu d'enfouissement technique (LET)	1 ^{er} avril 2016	Indéterminée

Source : Informations fournies par les municipalités

3.1.5 Règlements municipaux

Les règlements municipaux ont pour but de favoriser la santé des citoyens et la protection de l'environnement, de minimiser les nuisances et de permettre une bonne gestion des collectes des matières résiduelles.

Les Municipalités ont adopté en ce sens une série de règlements pour encadrer les différentes matières résiduelles générées, notamment au niveau de leur collecte et de leur traitement.

Le contenu des règlements municipaux liés à la gestion des matières résiduelles est variable. Les différents éléments inclus dans ces règlements définissent surtout les modes d'opération et les obligations des usagers desservis par les services municipaux de collecte des matières résiduelles, entre autres :

- les types de contenants autorisés pour déposer les matières résiduelles;
- les matières résiduelles acceptées ou refusées;
- le mode de dépôt pour la collecte (localisation, heure de sortie et propreté des bacs, etc.).

Le Tableau 23 détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de la ville de Port-Cartier en 2020.

Tableau 23 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Port-Cartier

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 97-607	Règlement sur les nuisances	31 août 1997
	n° 97-610	Règlement modifiant le règlement numéro 97-607 sur les nuisances (amendement)	31 août 1997
	n° 2012-197	Règlement modifiant le règlement n°97-307 intitulé « Règlement sur les nuisances » (amendement)	19 septembre 2012
Déchets/ Matières recyclables	n° 2005-057	Règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables	16 octobre 2005
	n° 2005-064	Règlement modifiant le règlement sur l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	5 février 2006
	n° 2006-079	Règlement modifiant le règlement sur l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	17 décembre 2006
	n° 2007-085	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	24 juin 2007
	n° 2007-094	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	21 octobre 2007
	n° 2009-139	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	1 ^{er} juillet 2009
	n° 2009-142	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	22 juillet 2009
	n° 2010-164	Règlement modifiant le règlement concernant l'enlèvement des déchets et la collecte sélective des matières recyclables (amendement)	22 septembre 2010
Tarification collecte encombrants	n° 2013-216	Règlement de tarification relative au traitement de certaines demandes, à certains services, actes et biens	3 octobre 2013
	n° 2017-267	Règlement modifiant le Règlement n° 2013-216 de tarification relative au traitement de certaines demandes, à certains services, actes et biens	22 mars 2017

Source : Ville de Port-Cartier, service de greffe

Il n'y a aucun règlement municipal relatif à la gestion des boues de fosses septiques définissant les modalités de vidanges des fosses, notamment la fréquence de vidange et le suivi de la conformité des fosses.

Le Tableau 24 détaille lesdits règlements en vigueur sur le territoire de Sept-Îles en 2020, le Tableau 25 celui pour le TNO Lac Walker et le Tableau 26 pour la communauté autochtone.

Tableau 24 : Liste des règlements en vigueur – Ville de Sept-Îles

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 92-960	Règlement sur les terrains malpropres	1992
	n° 98-02	Règlement concernant les nuisances (Ville de Gallix)	11 mai 1998
	n° 98-61	Règlement concernant les nuisances (Ville de Moisie)	2 juin 1998
	n° 2000-1136	Règlement sur les nuisances causées par le recyclage d'asphalte	17 septembre 2000
Déchets	n° 92-971	Enlèvement des déchets – Administration	20 décembre 1992
	n° 95-1032	Règlement amendant le règlement n° 92-971 « Enlèvement des déchets – Administration »	17 décembre 1995
Matières recyclables	n° 98-1098	Règlement amendant le règlement n° 92-971 - Implantation de la cueillette sélective	5 juillet 1998
	n° 2003-19	Règlement amendant le règlement n° 92-971 afin d'implanter la collecte des matières recyclables pour les immeubles non résidentiels et les immeubles de cinq logements et plus	2 novembre 2003
Déchets/ Matières recyclables	n° 2004-41	Règlement amendant le règlement n° 92-971 afin d'étendre aux secteurs de Gallix et de Moisie les modalités de collecte des matières résiduelles et recyclables	20 juin 2004
Boues de fosses septiques	n° 93-979	Boues septiques - Tarification	14 juin 1993
	n° 95-1031	Règlement amendant le règlement n° 93-979 « Boues septiques – Tarification »	5 novembre 1995
	n° 2003-1193	Règlement amendant le règlement n° 93-979 « Boues septiques – Tarification » - « Modification des heures d'opération »	16 février 2003
Tarification LET	n° 2016-342	Règlement instaurant une nouvelle tarification pour le dépôt de matières résiduelles au lieu d'enfouissement technique	25 janvier 2016
	n° 2020-436	Règlement amendant le règlement n° 2016-342 relativement à la tarification applicable au lieu d'enfouissement technique	25 janvier 2016
Gestion des matières résiduelles	n° 2016-360	Règlement de gestion des matières résiduelles	21 septembre 2016

Source : Ville de Sept-Îles, service du greffe

Tableau 25: Liste des règlements en vigueur – TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Nuisances	n° 05-98	Règlement concernant les nuisances	17 juin 1998

Source : MRC de Sept-Rivières

Tableau 26: Liste des règlements en vigueur – Uashat mak Mani-utenam

Thème	Règlement	Libellé	Entrée en vigueur
Déchets/ Matières recyclables/ Nuisances	-	Politiques et règlements régissant les habitations, les immobilisations et les infrastructures	4 juin 2014

Source : Département Habitations, immobilisations et infrastructures, ITUM

3.2 PROGRAMMES DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les programmes municipaux courants sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières sont la collecte de porte en porte des ordures destinées à l'enfouissement et la collecte sélective de porte en porte des matières recyclables.

Il peut y avoir également des collectes ponctuelles en bordure de rue, durant l'année, notamment pour les résidus verts et les résidus encombrants.

En parallèle de ces collectes régulières, il y a aussi des points d'apports volontaires pour disposer de certaines matières résiduelles, notamment pour les résidus domestiques dangereux (RDD), tels que décrits dans la section sur l'inventaire des infrastructures (Tableaux 16 et 17).

3.2.1 Unités d'occupation desservies

La grande majorité des unités d'occupation résidentielles et ICI est desservie par les programmes municipaux de collecte et de transport des ordures et des matières recyclables.

À Port-Cartier, certains chalets, résidences secondaires ou éloignées des rues ne peuvent être physiquement desservis. À Sept-Îles, il y a 133 logements résidentiels sur le territoire qui ne sont pas inclus dans le circuit de collecte, car ils ne sont pas accessibles par le réseau routier.

Quant au TNO Lac-Walker, l'ensemble des résidences du secteur lac Daigle et le Centre communautaire Jean-Luc-Lefrançois sont desservis par le service de collecte offert par la MRC. Les chalets de villégiature et camp de chasse et pêche présents sur le territoire du TNO Lac-Walker ne sont pas desservis. Il en va de même pour les ICI présents sur les TNO, tels que les camps forestiers, les installations de la réserve faunique de Port-Cartier – Sept-Îles et les postes d'Hydro-Québec. Il appartient aux occupants de ces secteurs éloignés de gérer de manière responsable les matières résiduelles générées par leurs activités.

Le nombre d'unités d'occupation desservies pour chaque territoire est présenté dans le Tableau 27.

Tableau 27 : Unités d'occupation desservies – collecte des ordures et des matières recyclables (2020)

Municipalités	Résidentiel	ICI	Nombre total u.o. desservies
Ville de Port-Cartier	3 215	213	3 428
Ville de Sept-Îles	13 043	901	13 944
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	63	1	64
MRC de Sept-Rivières	16 321	1 115	17 436
Uashat mak Mani-utenam ¹⁶	834	125	959
Total MRC et communauté autochtone	17 155	1 240	18 395

Source : Informations fournies par les municipalités

Au total, 18 395 unités d'occupation sont incluses dans les circuits de collectes des ordures ménagères et des matières recyclables sur l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières.

3.2.2 Collecte sélective des matières recyclables

Services aux unités résidentielles

La collecte sélective des matières recyclables de porte en porte est déployée sur l'ensemble du territoire de la MRC. Elle relève de la compétence de chaque municipalité, à l'exception du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et de la communauté autochtone, qui relèvent respectivement de la responsabilité de la MRC de Sept-Rivières et du conseil de bande Uashat mak Mani-Utenam.

Deux entrepreneurs interviennent sur le territoire de la MRC, à savoir Daumex Côte-Nord pour la ville de Port-Cartier ainsi que Innu Construction (ITUM) pour Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et le territoire de la communauté autochtone.

Pour tous les secteurs de la MRC, la collecte sélective des matières recyclables est effectuée aux deux semaines toute l'année. Les contenants autorisés sont des bacs roulants d'une capacité de 360 litres uniquement. Les bacs bleus appartiennent tous à leur municipalité ou conseil de bande respectif.

Pour les matières collectées sur le territoire de Sept-Îles, du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et de Uashat mak Mani-utenam, elles sont d'abord transbordées au centre de transfert des matières recyclables situé à Sept-Îles avant d'être transportées au centre de tri Le Phare à Port-Cartier.

Le Tableau 28 précise le contenu du programme de gestion des matières recyclables pour la MRC.

¹⁶ Données estimées pour la communauté autochtone.

Tableau 28 : Description des modalités de collecte des matières recyclables résidentielles

Municipalité	Entreprise de collecte	Durée (années)	Échéance	Fréquence de collecte	Contenant autorisé	Destination
Ville de Sept-Îles	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2022	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L et conteneur	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare
Ville de Port-Cartier	Daumex Côte-Nord	2	16-06-2020 (<i>prolongé jusqu'en 2023</i>).	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L et conteneur	Centre de tri Le Phare
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2022	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare
Uashat mak Mani-utenam	Innu Construction (ITUM)	n.a	n.a	1 fois aux 2 semaines	Bac roulant de 360 L	Centre de transfert et Centre de tri Le Phare

Source : Informations fournies par les municipalités

Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

Les services de collecte sélective des matières recyclables sont aussi offerts aux ICI selon des modalités de collecte spécifiques.

À Port-Cartier, tous les ICI qui sont dans les zones commerciales de la ville sont desservis par la collecte municipale. Néanmoins, les entreprises situées dans les zones industrielles (exemples : ArcelorMittal Mines Canada, Produits forestiers Arbec, pénitencier) n'ont pas accès à ce programme municipal et ont des contrats privés pour la gestion de leurs matières recyclables.

À Sept-Îles, tous les ICI sont desservis par la collecte municipale. Cependant, les grandes entreprises, telles que l'Aluminerie Alouette, sont responsables de la collecte et du transport de leurs matières recyclables. Quant au traitement, les coûts sont assumés par la municipalité.

La tarification des ICI est établie par les règlements relatifs à la taxation de chaque municipalité. Les levées sont réalisées minimalement une fois par semaine.

Dans le cas du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, le seul ICI, soit le centre communautaire, est desservi par la collecte municipale selon les mêmes modalités que le secteur résidentiel.

Pour ce qui est du territoire de Uashat mak Mani-utenam, tous les ICI sont desservis par la collecte assurée par le conseil de bande.

3.2.3 Élimination des ordures

Services aux unités résidentielles

La collecte des ordures ménagères couvre tous les secteurs du territoire de la MRC de Sept-Rivières et relève de la compétence de chaque municipalité et conseil de bande, à l'exception du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, qui relève de la responsabilité de la MRC.

La collecte est effectuée par les mêmes entrepreneurs que pour la collecte des matières recyclables; les contrats de collectes étant communs pour tous les secteurs.

Comme le service de collecte est semi-mécanisé, les contenants autorisés sont uniquement des bacs roulants d'une capacité de 360 litres et les sacs mis à côté des bacs sont interdits¹⁷. Les bacs à ordures verts ou noirs sont la propriété des résidents, sauf ceux qui ont été remis gratuitement aux résidents du lac Daigle par la MRC de Sept-Rivières.

La fréquence de la collecte des ordures est variable selon la période de l'année, notamment une fois toutes les deux semaines durant l'hiver et une fois par semaine durant l'été¹⁸. Les matières résiduelles sont toutes transportées au lieu d'enfouissement technique (LET) de la Ville de Sept-Îles.

Le Tableau 29 précise le contenu du programme de gestion des ordures pour la MRC.

Tableau 29 : Description des modalités de collecte des ordures ménagères

Municipalité	Entreprise de collecte	Durée (années)	Échéance	Fréquence de collecte	Contenants autorisés
Ville de Port-Cartier	Daumex Côte-Nord	2 ¹⁹	16-06-2023	Été : 1 fois par semaine Hiver : 1 fois aux 2 semaines	Bac roulant (360L) et conteneur
Ville de Sept-Îles	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2022	Été : 1 fois par semaine Hiver : 1 fois aux 2 semaines	Bac roulant (360L) et conteneur
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Innu Construction (ITUM)	7	31-12-2022	1 fois par semaine toute l'année	Bac roulant (360L)
Uashat mak Mani-utenam	Innu Construction (ITUM)	n.a	n.a	Été : 1 fois par semaine Hiver : 1 fois aux 2 semaines	Bac roulant (360L) et conteneur

Source : Informations fournies par les municipalités

¹⁷ À Sept-Îles, seuls les sacs de résidus alimentaires sont interdits à côté des bacs.

¹⁸ La période estivale est définie à Port-Cartier de la mi-mai à la Fête du travail et à Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam, du dernier mercredi de mai jusqu'au mercredi suivant le congé de l'Action de grâce.

¹⁹ Avec possibilité de prolonger jusqu'à trois (3) périodes d'un (1) an.

Pour Port-Cartier, Sept-Îles et Uashat mak Mani-utenam, le type de contenant est différent selon le type de logement, comme présenté dans le Tableau 30.

Tableau 30 : Types de contenants selon le type de logement desservis

Municipalité	Type de logements	Type de contenants autorisés
Ville de Port-Cartier	Multilogement	• Conteneurs à chargement avant de 4 à 6 vg³
	Unifamilial et plex	• Bacs roulants de 240 L et 360 L
	Chalets	• <i>Non desservis individuellement</i> • Dans certains secteurs, conteneurs à chargement avant de 4-6 verges (regroupement en commun)
Ville de Sept-Îles	Multilogement	• Bac roulant de 360 L • Conteneur à chargement avant de 2, 4 et 6 vg³
	Unifamiliale et Plex	• Bac roulant de 360 L
	Chalet	• Bac roulant de 360 L
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Tous logements	• Bac roulant de 360 L seulement
Uashat mak Mani-utenam	Unifamilial et plex	• 360 L • Conteneur à chargement avant de 4vg³

Source : Informations fournies par les municipalités

Services aux Institutions, Commerces et Industries (ICI)

Les services offerts aux ICI varient selon la municipalité et selon le type d'ICI (ICI assimilables ou autres).

À Port-Cartier, tous les ICI qui sont dans les zones commerciales de la ville sont desservis par la collecte municipale. Néanmoins, les entreprises situées dans les zones industrielles (exemples : ArcelorMittal Mines Canada, Produits forestiers Arbec, pénitencier) n'ont pas accès à ce programme municipal et ont des contrats privés pour la gestion de leurs ordures.

À Sept-Îles, les ICI sont desservis par la collecte municipale, sauf les grandes industries (Aluminerie Alouette, Compagnie minière IOC) qui sont responsables de la collecte, du transport et de l'élimination de leurs ordures. La fréquence de collecte est une fois par semaine durant toute l'année.

La tarification des ICI est établie par les règlements relatifs à la taxation de chaque municipalité. Les levées sont réalisées minimalement une fois par semaine.

Dans le cas du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, le seul ICI, soit le centre communautaire, est desservi par la collecte municipale selon les mêmes modalités que le secteur résidentiel.

3.2.4 Résidus encombrants

Services aux unités résidentielles

Les modalités de gestion des résidus encombrants sont très variables selon les secteurs, avec une collecte simultanée avec les ordures ménagères ou des collectes spéciales en bordure de rue.

De plus, les citoyens de la MRC peuvent disposer de ces matières à l'année, en apport volontaire, à différents points de dépôts sur le territoire de la MRC soit l'écocentre (déchetterie) Le Phare, l'écocentre Sept-Îles, les aires de réception du secteur de Rivière-Pentecôte, Gallix, Clarke City et Moisie de même que les sites de dépôt de Uashat et Mani-utenam.

Le Tableau 31 ci-dessous présente les différents services de collecte en place des résidus encombrants.

Tableau 31 : Description des modalités de collecte des résidus encombrants

Municipalité	Type de collecte	Entreprise de collecte	Fréquence de collecte	Destination
Ville de Port-Cartier	Collecte spéciale	Travaux publics municipaux	2 fois par année	LET Sept-Îles
Ville de Port-Cartier	Collecte spéciale (sur appel aux Travaux publics)	Travaux publics municipaux	À l'année, sur appel et non payant	LET Sept-Îles
Ville de Sept-Îles	Collecte spéciale (appelée collecte des gros rebuts)	Travaux publics municipaux et contrats privés (pour les secteurs de Gallix et Moisie)	1 fois par année et non payant	LET Sept-Îles
Ville de Sept-Îles	Collecte spéciale (sur appel aux Travaux publics)	Travaux publics municipaux	À l'année, sur appel	LET Sept-Îles
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	Collecte spéciale	Contrat privé	1 fois par année	LET Sept-Îles
Uashat mak Mani-utenam	Collecte spéciale (au besoin)	Travaux publics ITUM	Au besoin	LET Sept-Îles

Source : Informations fournies par les municipalités

La collecte et le transport se font à partir de chargeuses et de camions lourds et ces résidus sont transportés au LET. Il y a un tri sommaire pour récupérer les matières valorisables (bois et résidus encombrants métalliques) qui sont détournées de l'enfouissement.

D'autres collectes spéciales s'ajoutent à Uashat mak Mani-utenam durant la saison estivale. Des conteneurs sont disposés à divers endroits afin de recueillir les résidus pêle-mêle. Aucun tri subséquent n'est réalisé et les matières sont envoyées au LET de Sept-Îles.

Les sites principaux desservis, sur le territoire d'Uashat mak Mani-utenam sont :

- Chemin d'accès, chalets autochtones de la rivière Moisie (conteneur 40 vg³)
- Chemin d'accès, chalets autochtones plage Mani-utenam (conteneur 8 vg³)
- Lac Ste-Anne (rassemblement pour la fête de la Sainte-Anne; conteneur 4 vg³)

3.2.5 Matières organiques

La MRC de Sept-Rivières fait la promotion, depuis plusieurs années, des enjeux de la réduction à la source des matières résiduelles, notamment des matières organiques avec des programmes de compostage domestique et d'herbicyclage.

Programme incitatif au compostage domestique

Des initiatives locales de subvention de composteurs domestiques et de formation à Port-Cartier et à Sept-Îles ont été réalisées de 2004 à 2008. En 2008, la MRC de Sept-Rivières a développé un programme incitatif régional sur le compostage domestique sur l'ensemble de son territoire. Ce programme inclut l'octroi d'une subvention de 35 \$ par composteur domestique acheté sur le territoire de la MRC (maximum de deux composteurs par résidence). Plus de 1 250 composteurs domestiques ont été subventionnés depuis le lancement du programme en 2008. Ce programme n'est actuellement plus en vigueur.

Campagne de sensibilisation à l'herbicyclage

Un sondage a été réalisé en 2019 pour évaluer la pratique de l'herbicyclage sur le territoire. Le sondage a démontré que 75 % de la population ayant une pelouse s'adonne à l'herbicyclage. Comparativement à 2009, la proportion de la population qui pratique l'herbicyclage a augmenté de 10 %. La Ville de Sept Îles et la Ville de Port-Cartier réalisent des campagnes de promotion de l'herbicyclage sur ces médias de communication (réseaux sociaux, panneau d'affichage, site Web). En 2019, une Écopatrouille circulait sur l'ensemble du territoire pour informer les citoyens sur ce sujet. Depuis la pandémie de Covid-19, les activités de l'écopatrouille ont dû être arrêtées.

Collecte des matières organiques porte en porte

Il n'y a pas de collecte des résidus alimentaires et des résidus verts de porte en porte sur le territoire de la MRC. La Ville de Sept-Îles est en cours de planification pour l'aménagement d'une plateforme de compostage à proximité du LET. Lorsque celle-ci sera opérationnelle, une collecte des matières organiques sera organisée sur le territoire de la MRC, incluant le territoire de la communauté autochtone.

Collectes spéciales des résidus verts

Il n’y a plus de collecte porte en porte saisonnière organisée exclusivement pour les résidus verts sur le territoire de la MRC. Néanmoins, plusieurs points de dépôts volontaires sont accessibles aux citoyens pour récupérer en tout temps, les feuilles mortes, le gazon, les branches et les arbres de Noël, notamment :

- Écocentre (déchetterie) - Le Phare
- Écocentre Sept Îles (centre-ville)
- Déchetterie du LET
- Aire de réception des matières résiduelles – Secteur Rivière-Pentecôte
- Aire de réception des matières résiduelles –Secteur Moisie, Clarke

Les matières reçues à l’écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier sont valorisées et utilisées en paillis (déchiquetage sur place). Les citoyens et entreprises agricoles peuvent d’ailleurs s’approvisionner gratuitement en paillis.

Par ailleurs, depuis 2013, une fournaise à biomasse est présente dans les installations de l’entreprise Ressource de réinsertion Le Phare. Les résidus de bois de la déchetterie sont utilisés pour alimenter ladite fournaise. L’énergie générée permet de chauffer le bâtiment du centre de tri depuis son installation et celui de l’écocentre (déchetterie), depuis 2014.

En ce qui a trait aux résidus verts récupérés dans les diverses installations de la ville de Sept-Îles, il y a un tamisage préalable pour récupérer la terre, et les résidus sont ensuite déchiquetés pour en faire des copeaux de bois, principalement utilisés en recouvrement journalier du LET.

Il n’y a aucune réglementation interdisant le gazon dans la collecte des ordures ménagères, mis à part que les sacs à côté des bacs sont proscrits.

Arbres de Noël

Les citoyens de Port-Cartier peuvent apporter les arbres de Noël à l’écocentre (déchetterie) Le Phare où ils sont déchiquetés et valorisés en paillis. Ce dernier ainsi que le paillis issu du bois récolté à l’écocentre est distribué gratuitement aux agriculteurs (bleuetières, fraisières, etc.) et aux citoyens.

La Ville de Sept-Îles favorise la récupération des arbres de Noël, avec la mise en place de points d’apports volontaire durant plusieurs semaines en début d’année :

- Secteur Moisie : Garage municipal;
- Secteur Clarke City : Centre Roger-Smith;
- Secteur Gallix : Centre Marguerite.

Les citoyens peuvent également, en tout temps, apporter les arbres de Noël à l'écocentre Sept-Îles ainsi qu'à la déchetterie du LET. Ces résidus sont aussi déchiquetés et principalement utilisés en recouvrement journalier du LET.

3.2.6 Boues municipales

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM);
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA);
- Boues de fosses septiques (BFS).

Boues de stations mécanisées et d'étangs aérés

La gestion des boues de ces installations relève, en général, d'une compétence municipale. Chaque ville se charge de la gestion complète de ces résidus. Il n'y a aucune station mécanisée, mais on y retrouve cinq étangs aérés sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement dépendamment de la charge reçue et de la conception des étangs. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent fortement varier, selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.

Boues de fosses septiques

Selon le service d'urbanisme de la Ville de Sept-Îles, il est estimé qu'environ 95 % des résidences de Sept-Îles sont raccordées au réseau municipal.

Les résidences qui ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement municipal doivent être équipées de système autonome de traitement des eaux usées, généralement composé d'une fosse septique et un champ d'infiltration. Les normes qui encadrent la conception, la construction, l'utilisation et l'entretien de ces équipements *sont celles du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Il n'y a pas de gestion régionalisée des boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières. L'entretien de ces équipements, et notamment la vidange des fosses septiques selon les fréquences réglementaires, est de la responsabilité des citoyens. Les coûts de collecte et de traitement sont à leur charge.

Les boues de fosses septiques des municipalités sont toutes acheminées vers les lagunes d'assèchement du LET de Sept-Îles. Il y a plusieurs entrepreneurs qui réalisent la vidange des fosses septiques et le transport des boues sur le territoire de la MRC, notamment Veolia Environnement ainsi que Sani-Manic.

Boues industrielles

Il n'y a pas de programme municipal pour la gestion des boues industrielles. Les industries qui génèrent ce type de résidus en assurent le transport et la disposition à leur frais.

Recyclage des boues

Les boues vidangées en 2020 des étangs aérés présents à Port-Cartier ont été envoyées en valorisation agricole à Baie-Comeau (85 %) et pour de la restauration de sablières à Port-Cartier (15 %). Aucune vidange n'a été réalisée en 2020 pour les étangs aérés de la Ville de Sept-Îles.

De manière générale, l'absence d'une agriculture importante diminue grandement les possibilités d'épandage agricole. En effet, seulement 1 300 hectares sont dédiés à l'agriculture sur le territoire de la MRC²⁰. Le climat rigoureux, les sols pauvres et le mauvais drainage à certains endroits sont les principaux facteurs faisant de l'activité agricole un secteur faiblement représenté. D'autres raisons plus économiques, comme l'éloignement des principaux marchés de consommation de même que la disponibilité d'emplois bien rémunérés dans les grandes industries, n'ont pas favorisé l'essor de l'agriculture. Toutefois, ce secteur est en évolution depuis les années 2000 avec l'augmentation des surfaces de production liées à la culture des petits fruits, notamment le bleuets nain. Un potentiel d'épandage est donc envisageable pour une faible quantité de boues.

Néanmoins, divers lieux dégradés (sites industriels) sont présents sur le territoire de la MRC. Les carrières, sablières et les terrains industriels sont quelques exemples de sites récepteurs où d'éventuelles activités de restauration sont envisageables. Des travaux de recherche et d'analyse sont donc à développer.

3.2.7 Autres services de gestion des matières résiduelles

Il existe plusieurs autres programmes de gestion de matières résiduelles, adaptés au contexte de la MRC de Sept-Rivières et à ses enjeux économiques. Ceux-ci sont présentés ci-après.

Programme de subvention aux couches lavables

L'utilisation de couches lavables est un moyen simple et concret de réduire la quantité de matières résiduelles générée par les jeunes familles de même que les coûts d'achats de couches jetables.

La Ville de Sept-Îles, depuis 2011, et la Ville de Port-Cartier, depuis 2013, offrent chacune un programme incitatif à l'achat de couches lavables. Une aide financière d'un maximum de 150 \$ est octroyée aux ménages pour l'achat de couches lavables à Sept-Îles, et de 100 \$ à Port-Cartier. En 2021, plus de 30 familles sur le territoire de la MRC ont bénéficié de ces programmes.

²⁰ Source : Direction régionale de la Côte-Nord, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation au Québec

Des couches lavables sont vendues à Sept-Îles chez l'organisme de périnatalité À la Source Sept-Îles qui en fait également la promotion. Les citoyens peuvent également s'en procurer en ligne.

Réemploi des agrégats au LET

Les résidus de CRD de type agrégats sont utilisés pour de la réfection des chemins sur le site du LET en remplacement de l'utilisation de matières vierges. Une partie des agrégats est aussi utilisée par une industrie de pavage implantée sur le territoire de la MRC. Cependant, dans la mesure où toutes les quantités d'agrégats générés ne peuvent être absorbées par ces deux filières, les générateurs de ces matières sont encouragés à apporter directement les agrégats chez un récupérateur privé.

Récupération des dormants de chemin de fer

Plusieurs résidents de la MRC de Sept-Rivières ont historiquement utilisé des dormants de chemin de fer provenant des industries de la région pour réaliser différents aménagements extérieurs à leur domicile. Devant les impacts pour la santé et l'environnement découlant de l'usage de ces dormants, la CPESI a mis sur pied un programme de récupération des dormants de chemin de fer en partenariat avec deux industries de la MRC, la compagnie minière IOC et Cliffs Mines Wabush.

Grâce à cette initiative, les résidents pouvaient apporter les dormants de chemin de fer au LET de Sept-Îles. Les deux industries citées précédemment ainsi que la Ville de Sept-Îles prenaient en charge les coûts de transport des dormants du LET jusqu'à l'industrie partenaire. Les industries partenaires défrayaient quant à elles, à tour de rôle, le transport au lieu de disposition à l'extérieur de la MRC ainsi que la disposition écologique des dormants.

La fermeture de Cliffs Mines Wabush a mis ce programme en pause en 2015. En 2020, les dormants de chemin de fer provenant du secteur résidentiel sont acceptés gratuitement aux endroits suivants :

- Écocentre Sept-Îles
- Aire de réception des matières résiduelles secteur Clarke
- Aire de réception des matières résiduelles secteur Moisie
- Aire de réception des matières résiduelles secteur Gallix

Récupération du matériel des grandes entreprises

L'entreprise Ressource de Réinsertion Le Phare à Port-Cartier a conclu une entente avec ArcelorMittal Mines Canada pour valoriser le matériel provenant des installations de la minière sur le territoire de la MRC de Caniapiscau.

Les matières recyclables récupérées dans les installations de la mine du mont Wright sont également traitées au Centre de tri Le Phare. L'ensemble de ces matières est acheminé à Port-Cartier par le chemin de fer privé de la compagnie minière.

3.2.8 Lutte contre les dépotoirs clandestins

La lutte contre les dépotoirs clandestins est réalisée par Environnement Côte-Nord. La problématique des dépotoirs clandestins est un dossier préoccupant sur l'ensemble de la Côte-Nord et la MRC de Sept-Rivières ne fait pas exception.

Plusieurs campagnes de nettoyage ont été organisées dans les dernières années afin de lutter contre ce fléau. Environnement Côte-Nord a mis en place un réseau des observateurs sur son site Web. Cela permet aux utilisateurs actifs du territoire de signaler la présence d'un dépôt clandestin. Les signalements sont affichés sur une plateforme cartographique avec les informations nécessaires pour orienter d'éventuels nettoyages et, selon le cas, de prendre des procédures contre les contrevenants.

La MRC de Sept-Rivières, les Ville de Sept-Îles et de Port-Cartier sont toutes membres du réseau des observateurs. Le réseau d'observateurs permet de contribuer activement à la lutte contre les dépotoirs clandestins, de sensibiliser les employés, et de suivre l'avancement, en temps réel, des projets en lien avec la lutte aux dépotoirs clandestins (ex. l'organisation de nettoyage de site).

Des concours s'adressant aux résidents de la Haute-Côte-Nord sont réalisés annuellement pour récompenser les citoyens. Les modalités de participation se ventilent en trois volets. Le premier volet correspond au signalement de dépotoir clandestin. Le second volet encourage les citoyens à visiter les écocentres du territoire. Enfin, le dernier volet vise à faire participer activement la population au nettoyage des dépotoirs clandestins identifiés. Les détails sont disponibles sur le site Web d'Environnement Côte-Nord.

La MRC de Sept-Rivières s'implique dans le dossier en réalisant diverses actions de sensibilisation. Lors de l'émission d'un nouveau bail de villégiature, elle diffuse au locataire le *Guide des bonnes pratiques du villégiateur sur la Côte-Nord*, produit par Environnement Côte-Nord.

3.2.9 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation

Écopatrouille

En 2006, la MRC de Sept-Rivières démarre l'Écopatrouille. C'est une initiative qui vise à informer, sensibiliser et éduquer la population et les entreprises à l'adoption des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles. En plus de sensibiliser et responsabiliser les citoyens, le travail terrain des écopatrouilleurs permet à la MRC de dresser un portrait réaliste des habitudes et des besoins de la population. Le territoire d'action des équipes d'écopatrouilleurs couvre l'ensemble du territoire urbanisé de la MRC de Sept-Rivières, soit le secteur de Rivière-Pentecôte (Port-Cartier) à l'ouest, jusqu'au secteur de Moisie (Sept Îles) à l'est, incluant la communauté autochtone et le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle.

Auparavant, l'Écopatrouille était composé d'environ 10 employés sur le terrain l'été (juin à fin août). Les écopatrouilleurs entraient directement en contact avec les citoyens à la maison, au travail, dans les écoles et les camps de jour ainsi que dans les activités tels que les événements populaires.

En moyenne, c'étaient environ 6 000 personnes qui étaient annuellement sensibilisées par un contact direct avec l'Écopatrouille lors de l'une de ses différentes activités. Divers outils de sensibilisation ont été élaborés au fil des ans, dont des livres de conte jeunesse, des aide-mémoire résidentiels, des affiches, grilles de diagnostic et pictogrammes de signalisation à l'intention des ICI, un guide sur le virage vert dans les événements ainsi que des capsules vidéo sur plusieurs sujets.

En raison de la Covid-19, les activités de l'Écopatrouille ont dû être stoppées en 2020. Ces activités n'ont pas redémarré depuis. La MRC encourage les deux Villes à reprendre les activités de l'écopatrouille dans les années à venir.

Programmes réalisés par la MRC de Sept-Rivières

La MRC de Sept-Rivières réalise différentes activités d'ISÉ sur l'ensemble de son territoire, depuis l'adoption du premier PGMR en 2005. Voici quelques exemples d'activités mises en place au fil des ans.

- Écocapsules radiophoniques (d'avril à octobre);
- Parutions périodiques dans les bulletins municipaux et dans les journaux locaux (diffusion des statistiques de performance, promotion du compostage, etc.);
- Soutien à l'année concernant le compostage dans les ICI, notamment dans les écoles;
- Formation aux organismes concernant le virage vert dans les événements;
- Participation sur demande aux activités des grandes entreprises (formation, kiosques, etc.);
- Formation des bénévoles et des scouts lors de l'activité annuelle *Scout tombe pile* (équipes de Port-Cartier);
- Élaboration d'affiches et de pictogrammes de signalisation adaptés aux réalités régionales à l'intention des municipalités (écocentres, publicités) et des grandes entreprises.

Programmes réalisés par la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles est un incontournable dans la gestion des matières résiduelles de la MRC. La mission de l'organisme est de sensibiliser la population à la protection de l'environnement, la préservation des ressources et à l'importance du développement durable. Cet organisme a été à l'origine de plusieurs campagnes d'ISÉ, notamment depuis les cinq dernières années.

Dans son plan d'action 2021, la CPESI a pour objectifs :

- Mieux orienter les usagers sur LET pour un meilleur usage des installations;
- Accompagner les citoyens vers une meilleure utilisation des aires de réception des résidus verts;
- Favoriser l'acceptabilité sociale de la future collecte des matières organiques;
- Assister la Ville de Sept-Îles à la mise à jour de sa politique environnementale;

- Encourager la population de la ville de Sept-Îles à adopter des pratiques écoresponsables;
- Soutenir les initiatives locales (notamment le Jardin communautaire Pousse Pousse et Recyk & Frip Sept-Îles);

Programmes réalisés par les municipalités

Les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles assurent directement certaines activités de communication auprès de leurs citoyens, notamment la distribution porte-à-porte du calendrier annuel des collectes des matières recyclables et des ordures ainsi que diverses publications dans les médias locaux pour assurer la diffusion de services particuliers. Les Septiliens reçoivent également annuellement un aide-mémoire complet sur la gestion des matières résiduelles. Ce dernier est produit par la CPESI et est distribué par la Ville de Sept-Îles.

Les résidents du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle reçoivent eux aussi un aide-mémoire annuel, en même temps que le calendrier des collectes. Quant à la communauté de Uashat mak Mani-utenam, le conseil de bande distribue le calendrier de collectes à chaque résident de même que diverses informations, au besoin.

3.3 COÛTS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les coûts directs assumés par les municipalités selon les compétences qui leur sont déléguées incluent les coûts de services de collecte et de traitement des différentes matières résiduelles. Entre autres, les programmes pris en charge sont :

- La collecte des ordures ménagères et celles des ICI assimilables, leur transport et leur élimination;
- La gestion des résidus encombrants (collecte, valorisation ou élimination);
- La collecte sélective des matières recyclables, leur transport et leur traitement;
- La gestion des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles;
- Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation.

L'année de référence pour la compilation des coûts des services de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières est 2020.

Tous les coûts mentionnés dans les sections suivantes représentent les coûts nets de la gestion des matières résiduelles. Ils n'incluent pas non plus de redevances. Par ailleurs, comme ils incluent les coûts municipaux seulement, les quantités de matières résiduelles traitées auxquelles ils se rapportent concernent uniquement les matières recueillies via les installations et services municipaux (collectes, écocentres, etc.). Ainsi, les apports directs au lieu d'enfouissement technique ou au centre de tri de la part des ICI ne sont pas comptabilisés dans ces coûts.

Les coûts associés à la gestion des matières résiduelles pour la communauté autochtone sont considérés être inclus dans les coûts présentés pour la ville de Sept-Îles.

3.3.1 Collecte sélective des matières recyclables

Les coûts de collecte et de transport des matières recyclables sont assumés par les municipalités, en fonction des tarifs soumis sur le bordereau de prix des entrepreneurs responsables des collectes.

Le tableau ci-dessous présente les coûts municipaux de collecte, transport et traitement des matières recyclables issues de la collecte sélective des résidences et des ICI assimilables sur le territoire de la MRC. Ils excluent ainsi les quantités de matières recyclables et les frais de traitement provenant de contrats privés.

Tableau 32 : Coûts municipaux de gestion des matières recyclables (2020)

Municipalité	Quantité récupérée (t)	u.o. desservies	Collecte et transport		Traitement		Coût total	Coût total par tonne et par u.o.	
			\$/t	\$/an	\$/t	\$/an	\$/an	\$/t	\$/u.o.
Port-Cartier									
Sous-total	681	3 461	230	156 683	222	151 455	308 138	452	89
Sept-Îles									
Sous-total	3 301	13 799	259	855 192	202	668 816	1 524 008	461	110
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle									
Sous-total	11	64	817	9 273	145	1 644	10 917	962	171
MRC – Total	3 994	17 324	256	1 021 148	206	821 915	1 843 063	461	106

Source : Informations fournies par les municipalités

Le coût annuel total de la collecte, du transport et du tri des matières recyclables pour la MRC de Sept-Rivières est de **1 843 063 \$** pour l'année 2020. À titre d'information, la MRC et les deux villes ont reçu une compensation d'un total de 1 568 762 \$ pour la collecte sélective en 2020.

3.3.2 Élimination des ordures

Tout comme pour les matières recyclables, les coûts de collecte et de transport des ordures sont assumés par les municipalités, en fonction des tarifs soumis sur le bordereau de prix des entrepreneurs responsables des collectes.

Le coût de l'élimination au LET est régi par le règlement n° 2007-96 de la Ville de Sept-Îles. La tarification applicable est la suivante :

- 66 \$ la tonne métrique pour les déchets ou rebus d'immeubles provenant du territoire de la municipalité;
- 127,6 \$ la tonne métrique pour les déchets ou rebus d'immeubles provenant de l'extérieur du territoire de la municipalité;
- Pas de tarification pour la réception de matière de moins d'une tonne.

Le tableau suivant présente les coûts municipaux de collecte, transport et élimination des ordures ménagères et de celles provenant des ICI assimilables sur le territoire de la MRC. Les coûts présentés excluent les quantités et les coûts associés à des apports de provenance privée au LET. De plus, pour la Ville de Sept-Îles, ces coûts ne prennent pas en considération les frais globaux de gestion du LET, mais bien ceux concernant l'administration municipale uniquement.

Tableau 33 : Coûts municipaux de gestion des ordures (2020)

Municipalité	Quantité éliminée (t)	u.o. desservies	Collecte et transport		Élimination		Coût total	Coût total par tonne et par u.o.	
			\$/t	\$/an	\$/t	\$/an	\$/an	\$/t	\$/u.o.
Port-Cartier									
Résidentiel	1 516	3 267	105	159 128	128	193 984	353 112	233	108
ICI et multilogements	1 151	194	143	164 647	128	147 377	312 024	271	1 608
Aire réception Rivière - Pentecôte	138	-	146	20 149	128	17 665	37 815	274	-
Sous-total	2 805	3 461	123	343 924	128	359 026	702 950	251	203
Sept-Îles									
Sous-total	5 983	12 898	168	1 002 376	66	396 907	1 399 283	234	101
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle									
Sous-total	37	64	342	12 715	138	5 122	17 837	480	279
MRC - Total	8 825	16 423	154	1 359 015	86	761 055	2 120 070	240	129

Source : Informations fournies par les municipalités

Le coût annuel total de la collecte, du transport et de l'élimination des ordures pour la MRC est de **2 120 070 \$** pour l'année 2020.

3.3.3 Résidus encombrants

Les municipalités de la MRC offrent des collectes spéciales de porte en porte des résidus encombrants. Il est difficile de déterminer précisément les coûts associés à la gestion des matières récoltées. En effet, le coût de collecte des résidus encombrants est assumé par les départements des travaux publics des Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles. Le coût de leur élimination est inclus dans le coût des ordures ménagères reçues pour le secteur résidentiel de Sept-Îles et dans les coûts de l'écocentre (déchetterie) Le Phare pour Port-Cartier.

Pour le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, les coûts de gestion de la collecte spéciale annuelle des résidus encombrants sont inclus dans ceux des ordures ménagères.

3.3.4 Matières organiques

Les coûts de traitement des résidus verts sont inclus dans le coût d'exploitation des infrastructures qui les reçoivent par apport volontaire. La gestion des résidus verts de la Ville de Port-Cartier est comprise dans le contrat forfaitaire de l'écocentre (déchetterie) Le Phare de Port-Cartier. Pour la Ville de Sept-Îles, le coût de la valorisation des résidus verts est inclus dans les opérations des écocentres, des aires de réception des matières résiduelles et du LET.

Les coûts de subvention des programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation des villes et de la MRC de Sept-Rivières sont comptabilisés, quant à eux, dans les frais d'information, de sensibilisation et d'éducation.

3.3.5 Écocentres et aires de réception des matières résiduelles

Les coûts de gestion des sites d'apport volontaire présents sur le territoire de la MRC correspondent aux frais de main-d'œuvre et autres frais fixes de fonctionnement liés aux écocentres, à la déchetterie du LET et aux aires de réception des matières résiduelles.

Le tableau ci-dessous présente les coûts de gestion des écocentres, déchetteries et aires de réception des matières résiduelles présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 34 : Coûts municipaux de gestion des écocentres, déchetterie et aires de réception (2020)

Municipalité	Quantité traitée (t)	u.o. desservies	Apport volontaire	Transport	Traitement	Coût total	Coût total par tonne et par u.o.	
			\$/an	\$/an	\$/an	\$/an	\$/t	\$/u.o.
Port-Cartier								
Sous-total	2 417,6	3 461	256 462	58 025	102 473	416 960	172	120
Sept-Îles								
Sous-total	4 287	13 267	1 267 458			1 267 458	296	96
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle (inclus dans les coûts de Sept-Îles)								
MRC - Total	6 705	16 728	1 684 418			1 684 418	251	101

Source : Analyse des charges consolidées, Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles, 2020

Le coût annuel total associé à la gestion des écocentres et des aires de réception est de **1 684 418 \$** pour l'année 2020.

3.3.6 Boues municipales

Le tableau qui suit résume les coûts de gestion des boues municipales, issues des étangs aérés et des fosses septiques pour les habitations non raccordées au réseau municipal.

Tableau 35 : Coûts de gestion des boues municipales (2020)

Municipalités	Boues étangs aérés (\$)	Boues fosses septiques (\$)	Boues municipales (\$)
Ville de Port-Cartier	800 000	0	800 000
Ville de Sept-Îles	<i>Pas de vidange en 2020</i>	-	-
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	-	<i>Pas de vidange en 2020</i>	-
MRC de Sept-Rivières	800 000	-	800 000

Source : Informations fournies par les municipalités

- La Ville de Port-Cartier a réalisé la vidange des étangs aérés en 2020. Le montant précisé au tableau précédent inclut les coûts associés à l'extraction et à la disposition des boues.
- Les fosses septiques présentes sur le territoire de la MRC sont vidangées par des compagnies privées. Les propriétaires sont responsables d'effectuer la vidange de leurs installations septiques selon les normes en vigueur. Ils doivent faire appel à des entrepreneurs privés, à leur charge.
- La Ville de Port-Cartier se charge de la vidange des fosses septiques des campings municipaux, du Café-Théâtre Graffiti et des égouts sanitaires. Les boues de fosses septiques sont acheminées aux étangs aérés de la Ville.
- La MRC est responsable seulement de la gestion de la fosse septique du centre communautaire. La vidange est donnée par contrat. Il n'y a pas eu de vidange en 2020.

Le coût annuel total de la gestion des boues pour la MRC est estimé à **800 000 \$** pour l'année 2020.

3.3.7 Activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

La MRC de Sept-Rivières, la Ville de Port-Cartier, la Ville de Sept-Îles et la communauté de Uashat mak Mani-utenam engagent des dépenses pour réaliser des actions de communication afin de sensibiliser leurs citoyens à une saine gestion des matières résiduelles et pour promouvoir les services disponibles dans les localités. Ces coûts incluent à la fois les ressources humaines impliquées, les frais de diffusion de même que la production d'outils d'ISÉ. Le tableau 36 présente ces coûts spécifiques pour l'année 2020.

Tableau 36 : Coûts des activités d'ISÉ (2020)

Composantes	Activités de sensibilisation (\$)	Ressources matérielles (\$)	Total (\$)
Ville de Port-Cartier	15 800	-	15 800
Ville de Sept-Îles	5 145	4 321	9 466
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	<i>Aucune dépense pour des activités ISÉ en 2020</i>		
Uashat mak Mani-utenam			
Total MRC de Sept-Rivières	20 945	4 321	25 266

Source : Informations fournies par les municipalités

- Pour la Ville de Port-Cartier, les coûts relatifs aux activités d'ISÉ incluent une partie du montant des ressources du département environnement et de la main-d'œuvre syndiquée affectée à la gestion des matières résiduelles en général, la publication d'information pour les citoyens;
- Les coûts relatifs aux activités d'ISÉ pour la Ville de Sept-Îles comprennent la participation financière de la municipalité au budget de fonctionnement de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, aux coûts de projets ponctuels;

Le coût annuel total des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation pour l'ensemble de la MRC est de **25 266 \$** pour l'année 2020.

3.3.8 Synthèse des coûts

Le tableau ci-dessous récapitule les coûts des programmes de gestion des matières résiduelles pour l'année 2020 qui s'élèvent à un montant total de **5 672 817 \$**.

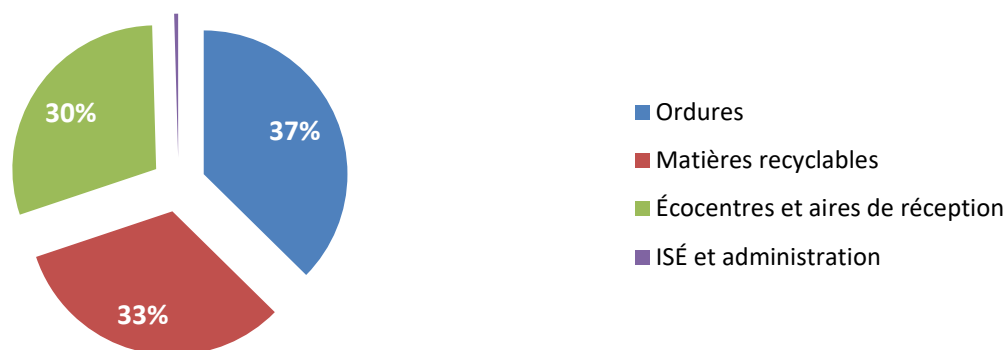
Tableau 37 : Synthèse des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2020)

Composantes	Collecte et traitement des matières résiduelles			Écocentres et aires de réception (\$)	ISÉ et admin. (\$)	TOTAL
	Ordures ménagères (\$)	Résidus encombrants (\$)	Matières recyclables (\$)			
Ville de Port-Cartier	702 950	<i>Inclus dans écocentre</i>	308 138	416 960	15 800	1 443 848
Ville de Sept-Îles	1 399 283	<i>Inclus dans les ordures</i>	1 524 008	1 267 458	9 466	4 200 215
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	17 837	<i>Inclus dans les ordures</i>	10 917	<i>Inclus dans Sept-Îles</i>	-	28 754
MRC de Sept-Rivières	2 120 070	-	1 843 063	1 684 418	25 266	5 672 817
Répartition des coûts	37 %	-	32 %	30 %	0,4 %	100 %

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

La figure suivante illustre la proportion des coûts des différents programmes de gestion des matières résiduelles pour la l'ensemble de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 8 : Répartition des coûts municipaux de gestion des matières résiduelles (2020)



Faits saillants – Coûts de gestion des matières résiduelles

- Le coût moyen de gestion des matières recyclables par unité d'occupation desservie est inférieur au coût moyen de l'élimination par porte, soit 106 \$ pour le recyclage et 129 \$/porte pour les ordures;
- Le coût moyen de gestion des matières recyclables à la tonne est supérieur aux coûts moyens de l'élimination à la tonne, soit 461 \$/tonne pour le recyclage et 240 \$/tonne pour les ordures;
- Les coûts des collectes des résidus encombrants sont difficilement quantifiables avec les méthodes de calcul actuelles;
- Les coûts de gestion des écocentres et des aires de réception sont principalement attribuables aux frais de traitement des matières résiduelles reçues dans ces installations;

3.4 REVENUS ASSOCIÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les revenus associés à la gestion des matières résiduelles perçus par les municipalités de la MRC selon les compétences qui leur sont déléguées incluent :

- Les redevances à l'élimination, programme géré par le MELCCFP;
- La compensation des coûts de la collecte sélective, programme géré par ÉEQ;
- Les taxes foncières municipales ou taxes spécifiques de gestion des matières résiduelles;
- D'autres sources de revenus locales, par exemple des financements publics (fonds verts, compensation de taxes, etc.).

Le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* (c.Q.2, r.18.1.3) est entré en vigueur le 23 juin 2006. En 2022, la redevance sur l'élimination était de 24,32 \$/tonne. En cohérence avec la Stratégie de valorisation de la matière organique, le MELCCFP prévoit une hausse générale du taux des redevances à 30 \$/tonne d'ici 2023 ainsi qu'une indexation annuelle de 2 \$/tonne.

Le programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles a évolué dernièrement. La subvention totale d'une municipalité est constituée d'une partie attribuable à la performance territoriale (quantité de matières éliminées par habitant) et d'une part réservée à la gestion des matières organiques. Le Tableau 38 présente l'évolution des modalités de redistribution des redevances en fonction des performances municipales. Cette répartition a pour but d'inciter les municipalités à diminuer les quantités de matières organiques éliminées. Le pourcentage attribué à la gestion des matières organiques augmente progressivement pour devenir une exigence du programme en 2024.

Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles, ainsi que le TNO Lac-Walker, ont accès à ces redevances.

Tableau 38 : Évolution des modalités de la redistribution des redevances en fonction des performances

Année	Performance territoriale	Gestion des matières organiques	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2020	100%	0%	Résidentiel, ICI
2021	75%	25%	Résidentiel, ICI
2022	50%	50%	Résidentiel, ICI, CRD
2023	25%	75%	Résidentiel, ICI, CRD
2024	0%	100%	Résidentiel, ICI, CRD

Source : MELCCFP, Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, novembre 2021

Le *Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles* en vigueur depuis le 1^{er} mars 2005 prescrivait que les entreprises et organismes visés devaient financer, jusqu'à concurrence de 50 % des coûts nets, des programmes municipaux de collecte sélective. Plusieurs modifications ont ensuite été apportées. Maintenant et jusqu'en 2024 (modernisation du système de collecte sélective), le taux de compensation aux municipalités peut atteindre jusqu'à 100 %. À compter de 2024, la collecte sélective sera gérée par l'organisme de gestion désigné (OGD), ainsi l'ensemble des coûts devrait être remboursé par l'OGD.

La MRC de Sept-Rivières pour sa gestion du TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle, de même que les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ont accès à la compensation des coûts de la collecte sélective. Les communautés autochtones, telles que celle de Uashat mak Mani-utenam, ne sont pas éligibles au programme de compensation de la collecte sélective.

Le tableau ci-dessous présente le montant des redevances gouvernementales à l'élimination et de la compensation des coûts de la collecte sélective.

Tableau 39 : Montants des revenus reçus par municipalité (2020)

Composantes	Compensation Collecte sélective (\$)	Redevances à l'élimination (\$)	Total (\$)
Ville de Port-Cartier	258 135	23 654	281 789
Ville de Sept-Îles	1 303 088	242 328	1 545 416
TNO Lac Walker, secteur lac Daigle	7 539	419	7 958
Uashat mak Mani-utenam	-	-	-
MRC de Sept-Rivières	1 568 762	266 401	1 835 163

Source : Données extraites des documents du MELCCFP et de RECYC-QUÉBEC pour l'année 2020.

Pour l'année 2020, le montant total des redevances à l'élimination redistribué aux municipalités de la MRC de Sept-Rivières est de 266 401 \$ et le montant total pour la compensation des coûts de la collecte sélective reversée est de 1 568 762 \$.

CHAPITRE 2

**Inventaire
des matières résiduelles
Année 2020**

4 Méthodologie générale

L'année 2020 sert d'année de référence pour la réalisation de l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. L'année 2020 a été privilégiée puisque les données d'élimination du MELCCFP sont disponibles à la date de rédaction de l'inventaire (avril 2022). Cette année est particulière puisque les quantités de matières générées ont été influencées par la pandémie de Covid-19. L'influence de la pandémie sur la génération des matières résiduelles fera partie des biais de l'inventaire 2020. L'inventaire porte sur les matières résiduelles provenant des secteurs résidentiel, institutionnel, commercial, industriel et des résidus de CRD pour l'ensemble du territoire habité de la MRC.

La figure ci-dessous précise les différentes catégories de matières résiduelles²¹ pour chaque secteur pris en compte dans l'inventaire.

Figure 9 : Catégories de matières résiduelles pour l'inventaire des quantités générées²²

Secteur résidentiel	Secteur ICI	Secteur CRD
• Matières recyclables • Matières organiques • Boues municipales • Textiles • Contenants consignés • Pneus usagés • Résidus domestiques dangereux • Résidus encombrants • Rejets/centre de tri	• Matières recyclables • Matières organiques • Boues industrielles • Plastiques agricoles • Rejets/centre de tri	• Agrégats (dont brique, béton, asphalte, etc.) • Bois • Gypse • Bardeaux d'asphalte • Autres • Résidus de centre de tri CRD

L'utilisation de données réelles disponibles auprès des organisations municipales, que ce soit de la MRC ou des municipalités locales, a été privilégiée pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire.

Dans le cas où aucune donnée n'est disponible ou que seules des données partielles le soient, l'estimation des quantités a été réalisée à partir de l'outil de calcul développé par RECYC-QUÉBEC.

²¹ Les matières dangereuses ne sont pas visées par le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030.

²² Les différentes catégories de matières sont détaillées dans la section 4.1.

Présentation de l'outil de calcul

La méthodologie mise au point pour l'estimation des quantités par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC permet d'estimer les quantités de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par catégorie de matières ainsi que selon leur provenance.

Les indicateurs de récupération et d'élimination des matières résiduelles utilisés dans cet outil sont issus de recherches dans la littérature. Les hypothèses de calcul et la méthodologie complète utilisée sont disponibles sur le site de RECYC-QUÉBEC. La version 2022 de l'outil d'inventaire a été utilisée pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Données utilisées dans l'outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

Territoire	Population 2020
MRC de Sept-Rivières (sans la communauté autochtone)	34 939

Source : MAMH, Décret de population 2020

Nombre d'unités d'occupation (u.o.) résidentielles par type de logement

Type de logement	MRC - 2020
Multi logement (10 logements et plus) et condos	3 391 u.o.
Plex (entre 2 et 9 logements)	2 911 u.o.
Unifamilial	10 797 u.o.
Chalets, maisons de villégiature	904 u.o.
Total	18 003 u.o.

Source : Sommaire des rôles de l'évaluation foncière pour l'exercice financier 2020

Territoire	Valeur des permis à bâtir 2020
MRC de Sept-Rivières	27 452 K\$

Source : ISQ, 2020

Territoire		Nombre d'employés (k emp.)
Région administrative Côte-Nord		43,0
Secteur de la production de biens		11,9
11	Agriculture, foresterie, pêche et chasse	1,2
21	Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	2,6
22	Services publics	1,2
23	Construction	2,9
31-33	Fabrication (manufacturier)	4,0

Territoire		Nombre d'employés (k emp.)
Secteur des services		31,1
41, 44-45	Commerce	5,6
48-49	Transport et entreposage	2,2
52-53	Finances, assurances, immobilier et location	1,2
54	Services professionnels, scientifiques et techniques	1,2
55-56	Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien	1,4
61	Services d'enseignement	3,4
62	Soins de santé et assistance sociale	6,9
51-71	Information, culture et loisirs	1,0
72	Hébergement et restauration	2,5
81	Autres services	1,8
91	Administrations publiques	3,9

Source : Statistiques Canada, 2021

Données disponibles

Pour réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières, les quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées proviennent de données fournies par les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles, de la Communauté ITUM ainsi que de la MRC de Sept-Rivières pour les TNO qu'elle gère. Des questionnaires ont été transmis aux responsables de chaque composante de la MRC pour compiler les données sur les modalités de collecte, les quantités et les coûts de gestion des matières résiduelles pour l'année de référence en 2020.

Les principales données utilisées pour le bilan de masse sont les suivantes :

- Questionnaires transmis aux Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles, à la Communauté autochtone ITUM, et à la MRC de Sept-Rivières concernant le TNO Lac Walker, secteur du lac Daigle;
- Rapport annuel 2020 du LET de Sept-Îles;
- Statistiques 2020 du centre de tri Le Phare à Port-Cartier;
- Statistiques 2020 de la déchetterie adjacente au centre de tri Le Phare à Port-Cartier;
- Statistiques 2020 des écocentres de la Ville de Sept-Îles.

4.1 QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ÉLIMINÉES

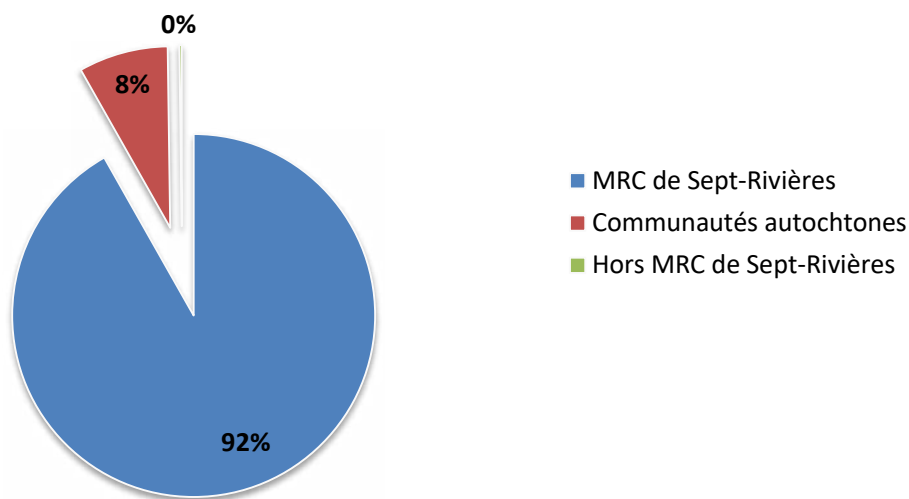
Les quantités de matières résiduelles éliminées proviennent du rapport annuel de l'année 2020 du LET de Sept-Îles, propriété de la ville. Le LET de Sept-Îles reçoit des matières résiduelles :

- de la MRC de Sept-Rivières;
- de la communauté autochtone de Uashat et de Maliotenam;
- d'autres MRC, comme la MRC de Minganie.

Le TNO Lac-Walker inclut principalement des habitations dans le secteur du lac Daigle situé à environ 15 km au nord de la ville de Sept-Îles. Des habitations secondaires, initialement fréquentées de façon saisonnière, sont aujourd'hui des habitations permanentes qui sont desservies par les programmes de gestion des matières résiduelles.

La figure suivante présente les proportions des matières enfouies selon leur provenance. Près de 92 % des matières éliminées au lieu d'enfouissement de Sept-Îles proviennent de la MRC de Sept-Rivières.

Figure 10 : Provenance des matières résiduelles reçues au LET de la Ville de Sept-Îles



Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2020

En 2020, le LET de Sept-Îles a reçu 75,84 tonnes de matières éliminées provenant de l'extérieur de la MRC de Sept-Rivières (Havre-Saint-Pierre, Baie-Trinité, Longue-Pointe-de-Mingan, Natashquan, Rivière-au-Tonnerre).

Le Tableau 40 synthétise les quantités réceptionnées au LET provenant de la MRC de Sept-Rivières selon les secteurs.

Tableau 40 : Quantité des matières résiduelles reçues au LET – MRC de Sept-Rivières

Municipalité	Résidentiel	ICI	CRD	Rejets de centre de tri	Total
Port-Cartier	1 503	3 781	488	419	6 191
Sept-Îles	6 280	6 225	11 257	1 029	24 791
TNO Lac-Walker	128	59	0	0	187
Uashat et Maliotenam	866	1 478	365	0	2 709
Total MRC	8 777	11 543	12 109	1 448	33 878

Source : Rapport annuel LET de Sept-Îles 2020

Les matières éliminées comptabilisées dans le secteur résidentiel correspondent aux ordures ménagères et aux encombrants collectés en bordure de rue. Les rejets des écocentres sont comptabilisés dans le secteur CRD, puisque la majorité d'entre eux correspondent à des résidus de CRD. En 2020, le LET a également revalorisé 3 190 tonnes de matériaux à son LET (construction de chemin, matériel de recouvrement, etc.).

4.2 QUANTITÉ DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES

Toutes les matières recyclables collectées en bordure de rue sont envoyées au centre de tri Le Phare à Port-Cartier. Les quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective proviennent du tonnage mesuré lors de la réception au centre de tri.

Le tableau ci-dessous présente la quantité totale des matières recyclables récupérées par la collecte sélective provenant du secteur résidentiel et du secteur ICI pour la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 41 : Quantité des matières recyclables collectées en bordure de rue – MRC de Sept-Rivières

Quantité de matières recyclables collectées (tonnes)	Résidentiel	ICI	Total
Ville de Port-Cartier	615	67	681
Ville de Sept-Îles	2 430	870	3 300
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	11	0	11
Uashat et Maliotenam	182	-	182
Total MRC	3 238	937	4 175

Source : Données transmises par les municipalités d'après le sommaire 2020 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier

Pour la ville de Port-Cartier, les quantités de matières recyclables issues du secteur ICI ne sont pas connues puisque la collecte résidentielle et ICI se font en même temps. On fait l'hypothèse que 9,8 % des matières collectées en bordure de rue sont d'origine ICI (selon l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC).

Les matières recyclables de Sept-Îles, du TNO Lac Walker, secteur lac Daigle ainsi que celles de la communauté autochtone sont acheminées à partir du centre de transfert de Sept-Îles vers le centre de tri Le Phare à Port-Cartier, où elles sont triées ensemble.

Le taux de rejet moyen du centre de tri pour les matières recyclables de Port-Cartier est estimé à 6,4 % (43,5 tonnes en 2020), et de 11,9 % pour les matières recyclables issues des secteurs de Sept-Îles, lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam confondus. La différence entre les taux de rejet s'explique par le transport des matières qui sont acheminées à un centre de transfert puis vers le centre de tri.

Tableau 42 : Rejets du centre de tri pour les matières recyclables provenant de la collecte sélective

Rejets de la collecte sélective des matières recyclables	Rejets (tonnes)	Taux de rejets
Ville de Port-Cartier	43,5	6,4%
Ville de Sept-Îles	392	11,9%
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	1	11,9%
Uashat et Maliotenam	22	11,9%
Total MRC	458	11,0%

Source : Sommaire 2020 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier et rapport annuel 2020 du LET

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de rejets résultants du tri des matières recyclables collectées de porte en porte, réceptionnées au centre de tri et enfouies au LET.

Tableau 43 : Quantité des rejets du centre de tri provenant de la collecte sélective des matières recyclables et enfouies au LET

Ventilation des rejets	Résidentiel	ICI	Total
Ville de Port-Cartier	39	4	44
Ville de Sept-Îles	288	103	392
TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle	1	0	1
Uashat et Maliotenam	22	0	22
Total MRC	351	108	458

Source : Sommaire 2020 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier et rapport annuel 2020 du LET

La composition des matières recyclées, expédiées par le centre de tri est synthétisée dans le tableau 44.

Tableau 44 : Composition des matières recyclées au centre de tri Le Phare

Centre de tri Le Phare	Composition des matières
Papier et carton	79,4 %
Métal	7,7 %
Plastique	5,6 %
Verre	7,3 %

Source : Sommaire 2020 du Centre de tri Le Phare, Port-Cartier

4.3 AJUSTEMENTS DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES RÉCUPÉRÉES ET ÉLIMINÉES

4.3.1 Estimation des quantités des multilogements dans la catégorie ICI

Il y a 3 391 immeubles multilogements sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières recensées selon les sommaires du rôle de l'évaluation foncière. Ces types de logements sont majoritairement desservis par des conteneurs à chargement avant ramassés lors de la collecte ICI. Les quantités de matières provenant de ces habitations sont donc incluses dans les tonnages du secteur ICI. Pour estimer la quantité de matières, les taux d'élimination et de récupération utilisés dans l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC sont appliqués au nombre d'immeubles multilogements de Port-Cartier et de Sept-Îles.

Les deux tableaux suivants présentent les taux moyens de récupération et d'élimination utilisés, ainsi que les quantités de matières recyclables récupérées et éliminées associées.

Tableau 45 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées provenant des immeubles multilogements

Matières recyclables	Récupération		Élimination	
	kg/u.o./an	En tonnes	kg/u.o./an	En tonnes
Papier et carton	63,0	214	38,0	129
Métal	4,7	16	6,6	22
Plastique	13,4	45	32,9	112
Verre	17,8	60	11,7	40
Total	-	335	-	303

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir des données de l'outil d'inventaire 2022

4.3.2 Estimation des quantités d'ICI assimilables dans les quantités du secteur résidentiel

Les données moyennes québécoises estiment la part des « petits » ICI à 9,8 % pour les quantités récupérées (collecte sélective) et à 21,4 % pour les quantités éliminées (collecte des ordures) (extrait de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, version 2022).

Tableau 46 : Part des ICI assimilables dans la collecte sélective et dans la collecte des déchets

	Quantité récupérée par la collecte sélective (tonnes)	Quantité enfouie totale (tonnes)
Total -résidentiel	3 574 ¹	8 685 ²
<i>Proportion des ICI assimilables</i>	<i>9,80%</i>	<i>21,40%</i>
ICI assimilables	350	1 858

Source : Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC

¹ Inclut les matières recyclables collectées issues des multilogements, soit 335 tonnes (estimation).

² Inclut les ordures ménagères collectées issues des multilogements, soit 303 tonnes (estimation). Les encombrants collectés en bordure de rue ne sont pas comptabilisés dans le total.

4.3.3 Synthèse

Les quantités estimées de matières recyclables provenant des immeubles multilogements sont ajoutées aux données du secteur résidentiel et soustraites à celles du secteur ICI. Les quantités estimées de matières résiduelles provenant des ICI assimilables sont soustraites des données du secteur résidentiel et ajoutées à celles du secteur ICI.

Les tableaux ci-dessous synthétisent les données disponibles qui ont été ajustées et utilisées dans l'inventaire des quantités des matières résiduelles pour le secteur résidentiel et le secteur ICI.

Tableau 47 : Ajustement des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective

	Quantité récupérée par la collecte sélective (tonnes)	
	Secteur résidentiel	Secteur ICI
Total	3 238	937
<i>multilogements</i>	<i>+335</i>	<i>-335</i>
Total corrigé (multilogements)	3 574	602
<i>ICI assimilables</i>	<i>-350</i>	<i>+350</i>
Total corrigé (ICI assimilables)	3 224	952

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

Tableau 48 : Ajustement des quantités de matières résiduelles éliminées au LET

	Quantité totale enfouie (tonnes)	
	Secteur résidentiel (hors encombrant)	Secteur ICI
Total (sans les rejets)	8 382	11 543
<i>multilogements</i>	<i>+303</i>	<i>-303</i>
Total corrigé (multilogements)	8 685	11 240
<i>ICI assimilables</i>	<i>-1 858</i>	<i>+1 858</i>
Total corrigé (ICI assimilables)	6 827	13 098
Total retenu pour l'inventaire	6 827	13 098

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

Les quantités éliminées par secteur utilisées dans l'inventaire sont respectivement de 6 827 tonnes pour le secteur résidentiel et de 13 098 tonnes pour le secteur ICI.

5 Secteur Résidentiel

Les matières résiduelles d'origine résidentielle prises en compte dans l'inventaire sont :

- Les matières recyclables (collecte sélective);
- Les matières organiques;
- Les boues municipales;
- Les matières résiduelles nécessitant une gestion spécifique :
 - Les textiles;
 - Les contenants consignés;
 - Les pneus usagés.
- Les autres matières résiduelles :
 - Les résidus domestiques dangereux (RDD) ²³;
 - Les résidus encombrants métalliques et non métalliques.
- Les rejets des centres de tri des matières recyclables et de valorisation des matières organiques;
- Les résidus d'activités municipales (balayures de rues, etc.).
- Les véhicules hors d'usage (VHU)²⁴.

La génération de certaines matières est documentée selon les données disponibles, mais les quantités ne seront pas incluses dans l'inventaire des matières résiduelles, notamment :

- Les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles (lixiviats du LET);
- Les matières résiduelles issues d'activités municipales (balayures de rues).

5.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise l'ensemble des résidus d'origine résidentielle produits par les résidents permanents et saisonniers à l'échelle du territoire de la MRC. En général, ces matières résiduelles sont intégrées dans des programmes de gestion municipale, à savoir des collectes municipales porte-à-porte ou des points de collectes spécifiques.

Le tableau suivant présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des matières résidentielles générées par le secteur résidentiel.

²³ Les quantités générées des produits sous REP ne sont pas incluses dans l'inventaire, car les quantités récupérées et éliminées de ces matières ne sont pas disponibles.

²⁴ La quantité de véhicules hors d'usage (VHU) sera estimée à partir de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

Tableau 49 : Sources des données pour l'inventaire des matières résiduelles générées par le secteur résidentiel

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Ordures ménagères (collecte des ordures ménagères)				
Quantité éliminée	Rapport annuel du LET 2020	- Quantité acheminée au lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles <i>Ajustement pour inclure les multilogements et exclure les ICI assimilables</i> - Ventilation des matières par type selon l'étude de caractérisation 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC		X
Matières recyclables (collecte sélective)				
Quantité récupérée	Statistiques Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et MRC de Sept-Rivières (TNO Lac Walker, secteur lac Daigle)	- Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective <i>Ajustement pour inclure les multilogements et exclure les ICI assimilables</i>		X
Composition des matières recyclables récupérées	Statistiques du Centre de tri Le Phare	Composition des matières recyclées du centre de tri		X
Quantité et composition des matières recyclables éliminées	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	Ventilation des matières par type : - Papier et carton : 11,3 % - Verre : 1,6 % - Métal : 2,9 % - Plastique : 9,5 %	X	
Matières résiduelles organiques				
Quantité récupérée	Statistiques des matières récupérées aux écocentres et aux aires de réception	Sept-Îles : quantité récupérée des arbres de Noël, des branches et des feuilles mortes. Un total de 1 674 tonnes de résidus verts a été récupéré en 2020.		X
	Rapports de la MRC de Sept-Rivières	Programmes de réduction à la source (compostage domestique et herbicyclage) 1 250 composteurs subventionnés depuis le début du programme (100 kg/an/composteur)	X	

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
		Herbicyclage : scénario A dans les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles (Outil de calcul)		
Quantité éliminée	Calcul	Quantité générée – quantité récupérée	X	
Quantité générée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux unitaire kg/u.o./an selon le type de logement et par matière	X	
Boues des stations mécanisées				
Non applicable				
Boues des étangs aérés				
Quantité récupérée	Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles	Questionnaires transmis aux Villes		X
Boues de fosses septiques				
Quantité récupérée	Ville de Sept-Îles (lagunes du LET)	<i>Aucune donnée disponible</i>		
Véhicules hors d'usage (VHU)				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	46,8 kg/pers./an	X	
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	32,2 kg/pers./an <i>Comptabilisés dans le secteur ICI (rejets de procédés)</i>	X	
Textiles				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	3,3 kg/pers./an	X	
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	5,9 % des matières éliminées (collecte des ordures)	X	
Résidus domestiques dangereux (RDD)				
Quantité récupérée	Statistiques des matières récupérées aux écocentres et aux aires de réception	Un total de 83,48 tonnes de RDD a été récupéré en 2020.		X
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	1,2 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)	X	
Résidus encombrants				
Quantité récupérée	Statistiques des matières récupérées aux écocentres et aux aires de réception	Un total de 385 tonnes d'encombrants métalliques a été récupéré en 2020.		X

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	4,4 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures ménagères)	X	
	Rapport annuel du LET 2020	395 tonnes de résidus d'encombrants ont été éliminées en 2020		X
Rejets des centres de traitement				
Quantité éliminée	Statistiques du Centre de tri Le Phare	11 % des quantités de matières recyclables collectées (en moyenne)		X
Résidus ultimes				
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	4,9 % des matières éliminées (dans la collecte des ordures)	X	

5.2 MATIÈRES RECYCLABLES

Afin d'estimer les quantités de chaque type de matières recyclables récupérées par la collecte sélective et éliminées au lieu d'enfouissement technique, les données de composition présentées dans le tableau ci-dessous ont été utilisées.

Tableau 50 : Proportion des matières recyclables dans les quantités de matières résiduelles éliminées – Secteur résidentiel

Catégories	Composition des matières recyclables éliminées (collecte des ordures ménagères)
Papier et carton	11,3 %
Métal	2,9 %
Plastique	9,5 %
Verre	1,6 %
Total	25,3 %

Source : Étude de caractérisation à l'élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC

Le bilan de génération des matières recyclables du secteur résidentiel sur le territoire de la MRC pour l'année 2020 est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 51 : Estimation des quantités générées de matières recyclables – Secteur résidentiel

Matières recyclables	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération (%)
Papier et carton	2 560	771	3 331	76,8%
Métal	248	198	446	55,6%
Plastique	181	648	829	21,8%
Verre	235	109	344	68,3%
Contenants consignés	177		177	-
Rejets du centre de tri	0	351	351	-
Total	3 401	2 077	5 479	62,1%

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

Contenants consignés :

L'inventaire des contenants consignés est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Le tableau ci-dessous présente les quantités de matières recyclables récupérées par le système public de consigne.

Tableau 52 : Quantités récupérées de contenants consignés – Secteur résidentiel

Matières recyclables	Taux par habitant (tonne/habitant)	Total MRC (tonnes)
Aluminium	0,00209	73
Plastique	0,00052	18
Verre	0,00247	86
Total		177

Source : Calculateur contenants consignés, RECYC-QUÉBEC

5.3 MATIÈRES ORGANIQUES

L'inventaire des matières organiques est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour les quantités générées et sur les données réelles pour les quantités récupérées.

La quantité de matières organiques générées est estimée sur la base des données réelles disponibles et à partir de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. L'estimation est basée sur un indicateur en kg/u.o./an pour la génération de ces matières. Il prend en compte les différents types de logements et les programmes de gestion des matières organiques en place sur le territoire de la MRC (nombre de composteurs domestiques, réglementation spécifique, activités de sensibilisation).

- Il n'y a pas de collecte de porte en porte des matières organiques pour le secteur résidentiel;
- Les citoyens peuvent déposer leurs résidus verts (gazon, branches, feuilles mortes) aux écocentres et aires de réception des matières résiduelles. Un total de 1 674 tonnes de résidus verts a été récupéré dans les écocentres et aires de réception des matières en 2020. On ne considère pas les rejets liés à la valorisation des résidus verts dans les quantités récupérées dans le tableau suivant.
- Depuis le lancement du programme de compostage domestique, plus de 1 250 composteurs domestiques ont été distribués, ce qui représente une quantité estimée de 125 tonnes de matières organiques compostées sur place en 2020.

Tableau 53 : Estimation des quantités générées de matières organiques — Secteur résidentiel

Matières organiques	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération (%)
Résidus verts, branches et arbres de Noël	1 607	263	1 870	85,9%
Résidus alimentaires	125	2 396	2 521	5,0%
Autres résidus organiques	0	1 872	1 872	0,0%
Total	1 732	4 531	6 263	27,7%

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

Les rejets liés à la valorisation des résidus verts (production de paillis) sont estimés et exclus des quantités de résidus verts récupérés (hypothèse de 4 % de rejet a été retenue).

5.4 AUTRES MATIÈRES

5.4.1 Textiles

La MRC de Sept-Rivières ne dispose d’aucune donnée sur la récupération des matières textiles sur son territoire, même s’il y a plusieurs centres de réemploi de vêtements usagés et d’organismes communautaires. Les données de l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC sont utilisées dans l’inventaire. Dans la réalité, les quantités récupérées par les friperies du territoire peuvent être sous-estimées par l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC. Selon l’outil, une quantité de 226 tonnes de textiles a été récupérée en 2020. Les quantités de textiles éliminées proviennent d’une estimation basée sur les résultats de la caractérisation à l’élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC (5,9 % des ordures ménagères, soit 403 tonnes).

5.4.2 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Une partie des résidus domestiques dangereux (RDD) peut se retrouver dans les matières résiduelles (collecte des ordures ménagères) et être enfouie. La proportion des RDD dans la collecte des ordures est estimée à environ 1,22 % de la quantité totale de matières éliminées, selon la caractérisation à l’élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC, ce qui représente une quantité de 82 tonnes.

Les citoyens de la MRC peuvent disposer gratuitement de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) dans différents points de dépôt, et dans les écocentres et aires de réception des matières résiduelles. En 2020, un total de 84 tonnes de RDD a été récupéré dans les écocentres et aires de réception. Le détail par type de matière n’est pas disponible.

Les résidus domestiques dangereux sous REP ne sont pas comptabilisés dans le bilan 2020, puisque les données ne sont pas disponibles. Le bilan 2020 présente uniquement les RDD récupérés aux écocentres et aires de réception pour les quantités récupérées et une estimation des quantités éliminées se basant sur la caractérisation à l’élimination 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC.

5.4.3 Résidus d’encombrants

Les résidus d’encombrants sont divisés en deux catégories : les résidus d’encombrants non métalliques (meubles, portes, bain, etc.) et les résidus d’encombrants métalliques.

- Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles offrent toutes les deux un service de collecte spéciale sur demande des gros rebuts (réalisée par le service des Travaux publics). Les citoyens peuvent également, en tout temps, appeler pour demander une collecte ponctuelle des encombrants (frais exigés à Port-Cartier). Les résidus encombrants ramassés lors de ces collectes spécifiques sont éliminés ou valorisés, selon les matières ramassées. Dans le cadre de l’inventaire, on considère que les matières collectées sont entièrement éliminées au LET, ce qui représente une quantité de 395 tonnes en 2020.

- Les citoyens peuvent aussi déposer leurs encombrants aux écocentres et aires de réception des matières résiduelles. Les encombrants métalliques sont acheminés vers un valorisateur et les encombrants non métalliques sont éliminés. En 2020, 385 tonnes d'encombrants métalliques ont été récupérées. On ne considère pas les encombrants non métalliques récupérés aux écocentres puisqu'ils sont éliminés au LET.
- Les résidus encombrants déposés à l'extérieur des bacs roulants ne sont normalement pas ramassés par les entrepreneurs responsables des collectes. Cependant, selon l'étude de caractérisation à l'élimination de RECYC-QUÉBEC, on retrouve 4,4 % d'encombrants dans les ordures ménagères, ce qui représente 300 tonnes en 2020.

5.4.4 Pneus hors d'usage

L'inventaire des pneus usagés est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Le service de récupération des pneus hors d'usage est un programme administré par RECYC-QUÉBEC, qui a pour objectif de récupérer ces matières qui sont annuellement générées au Québec.

Le tableau ci-dessous présente les quantités récupérées de pneus hors d'usage dans la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 54 : Quantités récupérées de pneus – Secteur résidentiel

Quantités récupérées de pneus	Pneus d'auto (unité)	Pneus de poids lourd (unité)	Pneus de chariot élévateur (unité)	Quantité (tonnes)
Ville de Port-Cartier	8 508	192	-	95
Ville de Sept-Îles	32 137	2 263	680	466
Total MRC	40 645	2 455	680	561

Source : *Calculateur pneus, RECYC-QUÉBEC*

5.4.5 Véhicules hors d'usage (VHU)

Il n'y a pas d'entreprise sur le territoire de la MRC qui traite les véhicules hors d'usage (VHU).

Les quantités générées de VHU ont été estimées à partir de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC basé sur des taux unitaires d'estimation exprimé en kg/pers/an, mais les quantités de ces matières résiduelles n'ont pas été intégrées à l'inventaire.

La quantité récupérée de VHU serait d'environ 1 635 tonnes et la quantité éliminée de 1 125 tonnes, essentiellement sous forme de fluff, qui inclut les rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors d'usage). Les quantités éliminées sont comptabilisées dans le secteur ICI (méthode de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC).

5.5 BOUES MUNICIPALES

Les boues municipales sont divisées en trois catégories :

- Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM) : il n'y a aucune station mécanisée sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;
- Boues municipales d'étangs aérés (BEA) : Les boues d'étangs aérés ne sont pas produites de façon continue, mais elles sont accumulées au fond des bassins. La vidange doit être réalisée environ tous les 10 ans, voire plus rapidement. La fréquence des vidanges ainsi que le volume de boues extraites peuvent varier selon plusieurs facteurs opérationnels et environnementaux.
- Boues de fosses septiques (BFS).

Les données sur les stations d'épuration municipales proviennent de la compilation de données effectuée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (accessible à partir du Portail Web).

Tableau 55 : Estimation des quantités générées de boues des étangs aérés — Secteur résidentiel

Station	Siccité (%)	Quantité (t)	Destination
Étang aéré de la Ville de Port-Cartier	100 %	428 (tonnes sèches)	Valorisation agricole (Baie-Comeau)
		80 (tonnes sèches)	Restauration de sablière (Port-Cartier)

Source : Questionnaires et données transmises par les municipalités

Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ont la compétence de la gestion des boues de fosses septiques sur leur territoire. Les boues vidangées peuvent être acheminées aux lagunes du LET de la ville de Sept-Îles, situé sur un site à proximité du lieu d'enfouissement. La responsabilité de vidange des fosses septiques est laissée au propriétaire. Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles ne réalisent pas de suivi du nombre de vidanges de fosses septiques réalisé sur le territoire.

Il n'y a pas d'inventaire du nombre de fosses septiques existantes sur le territoire de la MRC.

- Ville de Port-Cartier : Les résidences sont raccordées au réseau d'égouts, sauf les chalets du territoire, les résidences du secteur Vachon (les entrées A à R à l'ouest de Port-Cartier) et le bâtiment de l'Association de protection de la rivière aux Rochers (24, rue Luc-Mayrand). Toutes les résidences de Rivière-Pentecôte ont des installations sanitaires individuelles, sauf quelques résidences qui se déversent actuellement sans traitement dans la rivière Riverin.
- Ville de Sept-Îles : Environ 95 % des résidences sont raccordées au réseau d'égouts municipal (selon le service d'ingénierie de la Ville de Sept-Îles).

Hypothèse retenue : Toutes les boues de fosses septiques résidentielles présentes sur le territoire de la MRC sont acheminées aux lagunes d’assèchement du LET de la Ville de Sept-Îles. Les boues extraites des lagunes sont utilisées comme matériaux de recouvrement final des cellules du lieu d’enfouissement. En 2020, selon le rapport annuel du LET, 65 tonnes de boues ont été acheminées au LET. On fait l’hypothèse que les boues acheminées au LET sont entièrement éliminées.

Le tableau suivant présente les quantités de boues récupérées et valorisées ainsi que les boues éliminées au LET. Les quantités sont présentées en tonne humide à une siccité de 20 %. Les données estimées par l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC y sont également présentées.

Tableau 56 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2020)

	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération
Boues municipales d'étangs aérés (BEA) (20 % de siccité)	2 540	0	2 540	100,0%
Boues de fosses septiques (BFS) (20 % de siccité)	0	325	325	0,0%
Total boues municipales – donnée réelle	2 540	325	2 865	88,7%
Total boues municipales – estimation à partir de l’outil de RECYC-QUÉBEC	1 199	1 682	2 880	41,6%
TOTAL boues municipales retenues	1 199	1 682	2 880	41,6%

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc. à partir de l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC

Les quantités de boues municipales générées estimées par l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC se rapprochent des quantités générées réelles observées en 2020. Comme aucune donnée sur les installations septiques du territoire n’est disponible, les données de l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC ont été retenues dans le cadre de l’inventaire.

5.6 BILAN SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

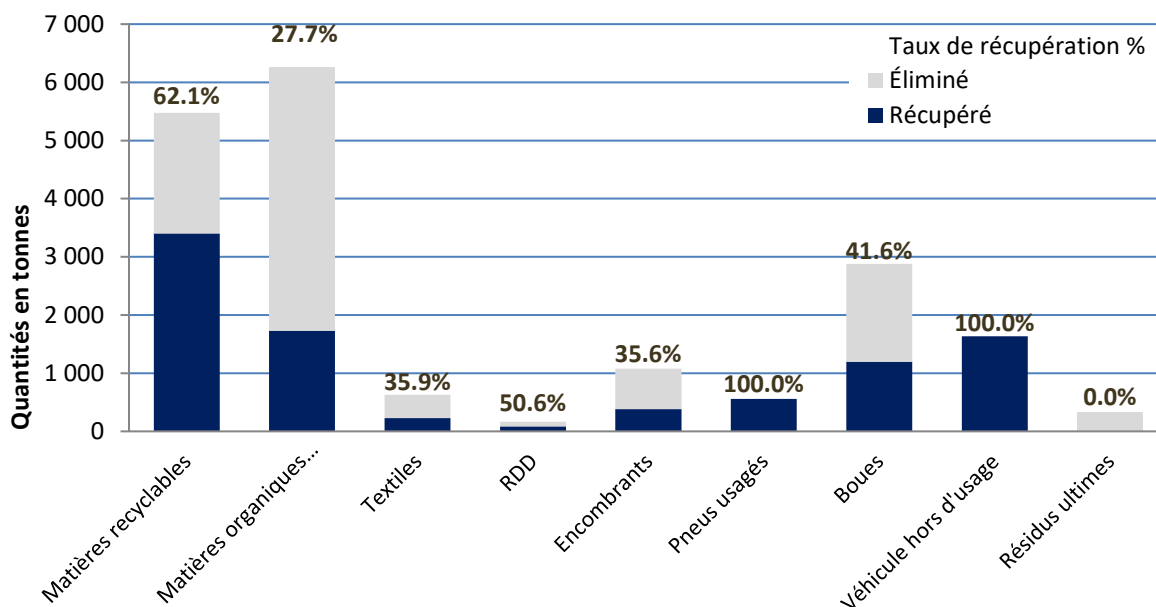
Tableau 57 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel (2020)

	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération
Matières recyclables	3 401	2 077	5 479	62,1%
<i>Papier et carton</i>	2 560	771	3 331	76,8%
<i>Métal</i>	248	198	446	55,6%
<i>Plastique</i>	181	648	829	21,8%
<i>Verre</i>	235	109	344	68,3%
<i>Contenants consignés</i>	177		177	100,0%
<i>Rejets du centre de tri</i>	0	351	351	0,0%
Matières organiques	1 732	4 531	6 263	27,7%
<i>Résidus verts, incluant branches et sapins de Noël</i>	1 607	263	1 870	85,9%
<i>Résidus alimentaires</i>	125	2 396	2 521	5,0%
<i>Autres résidus organiques</i>	0	1 872	1 872	0,0%
Véhicules hors d'usage	1 635	0	1 635	100,0%
Textiles	226	403	629	35,9%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	84	82	166	50,6%
Encombrants	385	695	1 080	35,6%
Résidus ultimes		335	335	0,0%
Pneus usagés	561	0	561	100,0%
TOTAL (sans boues)	8 025	8 123	16 147	49,7%
Boues municipales (étangs aérés et fosses septiques) (20% de siccité)	1 199	1 682	2 881	41,6%
TOTAL boues	1 199	1 682	2 881	41,6%
TOTAL (avec boues)	9 224	9 805	19 028	48,5%

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur résidentiel.

Figure 11 : Taux de récupération des matières résiduelles – Secteur résidentiel (2020)



Faits saillants – Bilan Secteur résidentiel

- Le secteur résidentiel génère environ 16 147 tonnes de matières résiduelles (excluant les boues);
- 49 % des matières générées (excluant les boues) sont récupérées par différents programmes de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et valorisation;
- Le taux de récupération des matières recyclables est de 62 % (incluant les contenants consignés et les rejets du centre de tri);
- Le taux de récupération des matières organiques (résidus alimentaires et résidus verts) du secteur résidentiel est de seulement 27 % ;
- Le taux de récupération des encombrants est faible, soit 35,6 %;
- La récupération des résidus domestiques dangereux est de 50,6 % (apport volontaire aux écocentres uniquement considéré);
- 35,9 % des matières textiles sont récupérées (estimé à partir des moyennes provinciales).

5.7 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles fait ressortir certaines limites pour dresser le bilan du secteur résidentiel. En effet, la ségrégation des données par secteur et par provenance est un défi auquel les responsables municipaux doivent faire face depuis la mise en œuvre du premier PGMR en 2005.

Plusieurs améliorations majeures ont été apportées au système de gestion des matières résiduelles dans les différents sites de traitement permettant de mieux compiler les données (exemple : acquisition de balance, meilleur logiciel, changement des méthodes de calcul, etc.). Cependant, divers constats demeurent et des mesures d'acquisition de connaissances sont prévues en priorité dans le plan d'action 2023-2030 du PGMR de la MRC pour préciser ces données et le portrait qui en découle.

Données des matières recyclables

Les matières recyclables en provenance de Sept-Îles, du secteur lac Daigle et de la communauté autochtone sont transportées ensemble au centre de tri Le Phare. La composition exacte des rejets du centre de tri est également non connue avec précision. La séparation des données de matières recyclables par secteur (résidentiel et ICI) peut être difficile à établir, car la collecte de certains ICI est réalisée en même temps que la collecte des immeubles multilogements. En effet, ces derniers sont équipés en majorité de conteneurs à chargement avant. Ainsi, une part de recyclage résidentiel est amalgamée avec les données des matières recyclables des ICI.

Données des écocentres et des aires de réception

Le suivi des statistiques des écocentres et surtout des aires de réception est à améliorer, notamment au niveau du taux de récupération. Effectivement, certaines données sont manquantes quant aux quantités de matières reçues par catégorie et leur filière de traitement (élimination ou valorisation).

Collectes spéciales

Les données réelles pour les résidus récoltés lors des collectes spéciales ne sont pas complètes puisque les campagnes de ramassage d'encombrants incluent différentes matières pêle-mêle (encombrants, résidus verts, métal, électroménagers, etc.). Les quantités de matières reçues par catégorie et leur filière de traitement (élimination ou valorisation) doivent donc être mieux documentées.

Données d'élimination au LET

Il peut y avoir une confusion lors des entrées de données à la balance du LET et des déclarations de provenance des matières. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée au LET dans la catégorie « Résidus ICI » est un mélange de matières de différentes provenances (citoyens et entrepreneurs) et des débris de CRD provenant de chantiers de construction.

6 Secteur Industries, Commerces et Institutions (ICI)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur des Industries, Commerces et Institutions (ICI) sont :

- Les matières recyclables;
- Les matières organiques;
- Les résidus agroalimentaires générés par l'industrie de transformation alimentaire du territoire;
- Les boues industrielles;
- Les plastiques agricoles;
- Les autres résidus ICI (principalement des résidus ultimes).

Les grandes industries présentes sur le territoire de la MRC génèrent une importante quantité de matières résiduelles, certaines prises en charge par les programmes municipaux et certaines qui sont gérées par des programmes privés.

6.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI.

Tableau 58 : Sources des données pour l'inventaire des quantités générées par le secteur ICI

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Matières recyclables				
Quantité récupérée	Statistiques Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles	Quantité de matières recyclables récupérées par la collecte sélective <i>Ajustement pour exclure les multilogements et inclure les ICI assimilables</i>		X
Composition des matières recyclables récupérées	Statistiques du Centre de tri Le Phare	Composition des matières recyclées du centre de tri : • Papier et carton : 79,4 % • Verre : 7,3 % • Métal : 7,7 % • Plastique : 5,6 %	X	
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	Ventilation des matières éliminées dans la collecte des ordures par type : • Papier et carton : 18,0 % • Verre : 1,6 % • Métal : 2,5 % • Plastique : 12,6 %	X	

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Matières résiduelles organiques des commerces, institutions et industries				
Quantité récupérée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Hypothèse : Pas de récupération des matières organiques	X	
Quantité éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Taux de génération en kg/an/employé selon les secteurs SCIAN	X	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	Composition moyenne pour chaque type de matière organique	X	
Résidus agroalimentaires				
Quantité récupérée et éliminée	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, étude de SOLINOV de 2013 ²⁵	Calcul des quantités sur la base du nombre d'employés par code SCIAN de la région administrative et de la MRC (données de Statistique Canada, 2021)	X	
Boues industrielles				
Non applicable			-	-
Plastiques agricoles				
Quantité générée	Étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 sur les plastiques agricoles et utilisation des superficies en culture de la MRC	Prorata de la superficie agricole de la MRC par rapport à la superficie agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. Un total de 465 tonnes de plastiques avait été estimé pour ces deux régions par RECYC-QUÉBEC en 2019.	X	
Quantité récupérée	Étude de RECYC-QUÉBEC de 2019	Il n'existe pas de points de collecte des plastiques agricoles sur le territoire. On considère que le taux de récupération est nul.	X	
Autres types de matières				
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	Ventilation des matières résiduelles éliminées (collecte des ordures) par type : - Encombrants : 3,3 % - Textiles : 4,9 % - RDD : 1,2 %	X	

²⁵ Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. SOLINOV. Mai 2013. Cette étude porte sur le gisement des résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec.

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
		Les résidus CRD éliminés par les ICI dans la collecte des ordures ne sont pas comptabilisés dans le secteur ICI.		
Résidus ultimes				
Quantité éliminée	Étude de caractérisation 2019-2020, RECYC-QUÉBEC	5,8 % des matières éliminées (collecte des ordures).	X	

6.2 MATIÈRES RECYCLABLES

L'inventaire des matières recyclables du secteur ICI se base sur les données des statistiques de collecte de Port-Cartier et Sept-Îles, et de la composition des matières recyclées au centre de tri. Des estimations ont été faites pour identifier les matières par type (ventilation des matières éliminées dans la collecte des ordures). Une comparaison avec les résultats de l'outil d'inventaire est réalisée. L'outil d'inventaire se base sur un taux de génération par kg/an/employé et par secteur SCIAN.

Le tableau ci-dessous présente les quantités estimées à partir des taux unitaires de récupération et d'élimination moyens basés sur le nombre d'employés et la quantité récupérée réelle issue de la collecte sélective.

Tableau 59 : Estimation des quantités de matières recyclables récupérées et éliminées – Secteur ICI

Secteur ICI	Quantité récupérée par la collecte sélective (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Source des données
Matières recyclables (hors rejets)	3 853	4 810 ¹	Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC
	952	4 545	Donnée réelle estimée

¹ Quantité de matières recyclables (PCPVM) dans la quantité éliminée totale provenant du secteur ICI

Source : Compilation réalisée par Argus Environnement inc.

La quantité éliminée de matières recyclables, estimée à partir de l'étude de caractérisation 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC, retenue pour l'inventaire est de 4 545 tonnes. Les quantités réelles de matières recyclables collectées à savoir 952 tonnes ont été retenues dans l'inventaire. La différence entre les estimations de l'outil d'inventaire et les données réelles peuvent s'expliquer par le choix des ICI à faire appel à un collecteur privé pour les matières recyclables (en particulier pour les fibres : papier/carton). Cependant, comme l'information est inconnue par la MRC, il est préférable de se référer aux données réelles de matières recyclables qui transitent par la collecte des deux municipalités.

6.3 MATIÈRES ORGANIQUES

L'inventaire des matières organiques du secteur ICI est basé sur les estimations réalisées à partir de la ventilation des matières organiques éliminées dans les ordures (étude de caractérisation de RECYC-QUÉBEC de 2019-2020) et des quantités totales d'ordures collectées. Une comparaison avec les résultats de l'outil d'inventaire est réalisée. L'outil d'inventaire se base sur un taux de génération par kg/an/employé et par secteur SCIAN.

Puisqu'aucune collecte des matières organiques n'existe sur le territoire, les quantités pouvant être récupérées par le secteur ICI sont estimées être nulles.

Tableau 60 : Estimation des quantités de matières organiques éliminées – Secteur ICI

Secteur ICI	Quantité éliminée (tonnes)	Source des données
Matières organiques	3 336	Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC
	3 523	Donnée réelle estimée

La donnée réelle estimée a été retenue dans le cadre de l'inventaire ICI.

6.4 RÉSIDUS AGROALIMENTAIRES

L'estimation a été faite à partir de taux unitaire d'estimation (kg/employé/an) défini par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC, sur la base d'une étude portant sur les matières organiques générées par les industries de transformation alimentaire, conduite par le MELCCFP en 2013²⁶. Des portraits régionaux ont été produits, présentant diverses statistiques et indicateurs propres à chaque région administrative.

Des recherches approfondies ont été réalisées afin de déterminer le nombre d'employés moyen par type d'industrie agroalimentaire sur le territoire de la MRC dans le secteur d'activité suivant :

- Préparation et conditionnement de poissons et de fruits de mer

Ainsi, les quantités récupérées ou éliminées pour la région Côte-Nord ont été extrapolées au nombre d'employés de ce secteur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières et sont présentées dans le tableau qui suit.

²⁶ SOLINOV, 2013. Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation.

Tableau 61 : Estimation des quantités de matières organiques des industries de transformation agroalimentaires générées – Secteur ICI

Industries de transformation agroalimentaires	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération (%)
Total	403	119	522	77,2

Source : Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC

6.5 BOUES INDUSTRIELLES

Il n'y a pas de génération de boues issues d'activités industrielles sur le territoire de la MRC.

6.6 PLASTIQUES AGRICOLES

Selon l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 sur les plastiques agricoles, les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord génèrent 465 tonnes de plastiques agricoles. Le gisement de plastiques agricoles de la MRC est estimé en faisant le prorata de la superficie agricole de la MRC par rapport à la superficie agricole du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord. D'après le portrait régional du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) de 2021, la Côte-Nord et la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean représentent 450 000 ha de superficie agricole. La superficie de la zone agricole de la MRC est évaluée à 810 ha, selon le portrait du système alimentaire de la Côte-Nord (Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2019²⁷). D'après ce prorata de superficie, il en résulte que 0,837 tonne est générée sur le territoire de la MRC.

D'après l'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019, il est estimé que 20 % des plastiques agricoles sont récupérés, par des initiatives de récupération comme la mise en place de points de dépôt sur le territoire. Comme de telles initiatives n'existent pas encore sur le territoire (en 2020 année de référence de l'inventaire), ces matières sont considérées être éliminées.

²⁷http://www.urlscn.com/data/87-urlscn/ressources/documents/sys_docs/portrait_s_a_c-n_vfinalev2.pdf?v=1623861389

Tableau 62 : Estimation des quantités de plastiques agricoles générées, 2020

Plastiques agricoles	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)
Total	0	0,837	0,837

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

6.7 AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les autres matières résiduelles produites par le secteur ICI ont été estimées à partir des quantités d'ordures collectées et de la ventilation de l'étude de caractérisation 2019-2020 de RECYC-QUÉBEC. La ventilation suivante est appliquée aux quantités totales d'ordures collectées et éliminées par le secteur ICI :

- Encombrants : 3,3 %
- Textiles : 4,9 %
- RDD : 1,2 %
- Autres matières (résidus ultimes) : 5,8 %

Les résidus CRD, correspondant à un total de 23,2 % des ordures éliminées par les ICI, ne sont pas comptabilisés dans le secteur ICI. Ils seront comptabilisés dans le secteur CRD.

Une comparaison avec les résultats de l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est réalisée.

Tableau 63 : Estimation des quantités d'autres matières éliminées – Secteur ICI

Secteur ICI	Quantité éliminée (tonnes)	Source des données
Autres matières	316	Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC
	1 991	Donnée réelle estimée

La donnée réelle estimée a été retenue dans le cadre de l'inventaire ICI.

Il existe également d'autres résidus spécifiques au secteur industriel de la MRC, comme les résidus métalliques des grandes industries et les dormants de chemin de fer. Comme la MRC n'a pas la compétence ni la connaissance sur la gestion de ces résidus, il a été retenu de ne pas considérer ces matières dans l'inventaire ICI.

6.8 BILAN SECTEUR ICI

Le tableau ci-dessous présente la synthèse de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI.

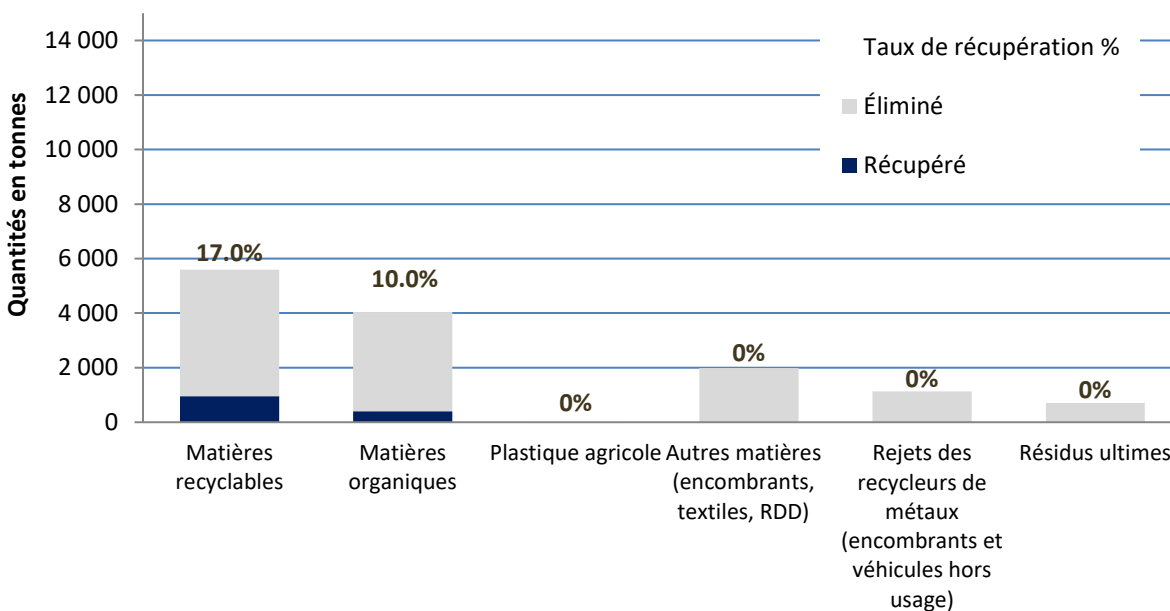
Tableau 64 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur ICI (2020)

	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	952	4 650	5 602	17%
<i>Papier et Carton</i>	756	2 358	3 114	24%
<i>Métal</i>	73	327	401	18%
<i>Plastique</i>	53	1 650	1 704	3%
<i>Verre</i>	69	210	279	25%
<i>Rejets de centre de tri</i>		105	105	0%
Matières organiques	403	3 642	4 045	10%
<i>Industries de transformation agroalimentaires</i>	403	119	522	77%
<i>Boues industrielles</i>	0	0	0	0%
<i>Résidus verts</i>		432	432	0%
<i>Résidus alimentaires</i>		1 939	1 939	0%
<i>Autres résidus organiques</i>		1 153	1 153	0%
<i>Rejets installation de traitement des M.O.</i>		0	0	0%
Plastiques agricoles		1	1	0%
Autres matières (encombrants, textiles, RDD)		1 991	1 991	0%
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)		1 125	1 125	0%
Résidus ultimes		713	713	0%
TOTAL	1 355	12 122	13 477	10,1%

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur ICI.

Figure 12 : Taux de récupération des matières résiduelles – secteur ICI (2020)



Faits saillants – Bilan secteur ICI

- Le secteur ICI génère 13 477 tonnes de matières résiduelles;
- Le taux de récupération est de 10,1 %;
- Les matières recyclables sont récupérées à 17 %;
- Il n'y a pas de valorisation des matières organiques, hormis la récupération des résidus du secteur de transformation agroalimentaire (10 %).

6.9 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR ICI

Tout comme pour le secteur résidentiel, certaines limites sont mises en évidence par la réalisation du bilan pour le secteur ICI. Des mesures d'acquisition de connaissances seront à prévoir dans le plan d'action 2023-2030 pour préciser ces données.

Données des matières recyclables

La collecte des matières recyclables auprès de certains ICI est réalisée en même temps que la collecte auprès des multilogements. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée dans la catégorie « ICI » est un mélange de matières de différentes provenances, notamment des multilogements.

Résidus d'industries spécifiques

Le bilan des matières résiduelles d'origine industrielle n'est pas exhaustif. La récupération de ce secteur est probablement sous-estimée. En effet, les résidus spécifiques de toutes les industries du territoire ne sont pas tous connus. Certaines matières sont en effet envoyées directement à l'extérieur de la MRC pour être traitées ou valorisées. Ainsi, elles ne transitent pas dans les installations municipales. Ces résidus ne sont donc pas inclus dans l'inventaire.

Au vu de l'importance des activités industrielles dans la MRC, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de ce secteur, du type et de la quantité de matières qu'elles génèrent. Des mesures seront à prévoir dans le plan d'action 2023-2030 afin de mieux documenter les filières de valorisation ou d'élimination des industries.

Données d'élimination

Une partie importante des matières enregistrée au LET dans la catégorie « *Résidus ICI* » est un mélange de matières résiduelles de différentes provenances (résidentiel et entrepreneurs) et des résidus de types CRD provenant de chantiers de construction.

7 Secteur Construction, Rénovation et Démolition (CRD)

Les matières résiduelles prises en compte dans l'inventaire du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) sont :

- Les agrégats : pierre, brique, béton et asphalte;
- Non-agrégats : bois, gypse, bardeaux d'asphalte, et autres résidus CRD (céramique, plastique, etc.);
- Rejets des centres de tri de CRD.

Les résidus d'agréats sont distingués des résidus non-agrégats, car ces deux catégories ont des taux de récupération très différents.

7.1 MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Cet inventaire vise tous les résidus de CRD, à savoir ceux pouvant provenir de tous types de travaux de construction, de rénovation ou de démolition sur le territoire, qu'ils soient de nature résidentielle, commerciale, institutionnelle ou industrielle. Ces résidus peuvent donc se retrouver dans :

- La collecte municipale (en bordure de rue, destinée au LET);
- Les écocentres et aires de réception des matières résiduelles;
- La collecte privée de résidus provenant du secteur des ICI;
- La collecte de résidus de CRD destinés aux centres de tri de matériaux secs ou au lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE).

NOTE : Il n'y a pas de centre de tri de résidus de CRD ni de lieu d'enfouissement de débris de construction et de démolition (LEDCE) sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières.

L'inventaire du secteur CRD est basé sur les estimations de l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC pour les quantités récupérées et la composition par type de débris. L'estimation est faite à partir d'un indicateur basé sur la valeur des permis de bâtir en milliers de dollars (k\$) par année. Ce montant inclut toutes les demandes de permis déposées, que ce soit pour des travaux de construction, de rénovation ou de démolition, et ce, quel que soit le type de construction (commercial, industriel, institutionnel ou résidentiel). La version 2022 de l'outil d'inventaire a été utilisée. Cette nouvelle version se base sur les données du Bilan 2018 de RECYC-QUÉBEC et de la caractérisation à l'élimination de RECYC-QUÉBEC 2019-2020. L'outil mis à jour en 2022 présente uniquement les quantités de résidus CRD « récupérées » qui sont acheminées soit au recyclage ou à la valorisation énergétique, et qui transitent par les centres de tri CRD du Québec. L'outil mis à jour ne permet pas d'estimer les quantités de résidus CRD qui peuvent être réemployées sur place ou traitées dans d'autres installations. Les matières qui sont réemployées directement sur les chantiers ne sont pas quantifiables par manque de traçabilité.

Le tableau ci-dessous présente la source et le type de données utilisés pour réaliser l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD.

Tableau 65 : Sources des données pour l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD

Éléments calculés	Source	Méthodologie	Estimé	Mesuré
Agrégats et non-agrégats				
Quantité éliminée	Rapport annuel 2020 LET de Sept-Îles	Catégorie « résidus de CRD »		X
	Statistiques Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles selon l'étude de caractérisation 2019- 2020 de RECYC-QUÉBEC	• Résidus CRD présents dans les ordures résidentielles (28,3% selon l'étude de caractérisation 2019-2020) • Résidus CRD présents dans les ordures ICI (23,2% selon l'étude de caractérisation 2019-2020)	X	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	• Proportion par matière : agrégats et non-agrégats : bois, gypse, bardeaux, autres	X	
Quantité récupérée	Statistique des écocentres de Port-Cartier et de Sept-Îles	• Écocentre de Port-Cartier : 2 417 tonnes ; • Bois écocentres de Sept-Îles : 355 tonnes ; • Résidus CRD mixtes écocentres de Sept-Îles : 904 tonnes ; • Matériaux secs écocentres de Sept-Îles : 844 tonnes.	X	
Composition	Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC	• Proportion par matière : Agrégats et non-agrégats : bois, gypse, bardeaux, autres	X	

Hypothèse : Les rejets des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles sont enregistrés dans la catégorie « résidus écocentre » au LET. On considère ces résidus comme des résidus CRD en totalité. Les rejets des écocentres de la ville de Port-Cartier sont comptabilisés dans les résidus ICI au LET. D'après la Ville de Port-Cartier, les rejets des écocentres sont estimés à 797 tonnes en 2020.

Le tableau suivant présente l'estimation réalisée à partir des données statistiques des installations des Villes de Port-Cartier et Sept-Îles, et les résultats de l'outil d'inventaire alimenté par la valeur de permis de bâtir de 2020 (27 542 k\$).

Tableau 66 : Estimation des quantités de résidus CRD récupérées et éliminées – Secteur CRD

Secteur CRD	Quantité récupérée par les installations (tonnes)	Quantité éliminée (tonnes)	Quantité utilisée au LET (tonnes)	Source des données
Résidus CRD	1 153	2 380	430	Outil de calcul – RECYC-QUÉBEC
	4 520	13 591	3 190	Donnée réelle estimée

La différence qui s’observe avec les estimations de l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC et les données réelles du territoire montre qu’il existe un certain biais. Parfois les matières générées lors d’une année ne correspondent pas à la valeur des permis de bâtir de cette même année. Cela s’explique par les délais de réalisation des travaux qui peuvent s’étirer. De plus, l’année 2020 est assez particulière puisqu’en raison de la pandémie de Covid19, la fréquentation des écocentres et le nombre de rénovations ont fortement augmenté.

En 2020, d’après le rapport annuel du LET, 3 190 tonnes de résidus CRD ont été utilisées au LET comme structurant pour les chemins d’accès aux cellules et pour le recouvrement journalier. Ces quantités proviennent des quantités de résidus CRD éliminées en provenance dans les installations desservant le territoire. Les quantités de résidus CRD valorisées au LET sont considérées uniquement dans les quantités générées selon la méthodologie de l’outil d’inventaire 2022 de RECYC-QUÉBEC.

Les données réelles estimées ont été utilisées dans le cadre de l’inventaire.

7.2 BILAN SECTEUR CRD

Le tableau suivant présente la synthèse des quantités des matières résiduelles produites par le secteur CRD.

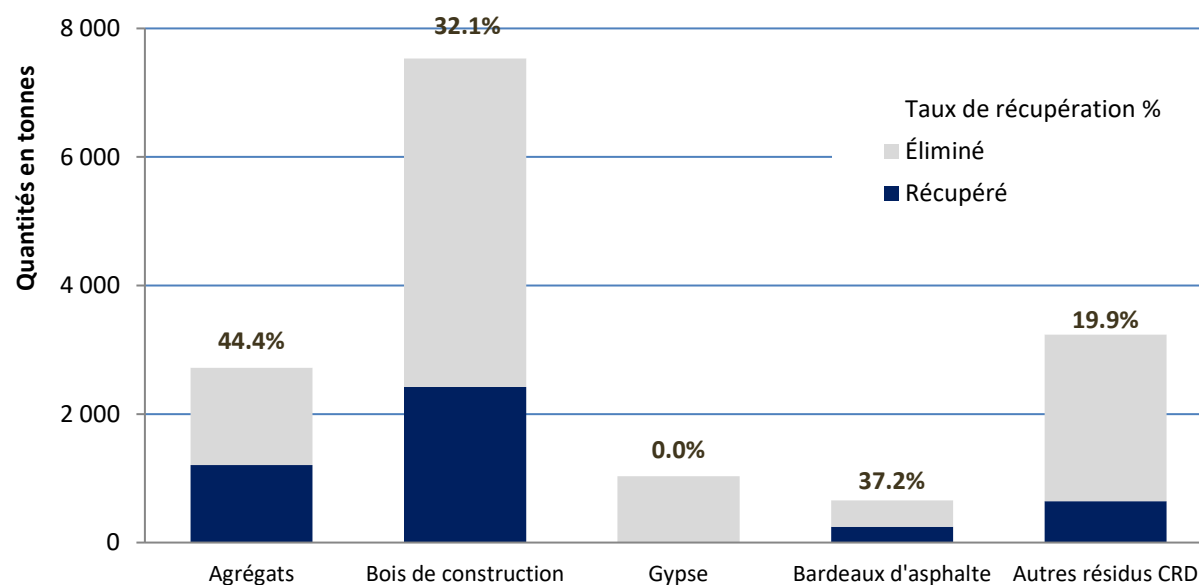
Tableau 67 : Quantités de matières résiduelles générées par le secteur CRD (2020)

	Récupérée (t)	Éliminée (t)	Générée (t)	Taux de récupération (%)
Agrégats	1 208	1 511	2 720	44%
Non-agrégats	3 312	9 154	12 465	27%
<i>Bois de construction</i>	<i>2 420</i>	<i>5 114</i>	<i>7 534</i>	<i>32%</i>
<i>Gypse</i>	<i>0</i>	<i>1 034</i>	<i>1 034</i>	<i>0%</i>
<i>Bardeaux d’asphalte</i>	<i>246</i>	<i>415</i>	<i>660</i>	<i>37%</i>
<i>Autres résidus CRD</i>	<i>646</i>	<i>2 591</i>	<i>3 237</i>	<i>20%</i>
Rejets de centre de tri CRD	0	2 926	6 116	0%
<i>Rejets de centre de tri CRD (éliminés)</i>		<i>2 926</i>	<i>2 926</i>	<i>0%</i>
<i>Rejets de centre de tri CRD (usages en LET)</i>		<i>0</i>	<i>3 190</i>	<i>0%</i>
TOTAL	4 520	13 591	21 301	21%

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles produites par le secteur CRD.

Figure 13 : Taux de récupération – secteur CRD (2020)



Faits saillants – Bilan secteur CRD

- Le secteur CRD génère 21 301 tonnes de matières résiduelles avec un taux de récupération de 21 % ;
- Les débris agrégats ont un taux de récupération estimé à 44 %;
- Les débris de CRD de type non-agrégats sont moins valorisés, avec un taux de récupération de 27 %.
- Le taux de récupération du bois est de 32 %.

7.3 LIMITES DU BILAN DU SECTEUR CRD

La réalisation de l'inventaire des quantités de matières résiduelles met en lumière certaines limites pour le bilan du secteur CRD.

Il est en effet nécessaire d'approfondir le portrait quantitatif et qualitatif des résidus générés par les travaux résidentiels et ceux réalisés par des entrepreneurs privés. L'objectif est de connaître les quantités qui transitent dans les lieux de traitement (écocentre et déchetterie du LET) et d'élimination des CRD ainsi que le taux de valorisation spécifique de chacune des matières.

Des mesures d'acquisition de connaissances devront être prévues dans le plan d'action 2023-2030 pour préciser ces données.

Données d'élimination

Il peut y avoir une confusion lors des entrées de données à la balance du LET et des déclarations de provenance des matières erronées. En effet, une partie des quantités des matières résiduelles enregistrée au LET dans la catégorie « Résidus ICI » est un mélange de matières de différentes provenances (citoyens et entrepreneurs) et des débris de CRD provenant de travaux de construction.

Récupération du bois

La gestion du bois constitue une problématique importante dans la MRC de Sept-Rivières. Bien que certaines options de valorisation soient en place, elles sont actuellement insuffisantes pour répondre aux besoins. Par exemple, à l'écocentre (déchetterie) Le Phare, la quantité de bois, déchiquetée ou non, entreposée sur le site est importante. Il devient difficile de connaître les quantités précises, de même que la provenance exacte de ces résidus.

8 Inventaire des matières résiduelles générées - 2020

8.1 BILAN GLOBAL PAR TYPE DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats de l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'ensemble du territoire de la MRC, réalisé dans le cadre de la révision du PGMR.

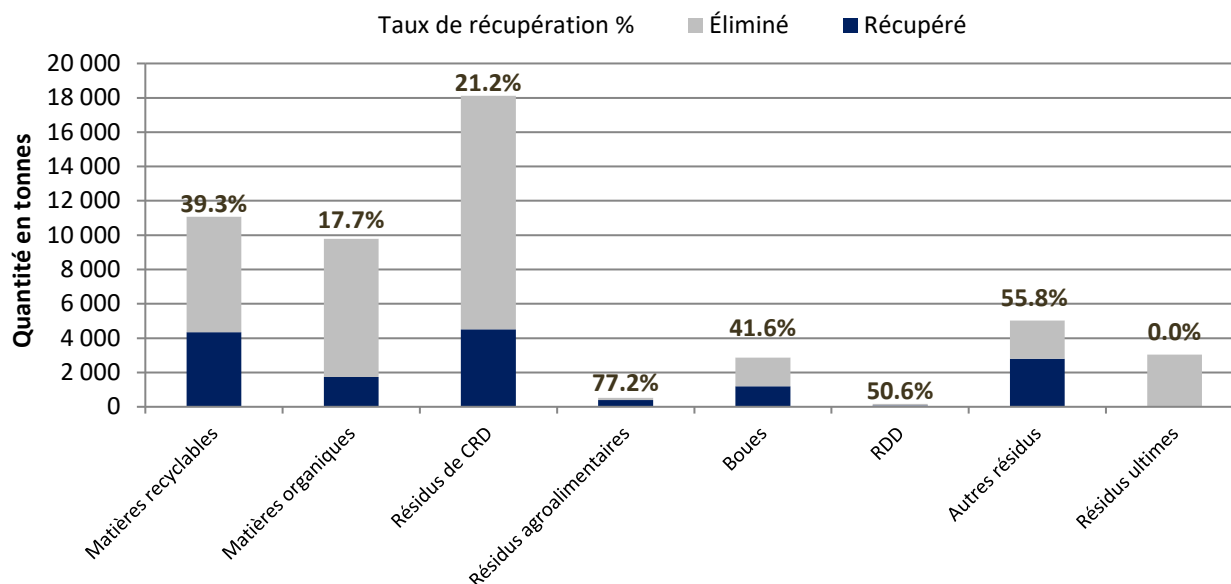
Tableau 68 : Synthèse de l'inventaire des matières résiduelles par matière (2020)

	Récupérées (t)	Éliminées (t)	Générées (t)	Taux de récupération (%)
Matières recyclables	4 353	6 727	11 080	39,3%
<i>Papier/carton</i>	3 316	3 129	6 445	51,4%
<i>Métal</i>	322	525	847	38,0%
<i>Plastique</i>	234	2 298	2 532	9,2%
<i>Verre</i>	305	319	623	48,9%
<i>Contenants consignés</i>	177		177	100,0%
<i>Rejets de centres de tri</i>		455	455	0,0%
Matières organiques	1 732	8 054	9 786	17,7%
Résidus agroalimentaires	403	119	522	77,2%
Résidus de CRD	4 521	13 591	21 302	21,2%
<i>Agrégats</i>	1 209	1 511	2 720	44,4%
<i>Non-agrégats</i>	3 312	12 080	18 582	17,8%
Pneus usagés	561	0	561	100,0%
Résidus domestiques dangereux (RDD)	84	82	166	50,6%
Encombrants	385	695	1 080	35,6%
Textiles	226	403	629	35,9%
Véhicules hors d'usage	1 635	1 125	2 760	59,2%
Plastiques agricoles	0	1	1	0,0%
Résidus ultimes		3 038	3 038	0,0%
TOTAL (hors boues)	13 900	33 836	47 736	29,1%
Boues	1 199	1 682	2 881	41,6%
TOTAL (avec boues)	15 099	35 518	50 617	29,8%

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

La figure ci-dessous présente le taux de récupération des différentes matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Figure 14 : Taux de récupération des matières résiduelles par matière (2020)



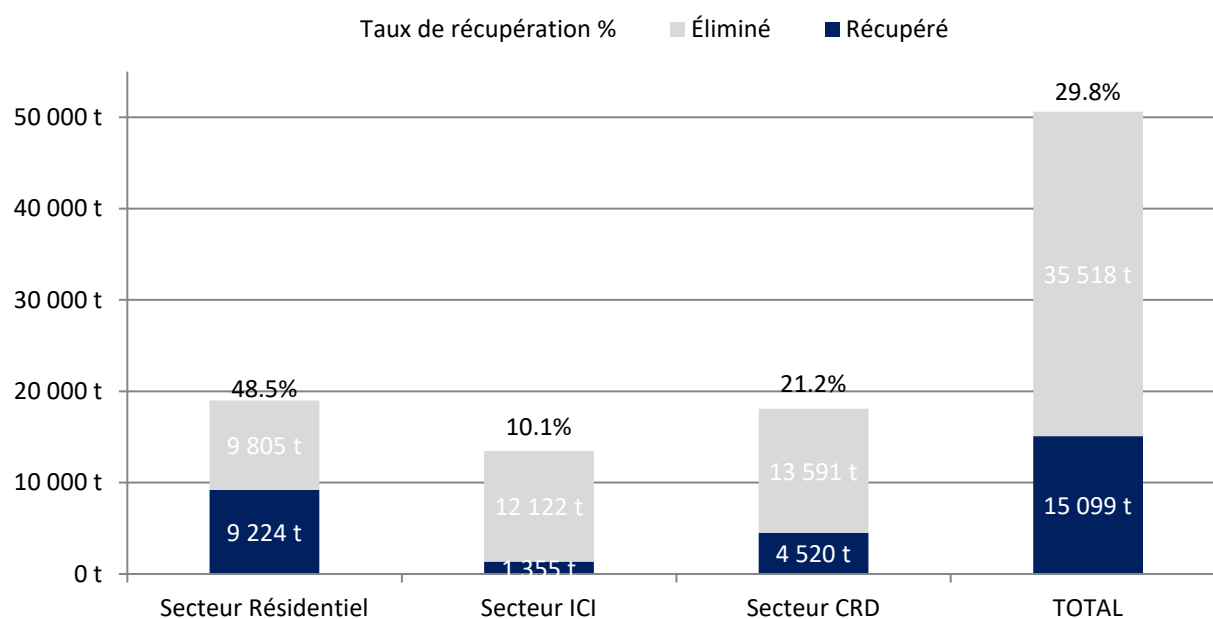
Faits saillants – Bilan global par type de matières

- Globalement, 50 617 tonnes de matières résiduelles sont générées pour l'année 2020 sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, tous secteurs confondus et incluant les boues municipales;
- De cette quantité, 15 099 tonnes sont récupérées et 35 518 tonnes sont éliminées (incluant les boues municipales), soit un taux de récupération de 29,8 %;
- Les matières recyclables sont récupérées à 39,3 %. Pour le secteur résidentiel, le taux de récupération est de 62,1 %. Le secteur ICI est en retard par rapport au secteur résidentiel, avec un taux de récupération de 17 %.
- Le taux de récupération des matières organiques est de 17,7 %, excluant les boues et les résidus agroalimentaires. Le secteur résidentiel présente un taux de récupération des matières organiques (hors boues) de 27,7 %.
- Les résidus CRD sont récupérés à 21,2 %.

8.2 BILAN GLOBAL PAR SECTEUR

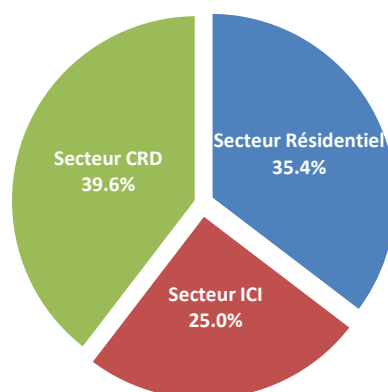
La figure ci-dessous présente les résultats de l'inventaire des matières résiduelles pour les trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD.

Figure 15 : Inventaire des matières résiduelles générées et taux de récupération par secteur



La figure suivante présente le bilan de l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC.

Figure 16 : Synthèse des quantités de matières résiduelles générées par secteur



8.3 PERFORMANCE DE LA MRC

Le taux d'élimination pour l'ensemble des secteurs pour la MRC de Sept-Rivières est de 1 017 kg/hab./an²⁸ selon l'inventaire, réparti selon les trois secteurs de génération comme le démontre la figure ci-dessous.

Figure 17 : Taux d'élimination par habitant et par secteur (2020)

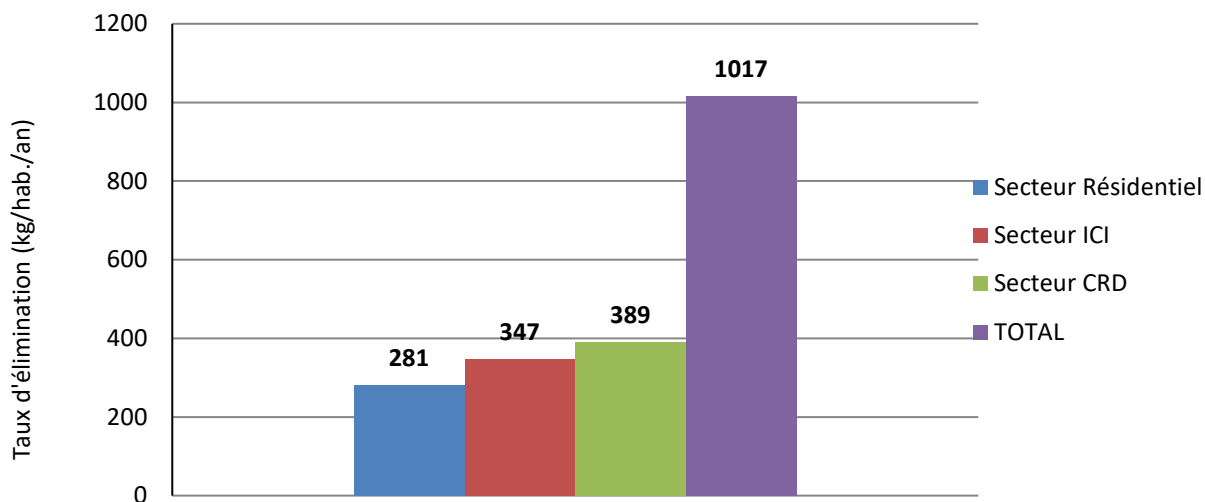


Tableau 69 : Comparaison avec les données d'élimination du MELCCFP (2020)

	Inventaire		MELCCFP	
	En tonnes	Kg/hab.	En tonnes	Kg/hab.
Secteur Résidentiel	9 805	281	8 686	249
Secteur ICI	12 122	347	11 575	331
Secteur CRD	13 591	389	8 679	248
TOTAL	35 518	1 017	28 940	828

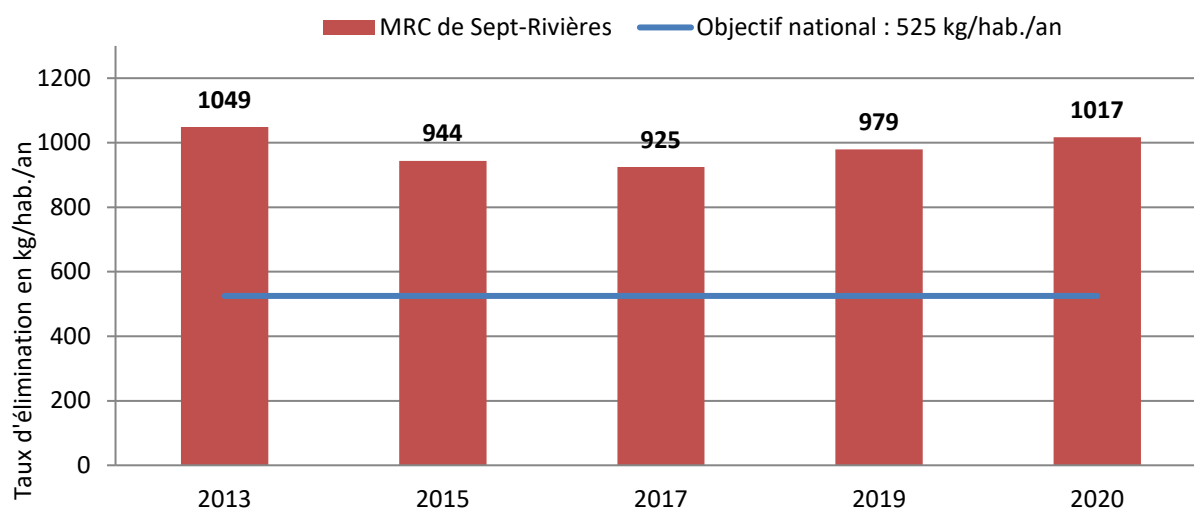
Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc. Données du MELCCFP extraites de « Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité - Année 2020 »

²⁸ Il est possible qu'il y ait des écarts entre les résultats de l'inventaire présenté ci-dessus et les données à l'élimination du MELCCFP publiées sur son site Internet, particulièrement pour les secteurs ICI et CRD. Ces données ne seront pas utilisées pour évaluer la performance territoriale des municipalités associée au *Programme sur la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles*.

La comparaison avec les données du MELCCFP permet de s'assurer que les données compilées dans l'inventaire sont cohérentes avec les données d'élimination du MELCCFP. Les différences observées s'expliquent alors par la méthodologie utilisée par le MELCCFP pour compiler les quantités éliminées aux installations d'élimination. Cette méthodologie n'inclut pas les boues qui peuvent être éliminées sur le territoire. Les données du MELCCFP dépendent de la façon dont les données ont été inscrites dans les registres et rapports annuels exigés par le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Les matières CRD peuvent avoir été comptabilisées dans le secteur résidentiel ou ICI indépendamment de la méthode utilisée par les exploitants des lieux d'élimination, ce qui peut expliquer certaines différences entre les données réelles compilées dans l'inventaire (rapport annuel du LET) et les données d'élimination du MELCCFP.

La Figure 18 présente l'évolution sur trois années des quantités éliminées provenant du territoire de la MRC par rapport au nombre d'habitants, incluant notamment les données en provenance de la communauté autochtone. L'année 2020 était un peu plus particulière en raison de la pandémie de Covid-19. Cela peut expliquer l'augmentation des quantités de matières éliminées par habitant entre 2019 et 2020.

Figure 18 : Évolution du taux d'élimination par habitant de 2013 à 2020



Faits saillants – Performance de la MRC

- Le taux d'élimination de la MRC de plus d'une tonne par habitant par année n'atteint pas l'objectif national de 525 kg/an/habitant (il faut viser l'atteindre pour 2024). Le secteur résidentiel est le plus performant avec un taux d'élimination de 281 kg/an/hab. Les secteurs ICI et CRD sont responsables des fortes quantités éliminées par habitant (347 kg/an/hab. pour le secteur ICI et 389 kg/an/hab. pour le secteur CRD);
- Le taux de récupération des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal) par le biais de la collecte sélective de la MRC est de 39,7 %, soit en dessous de l'objectif gouvernemental de 70 %. Ce faible taux de récupération s'explique notamment par la faible performance du secteur ICI (taux de récupération de 17 %). Le secteur résidentiel atteint quant à lui un taux de récupération de 62 %;
- Le taux de récupération des matières organiques de 17,2 %, excluant les boues et résidus agroalimentaires, est aussi en dessous de l'objectif national de 60 %. La récupération des résidus verts dans les écocentres et aires de réception des matières permet d'atteindre un taux de récupération de 28 % pour le secteur résidentiel. Le secteur ICI est le moins performant avec un taux de récupération de 10 % ;
- Le taux de récupération des résidus CRD est en dessous de l'objectif national de 70 %, avec 21,2 % de récupération (utilisation de la méthodologie de l'outil d'inventaire 2022 de RECYC-QUÉBEC). Il existe peu de débouchés dans la région pour les résidus CRD, ce qui explique le faible taux de récupération de ces résidus.

CHAPITRE 3

Diagnostic territorial

9 Énoncé des orientations et objectifs à atteindre

Ce chapitre présente les différentes tendances et les orientations gouvernementales relativement à la gestion des matières résiduelles ainsi que la synthèse du diagnostic territorial. Cette analyse permet de mettre en évidence les enjeux de la MRC et de définir les nouveaux objectifs régionaux.

9.1 ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES ET OBJECTIFS NATIONAUX

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Tous les autres objectifs du *Plan d'action 2019-2024* de RECYC-QUÉBEC en découlent, notamment :

- La diminution de la quantité de matière enfouie par habitant;
- Le bannissement de l'élimination du papier et du carton, du bois et de la matière organique;
- L'augmentation de la récupération des matières visées par la collecte sélective, tous secteurs confondus;
- L'augmentation de la valorisation des résidus de CRD.

Avec quatre objectifs intermédiaires quantitatifs, dont il faut viser l'atteinte d'ici la fin de l'année 2024 :

- Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition.

De plus, la Stratégie de valorisation de la matière organique fixe quatre autres objectifs à atteindre d'ici les années 2025 et 2030, à savoir :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030;
- Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030.

9.2 BILAN DU PGMR 2016-2020

Le Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières en vigueur le 17 février 2017 était articulé autour de 45 mesures visant différentes catégories de matières résiduelles. L'état de réalisation de ces mesures a été pris en compte pour l'élaboration du diagnostic territorial ainsi que pour le nouveau plan d'action 2023-2030.

Le rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières a été transmis au MELCCFP en juin 2022 et il est joint à l'annexe 5.

Le tableau ci-dessous présente le niveau de réalisation des actions qui étaient prévues dans le plan d'action du PGMR de la MRC. Les mesures sont divisées en sous-actions dans le PGMR 2016-2020. L'état d'avancement de la sous-action la moins avancée est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 70 : Bilan des mesures inscrites au PGMR 2016-2020

N°	Mesure	État de réalisation - 2021
1	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielle envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Non réalisée
2	Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	En partie
3	Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant déjà un composteur à domicile	Réalisée en continu
4	Poursuivre les actions de sensibilisation à l' herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	Réalisée en continu
5	Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	Réalisée en continu
6	Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	En cours
7	Poursuivre la promotion d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	En partie
8	Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	En partie
9	Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	Réalisée en continu
10	Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	Réalisée en continu
11	Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	En cours
12	Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	En cours
13	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	Réalisée en continu
14A	Suivre et optimiser la gestion des boues des fosses septiques sur le territoire	Réalisée en continu

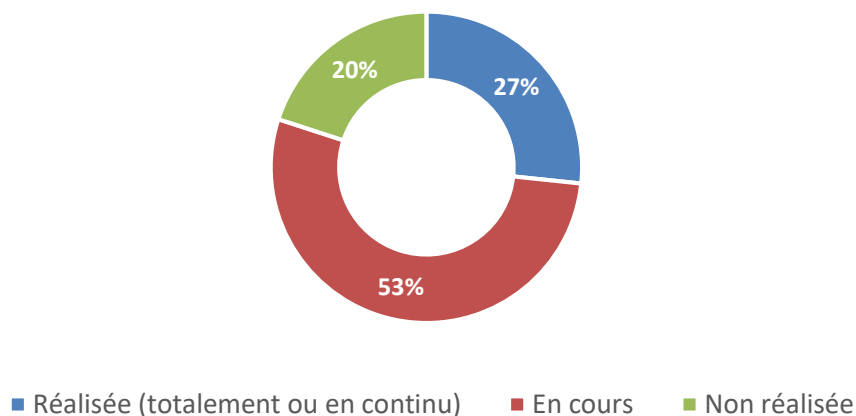
N°	Mesure	État de réalisation - 2021
14B	Déterminer les sites de recyclage des boues de fosses septiques et des boues municipales et développer des projets de restauration de lieux dégradés	En cours
15	Implanter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en œuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	Non réalisée
16	Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	Non réalisée
17	Valider le système de gestion des matières organiques des résidents du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)	Non réalisée
18	Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	En cours
19	Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens	En cours
20	Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	En partie
21	Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur , incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le bannissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	En cours
22	Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	En cours
23	Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites Internet des deux villes et de la MRC	En partie
24	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	En partie
25	Mettre en place une « Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles » par secteur (industriel, commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs	Réalisée en continu

N°	Mesure	État de réalisation - 2021
25b	Mettre en place un projet de transition vers l'économie circulaire	Réalisée
26	Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	En cours
27	Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	En cours
28	Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles	En cours
29	Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	En cours
30	Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	Réalisée en continu
31	Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	En partie
32	Planter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	Réalisée en continu
33	Planter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	Réalisée en continu
34	Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	En partie
35	Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu	En partie
36	Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs règlementaires	Non réalisée
37	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	Non réalisée
38	Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD , incluant les résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	Non réalisée
39	Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des débris de CRD lors des travaux municipaux	Non réalisée
40	Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD , en particulier pour le bois	En partie

N°	Mesure	État de réalisation - 2021
41	Offrir une assistance aux générateurs de déchets de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers	Non réalisée
42	Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR	Réalisée en continu
43	Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en œuvre du PGMR	En partie
44	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR	En cours
45	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	Réalisée

Source : Compilation réalisée par Argus environnement inc.

Figure 19 : État d'avancement des mesures du PGMR 2016-2020 (2021)



Les principaux faits saillants de la mise en œuvre du PGMR 2016-2020 sont les suivants :

- Tous les secteurs de Port-Cartier et de Sept-Îles sont desservis par la collecte sélective des matières recyclables (résidentiel et ICI). La collecte sélective des matières recyclables est implantée également au TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et à Uashat mak Mani-utenam ;
- Des écocentres et des aires de réception des matières résiduelles ont été aménagés à l'intention de la clientèle résidentielle afin d'assurer la récupération de toutes les catégories de matières à Port-Cartier et Sept-Îles;

- La déchetterie du LET à Sept-Îles a été aménagée afin de répondre aux besoins des ICI. Un dernier tri est réalisé au LET avec une pelle mécanique afin d'éviter l'enfouissement de résidus CRD avec un fort potentiel de valorisation ;
- Des collectes d'encombrants sont en place dans chaque secteur (Port-Cartier, Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam);
- La mise en œuvre du système de traitement des matières organiques pour tout le territoire est en cours de planification. Cela inclut la réalisation du calendrier de collecte incluant la 3^e voie (bac brun) ainsi que la campagne de communication associée;
- L'Écopatrouille de la MRC a dû cesser ses activités, en partie à cause de la pandémie de Covid19;
- Plusieurs campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation ont été réalisées à l'intention de la clientèle résidentielle sur les thèmes du recyclage, du compostage domestique, de l'herbicyclage, de la gestion des RDD, etc.;
- Des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation, incluant un diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles, ont été réalisées dans les ICI;
- Divers sondages concernant les habitudes et les perceptions des citoyens à l'égard de la gestion des matières résiduelles ont été réalisés;
- Plusieurs activités jeunesse ont été réalisées et déployées dans les écoles primaires et secondaires, de même que les camps de jour;
- Diverses activités de collaboration avec la grande industrie concernant les activités d'ISÉ et le suivi de la mise en œuvre du PGMR ont été mises en place;
- Les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles ont développé des programmes incitatifs municipaux à l'achat de couches lavables;
- Des sites web, incluant des sections sur la gestion des matières résiduelles, ont été créés ou mis à jour pour la MRC de Sept-Rivières, la Ville de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles;
- Un comité de suivi du PGMR a été mis sur pied et celui-ci agit à titre de comité aviseur de la MRC pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR (3 à 4 rencontres annuelles);
- Un suivi quantitatif régulier et une amélioration de la collecte des données se sont mis en place;
- Diverses activités de communication et de diffusion des résultats de mise en œuvre du PGMR ont été réalisées.

Les principaux problèmes rencontrés lors de la mise en œuvre du premier PGMR sont les suivants :

- Difficulté d'optimiser le réemploi des textiles sur le territoire de la MRC;
- Délai lié à la mise en place et à la construction du système de traitement des matières organiques;
- Manque de ressources pour implanter un système de gestion des boues de fosses septiques;
- Manque de débouchés locaux pour les résidus CRD récupérés sur le territoire;

9.3 FORCES, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACES DU SYSTÈME ACTUEL DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

L'analyse des modalités de gestion des matières résiduelles et des performances de récupération a permis d'identifier les forces et faiblesses du système actuel, et ce, pour l'ensemble des secteurs de la MRC, incluant la communauté autochtone. Cet exercice est important pour établir ensuite les priorités d'action et lister les enjeux propres à chaque mesure du plan d'action.

Les opportunités et menaces représentent les aspects extérieurs au système qui peut influencer de manière positive ou négative la mise en place des mesures visant à améliorer la récupération ou les performances de ces mesures.

Les résultats du diagnostic territorial de la gestion des matières résiduelles sont aussi valables pour la communauté autochtone, car elle utilise les mêmes infrastructures que les autres composantes de la MRC.

Plusieurs forces et faiblesses d'ordre général du système actuel de gestion des matières résiduelles sont communes au secteur résidentiel et ICI. Par défaut, elles sont incluses dans la synthèse du secteur résidentiel.

Le tableau suivant résume les principales forces et faiblesses de la gestion des matières résiduelles de la MRC de chaque secteur, résidentiel, ICI et CRD.

Tableau 71 : Analyse des forces et faiblesses du système de gestion

	Forces	Faiblesses
Résidentiel	• Collaboration entre municipalités/ITUM/MRC : développement de projet en commun • Dispositifs et infrastructures municipales en place ou en cours de planification (système de gestion des matières organiques : traitement des résidus verts et alimentaires ainsi que des boues municipales) • Intérêt de la population pour le compostage • Ville de Sept-Îles propriétaire du LET : facilite le suivi des quantités de matières éliminées. • Campagnes de sensibilisation fortes : succès passé des campagnes de sensibilisation, et quantité et qualité du matériel développé • Système de suivi de la collecte grâce à des puces RFID (Ville de Sept-Îles) • Population bien adhérente au processus de recyclage • Magasin de réemploi • Plateforme de vente en ligne	• Manque de ressources humaines : les enjeux prioritaires sont noyés dans l'abondance des défis, il n'est pas possible d'effectuer les inspections et appliquer les règlements • Manque de débouchés pour certaines matières (textiles, résidus CRD) • Fort taux de rejet du centre de tri des matières recyclables pour les matières en provenance de la Ville de Sept-Îles (lié en partie au processus de transfert) • Mesures de réemploi de matières résiduelles limitées • Manque de sensibilisation sur les problématiques de surconsommation et de consommation responsable

	Forces	Faiblesses
ICI	Présence d'écocentres et d'aires de réception des matières résiduelles accessibles aux citoyens, volonté de développer un écocentre dans la communauté de Uashat mak Mani-utenam	
	100 % des ICI ont accès à la collecte sélective - Présence de la déchetterie du LET de Sept-Îles accessible aux ICI - Ateliers de formation et diagnostic de la performance en gestion des matières résiduelles dans les ICI - Présence de grandes industries ayant des ressources dédiées à la gestion environnementale	- Connaissance limitée des matières récupérées dans les ICI - Pas d'activité de récupération structurée à l'écocentre (déchetterie) Le Phare pour les ICI de Port-Cartier - Difficulté de mettre en application la réglementation obligeant la participation à la récupération des matières recyclables auprès des ICI - Peu de rayonnement des certifications environnementales auprès des ICI - Peu de synergie industrielle
CRD	- Présence de la déchetterie au LET de Sept-Îles accessible aux entrepreneurs, et réalisation d'un tri final au LET par une pelle mécanique de façon à limiter l'enfouissement des résidus CRD avec un fort potentiel de valorisation - Réemploi des agrégats (entreprise de pavage et travaux publics) - Utilisation future du bois comme agent structurant pour le compostage des matières organiques	- Connaissance limitée des flux de résidus CRD - Valorisation du bois au LET comme matériel de recouvrement - Absence de centre de tri de CRD sur le territoire : nécessite de développer des filières de récupération locales pour réduire les coûts de gestion - Pas d'obligation réglementaire de valorisation lors de la délivrance des permis de construction, rénovation et démolition et absence de clauses obligeant la récupération des résidus de chantiers lors de travaux municipaux - Absence de sensibilisation des générateurs de résidus CRD - Peu de réemploi des débris de CRD

Le tableau suivant présente les principales opportunités de développement et les menaces éventuelles pour le système de gestion des matières résiduelles de la MRC de Sept-Rivières.

Tableau 72 : Opportunités et menaces en regard de la gestion des matières résiduelles

Opportunités	Menaces
• Intérêt des citoyens pour les enjeux GMR (compostage, écocentre, réemploi, etc.) • Développement de projets communs (système de gestion des matières organiques) • Aides financières disponibles pour l’optimisation des écocentres, pour la mise en place d’une collecte des matières organiques auprès des ICI, pour le développement d’un système de gestion des matières organiques, etc. • La gestion des matières organiques deviendra un critère essentiel au retour des redevances à l’élimination • Modernisation de la collecte sélective et de la consigne • Ajout de matières sous REP	• Augmentation des dépenses municipales liées à l’environnement • Cadre réglementaire restrictif et en constant changement • Incertitude sur la modernisation du système de collecte sélective • Incertitudes du modèle de sensibilisation • Peu de compétition au niveau des contrats de collecte, de gestion des installations, etc. • Comportements contrevenants de certains citoyens et ICI (dépôts sauvages) • Coûts élevés des infrastructures • Décisions politiques changeant selon la succession de conseils municipaux

9.4 ORIENTATIONS RÉGIONALES DE LA MRC

Les orientations et les objectifs spécifiques de la MRC de Sept-Rivières ont été élaborés en adéquation avec la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, de son plan d’action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation des matières organiques. Les objectifs à atteindre se veulent réalistes et adaptés aux problématiques et aux enjeux régionaux de la MRC.

Notamment, ils ont été définis en fonction des forces et des faiblesses de la gestion actuelle des matières résiduelles de la MRC et pour répondre aux opportunités et aux menaces pouvant impacter l’évolution du système et sa performance.

En conformité avec les enjeux et les orientations gouvernementaux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC a déterminé les grands enjeux de son *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030*, et ce, pour l’ensemble de son territoire, y compris la communauté autochtone.

Les six grandes orientations de la MRC de Sept-Rivières sont :

- Orientation 1 : Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation;
- Orientation 2 : Recycler les matières organiques et les boues municipales;
- Orientation 3 : Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles;

- Orientation 4 : Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs);
- Orientation 5 : Stimuler la performance du secteur ICI et encourager le développement de l'économie circulaire;
- Orientation 6 : Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois;
- Orientation 7 : Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.

9.5 OBJECTIFS DE LA MRC

La diminution des quantités de matières éliminées provenant de tous les secteurs est l'enjeu majeur de la *Politique québécoise de la gestion des matières résiduelles*. Le tableau ci-dessous présente les objectifs quantitatifs du PGMR retenus par la MRC de Sept-Rivières, associés aux orientations régionales.

Tableau 73 : Définition des objectifs régionaux de la MRC

Objectifs nationaux		Stratégie de la MRC					
		Inventaire 2020		Objectif		Échéance	
Plan d'action 2019-2024							
Ramener à 525 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées (réduction de 175 kg/hab. par rapport à 2015)	525 kg/hab.	1 017 kg/hab. (inventaire)			706 kg/hab. (-311 kg/hab.)		2030
		Résidentiel : 281 kg/hab.	ICI : 347 kg/hab.	CRD : 389 kg/hab.	Rés. : - 84 kg/hab.		
		828 kg/hab. (MELCCFP)			ICI : - 133 kg/hab. CRD : - 94 kg/hab.		
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	75 %	39,3 %			70 %		2030
		Résidentiel 62,1 %	ICI 17,0 %		Rés. 75 %	ICI 65,0 %	
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle	60 %	17,7 %			60 %		2026
		Résidentiel 27,7 %	ICI 10,0 %				
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition	70 %	21,2 %			60 %		2030
Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO)							
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal, d'ici 2025	100%	0%			100%		2025
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions, d'ici 2025	100%	0%			100%		2025

Objectifs nationaux		Stratégie de la MRC		
		Inventaire 2020	Objectif	Échéance
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030	70%	33,9% (inclut les boues municipales et les résidus verts et alimentaires)	70%	2030
Réduire de 270 000 t éq. CO ₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030		--	--	--

La MRC a décidé de fixer ses objectifs régionaux en fonction des objectifs nationaux pour assurer une cohérence avec les orientations provinciales et faciliter la communication des objectifs régionaux.

La MRC se fixe une cible de réduction de son taux d'élimination de 311 kg/hab., soit l'atteinte d'une cible d'élimination de 706 kg/hab. en 2030 (donnée de l'inventaire) ou 517 kg/hab. (donnée du MELCCFP). Cette cible est cohérente avec les projections d'éliminations liées à l'augmentation du recyclage et de la valorisation des matières organiques, des matières recyclables et des résidus CRD.

La MRC cible des objectifs moins ambitieux que ceux du gouvernement pour les matières organiques, les matières recyclables et les résidus CRD en cohérence avec sa réalité régionale. Le manque de débouché pour les résidus CRD sur le territoire de la MRC limite la valorisation et le recyclage des résidus CRD. C'est pourquoi l'objectif du gouvernement semble être trop ambitieux pour la réalité de la MRC. Plusieurs mesures sont prévues au plan d'action 2023-2030 pour répondre à cette problématique de gestion des résidus CRD afin de tendre à l'atteindre des objectifs gouvernementaux.

La MRC ne se fixe pas d'objectif spécifique pour les boues municipales et de fosses septiques puisque ces matières sont déjà valorisées dans la mesure du possible (lorsque la qualité le permet). Cependant, la MRC souhaiterait atteindre à un taux de valorisation des boues municipales et de fosses septiques de 80 % d'ici 2030. Cela permettra d'atteindre un taux de valorisation globale pour les matières organiques (résidus verts, alimentaires et boues) de 70 % d'ici 2030.

9.6 SCÉNARIO D'ÉLIMINATION POUR LES 10 PROCHAINES ANNÉES

L'évolution démographique sur le territoire de la MRC ainsi que les programmes de récupération mis en place exercent une influence sur les quantités de matières résiduelles générées et récupérées. Afin de déterminer un plan d'action réaliste et adéquat pour la MRC pour les sept prochaines années, il est essentiel d'estimer les besoins futurs en élimination pour les matières résiduelles. Le Guide de révision des PGMR préconise un scénario d'élimination pour les dix prochaines années à partir de l'année de révision du PGMR.

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le *Plan d'action 2019 - 2024* prévoient de recycler 60 % des matières organiques putrescibles (résidus alimentaires et verts, et boues). La stratégie de valorisation de la matière organique vise à bannir de l'élimination la matière organique, plus précisément le papier et le carton, le bois, ainsi que la matière organique putrescible. La mise en place d'un système de gestion de la matière organique permettra à la MRC de réduire les quantités de matières résiduelles qu'elle élimine à chaque année.

Le scénario de l'élimination pour les dix prochaines années est basé sur les hypothèses de croissance suivantes :

- L'évolution de la population pour les dix (10) prochaines années se base sur les données du scénario de référence A de l'ISQ. Entre 2016 et 2036, une décroissance démographique de 9,2 % est estimée.
- La génération de matières résiduelles par habitant par année est constante dans le temps. La croissance économique pouvant avoir un impact sur les quantités de matières consommées n'est pas prise en compte. De la même façon, les impacts des mesures de réduction à la source sont considérés être négligeables.
- Le poids des matières recyclables est constant.
- La composition des matières résiduelles générées reste inchangée au cours du temps.
- Matières recyclables : le taux de récupération augmente progressivement pour atteindre 70 % en 2030.
- Matières organiques : le taux de récupération augmente progressivement pour atteindre 70 % en 2030.
- Boues municipales : les boues municipales sont considérées être valorisées à 80 % en 2030.
- Résidus CRD : le taux de récupération augmente progressivement pour atteindre 60 % en 2030.
- Pour toutes les autres matières, les taux de récupération restent stables.

Tableau 74 : Projections des quantités de matières résiduelles éliminées, 2020-2036

Éléments	2020	2024	2028	2030	2036	Variation 2020-2036
Population totale	34 939	34 284	33 475	32 704	32 000	-9,2%
Taux de récupération						
Matières recyclables	39,3%	50%	60%	70%	75%	+48%
Matières organiques	17,7%	40%	60%	70%	70%	+75%
Boues municipales (inclut les boues de fosses septiques)	41,6%	60%	70%	80%	90%	+54%
Résidus CRD	21,2%	30%	45%	60%	70%	+70%
Quantités de matières éliminées en kg/hab. (issues de l'inventaire)	1 017	879	706	560	484	-110%
Quantités éliminées totales (en tonnes)	35 533	30 145	23 618	18 308	15 484	-129%
Volume éliminé (en m³)	28 062	23 808	18 653	14 459	12 229	

Source : Estimation réalisée par Argus Environnement inc.

La capacité résiduelle du LET de Sept-Îles en 2019 était de 547 170 m³. En considérant que les quantités éliminées diminuent dans le temps, le LET aurait atteint sa capacité maximale vers 2029. La mise en place des mesures du plan d'action 2023-2030 permettra d'allonger la durée de vie du LET d'une dizaine d'années.

Cependant, dans le décret gouvernemental, une date de fermeture du LET de la Ville de Sept-Îles avait été fixée à 2036. La MRC doit donc débiter les démarches pour augmenter la capacité de son LET.

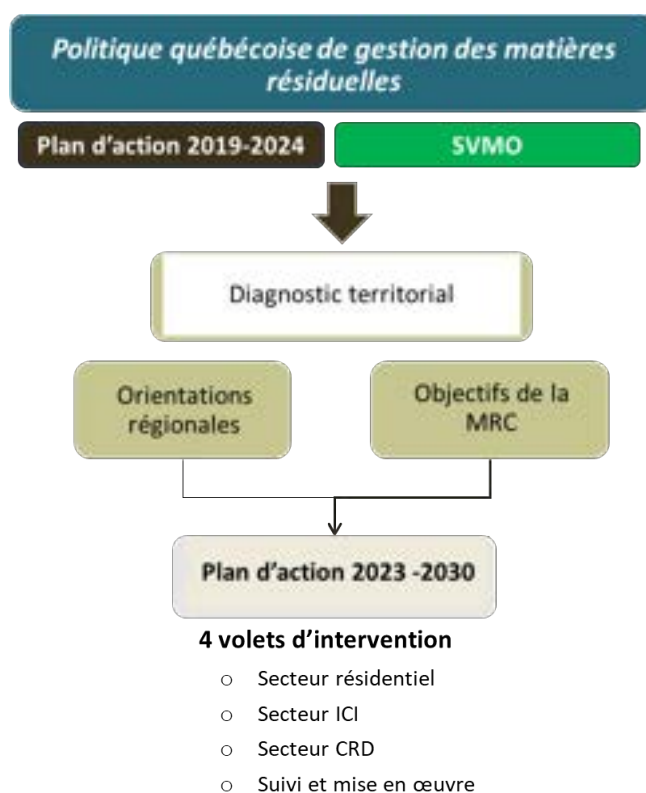
La capacité de l'installation de traitement est suffisante pour combler les besoins de la MRC durant les 7 prochaines années.

10 Conception du plan d'action 2023-2030

Pour atteindre les objectifs régionaux fixés par la MRC, un plan d'action échelonné sur les sept prochaines années (de 2023 à 2030) a été élaboré en se basant sur les résultats du diagnostic territorial. Il permettra de contribuer globalement à l'atteinte des objectifs nationaux définis par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action quinquennal.

La figure ci-dessous présente les bases sur lesquelles le plan d'action 2023-2030 de la MRC de Sept-Rivières a été construit.

Figure 20 : Éléments pour l'élaboration du plan d'action

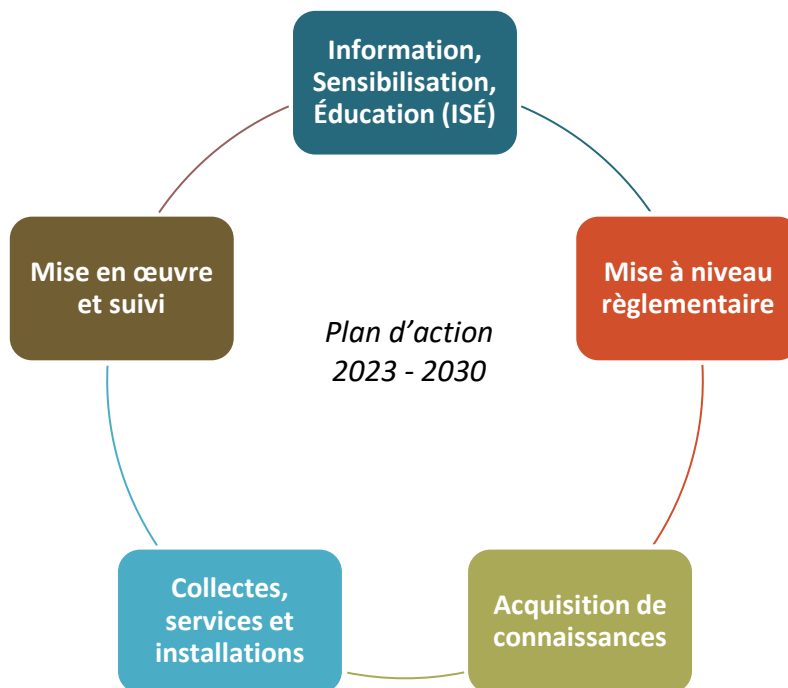


Les volets par secteur du plan d'action 2023-2030 de la MRC sont articulés autour des cinq axes d'intervention suivants :

- Acquisition de connaissances;
- Information, sensibilisation, éducation (ISÉ);
- Collectes, services et installations de gestion de matières résiduelles;
- Mise à niveau réglementaire;
- Mise en œuvre et suivi.

La figure ci-dessous illustre ces catégories de mesures. Les sections suivantes détaillent quant à elles le contenu de chacun des axes d'intervention.

Figure 21 : Catégories des mesures retenues



10.1 ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Le prérequis à plusieurs mesures du plan d'action de la MRC est d'acquérir des connaissances complémentaires pour être en mesure d'avoir des données fiables et spécifiques à son territoire pour la génération des matières résiduelles, et ce, pour les différents secteurs. Ces mesures d'acquisition de connaissances permettront aux intervenants municipaux de faire les choix les plus judicieux dans la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030.

Plusieurs analyses sont prévues au plan d'action 2023-2030 du PGMR. Ces études devront permettre de réaliser un inventaire du nombre d'installations septiques du territoire, d'identifier les secteurs où la récupération des matières recyclables est moins forte (via le système de suivi de collecte par puce RFID), d'évaluer la mise en place d'une tarification incitative au LET et d'analyser la possibilité d'offrir un accès aux ICI dans les écocentres du territoire. Ces analyses serviront de point de départ pour des réflexions sur plusieurs autres mesures du plan d'action, notamment en ce qui a trait au volet de l'information, sensibilisation, éducation ainsi que des collectes, services et installation en gestion des matières résiduelles.

L'outil de gestion intelligente des collectes sur le territoire de la ville de Sept-Îles servira à l'amélioration continue de la collecte des données. En effet, des puces RFID sont installées sur les bacs résidentiels et les conteneurs des ICI autant au niveau du recyclage et des ordures. Le territoire couvert comprend la ville de Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, le secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam. La collecte intelligente permet de savoir si la collecte est bien effectuée et transmet des informations sur la fréquence de mise en bordure de rue des bacs. L'analyse des données recueillies permettra de cibler les secteurs les plus problématiques. Des visites pourront être planifiées auprès des secteurs identifiés afin de rectifier la situation. Les mesures d'acquisition de connaissance permettront d'identifier si une tarification incitative pourrait être mise en place dans le cas où les mesures de sensibilisation n'ont pas d'effet sur les quantités de matières éliminées. Également, cet outil de gestion permettra d'identifier les ICI qui ne disposent pas leurs matières recyclables dans le bon conteneur. Comme la Ville de Sept-Îles est propriétaire du LET, elle peut également analyser les entrées à celui-ci afin d'identifier les ICI et les entrepreneurs qui ne respectent pas la hiérarchie des 3-RV ou qui disposent illégalement des matières résiduelles dans l'environnement (dépotoirs clandestins).

10.2 INFORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION (ISÉ)

Une bonne information et une sensibilisation adéquate sont incontournables pour l'atteinte des objectifs régionaux et provinciaux de gestion des matières résiduelles. Depuis la mise en œuvre de son premier PGMR, la MRC de Sept-Rivières préconise un programme d'information, de sensibilisation et d'éducation basé sur les 3-RVE et touchant directement les citoyens dans toutes les sphères de leurs activités : à la maison, au travail, dans l'espace public ou encore durant ses loisirs en nature.

Au niveau du plan d'action 2023-2030, la principale mesure ISÉ concerne l'élaboration d'une campagne de communication pour sensibiliser les secteurs résidentiel, ICI et CRD du territoire de la Ville de Sept-Îles, de la Ville de Port-Cartier, de la MRC et de la communauté ITUM. Elle permettra de communiquer un message clair à la population de la MRC. Ce plan de communication permettra de sensibiliser la population, les ICI et les entrepreneurs CRD sur la hiérarchie des 3-RV, sur la consommation responsable, les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles afin de tendre vers le « zéro déchet », sur le gaspillage alimentaire, la gestion des résidus CRD, la collecte des matières recyclables et organiques, l'accès aux écocentres. La promotion des activités de réemploi et des services existants, tels que les écocentres et les aires de réception des matières résiduelles, figurent également parmi les sujets centraux des actions de communication.

Suite à la Covid-19, les activités de l'Écopatrouille ont cessé en 2020. La MRC ne souhaite plus être responsable de la mise en place d'une patrouille verte puisqu'elle ne possède plus les ressources humaines. Ainsi, les Villes de Sept-Îles et de Port-Cartier sont encouragées par la MRC à la reprise des activités de l'Écopatrouille. Les deux Villes, de concert avec la communauté ITUM, devront définir les modalités de fonctionnement de cette nouvelle escouade verte. De plus, certains organismes environnementaux du territoire offrent déjà un service de sensibilisation à l'environnement. Il serait pertinent d'entamer les discussions avec ces organismes. La mise en œuvre de cette mesure permettra d'avoir une présence au

terrain afin d'inspecter les bacs problématiques, de sensibiliser et conseiller les citoyens et les ICI, de réaliser un sondage auprès de la population sur leurs habitudes et les changements à venir (collecte des matières organiques) et, finalement, d'évaluer les besoins en contenants pour les citoyens et les ICI. Le mandat de cette escouade verte peut également comprendre le développement et la mise à jour d'une trousse d'outils de sensibilisation pour les secteurs résidentiel, ICI et CRD.

Par ailleurs, la collaboration entre les ICI et les acteurs municipaux fera l'objet d'une attention particulière. Des stratégies de réduction à la source et de réemploi auprès des générateurs devront être développées. Cela dans le but de freiner l'utilisation linéaire de matières premières, dans une logique de 3-RVE et un esprit d'économie circulaire. Plusieurs actions sont prévues dans ce sens, notamment la promotion de l'économie circulaire et le développement de synergies locales en collaboration avec les organismes en économie circulaire de la région (par exemple : Synergie 138).

Enfin, la sensibilisation et la formation des organisations municipales constituent également un enjeu important. En particulier, une meilleure connaissance du cadre réglementaire associé à la valorisation des matières organiques ainsi que de l'importance des gains potentiels liés aux programmes de redistribution des redevances à l'élimination et de la modernisation de la collecte sélective permettrait de favoriser l'adhésion à certaines mesures proposées.

10.3 COLLECTES, SERVICES ET INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le premier PGMR a permis de mettre en place un certain nombre de services et d'installations favorisant une saine gestion des matières résiduelles dans la MRC de Sept-Rivières. Les municipalités et communautés désirent en premier lieu optimiser l'utilisation de ces installations et services.

Le plan d'action 2023-2030 de la MRC vise également le développement de divers services afin de pouvoir répondre aux nouvelles orientations provinciales et régionales liées notamment à la valorisation et au recyclage des matières organiques.

La mesure phare du plan d'action 2023-2030 de la MRC concerne la construction et la mise en opération d'une plateforme de compostage au LET. Cette nouvelle installation permettra de recycler les matières organiques des secteurs résidentiel et ICI, ainsi que les boues de fosses septiques du territoire. Cette mesure avait été identifiée dans le précédent PGMR, mais n'a pas pu être réalisée dans les délais indiqués. En 2022, les étapes de la mise en œuvre de cette mesure sont en cours. La mise en opération de la future plateforme de compostage est à venir (2024-2025).

L'implantation d'une collecte des matières organiques auprès des résidents et des ICI permettra de répondre aux orientations gouvernementales. Les Municipalités se sont déjà entendues sur le mode de collecte. Le plan d'action 2023-2030 vise à finaliser le calendrier de collecte et développer les outils de communication nécessaires. Une forte communication est nécessaire au lancement de la collecte afin de maximiser le taux de participation de la population. Il est recommandé d'organiser des rencontres auprès

des citoyens et des ICI afin de répondre aux interrogations. L'implantation de cette nouvelle collecte nécessitera aussi un important travail de mise à niveau réglementaire et de contrôle et suivi.

Le recyclage des boues municipales constitue également un enjeu central dans le plan d'action 2023-2030. La future plateforme de compostage permettra de traiter les boues de fosses septiques du territoire. Il est également prévu d'identifier le nombre de fosses septiques sur le territoire et de débiter un suivi des vidanges des installations. La plateforme de compostage étant de propriété publique, la compilation des quantités de boues de fosses septiques reçues à l'installation permettra de valider que les propriétaires de résidence isolée respectent la réglementation applicable.

Le plan d'action 2023-2030 identifie également une mesure pour évaluer les débouchés possibles pour le compost produit à la future plateforme de compostage. Les possibilités sont nombreuses : redistribution du compost aux citoyens, ventes aux entreprises locales, utilisation dans les travaux d'aménagement horticole des villes, développement d'un jardin communautaire afin d'utiliser le compost localement, etc.

Également, le plan d'action 2023-2030 vise à mettre à niveau les aires de réception des matières résiduelles afin d'améliorer le service offert sur l'ensemble du territoire. Cela consiste à aménager un écocentre à Mani-Utenam et de mettre à niveau l'aire de réception des matières résiduelles dans le secteur Gallix (assurer une présence physique en tout temps lors de l'ouverture de l'ARMR). La déchetterie du LET sera également mise à niveau pour répondre aux besoins des usagers commerciaux.

Finalement, l'aire destinée au tri final des résidus CRD au LET (via une pelle mécanique) sera mise à niveau. Un tout nouveau bâtiment y sera installé. Celui-ci remplacera l'ancien dôme qui arrive en fin de vie. Le tri final des résidus CRD au LET permet d'éviter l'enfouissement de résidus CRD ayant un fort potentiel de valorisation. La mise en place d'une tarification incitative au LET permettrait de détourner les matières de l'enfouissement.

10.4 MISE À NIVEAU RÉGLEMENTAIRE

Le plan d'action 2023-2030 de la MRC doit aussi impliquer des modifications du cadre réglementaire, notamment au niveau des règlements municipaux. La future collecte des matières organiques, le développement des écocentres et la mise en place potentielle d'une tarification incitative au LET vont engendrer des modifications majeures.

Par ailleurs, la MRC et les Municipalités souhaitent assurer une harmonisation des règlements en vigueur dans les différents secteurs du territoire. Toutefois, l'enjeu principal de la modification du cadre réglementaire dans la MRC de Sept-Rivières réside davantage dans sa mise en application. Ainsi, le plan d'action tient compte de l'importance de l'implantation d'un mode de contrôle efficace, notamment par le travail d'inspecteurs municipaux en environnement.

10.5 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

En parallèle des mesures des volets opérationnels présentés ci-dessus, d'autres mesures ont été identifiées afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi adéquat du PGMR 2023-2030. Il s'agit notamment de préciser le rôle et les responsabilités de chacun vis-à-vis des mesures du plan d'action 2023-2030. Cela comprend également la définition des responsables du suivi des mesures du PGMR et des échéanciers à respecter. En effet, l'un des enjeux importants concerne le suivi de l'état d'avancement de chaque mesure et des indicateurs associés. N'étant pas responsable de la mise en œuvre de toutes les mesures, la MRC doit néanmoins travailler en étroite collaboration avec les Municipalités afin de valider et stimuler l'atteinte des objectifs déterminés dans le PGMR.

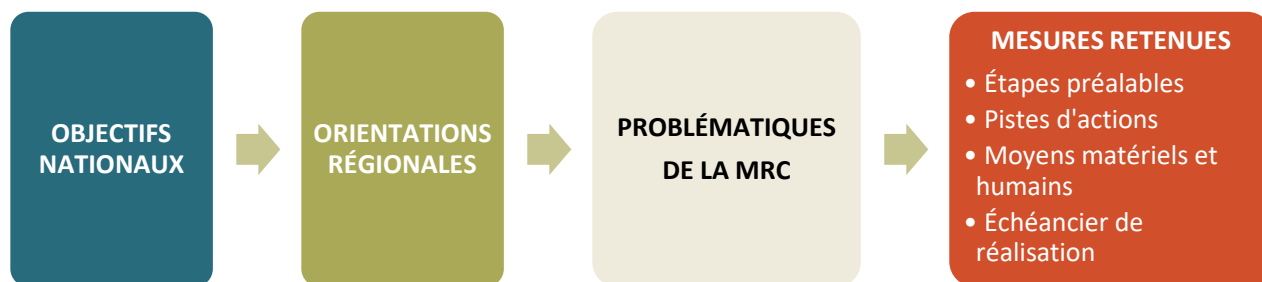
Par ailleurs, la MRC souhaite harmoniser les modes de collecte de données afin de faciliter le travail annuel de reddition de compte des responsables municipaux et d'améliorer de façon continue le portrait de la gestion des matières résiduelles.

CHAPITRE 4

Plan d'action 2023 - 2030

11 Description des mesures

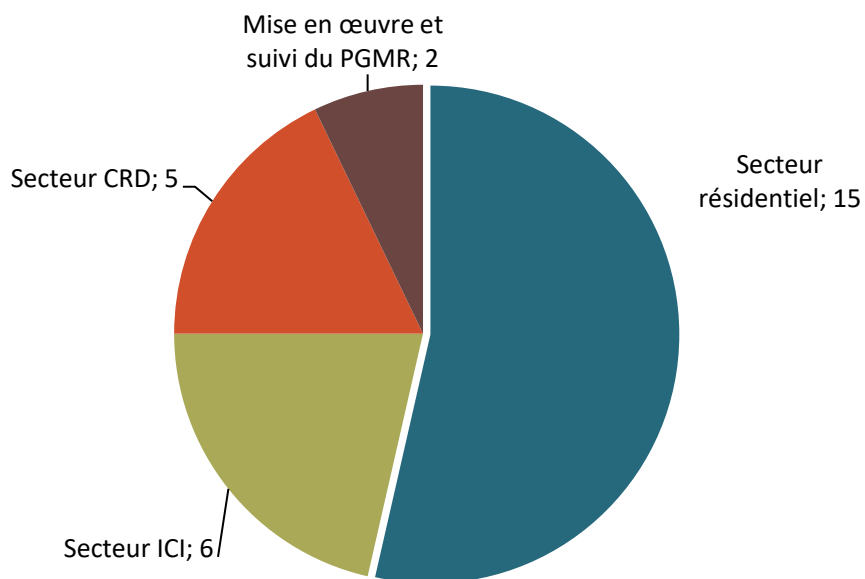
La section suivante présente le plan d'action d'une durée de 7 ans, débutant en 2023 jusqu'en 2030, pour répondre aux enjeux locaux de la MRC et participer à l'atteinte des objectifs nationaux de la *Politique de gestion des matières résiduelles*, du *plan d'action 2019-2024* qui en découle et des objectifs de la *Stratégie de valorisation de la matière organique*.



11.1 PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2023-2030

Au total, 28 mesures sont prévues, dont près de la moitié sont pour le secteur résidentiel tel que représenté dans la figure ci-dessous.

Figure 22 : Nombre de mesures par type et par secteur d'intervention



11.2 SÉLECTION DES MESURES

Chaque mesure du plan d'action est liée à une ou plusieurs orientations régionales, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 75 : Orientations régionales et mesures du plan d'action 2023-2030

Orientations régionales		N° mesures du plan d'action
Orientation 1	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation	M2, M3, M5, M6, M7, M13, M14, M15, M16, M19, M23, M25, M26
Orientation 2	Recycler les matières organiques et les boues municipales	M8, M9, M10, M11, M12, M19
Orientation 3	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles	M1, M3, M4, M5, M8, M9, M16
Orientation 4	Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)	M1, M2, M3, M16, M17
Orientation 5	Stimuler la performance du secteur ICI et encourager le développement de l'économie circulaire	M17, M18, M19, M20, M21
Orientation 6	Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois	M22, M23, M24, M25, M26
Orientation 7	Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.	M27, M28

11.3 CONFORMITÉ DES MESURES DU PLAN D'ACTION

Les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* énoncent un certain nombre de critères à prendre en compte dans le plan d'action, afin qu'il soit considéré conforme et compatible avec la politique nationale. Notamment, le plan d'action 2023-2030 de la MRC intègre des mesures répondant aux exigences suivantes :

- Respecter la hiérarchie des 3RVE;
- S'adresser à différentes catégories de matières résiduelles et à diverses clientèles;
- Responsabiliser les générateurs du secteur ICI et CRD;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs de récupération des matières visées.

Les tableaux qui suivent présentent les mesures inscrites au plan d'action 2023-2030 pour la MRC de Sept-Rivières pour chacun des secteurs. Les plans d'action spécifiques de chaque secteur, résidentiel, ICI et CRD sont détaillés en Annexe 6. Des fiches synthèses de chaque mesure inscrite au plan d'action 2023-2030 sont jointes en Annexe 7. Elles détaillent les pistes d'action intermédiaires ainsi que la séquence de mise en œuvre, en plus des moyens humains et financiers à y allouer.

Tableau 76 : Plan d'action 2023-2030

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables	Collaborateurs
SECTEUR RÉSIDENTIEL						
1	Élaborer une campagne de communication pour sensibiliser le secteur résidentiel	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2024	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	Entreprise privée en communication CPESI MRC (TNO)
2	Réaliser une sensibilisation ciblée auprès de la population	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	Entreprise privée en communication CPESI MRC (TNO)
3	Assurer une saine gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux de la MRC et des municipalités	Collectes, services et installations	Toutes	2026	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	Entreprise privée CPESI
4	Promouvoir le réemploi des objets sur le territoire	Collectes, services et installations	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	Organismes de réemploi OBNI MRC (TNO)
5	Encourager la participation citoyenne	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	Environnement Côte-Nord CPESI

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables	Collaborateurs
6	Optimiser et développer les îlots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	Collectes, services et installations	Matières recyclables et organiques	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	CPESI Entreprise privée
7	Optimiser la collecte des matières recyclables auprès du secteur résidentiel	Collectes, services et installations	Matières recyclables	Annuellement	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	MRC (TNO) CPESI Le Phare EEQ
8	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	Annuellement	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM	MRC (TNO) CPESI Entreprise privée
9	Sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage afin de réduire à la source la génération d'herbes et de feuilles	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Matières organiques	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	MRC (TNO) CPESI Entreprise privée
10	Planter la collecte des matières organiques résidentielle sur le territoire	Collectes, services et installations	Matières organiques	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) Entreprise privée
11	Développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage	Collectes, services et installations	Matières organiques	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée
12	Continuer à recycler ou valoriser les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques) dont la qualité le permet	Collectes, services et installations	Boues municipales	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) Entreprise privée

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables	Collaborateurs
13	Optimiser la collecte des résidus d'encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	Collectes, services et installations	Encombrants	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) Le Phare CPESI
14	Optimiser et développer les écocentres et aires de réception des matières sur le territoire	Collectes, services et installations	Encombrants, résidus CRD, RDD	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	Entreprise privée
15	Mettre à jour les règlements en GMR	Mise à niveau réglementaire	Toutes	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	Entreprise privée
SECTEUR ICI						
16	Développer une campagne de communication et de sensibilisation pour le secteur ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	2024	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI et entreprise privée
17	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI Chambres de commerces Représentants ciblés
18	Encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Organismes en maillage et synergie Représentants ciblés

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables	Collaborateurs
19	Implanter la collecte des matières organiques auprès des ICI	Collectes, services et installations	Matières organiques	2026	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI et entreprise privée
20	Offrir la possibilité de récupérer les matières résiduelles des ICI aux écocentres du territoire	Collectes, services et installations	Encombrants, résidus CRD, RDD	2026	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée Le Phare
21	Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour le secteur ICI	Mise à niveau règlementaire	Toutes	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	Entreprise privée
SECTEUR CRD						
22	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la récupération des résidus CRD lors de la délivrance de permis	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) Entrepreneurs CRD Associations sectorielles
23	Mettre en place une tarification incitative au LET afin de favoriser le tri à la source des résidus CRD	Collectes, services et installations	Résidus CRD	2024	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée
24	Encourager la gestion des CRD selon le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.	Acquisition de connaissances	Résidus CRD	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	Entrepreneurs CRD Associations sectorielles

N° mesures	Description sommaire des mesures	Volet d'intervention	Matières résiduelles	Échéances	Responsables	Collaborateurs
25	Évaluer la mise en place d'un système de suivi des résidus CRD générés sur le territoire	Collectes, services et installations	Résidus CRD	Annuellement (2027-2030)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	Entrepreneurs CRD Corporation de développement économique de Port-Cartier Développement économique Sept-Îles
26	Continuer le tri final des résidus CRD qui se retrouvent au LET	Collectes, services et installations	Résidus CRD	Annuellement	Ville de Sept-Îles	Entrepreneurs CRD Entreprise privée
SUIVI ET MISE EN OEUVRE						
27	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	Mise en œuvre et suivi	Toutes	Annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	ITUM
28	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les 7 ans	Mise en œuvre et suivi	Toutes	2030	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM

Lorsque la communauté autochtone ITUM est désignée comme responsable, cela signifie que celle-ci est responsable de la mise en œuvre des actions identifiées sur son territoire. La Ville de Sept-Îles ou celle de Port-Cartier ne sont pas responsable de la mise en œuvre des actions du plan d'action 2023-2030 (tableau 76) sur le territoire de la communauté ITUM.

11.4 COÛTS ASSOCIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Le coût total prévisionnel pour l'implantation des mesures retenues au plan d'action 2023-2030 s'élève à plus de 17,8 millions de dollars.

Les coûts associés aux mesures du Plan d'action 2023-2030 ont été évalués selon les connaissances des Villes et de la MRC. Ces coûts ont été classés en quatre catégories :

- **Coût de ressources humaines** : cela représente le budget estimé pour la réalisation des actions à l'interne. Un nombre d'heures a été estimé et représente la charge de travail pour les responsables des actions. Un taux horaire fixe a été retenu pour estimer les coûts.
- **Coût d'études et d'analyses** : correspond à des dépenses externes pour la réalisation d'études et d'analyses spécifiques qui ne peuvent être réalisées à l'interne.
- **Coût d'immobilisation** : correspond à l'achat d'équipements (exemple : bac roulants, conteneurs, etc.) et à la construction de bâtiments (exemple : plateforme de compostage, bâtiment pour le triage des résidus CRD au LET, etc.). Les immobilisations pour l'équipement sont considérées sur 5 ans (hors taux d'intérêt) et pour les bâtiments sur 20 ans (hors taux d'intérêt).
- **Coût d'exploitation** : cela représente les dépenses associées à l'opération des mesures. C'est, par exemple, le cas pour la mise en place de la collecte des matières organiques.

Pour la grande majorité des mesures, les actions à mettre en œuvre peuvent être réalisées à l'interne. Un nombre d'heures a été estimé pour chaque action. Certaines actions nécessitent des études et analyses spécifiques qui ne peuvent être réalisées à l'interne.

Pour réaliser les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), un budget de l'ordre de 25 000 \$ par année avait été identifié en 2020 (voir tableau 37). Ce budget permet de financer les coûts d'études et d'analyses liés aux mesures ISÉ. Les coûts du volet d'intervention ISÉ représentent les salaires des ressources humaines des municipalités et de la MRC (TNO) pour la réalisation des mesures ISÉ. Le développement de la campagne de communication nécessite de faire appel à une firme de communication (coûts d'études et d'analyses).

La mesure phare du Plan d'action 2023-2030 concerne la mise en place de la future plateforme de compostage et le lancement des collectes de matières organiques. Le projet d'implantation de la plateforme de compostage est estimé à 7 083 000 \$. La future plateforme permettra de traiter les matières organiques d'origine résidentielle et ICI (résidus verts et alimentaires) ainsi que les boues municipales (des étangs aérés et des fosses septiques). Le projet est admissible à une subvention de 1 457 237 \$ pour l'installation de compostage et 444 333 \$ pour les bacs roulants (Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)).

Les tableaux suivants présentent les coûts associés aux mesures inscrites au plan d'action 2023-2030 pour la MRC de Sept-Rivières par type de coûts et par volet d'intervention.

Tableau 77 : Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2023-2030 par type de coûts

	Type de coûts				
	Ressources humaines (\$)	Études et analyses (\$)	Immobilisation (\$)	Exploitation (\$)	TOTAL (\$)
2023	371 650	125 000	0	1 041 100	1 537 750
2024	441 550	139 500	619 100	1 442 600	2 642 750
2025	148 900	175 000	868 100	1 512 800	2 704 800
2026	149 150	30 000	648 100	1 497 800	2 325 050
2027	108 650	35 000	698 100	1 497 800	2 339 550
2028	103 650	15 000	631 600	1 496 100	2 246 350
2029	96 150	30 000	375 500	1 496 100	1 997 750
2030	103 650	15 000	375 500	1 496 100	1 990 250
TOTAL	1 523 350	564 500	4 216 000	11 480 400	17 784 250
%	8,6 %	3,2 %	23,7 %	64,6 %	100,0 %

Tableau 78 : Coûts de mise en œuvre du plan d'action 2023-2030 par volet d'intervention

	Type de coûts					
	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Collectes, services et installations	Acquisition de connaissances	Mise à niveau réglementaire	Mise en œuvre et suivi	TOTAL
2023	28 700	1 507 100	0	0	1 950	1 537 750
2024	130 150	2 497 150	0	13 500	1 950	2 642 750
2025	55 850	2 599 900	26 600	20 500	1 950	2 704 800
2026	55 350	2 264 400	3 350	0	1 950	2 325 050
2027	35 600	2 298 650	3 350	0	1 950	2 339 550
2028	38 900	2 202 150	3 350	0	1 950	2 246 350
2029	42 000	1 929 450	3 350	0	22 950	1 997 750
2030	38 900	1 946 050	3 350	0	1 950	1 990 250
TOTAL	425 450	17 244 850	43 350	34 000	36 600	17 784 250
%	2,4 %	97,0 %	0,2 %	0,2 %	0,2 %	100,0 %

Les coûts d'immobilisation et les coûts d'exploitation représentent à eux seuls 88 % du budget du plan d'action puisqu'ils incluent les éléments les plus névralgiques du plan d'action, soit l'implantation de la future plateforme de compostage, la construction de deux nouveaux écocentres et la mise à niveau du bâtiment utilisé pour faire le tri des résidus CRD au LET. Ces coûts représentent des investissements à long terme dans des installations qui seront en opération au-delà de l'horizon de planification de ce PGMR.

Le tableau ci-dessous présente les coûts répartis par année de 2023 à 2030, par volet et selon le type de coûts à engager.

Tableau 79 : Synthèse des coûts annuels du Plan d'action 2023-2030

Volet	Coûts budgétaires	Échéancier								TOTAL
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)	Ressources humaines	28 700	57 650	39 150	43 650	33 900	33 900	42 000	33 900	312 850
	Études et analyses	0	71 000	15 000	10 000	0	5 000	0	5 000	106 000
	Immobilisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Exploitation	0	1 500	1 700	1 700	1 700	0	0	0	6 600
	TOTAL	28 700	130 150	55 850	55 350	35 600	38 900	42 000	38 900	425 450
Collectes, services et installations	Ressources humaines	341 000	374 450	96 200	100 200	69 450	64 450	47 850	64 450	1 158 050
	Études et analyses	125 000	62 500	124 500	20 000	35 000	10 000	10 000	10 000	397 000
	Immobilisation	0	619 100	868 100	648 100	698 100	631 600	375 500	375 500	4 216 000
	Exploitation	1 041 100	1 441 100	1 511 100	1 496 100	1 496 100	1 496 100	1 496 100	1 496 100	11 473 800
	TOTAL	1 507 100	2 497 150	2 599 900	2 264 400	2 298 650	2 202 150	1 929 450	1 946 050	17 244 850
Acquisition de connaissances	Ressources humaines			1 600	3 350	3 350	3 350	3 350	3 350	18 350
	Études et analyses			25 000						25 000
	TOTAL	0	0	26 600	3 350	3 350	3 350	3 350	3 350	43 350
Mise à niveau réglementaire	Ressources humaines		7 500	10 000						17 500
	Études et analyses		6 000	10 500						16 500
	TOTAL	0	13 500	20 500	0	0	0	0	0	34 000
Mise en œuvre et suivi	Ressources humaines	1 950	1 950	1 950	1 950	1 950	1 950	2 950	1 950	16 600
	Études et analyses							20 000		20 000
	TOTAL	1 950	1 950	1 950	1 950	1 950	1 950	22 950	1 950	36 600
TOTAL MISE EN ŒUVRE PGMR		1 537 750	2 642 750	2 704 800	2 325 050	2 339 550	2 246 350	1 997 750	1 990 250	17 784 250
% MISE EN ŒUVRE PGMR		9%	15%	15%	13%	13%	13%	11%	11%	100%

11.5 REVENUS POTENTIELS

Les revenus proviennent du retour de redevance pour l'élimination des matières, de la compensation de la collecte sélective, et de la subvention pour la mise en place d'une collecte de matière organique sur le territoire (PTMOBC). Les revenus associés aux quotes-parts ne sont pas considérés.

11.5.1 Programme de redistribution des redevances à l'élimination

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion de matières résiduelles (PGMR), le MELCCFP a instauré un programme de redistribution des redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD. Les retours de redevance ont été ajustés pour les années 2021 à 2024 en cohérence avec l'évolution du programme sur la redistribution des redevances aux municipalités. En effet, à partir de 2021, les retours de redevance seront calculés en fonction de la performance territoriale et de la gestion des matières organiques (voir tableau 38 - Évolution des modalités de la redistribution des redevances en fonction des performances).

Pour calculer les montants liés à la redistribution des redevances, le montant perçu par les Villes et la MRC en 2020 a été considéré. Cela représentait un total de 266 401 \$. La mise en place de la collecte des matières organiques est prévue pour 2024. Ainsi, de 2021 à 2024, les retours de redevances diminuent jusqu'à la mise en place de la collecte des matières organiques en 2024. Comme le retour de redevance se fait sur l'année précédente, le démarrage de la collecte en 2024 permettra de bénéficier de 100 % du retour en 2025. Le territoire de la MRC sera pénalisé sur les montants redistribués jusqu'en 2025. À partir de 2025, les montants liés à la redistribution des redevances reviendront à la normale. On considère une augmentation de ces montants de 2 % par année.

Le tableau 80 présente les montants estimés pour le programme de redistribution des redevances pour les sept prochaines années (période 2023-2030).

11.5.2 Compensation de la collecte sélective

À compter de janvier 2025, le programme de modernisation du système de collecte sélective doit avoir atteint son plein déploiement. Ainsi, entre décembre 2021 et décembre 2024, l'organisme de gestion désigné (OGD) aura conclu avec les organisations municipales des ententes de partenariat pour les services de proximité. En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, les coûts associés à ces activités devraient être remboursés à près de 100% par l'OGD. Les coûts du tri seront alors assumés par l'OGD.

La réglementation encadrant la nature et les conditions devant apparaître dans les ententes de partenariat n'étant toujours pas adoptée, il est impossible d'établir le montant résiduel des coûts de la collecte sélective qui devra être défrayé par les municipalités. Toutefois, dans un contexte d'application stricte du principe de REP, 100 % des coûts devraient être assumés par l'ODG.

Pour l'année 2020, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, les territoires de la MRC ont reçu un montant total de 1 568 762 \$ pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Une augmentation de 2 % par année est considérée afin d'estimer les montants de la compensation de la collecte sélective sur la durée du PGMR. La compensation de la collecte sélective n'est plus considérée en 2026 puisque la collecte devrait être gérée en totalité par l'organisme de gestion désigné. La compensation de 2025 correspond au remboursement des frais de la collecte de l'année précédente, à savoir 2024.

Le tableau 80 présente les montants estimés pour la compensation de la collecte sélective les sept prochaines années (période 2023-2030).

11.5.3 Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC)

Le programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) permet de financer la mise en place d'une collecte des matières organiques sur le territoire (achat de bacs roulants) et pour l'implantation d'une infrastructure de traitement (plateforme de compostage).

La Ville de Sept-Îles a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de ce programme. Un montant de 444 333 \$ avait été identifié pour le financement des bacs roulants en 2022. Pour le financement de la plateforme de compostage, un total de 1 457 237 \$ avait été identifié en 2022 permettant de financer jusqu'à 1 401 237 \$ pour les installations de compostage et 56 000 \$ pour les équipements de déshydratation des boues de fosses septiques. Ces montants sont présentés au tableau 80.

11.5.4 Synthèse des revenus potentiels

Le tableau 80 présente les revenus potentiels pour la durée du PGMR (2023-2030).

Tableau 80 : Synthèse des revenus potentiels annuels du Plan d'action 2023-2030

	Compensation de la collecte sélective	Redistribution des redevances à l'élimination	PTMOBC (bacs roulants)	PTMOBC (unité de traitement)
2023	1 664 783 \$	66 600 \$	-	-
2024	1 698 078 \$	-	444 333 \$	1 457 237 \$
2025	1 732 040 \$	266 401 \$	-	-
2026	-	271 729 \$	-	-
2027	-	277 164 \$	-	-
2028	-	282 707 \$	-	-
2029	-	288 361 \$	-	-
2030	-	294 128 \$	-	-
Sous-total	5 094 901 \$	1 747 090 \$	444 333 \$	1 457 237 \$
Total	8 743 561 \$			

CHAPITRE 5

Suivi et surveillance de la mise en œuvre du PGMR

12 Pilotage et suivi du PGMR

L'article 53.9 de la LQE précise qu'un système de surveillance et de suivi du plan doit être inclus dans le PGMR. Il doit permettre de vérifier périodiquement sa mise en œuvre et sa performance.

Le plan d'action 2023-2030 de la MRC de Sept-Rivières est associé à un plan de suivi et de surveillance de la mise en œuvre qui vise notamment à :

- Vérifier la mise en application du PGMR;
- Vérifier le degré d'atteinte des objectifs de la MRC;
- Vérifier l'efficacité des mesures;
- Identifier les dysfonctionnements et les problèmes rencontrés.

12.1 MÉTHODOLOGIE

Le suivi sera réalisé par les responsables environnement des municipalités. La MRC compilera les données transmises par les Municipalités, afin de rédiger et transmettre le bilan de mise en œuvre du PGMR au MELCCFP avant le 30 juin de chaque année.

12.2 INDICATEURS DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Différents types d'indicateurs, présentés dans le tableau ci-dessous, ont été définis afin de suivre en continu la mise en œuvre et la performance. Les indicateurs retenus pour évaluer le niveau de réalisation de chaque mesure doivent utiliser des données réelles facilement accessibles.

Tableau 81 : Type d'indicateurs de suivi du plan d'action

Niveau et type d'indicateurs	Objectifs des indicateurs
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre	Faire état du niveau de réalisation des mesures définies par la MRC en fonction des sous-étapes identifiées au plan d'action : • Réalisée • Non réalisée • En cours • Abandonnée
Indicateurs de performance	Quantifier la performance des actions des mesures, notamment pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés et rendre compte des progrès réalisés par la MRC.

Un ou plusieurs indicateurs sont associés à chaque mesure du plan d'action 2023-2030. Ils sont détaillés dans les fiches synthèses de chaque mesure (Annexe 9) et présentés en Annexe 10.

12.3 SUIVI DES OBJECTIFS

Des indicateurs globaux faciliteront le suivi de la performance du territoire lors de la mise en œuvre du plan d'action 2023-2030.

Les Villes de Port-Cartier et de Sept-Îles présenteront annuellement aux élus et rendront accessible à toute la population un état de la situation sur son territoire par rapport aux objectifs fixés par la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles. Ce suivi permettra à tous de se situer par rapport aux objectifs de la politique provinciale et d'apprécier le résultat des efforts déjà accomplis pour favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Les Villes devront compiler annuellement, dans un bilan, les résultats de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire afin d'établir un taux de récupération par type de matière. Ce bilan sera maintenu afin d'informer les élus et les citoyens des résultats obtenus suite aux efforts de récupération et de valorisation déployés. Les différents indicateurs de performances issus de ce bilan seront utilisés pour des fins de comparaison avec les objectifs de la politique gouvernementale. Les bilans seront présentés sur les sites Internet des villes.

Le tableau 82 précise les éléments à faire apparaître au bilan, ainsi que la méthode de calcul de la performance.

Tableau 82 : Indicateurs de suivi des objectifs

Indicateurs de suivi	Performance en 2020	Objectifs à atteindre	Méthode de calcul
Quantités de matières éliminées			
Secteur résidentiel	8 686 tonnes 249 kg/hab.	- 84 kg/hab. (2030)	Les données d'élimination doivent être extraites du rapport annuel du LET de Sept-Îles. Les quantités attribuables au secteur résidentiel sont présentées sur cette ligne. Le calcul par habitant se fera sur la base du Décret de population en vigueur.
Secteur ICI	11 575 tonnes 331 kg/hab.	- 133 kg/hab. (2030)	Utilisation du rapport annuel du LET de Sept-Îles. Les quantités attribuables au secteur ICI sont présentées sur cette ligne.
Secteur CRD	8 679 tonnes 248 kg/hab.	- 94 kg/hab. (2030)	Utilisation du rapport annuel du LET de Sept-Îles. Les quantités attribuables au secteur CRD sont présentées sur cette ligne.

Indicateurs de suivi	Performance en 2020	Objectifs à atteindre	Méthode de calcul
Total	28 940 tonnes 828 kg/hab.	- 311 kg/hab. (2030)	Total des quantités provenant des secteurs résidentiels, ICI et CRD.
Quantités de matières recyclables récupérées			
Secteur résidentiel	3 401 tonnes 62,1 %	+708 tonnes (soit 4 109 tonnes) 75 % de récupération (2030)	Les quantités identifiées en 2020 correspondent aux quantités récupérées via la collecte sélective (bac bleu). À cela, il faut ajouter les quantités de contenants consignés (177 tonnes en 2020, environ 0,508 t/hab.). $\%_récupération_MR_Res = (\text{quantité collectée par le bac bleu} + \text{quantité liée à la consigne}) / 5\,479 \text{ tonnes}$
Secteur ICI	962 tonnes 17,0 % de récupération	+2 679 tonnes (soit 3 641 tonnes) 65 % de récupération (2030)	Les quantités identifiées en 2020 correspondent aux quantités récupérées via la collecte sélective (bac bleu ou conteneur). Les entreprises qui gèrent elles-mêmes leurs matières recyclables ne peuvent être comptabilisées. $\%_récupération_MR_ICI = (\text{quantité collectée par la collecte sélective (municipale)}) / 5\,602 \text{ tonnes}$
Quantités de matières organiques récupérées			
Secteur résidentiel	1 732 tonnes (1 607 tonnes de résidus verts et 125 tonnes composteur domestique) 27,7 %	+ 2 206 tonnes (soit 3 758 tonnes) 60 % de récupération (2030)	Les quantités identifiées en 2020 correspondent à la récupération des résidus verts dans les écocentres et ARMR. Avec la mise en place de la collecte des matières organiques, les quantités collectées devront être suivies. Il faudra alors ajouter la quantité collectée par bac brun à la quantité de résidus verts récupérée aux écocentres et ARMR. $\%_récupération_MO_Res = (\text{quantité résidus verts} + \text{quantité récupérée par bac brun}) / 6\,263 \text{ tonnes}$

Indicateurs de suivi	Performance en 2020	Objectifs à atteindre	Méthode de calcul
Secteur ICI	403 tonnes (10,0 % de récupération)	+ 2 027 tonnes <i>2 027 tonnes (collecte des matières organiques)</i> <i>2 427 tonnes (avec industrie agroalimentaire)</i> 60 % de récupération (2030)	Les quantités identifiées en 2020 correspondent à la récupération de l'industrie de transformation agroalimentaire (donnée estimée). Avec la mise en place de la collecte des matières organiques auprès des ICI, les quantités de matières organiques collectées devront être suivies. Il faudra alors ajouter la quantité collectée à la quantité estimée être récupérée par l'industrie agroalimentaire sur le territoire. $\%_récupération_MO_ICI = (quantité\ récupérée\ par\ l'industrie\ agroalimentaire + quantité\ récupérée\ par\ la\ collecte\ des\ matières\ organiques) / 4\ 045\ tonnes$
Quantités de résidus CRD récupérées			
Résidentiel - écocentre	4 520 tonnes	+ 3 399 tonnes (soit 7 919 tonnes récupérées)	Les quantités de résidus CRD récupérées aux écocentres et ARMR devront faire l'objet d'un suivi. Les responsables des municipalités devront compiler les quantités récupérées à des fins de recyclage/valorisation et les quantités récupérées à des fins d'élimination.
ICI – Déchetterie du LET et écocentre Le Phare	<i>Données non disponibles</i>	(représentent 60 % des résidus CRD générés)	Les quantités identifiées en 2020 correspondent à la récupération de résidus CRD aux écocentres et ARMR. Ces quantités ont été identifiées comme valorisées. Les quantités de résidus CRD utilisées au LET ne doivent pas être comptabilisées comme valorisées. $\%_récupération_CRD = (quantité\ récupérée\ aux\ écocentres\ et\ ARMR\ et\ recyclée\ ou\ valorisée\ hors\ LET) / 13\ 198\ tonnes$
Résidus CRD utilisés comme recouvrement journalier au LET	3 190 tonnes	- 10 % par rapport à 2020 (à atteindre pour 2030).	La Ville de Sept-Îles devra indiquer les quantités de résidus CRD utilisés comme recouvrement journalier. Les données sont déjà compilées dans le rapport annuel du LET.

12.4 RAPPORT DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Le cadre normatif du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* prévoit que la MRC, ou l'autorité en charge du PGMR, doit transmettre le 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

La complétion de ce rapport devra se faire en collaboration avec l'ensemble des responsables de mesures et des responsables du suivi des indicateurs.

12.5 COMMUNICATION AU PUBLIC

12.5.1 Diffusion du PGMR

La MRC de Sept-Rivières vise à rendre accessible le contenu du *Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030* auprès de toutes les clientèles (résidentiel, ICI et CRD). La communication des volets relatifs à chacun des secteurs sera réalisée grâce à la campagne de communication (prévue pour 2024).

La diffusion du PGMR sera déployée dans l'ensemble des messages de diffusion spécifique du PGMR tout comme dans tous ceux relatifs à la promotion et la sensibilisation à l'égard de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, et ce, pour toute la durée de son application.

Les objectifs quantifiés de la MRC retenues dans le cadre du plan d'action 2023-2030, tel que la performance à l'élimination, seront illustrés et diffusés au travers des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des clientèles jeunesse, résidentielle et ICI. Par ailleurs, les sections traitant du PGMR sur les sites Internet de la MRC et des municipalités feront l'objet d'une refonte. Des communiqués de presse spécifiques permettront également de consolider le message tout au long de la première année de mise en œuvre. Une attention particulière sera portée envers la clientèle ICI et CRD afin de favoriser leur mobilisation dès les premières étapes. Une communication spécifique sera ainsi établie avec les entreprises et organismes présents sur le territoire dès 2023.

12.5.2 Diffusion de l'avancement du plan d'action

À la suite de la rédaction du rapport annuel de l'avancement du plan d'action du PGMR de la MRC, diverses actions de diffusion sont prévues afin de communiquer les faits saillants au niveau des réalisations et du bilan annuel de performance de la MRC. L'objectif est d'informer régulièrement la population et les décideurs quant aux objectifs, à l'avancement des mesures, aux nouvelles connaissances acquises de même que sur les impacts économiques et environnementaux des nouveaux éléments du système de gestion des matières résiduelles. L'ensemble de ces échanges avec les acteurs de milieux et les citoyens favorisent en effet l'interaction sur la mise en œuvre du PGMR.

D'abord, une présentation sera faite aux élus municipaux lors des séances du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier, de la Ville de Sept-Îles et du conseil de la MRC de Sept-Rivières afin de leur exposer annuellement les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR. Une telle présentation sera également offerte au conseil d'Innu Takuikan Uashat mak Mani-utenam.

Ce bilan sera également présenté auprès des représentants du comité de suivi du PGMR ainsi qu'aux membres de la Table de concertation pour le secteur ICI.

Une communication spécifique est également prévue dans les bulletins municipaux de même que sur le site Internet de la MRC.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures d'ISÉ réalisées servira à mettre en lumière les objectifs régionaux soutenant la réalisation de ces actions.

Annexes

Annexe 1 : Protocole d'entente - Adhésion ITUM au PGMR 2023-2030



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES

PROTOCOLE D'ENTENTE

ADHÉSION D'INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016-2020 DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

ENTRE : **LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES**, personne morale de droit public légalement constituée, ayant son siège social au 106, rue Napoléon, bureau 400, Sept-Îles (Québec) G4R 3L7, ci-après représentée par la préfet, madame Violaine Doyle, et le directeur général, monsieur Alain Lapierre, dûment autorisés à signer le présent protocole par résolution 2015-09-135 du Conseil de la MRC de Sept-Rivières adoptée à la session du 15 septembre 2015, dont copie est annexée à la présente,

ci-après appelée la MRC;

ET : **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK ANI-UTENAM**, corps politique constitué en vertu de la *Loi sur les Indiens*, ayant son siège social au 265, boulevard des Montagnais, Uashat (Québec) G4R 4L9, ci-après représentée par le chef, monsieur Mike McKenzie, et le directeur général, monsieur Ricky Fontaine, dûment autorisés à signer le présent protocole par résolution 15/16/55 du Conseil d'Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam adoptée à la session du 15 septembre 2015, dont copie est annexée à la présente,

ci-après appelée ITUM;

ATTENDU QUE la MRC procède actuellement à la révision de son *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR);

ATTENDU QUE, pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam doit être couvert dans le PGMR;

ATTENDU QUE la communauté de Uashat mak Mani-utenam a implanté depuis 2008 la collecte des matières recyclables de manière volontaire sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC et ITUM réalisent annuellement et de manière conjointe des activités de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam via le programme de l'Écopatrouille;

ATTENDU QUE ITUM souhaite poursuivre son implication afin d'améliorer ses services en gestion des matières résiduelles.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIVIT :

1. OBJET DE L'ENTENTE

Inclure la communauté de Uashat mak Mani-utenam dans le *Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020* de la MRC soit dans :

- a) la description du territoire d'application du PGMR;
- b) l'inventaire des matières résiduelles produites;
- c) le diagnostic territorial;
- d) la description des mesures prévues (plan d'action 2016-2020);
- e) la surveillance et le suivi.

2. OBLIGATIONS D'ITUM

ITUM s'engage à :

- a) Fournir ses données statistiques annuelles 2013 à l'égard de la gestion des matières résiduelles d'ici le 17 septembre 2015;
- b) Définir, conjointement avec la MRC, des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020 d'ici le 17 septembre 2015;
- c) De nommer un représentant qui siégera à la Commission de consultation publique et de déléguer ce représentant au comité de suivi du PGMR formé par la MRC en 2016;
- d) Fournir annuellement ses données statistiques à l'égard de la gestion des matières résiduelles lorsque la MRC en fera la demande.

3. OBLIGATIONS DE LA MRC

La MRC s'engage à :

- a) Accompagner ITUM dans le choix des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020;
- b) Solliciter la participation d'ITUM lors de la réalisation de projets régionaux touchant à la gestion des matières résiduelles durant la période d'application du PGMR soit 2016-2020;
- c) Accompagner ITUM dans la mise en œuvre des mesures choisies.

4. CLAUSES FINALES

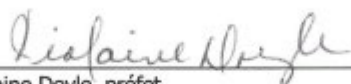
La présente entente, à moins d'un avis contraire, prend fin à la date où les obligations de chacune des parties seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

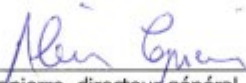
5. SIGNATURE

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en deux (2) exemplaires :

LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES

Signé à Sept-Îles ce 20^e jour de octobre 2015.

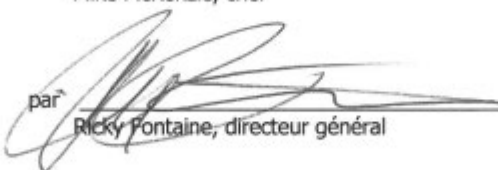
par 
Violaine Doyle, préfet

par 
Alain Lapierre, directeur général

INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM

Signé à Sept-Îles ce 19^e jour de octobre 2015.

par 
Mike McKenzie, chef

par 
Ricky Fontaine, directeur général



Innu Takuaikan
Uashat mak Mani Utenam

Résolution

N° consultatif

15|16|55

Date de l'assemblée
d'annonciation :

2015.09.15

Province
Québec

N° de référence
du dossier :

ADHÉSION AU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU' : INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM désire adhérer et soit couvert dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU QUE : Pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté d'INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM, doit être couvert par un PGMR.

IL EST PROPOSÉ PAR : NORBERT FONTAINE

APPUYÉ PAR : MATHIEU MCKENZIE

IL EST RÉSOLU :

- De mandater le Directeur général D'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam, M. Ricky Fontaine, à signer le protocole d'entente entre la MRC de Sept-Rivières et Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam pour l'adhésion au plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières.
- De fournir des données statistiques annuelles 2013 à l'égard de la gestion des matières résiduelles d'ici le 17 septembre 2015.
- Définir, conjointement avec la MRC, des mesures de mise en œuvre dans le plan d'action 2016-2020.
- Nommer Napoléon Jourdain comme représentant d'ITUM qui siégera à la commission de consultation publique à l'automne 2015 et de déléguer ce représentant au comité de suivi du PGMR formé par la MRC en 2016.
- De fournir annuellement des données statistiques à l'égard de la gestion des matières résiduelles lorsque la MRC en fera la demande.

Quorum : 5

(Chef)

(Conseiller)

(Conseiller)

(Conseiller)

(Conseiller)

(Conseiller)

(Conseiller)

COPIE CONFORME
(Conseiller)

(Conseiller)

(Conseiller)



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la session régulière de la MRC de Sept-Rivières du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le quinzième jour du mois de septembre de l'an deux mille quinze à seize heures trente (15-09-2015 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Violaine Doyle, préfet et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Réjean Porlier, préfet suppléant et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Gilles Fournier, conseiller, ville de Port-Cartier
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles

ABSENTS :

Madame Carole Chevarie, conseillère, ville de Port-Cartier
Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

2015-09-135

Adhésion d'Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam au Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC procède actuellement à la révision de son Plan de gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE, pour être éligible à recevoir des redevances à l'élimination des matières résiduelles, le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam doit être couvert dans le PGMR;

ATTENDU QUE la communauté de Uashat mak Mani-utenam a implanté depuis 2008 la collecte des matières recyclables de manière volontaire sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC et ITUM réalisent annuellement et de manière conjointe des activités de sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles sur le territoire de la communauté de Uashat mak Mani-utenam via le programme de l'Écopatrouille;

ATTENDU QUE ITUM souhaite poursuivre son implication afin d'améliorer ses services en gestion des matières résiduelles.

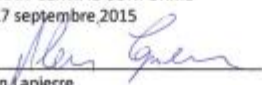
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières inclue la communauté de Uashat mak Mani-utenam dans son Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 selon les conditions définies dans le protocole d'entente;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer le protocole d'entente au nom de la MRC."

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 17 septembre 2015


Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier



Annexe 2 : Inventaire des intervenants en gestion des matières résiduelles

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Organismes gouvernementaux et parapublics							
MELCCFP (Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs) Direction Régionale Côte-Nord	Bureau de Sept-Îles 818, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 964-8888 Téléc. : 418 964-8023		X	Sept-Îles	Gestion des matières résiduelles	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	N/A
RECYC-QUÉBEC	Siège social 300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec (Québec) G1K 7R1 Tél. : 418 643-0394 Téléc. : 418 643-6507 Sans frais : 1-866-523-8290	X		Québec	Gestion des matières résiduelles	Aider la création et le développement d'entreprises oeuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération ou la valorisation (3R-V) Promouvoir la hiérarchie des 3RVE Administrer tout programme du gouvernement dans un domaine connexe à ces objets, ou les assister Analyse de la conformité des PGMR	N/A
Organismes municipaux							
Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-Utenam (ITUM) "Conseil de bande"	265, boulevard des Montagnais, C.P 8000 Uashat (Québec) G4R 4L9 Tél. : 418 962-0327 Téléc. : 418 968-0937 Sans frais : 1-800-563-0327 Site Web : www.itum.qc.ca		X	Uashat mak Mani-utenam	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants	N/A
MRC de Sept-Rivières	1166, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4S 1C4 Tél. : 418 962-1900 Téléc : 418 962-3365 Site Web : www.septrivieres.qc.ca		X	Sept-Îles	Gestion des matières résiduelles	Révision et adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Programme de subvention au compostage domestique Programme de sensibilisation Collecte, transport et élimination des ordures ménagères (TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle) Collecte, transport et traitement des	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
						matières recyclables (TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle)	
Ville de Sept-Îles	546, avenue De Quen Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Tél. : 418 962-2525 Télé. : 418 964-3213 Site Web : www.ville.sept-iles.qc.ca		X	Sept-Îles	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants Collecte des résidus verts Point d'apport volontaire (Écocentres et aires de réception) Propriétaire du LET de la Ville de Sept-Îles Programmes de subvention aux couches lavables	Écocentre Aires de réception des matières résiduelles Centre de transfert Étangs aérés
Ville de Port-Cartier	40, avenue Parent Port-Cartier (Québec) G5B 2G5 Tél. : 418 766-2349 Télé. : 418 766-3390 Site Web : www.villeport-cartier.com		X	Port-Cartier	Services et programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	Collecte, transport et élimination des ordures ménagères Collecte, transport et traitement des matières recyclables Collecte des encombrants Point d'apport volontaire (Écocentre et aire de réception) Programmes de subvention aux couches lavables	Écocentre Aire de réception des matières résiduelles Étangs aérés
Groupes environnementaux							
Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI)	818, boulevard Laure, bureau 104 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 962-1316 Télé. : 418 968-4176 Site Web : https://cpesi.ca/		X	Sept-Îles	Information, sensibilisation et éducation relative à l'environnement	Activités scolaires en gestion de matières résiduelles Campagnes d'ISÉ en gestion des matières résiduelles	N/A
Environnement Côte-Nord (ECN)	818, boulevard Laure, local 104 Sept-Îles (Québec) G4R 1Y8 Tél. : 418 962-6362 Site Web : www.crecn.org		X	Sept-Îles	Information, sensibilisation et éducation relatives à l'environnement	Services-conseils, aide à la décision, concertation et animation des milieux, planification territoriale, élaboration de plan d'action, développement de formations et d'outils, appui aux campagnes, sensibilisation de clientèles cibles, planification et mise en oeuvre de projets	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Organismes communautaires ou entreprises d'économie sociale							
Centre Alpha Lira	425, avenue Arnaud Sept-Îles (Québec) G4R 3B3 Tél. : 418 968-9843 Site Web : centrealphalira.org		X	Sept-Îles	Réemploi	Livres (à l'exception des encyclopédies et des revues)	N/A
Centre de dépannage du parc Ferland	140, rue des Épinettes Sept-Îles (Québec) G4S 1L5 Tél. : 418 968-6708		X	Sept-Îles	Réemploi	Réutilisation de vêtements et d'autres objets usagés	N/A
Centre de bénévolat de Port-Cartier inc.	10, rue Boisvert, C.P. 54 Port-Cartier (Québec) G5B 2G7 Tél. : 418 766-3202 Site Web : http://cabportcartier.com/		X	Port-Cartier	Réemploi	Comptoir de biens et vêtements usagés Absorbants non vendus transformés en guenilles de garage	N/A
Comptoir alimentaire de Sept-Îles (CASI)	5, rue Boudreau Sept-Îles (Québec) G4R 5P4 Tél. : 418 968-2274 Site Web : comptoiralimentaireseptiles.com		X	Sept-Îles	Récupération	Denrées alimentaires	N/A
Magasin de réemploi de Port-Cartier (Ressource Le Phare)	164, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1E3 Tél. : 418 766-8969 Téléc. : 418 766-8960 Site Web : ressourcelephare.ca/collections		x	Port-Cartier	Récupération et réemploi	Vêtements, meubles, articles ménagers, musiques, livres, jouets, jeux vidéo, etc.	N/A
Maison de la famille l'Envol	625, avenue De Quen Sept-Îles (Québec) G4R 2R5 Tél. : 418 968-1525		X	Sept-Îles	Réemploi	Vêtements, meubles, articles ménagers	N/A
Popco (Bouquinerie du Cartier)	4C, boulevard des Îles Port-Cartier (Québec) Tél. : 418 766-8047 Téléc. : 418 766-6367		X	Port-Cartier	Réemploi	Livres	N/A
Recyk et Frip	301 avenue Brochu Sept-Îles (Québec) G4R 4S7 Tél. 418 960-5553		X	Sept-Îles	Réemploi	Réutilisation de vêtements et d'autres objets usagés	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Ressource de réinsertion le Phare	99, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Télé. : 418 766-8960 Site Web : www.ressourcelephare.ca		X	Port-Cartier	Réemploi, récupération, recyclage	Tri et valorisation des matières recyclables Services de déchetterie Gestion de surplus de matériel de compagnie Opération d'un centre de transfert de matières recyclables vers le centre de tri	Centre de tri des matières recyclables Centre de transfert Écocentre (Déchetterie)
Entreprise de collecte et transport des matières résiduelles							
Daumex Côte-Nord	137, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1E2 Tél. : 418 766-6020 Site Web : www.daumexcotenord.ca		X	Port-Cartier	Collecte et transport de déchets et des matières recyclables	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables	N/A
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam (Innu Construction) "Conseil de bande"	265, boulevard des Montagnais, C.P 8000 Uashat (Québec) G4R 4L9 Tél. : 418 962-0327 Télé. : 418 968-0937 Sans frais : 1-800-563-0327 Site Web : www.itum.qc.ca		X	Uashat mak Mani-utenam	Collecte et transport de déchets et des matières recyclables	Collecte et transport des déchets et des matières recyclables	N/A
Location Tempête	4, rue des Épinettes Sept-Îles (Québec) G4S 2B8		X	Sept-Îles	Collecte de matières résiduelles avec ICI&CRD	Excavation, déneigement et transport	N/A
Nettoyage & Maintenance Lévesque inc.	523, rue Otis Sept-Îles (Québec) G4R 1L4 Tél. : 418-968-2200 Site Web : www.nettoyagelevesque.com		X	Sept-Îles	Collecte de matières résiduelles avec ICI&CRD	Location, vente et transport de conteneurs de matières résiduelles Nettoyage haute pression	N/A
Sani-Manic Côte Nord inc.	1707, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 968-2376 Télé. : 418 962-1992		X	Sept-Îles	Transport et récupération de déchets dangereux et de RDD	Nettoyage haute pression Vidange fosses septiques Service d'urgence environnementale Pompage et nettoyage industriel	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Équipements Nordiques (exploitant de l'écocentre de Sept-Îles pour une durée de 5 ans)	440, rue Holliday, C.P. 1200 Sept-Îles (Québec) G4R 4X6 Tél. : 418 962-1234 Téléc. : 418 962-8584 Site Web : www.equipementsnordiques.com		X	Sept-Îles	Transport et récupération	Location de conteneur; Transport (permis de transport de matières dangereuses) Récupération de recyclage et de déchets avec camion à benne frontale tant sur voie publique que sur voie ferrée Broyage de tout genre avec pelle mécanique (briques, béton, asphalte, brasque, etc.) Concassage Tamisage Démolition et restauration de site Récupération des vieux métaux	N/A
Entreprise de mise en valeur des matières résiduelles							
Association pour le Recyclage des Produits Electroniques (ARPE) <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	5750, rue Explorer Drive, bureau 301 Mississauga (Ontario), L4W 0A9 Tél. : 1-888-557-8177 Site Web : www.arpe.ca Courriel : info@recyclerMESelectroniques.ca	X		Mississauga	Récupération et valorisation de Résidus domestiques dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Valorisation des produits électroniques	N/A
Société de Gestion des Huiles Usagées (SOGHU) <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	204-248, boulevard Fréchette Chambly (Québec) J3L 2Z5 Tél. : 450-447-9996 Téléc. : 450-447-9988 Sans frais : 1-877-987-6448 Site Web : www.soghu.com	X		Chambly	Récupération et valorisation de Résidus domestiques dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés	N/A
Appel à recycler Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC	7200, boulevard Grande-Allée, suite 203 Saint-Hubert (Québec) J3Y 0N8 Service à la clientèle du Canada Tél. : 1 888 224-9764 Site Web : www.appelarecycler.ca/	X		Brossard	Récupération et valorisation de Résidus domestiques dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes et recyclage des piles, batteries et téléphones cellulaires.	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
RecycFluo <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	Tél. : 1 888 604-2624 Site Web : www.recycfluo.ca	X		N/A	Récupération et valorisation de Résidus domestiques dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Recyclage des fluorescents	N/A
Éco-peinture <i>Organisme de Gestion Reconnu par RECYC-QUÉBEC</i>	240, rue des Forges, suite 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 2G8 Tél : 819 840-6229 Téléc. : 819 840-3270 Sans frais : 1-855-840-6559 Site Web : www.ecopeinture.ca	X		Trois-Rivières	Récupération et valorisation de Résidus domestiques dangereux (RDD)	Mise en place de points de collectes Recyclage de peintures et contenants de peintures	N/A
Bureau en Gros	649, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X8 Tél. : 418 962-9898 Téléc. : 418 962-9880		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre Produits électroniques Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton	N/A
Imprimerie et recyclage sélect	239, avenue Jolliet Sept-Îles (Québec) G4R 2A8 Tél. : 418-968-1653		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre	N/A
Service informatique Sept-Îles	72, rue Napoléon Sept-Îles (Québec) G4R 3L2 Tél. : 418 962-4067 Site Web : www.servinfosiqc.ca		X	Sept-Îles	Récupération	Cartouches d'encre Produits électroniques Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton	N/A
Canadian Tire	402, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1X5 Tél : (418) 968-1415		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluocompactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Rona - Bois de Construction	164, rue Napoléon Sept-Îles (Québec) G4R 3M3 Tél. : 418-962-5727		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluocompactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Rona - Bois de Construction	160, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1E3 Tél. :418 766-6611		X	Port-Cartier	Récupération	Ampoules fluocompactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Quincaillerie Lauremat Sept-Îles	824, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y9 Tél. : 418 968-1555 Télé. : 418 968-2442 Site web : https://lauremat.com/		X	Sept-Îles	Récupération	Ampoules fluocompactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
La Source	1005, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton Lampes au mercure Produits électroniques	N/A
Franklin Empire Sept-Îles	372, avenue Noël Sept-Îles (Québec) G4R 1L7 Tél. : 418 960-1302 Télé. : 418 960-1242 Sans frais : 1-844-881-8858 Site Web : www.feinc.com		X	Sept-Îles	Récupération pour entreprises	Ampoules fluocompactes, Peintures et aérosols de peinture	N/A
Proxim pharmacie	391, avenue Brochu Sept-Îles (Québec) G4R 4S7 Tél. : 418 968-6886 Télé. : 418 968-6889		X	Sept-Îles	Récupération	Médicaments	N/A
Jean Coutu	770, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1Y5 Tél. : 418 962-3333 Télé. : 418 968-2449		X	Sept-Îles	Récupération	Médicaments	N/A
Pharmaprix	1005, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6 Tél. 418 962-9711 Télé. : 418 962-1912		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Médicaments	N/A
Accès Pharma (Faubert)	1005, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4S6 Tél. : 418 968-4131 Télé. : 418 968-1627		X	Uashat mak Mani-utenam	Récupération	Médicaments	N/A
Pharmacie Port-Cartier - Gérard Fulham affiliée à Brunet	8, boulevard des Îles Port-Cartier (Québec) G5B 2J4 Tél. : 418 766-4424 Télé. : 418 766-7248		X	Port-Cartier	Récupération	Médicaments	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Sept-Îles Chevrolet, Buick GMC	109, rue Mgr Blanche Sept-Îles (Québec) G4R 4Y3Tél. : 418 968-4343Site Web : www.sept-ilesgm.com/fr		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
Monsieur Muffler	498, avenue Noel, Sept-Îles (Québec) G4R 1L9		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides	N/A
Sept Îles Toyota	225, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 1W8		X	Sept-Îles	Récupération	Peintures et aérosols de peinture Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Piles rechargeables et non rechargeables, piles bouton Lampes au mercure Produits électroniques	N/A
Garage Yvan Bernier	37, chemin de la Réserve de Sept Îles Sept-Îles (Québec) G5B 2J2		X	Sept-Îles	Récupération	Huiles, aérosols d'huile, antigels, filtres et contenants vides Pneus	N/A
Sept-Îles Métal Itée	1966, boulevard Laure Ouest Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 962-5237		X	Sept-Îles	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux	N/A
Pavage Béton TC	142, rue Maltais Sept-Îles (Québec) G4R 3J7 Tél. : 418 968-6915 Télé. : 418 962-1118 Site Web : www.pavagebetontc.com		X	Sept-Îles	Récupération	Dépôt de matériaux secs (asphalte, béton et brique)	N/A
Recyclage P.F. inc.	10, rue du Ruisseau, C. P. 264 Port-Cartier (Québec) G5B 2G8 Tél. : 418 766-6581		X	Port-Cartier	Récupération	Métaux ferreux, métaux non ferreux, carcasses d'automobiles, équipements miniers, équipements désuets	N/A
Carrefour Environnement Saguenay	216, des Oblats Ouest Chicoutimi (Québec) G7J 2B1 Tél. : 418.698-5225 Télé. : 418.698.8267 Site Web : www.carrefourenvironnement.org	X		Chicoutimi	Récupération	Récupération, recyclage pour les citoyens et entreprises Récupération de matériel informatique	N/A

Intervenants	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Secteur d'activité	Services offerts et activités en gestion des matières résiduelles	Infrastructures de gestion des matières résiduelles exploitées
		Hors MRC	MRC				
Numérik Gestion de documents	155A, rue Napoléon Sept-Îles (Québec) G4R 3M1 Tél. : 418 968-0033 Télec. : 418 968-0202 Site Web : www.numerik.ca		X	Sept-Îles	Récupération	Papiers confidentiels	N/A
Entreprise d'élimination des matières résiduelles							
Construction Polaris	171, rue MaltaisSept-Îles (Québec) G4R 3K3Tél. : 418 962-2316Télec. : 418 968-2634Site Web : www.constructionpolaris.com		X	Sept-Îles		Ancien exploitant du LET	N/A
Excavation E.S.M. inc	Siège social 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7		X	Sept-Îles		Exploitation et entretien général du LET (11 janvier 2019 au 10 janvier 2024)	LET de Sept-Îles
Entreprise de collecte et transport des boues							
Sani-Manic Côte Nord inc.	1707, boulevard Laure Sept-Îles (Québec) G4R 4K1 Tél. : 418 968-2376		X	Sept-Îles	Collecte et transport		N/A
Nettoyage & Maintenance Lévesque inc.	523, avenue Otis Sept-Îles (Québec) G4R 1L4 Tél. :418 968-2200		X	Sept-Îles	Collecte et transport		N/A
Entreprise de traitement des boues							
Excavation E.S.M. inc	Siège social 1361, boulevard Lionel-Boulet, Varennes (Québec) J3X 1P7		X	Sept-Îles		Exploitation et entretien général du LET (11 janvier 2019 au 10 janvier 2024)	LET de Sept-Îles
AmNOR industries inc.	98, boulevard Portage-des-Mousses. Port-Cartier (Québec) G5B 1E1		X	Port-Cartier	Traitement des boues	Collecte, traitement, et disposition des boues des fosses septiques (et aussi valorisation selon une entente avec le MELCCFP)	N/A

Annexe 3 : Inventaire des infrastructures en gestion des matières résiduelles

Nom de l'infrastructure	Propriétaire	Exploitant	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (résidentiel, ICI, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MELCCFP	Quantité autorisée (t/an) Quantité de conception (t/an)
				Hors MRC	MRC							
Mise en valeur des matières résiduelles												
Centre de tri des matières recyclables	Ressource de Réinsertion Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	99, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Télec. : 418 766-8960		X	Ville de Port-Cartier	Matières recyclables issues de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre et métal)	MRC	Résidentiel et ICI	Environ 4 500 tonnes/an	N/A	N/A
Centre de centre de transfert des matières recyclables	Ville de Sept-îles	Ressource de Réinsertion Le Phare	601, boulevard des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Travaux publics 418 964-3300 Ingénierie : 418 964-3225		X	Ville de Sept-Îles	Matières recyclables issues de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre et métal)	Sept-Îles, TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle et Uashat mak Mani-utenam	Résidentiel et ICI	-	N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Rivière Pentecôte (site de dépôt)	Ville de Port-Cartier	Ressource de Réinsertion Le Phare	À proximité du garage municipal 4344, route Jacques-Cartier Rivière-Pentecôte (Québec) G0H 1R0		X	Ville de Port-Cartier	Encombrants, matières recyclables, métal, résidus CRD, RDD (huile et peinture uniquement), résidus verts	Port-Cartier	Résidentiel	50 à 100 tonnes/an	N/A	N/A
Écocentre (Déchetterie) Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	Ressource de Réinsertion Le Phare	97, boulevard du Portage-des-Mousses Port-Cartier (Québec) G5B 1C9 Tél. : 418 766-8969 Télec. : 418 766-8960		X	Ville de Port-Cartier	Encombrants, matériel avec un potentiel de réemploi, matières recyclables, métal, résidus CRD, RDD, résidus verts	Port-Cartier	Résidentiel	3 000 à 3 500 tonnes/an	N/A	N/A
Écocentre Sept-îles (centre-ville)	Ville de Sept-Îles	Équipements Nordiques	601, boulevard des Montagnais Sept-Îles (Québec) G4R 2R4 Travaux publics 418 964-3300 Ingénierie : 418 964-3225		X	Ville de Sept-Îles	Bois, résidus de CRD, encombrants, appareils électroniques, métaux, matières recyclables, peinture, RDD, pneus, résidus verts	Sept-Îles	Résidentiel	3000 à 4500 tonnes/an	N/A	N/A

Nom de l'infrastructure	Propriétaire	Exploitant	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (résidentiel, ICI, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MELCCFP	Quantité autorisée (t/an) Quantité de conception (t/an)
				Hors MRC	MRC							
Déchetterie du LET	Ville de Sept-Îles	Excavation ESM	Chemin du Lac Daigle Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles	Encombrants, matières recyclables, métal, pneus, résidus de CRD, RDD, résidus verts, terre non contaminée	Sept-Îles	Résidentiel et ICI	2 000 tonnes/an	N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Gallix	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Chemin Marguerite, à 270 m de la route 138 Centre Marguerite 524, rue Lapierre Sept-Îles (Québec) G0G 1L0		X	Ville de Sept-Îles	Bois, résidus de CRD, encombrants, appareils électroniques, métaux, RDD, pneus, résidus verts	Sept-Îles	Résidentiel	550 tonnes/an	N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Moisie	Ville de Sept-Îles	Garda et Ville de Sept-Îles	Situé sur la route 138, à environ 5 km à l'ouest de la rivière Moisie		X	Ville de Sept-Îles	Résidus de CRD : bois, encombrants, métal, et RDD (peinture, huile et vernis)	Sept-Îles	Résidentiel	300 tonnes/an	N/A	N/A
Aire de réception des matières résiduelles - secteur Clarke City	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Centre Roger Smith 15, rue O'Brien Clarke City (Québec) G0G 1H0		X	Ville de Sept-Îles		Sept-Îles	Résidentiel	180 tonnes/an	N/A	N/A
Élimination des matières résiduelles												
LET Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Excavation ESM	750, chemin du Lac Daigle Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles	Déchets domestiques, commerciaux, industriels et institutionnels, Sols contaminés, animaux morts, explosifs, armes et munitions, résidus d’amiante et cyanure	MRC	Résidentiel, ICI et CRD	68 562 tonnes en 2019. 35 004 tonnes en 2020 en excluant les matières destinées au recouvrement	1 253 500 m³ 547 170 m³ (résiduelle en 2019) (durée de vie restante : 10 ans)	50 000 tonnes/an (conception)

Nom de l'infrastructure	Propriétaire	Exploitant	Coordonnées	Localisation		Municipalité	Matières résiduelles acceptées	Territoire desservi	Secteur desservi (résidentiel, ICI, CRD)	Quantité traitée (t/an)	Certificat d'autorisation du MELCCFP	Quantité autorisée (t/an) Quantité de conception (t/an)
				Hors MRC	MRC							
Traitement des eaux usées et des boues										Débit moyen (m³/j)	Date de mise en opération	
Lagunes d'assèchement (LET)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	750, chemin du Lac Daigle Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles	Boues de fosses septiques	MRC	Résidentiel et ICI	-	-	-
Étangs aérés - Sept-Îles (CLARKE)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	601, rue de l'Église, Sept-Îles (Québec), secteur Clarke		X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	186	Août 1994	-
Étangs aérés - Sept-Îles (GALLIX)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	3825, chemin Marguerite, Sept-Îles (Québec), secteur Gallix		X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	183	Février 1996	-
Dégrilleur - Sept-Îles (MOISIE-MALIOTENAM)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	Chemin des Forges, Sept-Îles (Québec) secteur Moisie-Maliotenam,		X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	776	Janvier 1999	-
Étangs aérés - Sept-Îles (VILLE)	Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles	250, boulevard Laure, Sept-Îles (Québec)		X	Ville de Sept-Îles	Eaux usées municipales	Ville de Sept-Îles	Résidentiel et ICI	18403	Juin 1998	-
Étangs aérés - Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	Ville de Port-Cartier	Route 138, Port-Cartier (Québec)		X	Ville de Port-Cartier	Eaux usées municipales	Ville de Port-Cartier	Résidentiel et ICI	8277	Décembre 1998	-
Installation de traitement de boues de fosses septiques	AmNOR industries inc.	AmNOR industries inc.	98, boulevard Portage-des-Mousses. Port-Cartier (Québec) G5B 1E1		X	Ville de Port-Cartier	Boues de fosses septiques	Ville de Port-Cartier	Résidentiel et ICI	-	-	-

Annexe 4 : Description des écocentres et aires de réception des matières résiduelles

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Ville de Port-Cartier		
Écocentre (déchetterie) Ressource de réinsertion Le Phare	• 1 conteneur 33 vg³ (résidus de bois) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus métalliques) • 2 conteneurs à déchets 33 vg³ • 1 conteneur pour l'entreposage du matériel électronique • Bacs pour RDD (dans un entrepôt) • Bacs Éco-Peinture • Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP) ne sont pas acceptés • Aires d'entreposage pour les autres matières	Écocentre (déchetterie) : <u>Horaire hivernal</u> (novembre à mai) : Mercredi au dimanche 8 h à 16 h <u>Horaire estival</u> (mai à novembre) : Mercredi au dimanche 8 h à 18 h Magasin de réemploi : Mercredi au dimanche 13 h à 16 h
Aire de réception Secteur Rivière-Pentecôte (site de dépôt)	• 2 conteneurs à déchets 33 vg³ (matériaux secs non recyclables) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus de bois) • 1 conteneur 33 vg³ (résidus métalliques) • 11 bacs 268 litres (récupération cartons – papiers) • 2 conteneurs à déchets domestiques non recyclables • Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP) ne sont pas acceptés	Horaire estival (mai à novembre): 10 h à 18 h
Ville de Sept-Îles		
Déchetterie (LET)	• 6 conteneurs pour déchets, résidus encombrants, bois, métal, carton, dormants. • Résidus verts, terre, pneus et matériaux secs entreposés au sol • 1 bac pour la peinture • 1 conteneur maritime pour les appareils électroniques • Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP) ne sont pas acceptés	Horaire hivernal : mi-octobre à mi-avril Ouvert tous les jours 7 h à 17 h Horaire estival : mi-avril à mi-octobre Ouvert tous les jours 7 h à 20 h

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Écocentre Sept-Îles (centre-ville)	• Pneus : Enclos de béton n° 1 (de l'est vers l'ouest) • Terre : Enclos de béton n° 2 • Roc, béton, brique et pierre : Enclos de béton n° 3 • Branches et bûches : Enclos de béton n° 4 • Résidus verts (feuilles mortes, gazon, tourbe, etc.) : Enclos de béton n° 5 • Bois : Conteneur n° 6 • CRD (construction, rénovation, démolition) : Conteneur n° 7 • Métaux : Conteneur n° 8 • Matières recyclables : Conteneur n° 9 • Encombrants (meubles, matelas, etc.) : conteneur n° 10 • Déchets : Conteneur n° 11 • RDD : Bâtiments RDD (3) (les RDD hors REP sont acceptés) • Peintures : Bacs Éco-Peinture • Propane : Cage pour bonbonnes de propane • Appareil électronique : Sous bâche dans des cages métalliques de Carrefour Saguenay	Période estivale : 1er mai à la mi-novembre Lundi à jeudi : 12 h à 17 h Vendredi à dimanche : 8h30 à 17 h Période hivernale : mi-novembre au 30 avril Lundi, mardi et mercredi : Fermé Jeudi et vendredi : 15 h à 19 h Samedi et dimanche : 8 h à 16 h
Aire de réception Secteur Moisie	• Déchets : 2 conteneurs • Bois : 2 conteneurs • Fer : 2 conteneurs • Pneus : 1 conteneur • Carton : Bac à recyclage 6 vg³ modèle chargement avant • Résidus verts : Entreposage extérieur (enclos béton) • Matériaux secs : Entreposage extérieur (enclos béton) • Terre : Entreposage extérieur (enclos béton) • RDD (huile) : Abri à RDD en plastique avec fond de rétention • Peinture : Bac Éco-Peinture • Les RDD hors responsabilité élargie des producteurs (REP) ne sont pas acceptés	Période estivale : mi-mai à mi-novembre Lundi au mercredi : fermé Jeudi au vendredi : 16 h à 20 h Samedi- dimanche : 8 h à 16 h Période hivernale : Fermé

Nom de l'installation	Type d'équipements	Jours et heures d'ouverture
Aire de réception Secteur Gallix ²⁹	• Matières pêle-mêle (2 conteneurs)	Ouvert en tout temps Site accessible en hiver
Aire de réception Secteur <i>Clarke City</i> (Centre Roger Smith)	• Matières pêle-mêle • 3 conteneurs de 6 vg³ • 1 contenant en acier Éco-Peinture • 1 conteneur de 30 vg³ (au besoin)	Conteneurs pour les encombrants présents durant la saison estivale seulement (mai à octobre) Site accessible en hiver
Site de dépôt de Uashat (garage municipal) ³⁰	• Matières pêle-mêle (1 conteneur)	Ouvert en tout temps (L conteneur peut être loué au besoin par les membres de la communauté) Site accessible en hiver
Site de dépôt de Mani-utenam (garage municipal)	• Matières pêle-mêle (1 conteneur)	Ouvert en tout temps Site accessible en hiver

Source : Informations obtenues des municipalités

²⁹ Personne n'est physiquement présent à l'aire de réception de Gallix. Il n'y a pas de contrôle.

³⁰ Il n'y a pas de contrôle sur place pour les deux sites de dépôt des communautés autochtones.

Annexe 5 : Rapport de suivi - Bilan de mise en œuvre du PGMR 2021

Rapport de suivi 2021 - Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles MRC de Sept-Rivières



PRÉAMBULE

Ce rapport est basé sur la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières révisé 2016-2020* de la MRC de Sept-Rivières pour l'année 2021 seulement. Il ne comprend pas l'ensemble des actions réalisées dans le cadre du précédent PGMR de même que le plan d'action complet pour l'année 2022. Il présente néanmoins un éventail des réalisations et des actions prévues afin de bien saisir la teneur des avancées de mise en œuvre.

Le *Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2016-2020* (PGMR) a été adopté par le conseil de la MRC le 22 octobre 2015 pour être soumis aux consultations publiques les 27 janvier et 3 février 2016. L'adoption du règlement édictant le PGMR et l'envoi final du plan au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques ont été réalisés le 19 octobre 2016. Ledit plan est enfin entré en vigueur le 17 février 2017. Selon les dernières modifications à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la durée du PGMR a été élargie à 7 ans. Ainsi, les actions du PGMR 2016-2020 sont prolongées jusqu'en 2024, date limite d'entrée en vigueur du PGMR révisé.

Le PGMR de la MRC de Sept-Rivières est articulé autour de **50 mesures** visant différentes catégories de matières résiduelles et touchant tous les secteurs de génération soit résidentiel, industries, commerces et institutions (ICI) de même que construction, rénovation et démolition (CRD). Il comprend également des mesures en lien avec le suivi et la mise en œuvre.

Il couvre le territoire de la MRC de Sept-Rivières, soit la ville de Port-Cartier, la ville de Sept-Îles, le TNO Lac-Walker, secteur lac Daigle de même que la communauté de Uashat mak Mani-utenam.

Le PGMR 2016-2020 est actuellement en révision par la MRC de Sept-Rivières.

FAITS SAILLANTS DE MISE EN ŒUVRE 2021

Contexte COVID-19

L'année 2021 a été marquée par la pandémie de Covid-19 qui a touché l'ensemble des activités sur le territoire. Comme les opérations en lien avec la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles figurent parmi les activités essentielles d'une municipalité, elles ne se sont pas vues être modifiées par cette situation extraordinaire. Les municipalités de Port-Cartier et Sept-Îles de même que la communauté de Uashat mak Mani-utenam ont ainsi poursuivi leur offre de service habituel de même que la réalisation et la planification de projets.

Cependant, dans l'incertitude des premiers mois de la pandémie, les activités de concertation, d'information, sensibilisation et éducation, qui habituellement étaient réalisées sur le terrain auprès des partenaires et de la population, ont pris un certain temps d'arrêt dans certains secteurs. Les rencontres de travail et certains pans de sensibilisation ont été néanmoins réalisés selon la planification initiale.

Les actions du plan d'action annuel qui n'ont ainsi pu être tenues sont indiquées avec la mention *Contexte Covid-19* dans le présent rapport.



Rapport de suivi 2021 - Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

MRC de Sept-Rivières

Résumé de mise en œuvre

Les principaux faits saillants de ce bilan 2021 sont les suivants :

- Planification de la mise en œuvre du système de traitement des matières organiques pour tout le territoire
- Planification du calendrier de collecte incluant la 3^e voie (bac brun) ainsi que la campagne de communication associée
- Poursuite de l'optimisation des installations et services de récupération sur le territoire
- Amorce des actions à l'égard du volet CRD
- Poursuite de la campagne de sensibilisation quant à la performance du recyclage en milieux de travail
- Amélioration de l'offre de réemploi sur le territoire
- Développements de plusieurs projets en cours de réalisation ou à venir

Les tableaux 1 à 3 présentent de manière détaillée les mesures prévues et réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR dans la MRC de Sept-Rivières.

Comité de suivi du PGMR

Fait nouveau, les recommandations émanant du comité de suivi du PGMR ont été ajoutées au bilan du plan d'action afin de suivre le processus d'évaluation de la mise en œuvre réalisé en continu. Le comité œuvre depuis 2005 et est responsable d'émettre des avis et des recommandations aux conseils municipaux de la ville de Port-Cartier et de la ville de Sept-Îles, au conseil de la MRC de Sept-Rivières et à Innu Takuaikan Uashat mak Mani-utenam quant au respect de la mise en œuvre du PGMR et aux mesures priorisées. Depuis 2017, le comité est composé des représentants suivants :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Secteur résidentiel<ul style="list-style-type: none">- Citoyen- Jeunesse (18 à 35 ans)• Secteur Industrie, commerces et institutions<ul style="list-style-type: none">- Petites et moyennes entreprises- Milieu institutionnel- Grande industrie- Générateur de matières organiques (enjeu prioritaire 2016-2020) | <ul style="list-style-type: none">• Secteur Construction, rénovation et démolition• Groupes de protection de l'environnement• Récupération et valorisation des matières résiduelles<ul style="list-style-type: none">- Organisme communautaire ou de réinsertion sociale- Entreprise de mise en valeur• Secteur municipal<ul style="list-style-type: none">- Représentant du conseil de la Ville de Port-Cartier- Représentant du conseil de la Ville de Sept-Îles |
|--|---|

Rapport de suivi 2021 - Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

MRC de Sept-Rivières

RÉSUMÉ DES COMPÉTENCES



Rôles de la MRC de Sept-Rivières

- Responsable de la révision du PGMR
- Planificateur régional
- Actions de concertation et de sensibilisation

Rôles des municipalités – ville de Port-Cartier, ville de Sept-Îles et TNO Lac-Walker (MRC)

- Compétences de collecte, tri, transport et conditionnement des matières résiduelles (ordures et matières recyclables)
- Mise en œuvre des mesures du PGMR sur leur territoire respectif
- Participation aux actions de concertation

Rôles d'Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-utenam

- Mise en œuvre des mesures associées
- Participation aux projets supra-locaux selon les besoins



Rapport de suivi 2021 - Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles

MRC de Sept-Rivières



Liste des abréviations

Gestion des matières résiduelles

ARMR	Aire de réception des matières résiduelles
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industries, commerces et institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique de la Ville de Sept-Îles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage

Organisations

CPESI	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
CRECN	Conseil régional de l'Environnement de la Côte-Nord
Écopatrouille	Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières
ITUM	Innu Takuaitkan Uashat mak Mani-utenam
MRC	MRC de Sept-Rivières
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
VPC	Ville de Port-Cartier
VSI	Ville de Sept-Îles

Liste des indicateurs d'avancement

Mesure

- Réalisée ●
- Réalisée en continu ●
- En cours ●
- En partie ●
- Non réalisée ●
- Abandonnée ●
- (Non applicable en 2021)



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

Tableau 1. Suivi des mesures du secteur résidentiel

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
SECTEUR RÉSIDENTIEL								
1	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles d'origine résidentielles envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Mesure complémentaire à la mesure no 24 du secteur ICI 1) Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, et RDD, débris de CRD -Prévoir une caractérisation de référence et une caractérisation de suivi pour valider l'évolution suite à la mise en œuvre du PGMR : 2 caractérisations : 2016 et 2020	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles LET de Sept-Îles Centre de tri Le Phare	2016 et 2020	Volet résidentiel : Non réalisée/Abandonnée ● Volet ICI : voir mesure no 24 ●	MRC de Sept-Rivières - Appel d'offres réalisé en 2017 - Soumissions reçues dépassant les coûts prévus au budget - Projet mis en attente en 2019 - Réalisation d'une nouvelle méthodologie en 2018 axée sur les gisements prioritaires envoyés à l'enfouissement (LET) : ○ Rebutés mélangés (ordures) ○ Rebutés CRD - Rapport déposé aux municipalités et servant à l'élaboration de projets	<i>Réaliser une étude de caractérisation partielle ciblée sur les secteurs prioritaires (ICI, CRD)</i>	Aucun avancement depuis 2019.
2	Mettre en place des mesures de réduction à la source complémentaires à celles déjà en place	1) Adapter les politiques environnementales en place pour intégrer les nouveaux enjeux régionaux du PGMR	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2018-2021	En partie ●	Ville de Sept-Îles - Politique environnementale en vigueur (2021) mais non révisée. MRC de Sept-Rivières - Politique environnementale existante (2013) non révisée, toujours en vigueur, plan d'action annuel Ville de Port-Cartier - Aucune politique environnementale en vigueur		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		2) Élaborer une politique d'achat responsable pour les activités administratives et bureautiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2018-2021	En partie ●	MRC de Sept-Rivières - Politique administrative d'achats en vigueur incluant des critères d'achat responsable Ville de Port-Cartier - Règlement sur le bannissement des bouteilles d'eau à usage unique dans les bâtiments municipaux a été adoptée.		
		3) Poursuivre et harmoniser les programmes municipaux des couches lavables actuels (2016) Élaborer un nouveau programme régional (2018)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Sept-Îles - 20 subventions octroyées en 2021 pour un montant total de 2 686,5 \$ de soutien financier aux familles participantes (21 900 \$ de versés en subvention depuis le début du programme) - Campagne de sensibilisation prévue n'a pas eu lieu en 2021 en raison de la Covid-19 - Page web de promotion du programme municipal Ville de Port-Cartier - 10 subventions octroyées en 2021 - Page web de promotion du programme municipal <i>Formation sur les couches lavables</i> - Poursuite du travail de sensibilisation de l'organisme À la source Sept-Îles : formations sur les couches lavables et accompagnement aux familles	<i>Accentuer la promotion des programmes existants de réduction : utilisation des couches lavables</i>	



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		4) Élaborer une nouvelle campagne de sensibilisation et développer les outils de communication Thèmes de campagnes planifiés par la MRC 2018-2020 : Consommation responsable et réduction à la source	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autre</i> Écopatrouille	2018-2021	En partie ●	MRC de Sept-Rivières - Mise en œuvre d'un programme scolaire niveau primaire et secondaire dans le cadre des activités de l'Écopatrouille 2018-2019 (230 élèves sensibilisés en 2019), activité de l'écopatrouille arrêtée en 2021 en raison de la pandémie Covid-19 - Aucune sensibilisation sur ce thème en 2021 (contexte Covid-19) - Page web de promotion de la réduction à la source Ville de Sept-Îles : - Campagne de sensibilisation prévue n'a pas eu lieu en 2021 en raison de la Covid-19 Ville de Port-Cartier : - Toute la population de la ville est sensibilisée via le site Web mis à jour régulièrement, les réseaux sociaux, et un grand panneau d'affichage au centre-ville.		
3	Maintenir les formations au compostage domestique ainsi que le service d'assistance opérationnelle pour les ménages ayant	Mesure dans l'attente d'un service de gestion des matières organiques plus large						
		1) Bonifier les outils de sensibilisation de l'Écopatrouille et les mettre en ligne sur le site Internet de la MRC et des municipalités	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Promotion générale du compostage sur le Web incluant des vidéos (page web) - Activités jeunesse de promotion du compostage, tel que livre de conte en ligne		<i>Résultats sondage</i> 96 % des citoyens compostent encore (2020) suite à l'achat de leur composteur dans les dernières années; 68 % des citoyens prévoient de continuer de composter suite

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
	déjà un composteur à domicile					Ville de Sept-Îles - Page web de promotion du programme incitatif sur le compostage domestique Ville de Port-Cartier : - Toute la population de la ville est sensibilisée via le site Web mis à jour régulièrement.		à l'arrivée des bacs bruns (compostage municipal). Selon les données 2017 et 2019, une moyenne de 19 % des citoyens s'adonne au compostage résidentiel; identification de quelques secteurs résidentiels plus favorables à cette pratique.
		2) Poursuivre les formations de groupe annuelles gratuites au compostage domestique	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Promotion du composteur domestique par les détaillants Lauremat et Canadian Tire - Aucune formation en 2021 (contexte Covid-19)		
		3) Maintenir les programmes existants de subventions au compostage domestique	MRC <i>Autres</i> Détaillants	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Renouvellement du programme de subvention au compostage domestique par la MRC en 2021 pour le territoire de Port-Cartier et Sept-Îles - Nombre de composteurs subventionnés en 2021 inconnus, 53 composteurs subventionnés en 2020 pour un total de 1 885 \$ de subvention - Plus de 1 250 composteurs subventionnés depuis les débuts du programme en 2008, soit plus de 43 750 \$ en aides financières Ville de Port-Cartier :	<i>Maintien du programme incitatif au compostage domestique jusqu'à ce qu'un service de collecte et de traitement des matières organiques soit en place</i>	Plus de 1 250 composteurs subventionnés depuis les débuts du programme en 2008, soit près de 43 750 \$ en subventions de la MRC



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						- Aucun composteur subventionné en 2021. - Une étude de faisabilité a montré que l'utilisation de la future plateforme de compostage de Sept-Îles est l'option la plus économique.		
		4) Poursuivre les formations au compostage domestique réalisées auprès des citoyens et le service d'accompagnement à domicile réalisées par l'Écopatrouille	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écopatrouille	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Aucune formation de groupe en 2021 (contexte Covid-19) - Suivis téléphoniques avec les citoyens ayant acheté des composteurs		
4	Poursuivre les actions de sensibilisation à l' herbicyclage et préparer le bannissement à l'élimination des retailles de gazon	Mesure dans l'attente d'un service de gestion des matières organiques plus large						
		1) Bonifier les outils de sensibilisation de l'Écopatrouille et les mettre en ligne sur le site Internet de la MRC et des villes	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée 2016-2017; ● Activités de suivi en continu	MRC de Sept-Rivières - Absence de sensibilisation en 2021 (contexte Covid-19) - Sondage 2019 incluant suivi de la pratique de l'herbicyclage - Page web de promotion de l'herbicyclage - La CPESI n'a pas donné de formation en 2021 (Covid-19) Ville de Sept-Îles : - Aucune sensibilisation spécifique à l'herbicyclage en 2021 Ville de Port-Cartier - Promotion de l'herbicyclage sur les réseaux sociaux et le panneau d'affichage de la ville		<i>Résultats sondage :</i> Une proportion de 75 % (2019) de la population ayant un gazon s'adonne à la pratique de l'herbicyclage. En 2009, c'était environ 65 % des citoyens qui pratiquaient l'herbicyclage à la maison.
		2) Poursuivre les campagnes de sensibilisations réalisées par l'Écopatrouille en partenariat avec la CPESI	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> CPESI	2016-2021	Non applicable			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
5	Poursuivre et accentuer les mesures de réemploi existantes sur le territoire de la MRC	1) Promouvoir les activités de réemploi existantes sur le territoire par les réseaux sociaux (page Facebook) et par les sites de ventes en ligne (ex. : Kijiji)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Port-Cartier - Développement du magasin de réemploi de l'écocentre Le Phare - Boutique en ligne présentant les offres disponibles au magasin de réemploi de l'écocentre Le Phare et possibilité d'achat en ligne - Activités de réemploi des textiles en bon état au Centre de bénévolat de Port-Cartier - Service de dons et d'achats de livres à la Bouquinerie du Cartier organisée par l'organisme Popco Ville de Sept-Îles - Entente de collaboration entre le magasin de réemploi de Port-Cartier et la Ville de Sept-Îles pour la récupération de matières de l'écocentre Sept-Îles vers Port-Cartier - Discussion entre Ressources Réinsertion Le Phare, Recyk & Frip et la Ville de Sept-Îles pour l'ouverture d'un magasin de réemploi à Sept-Îles - Poursuite des activités de réemploi à la friperie Recyk & Frip à Sept-Îles - Poursuite des activités de réemploi des textiles et menus articles au Centre de dépannage du Parc Ferland et à l'Envol Maison de la Famille (vêtements maternité, enfants, jouets)		
		2) Poursuivre la promotion des activités de réemploi existantes sur le territoire (ventes de garage, magasin de la déchetterie, babillards, etc.)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017-2021	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						- Poursuite des activités de réemploi de livres au Centre Alpha Lira - Organisme Vélo-Cité qui récupère depuis 2017 <i>Mesures en ligne de réemploi</i> - Accroissement du nombre de groupes Facebook dédiés à la vente de biens (réemploi) à Sept-Îles, Port-Cartier et Uashat mak Mani-utenam Ville de Sept-Îles (CPESI) - Diffusion de la liste des ventes de garage en cours sur le site Web de la Ville de Sept-Îles MRC de Sept-Rivières - Absence de sensibilisation en 2021 (contexte Covid-19)		
		3) Développer des filières de réemploi pour les matières ne trouvant pas preneur en région	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écocentre Le Phare	2017-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Port-Cartier - Développement du magasin de réemploi - Développement des filières de récupération par l'écocentre de Port-Cartier opéré par Ressource de réinsertion Le Phare (voir mesure 40) ○ Vente de bois (palettes et planches) ○ Vente de biomasse de jardin (paillis ou compost et biomasse industrielle)	<i>Favoriser l'essor de la filière de réemploi à Sept-Îles notamment par des partenariats entre organismes, la commission scolaire et la municipalité (volet écocentre)</i>	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						Ville de Sept-Îles - Projet en élaboration d'un magasin de réemploi pour Sept-Îles - Valorisation des résidus verts en paillis et distribution gratuite aux citoyens - Entente continue avec la friperie Recyk & Frip à Sept-Îles - Collaboration et assistance du département environnement pour les opérations de réemploi - Contribution financière pour la manutention et le transport du textile		
		4) Encourager le tri et la valorisation des matières recueillies dans les écocentres/déchetteries	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur MRC</i>	2017-2021	Réalisée en continu ●			
6	Réviser les modalités de gestion des résidus encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	1) Réaliser une analyse des modalités de gestion des résidus encombrants valorisables pour les détourner de l'enfouissement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur MRC</i>	2016-2017	Réalisée 2016-2017; ●	- Aucune modification apportée au service actuel de collectes des encombrants - Aucune modification des filières de récupération actuelles Ville de Sept-Îles - Réflexion quant au service et aux modalités de collecte des encombrants sur son territoire - Promotion des activités de collecte des encombrants (réseaux sociaux et site web) - Page web de la campagne annuelle de grand nettoyage	<i>Maintenir les collectes les encombrants gratuitement dans des périodes spécifiques et prévoir des frais pour les collectes sur appel supplémentaires; assurer les activités de communication adéquates pour diffuser cette nouvelle disposition</i>	Services actuels : Écocentres ouverts à l'année, collecte annuelle des encombrants (2 fois par an pour Port-Cartier) et collecte sur demande pour tous les secteurs
		2) Optimiser les modalités de collecte des résidus encombrants en fonction des résultats de l'analyse	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur MRC</i>	2017	En cours ●		<i>Arrimer les activités de collecte des encombrants avec celles d'un futur magasin de</i>	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						- Service de l'Écopatrouille suspendu en 2021 en raison de la Covid-19 Ville de Port-Cartier - Nouvelle page web des collectes spéciales - Promotion des activités de collecte des encombrants MRC de Sept-Rivières - Promotion des activités de collecte des encombrants	<i>réemploi afin de maximiser la récupération des matières</i>	
7	Poursuivre la promotion d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	1) Promotion des événements écoresponsables sur le territoire de la MRC (festival, colloque, événement sportif, actions communautaires)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> CPESI	2016-2021	Réalisée en continu ●	<i>Accompagnement virage vert dans les événements</i> - Accompagnements auprès des organisateurs d'événements - Promotion de l'outil d'accompagnement électronique disponible pour les événements - Page web et Guide Pour un virage vert dans les événements <i>Sensibilisation par l'Écopatrouille</i> - Aucune sensibilisation en 2021, événements annulés (contexte Covid-19) Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Pas de distribution de bacs en 2021, événements annulés (contexte Covid-19) - Sensibilisation via les réseaux sociaux, le journal, des communiqués dans les médias et les sites Web	<i>Ajuster la réglementation afin de bannir définitivement les plastiques à usage unique dans les événements qui nécessitent un permis ou qui bénéficient d'une aide financière municipale sur le territoire de la MRC</i>	
		2) Mise à jour et distribution du guide « Pour un virage vert dans les événements » de l'Écopatrouille	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> CPESI (distribution)	2016-2021	En partie ●			
		3) Fournir les contenants de récupération et le service de collecte des matières recyclables pour les événements sur le territoire	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●			
		4) Poursuivre les démarches d'accompagnement et d'ISE auprès des organisateurs d'événements.	MRC <i>Autres</i> Écopatrouille CPESI	2016-2021	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
8	Poursuivre les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille en les bonifiant en fonction des nouveaux enjeux régionaux de la MRC et s'assurer de leur suivi durant toute l'année	1) Revoir l'organisation de l'Écopatrouille pour poursuivre les activités durant toute l'année	MRC	2016	En partie ●	Aucune Écopatrouille en 2021 en raison de la pandémie Covid-19.	Accentuer la communication des résultats des activités de sensibilisation de l'Écopatrouille auprès des décideurs et de la population	
		2) Définir les objectifs annuels de l'Écopatrouille et les nouvelles activités à prioriser	MRC	2016-2021	Réalisée en continu ●	Aucune Écopatrouille en 2021 en raison de la pandémie Covid-19.		
		3) Développer de nouveaux outils de communication en fonction des nouveaux enjeux régionaux du PGMR : - Programmes de gestion des matières organiques - Bannissement du papier, carton, bois et matières organiques - Gestion des déchets de CRD	MRC Collaborateurs Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	2016-2021	Réalisée en continu ●	Pas de création de nouveaux outils en 2021 (contexte Covid-19)		
		4) Mise en œuvre de l'Écopatrouille	MRC	2016-2021	Réalisée en continu ●	Sensibilisation par l'Écopatrouille MRC de Sept-Rivières - Aucune sensibilisation par l'Écopatrouille en 2021 (contexte Covid-19) - Activités jeunesse mises en pause. Seulement la distribution de livres jeunesse dans toutes les écoles primaires de Port-Cartier et Sept-Îles a eu lieu en 2021 (les thèmes abordés sont RDD, le recyclage, le compostage domestique et les dépotoirs clandestins)		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
9	Poursuivre la promotion de la récupération des résidus verts (feuilles mortes et arbres de Noël) par les services et programmes existants	1) Poursuivre les collectes spéciales de résidus verts (feuilles mortes) et promouvoir l'apport volontaire aux écocentres et aires de réception	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateurs</i> MRC (signalisation et sensibilisation) Écopatrouille	2016-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Port-Cartier (Écocentre Le Phare) - Valorisation des résidus verts. Les données sont non comptabilisées par Le Phare. Le projet de modernisation du centre de tri permettra d'obtenir l'information (attente de l'accord de subvention) Ville de Sept-Îles - 1 290 tonnes de résidus verts collectées à l'écocentre, aux ARMR et à la déchetterie du LET en 2021 - Redistribution aux citoyens (quantité inconnue puisque non pesée) sous forme de copeaux/paillis		Demande de subvention réalisée pour le centre de tri Le Phare en 2021-2022. En attente de la signature de la convention. Demande de subvention pour l'écocentre de Sept-Îles sera déposée à l'été 2022. Construction et mise en opération de l'ARMR de Gallix en 2023.
		2) Promouvoir l'apport volontaire des arbres de Noël à l'écocentre de Sept-Îles et à la déchetterie de Port-Cartier et s'assurer de la valorisation des matières recueillies	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateurs</i> MRC (signalisation et sensibilisation)	2016-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Sept-Îles - Publicités concernant les points de dépôts des arbres de Noël (médias sociaux, bulletin municipal, communiqué, site Web) - Page web de promotion des services de récupération Ville de Port-Cartier : - Promotion des points de dépôt pour les arbres de Noël		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
10	Compléter la mise en place de la récupération des matières recyclables dans tous les espaces publics	1) Lister les espaces publics couverts et non couverts, inventorier les équipements en place, faire le suivi de l'utilisation des poubelles orphelines	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écopatrouille	2016	Réalisée ●	Ville de Port-Cartier - 100 % des lieux publics gérés par la municipalité sont intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables; présence résiduelle de poubelles orphelines à corriger Ville de Sept-Îles - 100 % des lieux publics gérés par la municipalité sont intégrés dans un programme de récupération des matières recyclables (bacs à trois voies, duobacs)		
		2) Piloter une demande de financement auprès de la Table de récupération hors foyer Programme « Aires publiques municipales »	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2016	Réalisée ●	Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Financement obtenu et projets mis en œuvre en 2016		
		3) Faire l'installation de ces équipements et mise en place de la signalisation	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2017	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Soutien dans le choix des équipements - Réalisation des affiches de signalisation uniformisée - Sondage auprès des usagers des aires publiques réalisé par l'Écopatrouille en 2016-2017		
		4) Promouvoir la bonne utilisation de ces installations	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écopatrouille	2017-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Aucune sensibilisation en 2021 (contexte Covid-19) Ville de Port-Cartier et de Sept-Îles - Sensibilisation via le site Web et les réseaux sociaux		En raison de la pandémie Covid-19, les activités de sensibilisation ont dû être arrêté.



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		5) Faire le suivi de leur utilisation et valider les nouveaux besoins éventuels pour chaque année	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Inventaire terrain et sondage auprès des usagers des aires publiques en 2016 et 2017		
11	Analyser les options de gestion des déchets, des matières recyclables et des matières organiques	1) Réaliser une étude d'optimisation de la gestion des matières résiduelles notamment pour réduire les coûts liés à la gestion des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier	2017	Réalisée ●	Ville de Port-Cartier - Réalisation d'une étude pour le choix d'un scénario de traitement des matières organiques. L'étude recommande de traiter la matière organique conjointement avec la Ville de Sept-Îles via la future plateforme de compostage.		
		2) Mettre en œuvre les résultats de l'étude d'optimisation de la gestion des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier	2021	En cours ●			
12	Optimiser le transport des matières résiduelles entre les lieux de génération et les lieux de traitement (LET et centre de tri)	1) Analyser et optimiser les circuits de collecte des déchets et des matières recyclables entre les deux villes	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Centre de tri Le Phare LET	2017-2021	En cours ●	MRC de Sept-Rivières, Ville de Sept-Îles et Centre de tri Le Phare - Projet de réduction des rejets et d'optimisation du transport du centre de tri vers le LET réalisé en 2017 incluant la caractérisation des rejets	<i>Arrimer les contrats de collecte entre les municipalités afin qu'ils se terminent aux mêmes dates pour ainsi faciliter l'optimisation du transport inter municipalité</i>	En 2021, les discussions sont toujours en cours entre les deux villes.
		2) Analyser et optimiser le transport des conteneurs provenant de la déchetterie vers le LET	Ville de Port-Cartier <i>Autres</i> Écocentre Le Phare LET	2017-2021	En cours ●	Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Discussion inter municipalité sur les pistes de solution pour établir une collaboration pour le partage des transports entre les deux villes - Modalités d'amélioration des options de transport préalables à l'établissement du service de collecte des matières organiques entendues en 2019-2020		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
13	Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) par apport volontaire dans les installations existantes	1) Poursuivre la promotion des services existants pour la collecte et la récupération des RDD (écocentres et déchetterie)	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écocentre Le Phare Écopatrouille CPESI	2016- 2021	Réalisée en continu ●	Ville de Port-Cartier - 29,3 tonnes de RDD récupérées et traitées à l'écocentre le Phare en 2021 - Élargissement des matières acceptées à l'ARMR de Rivière- Pentecôte aux produits électroniques usagés		
		2) Poursuivre la sensibilisation à la récupération des RDD lors des campagnes de l'Écopatrouille (mise à jour de l'aide-mémoire résidentiel)	MRC <i>Autre</i> Écopatrouille	2016- 2021	Réalisée en continu ●	Ville de Sept-Îles - 46 tonnes de RDD récupérées à l'écocentre de Sept-Îles et 1,41 tonnes à la déchetterie du LET en 2021 - Promotion des services : publicités dans le bulletin municipal, le journal local et les médias sociaux - Page web de promotion des services <i>Promotion des services</i> - Distribution du Guide de l'écocitoyen (voir mesure 19)		
14A	Suivre et optimiser la gestion des boues des fosses septiques sur le territoire	1) Réaliser une analyse actuelle et future des besoins comprenant l'inventaire des fosses septiques pour chaque municipalité	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017	Réalisée ●	Ville de Port-Cartier - Établissement d'un inventaire des fosses septiques du territoire	<i>Construction et installation des équipements prévues en 2024- 2025 pour Port-Cartier et Sept- Îles</i>	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		2) Réaliser une analyse de la qualité des boues par une caractérisation	Ville de Sept-Îles	2017	Réalisée en continu ●	Ville de Sept-Îles - Les boues de fosses septiques seront traitées à la future plateforme de compostage prévu pour 2024-2025 - Travaux de réfection pour maintenir les installations en place ont été réalisés selon un plan de maintenance - Suivi des provenances et des demandes pour optimiser l'espace utile selon les besoins du territoire		
		3) Suivre le fonctionnement des installations à l'aide d'inspections	Ville de Sept-Îles	2017	Réalisée en continu ●			
		4) Optimiser le traitement de gestion des boues de fosses septiques en analysant la faisabilité d'un projet de mise à niveau des installations	Ville de Sept-Îles	2020	Réalisée ●			
14B	Déterminer les sites de recyclage des boues de fosses septiques et des boues municipales et développer des projets de restauration de lieux dégradés	1) Rechercher les sites potentiels	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> ITUM <i>Autres</i> Industries Agriculteurs MERN MDDELCC MTQ	2017	Réalisée ●	MRC, Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Analyse des sites de restauration potentiels au niveau des sablières (voir piste d'action no 4)		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		2) Informer et concerter les utilisateurs potentiels sur l'utilisation des boues pour leurs projets de restauration	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> ITUM <i>Autres</i> Industries Agriculteurs MERN MDDELCC MTQ	2017	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Rencontres avec le MAPAQ, certaines grandes entreprises et ITUM de 2016 à 2018		
		3) Analyser les sites potentiels de restauration	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> ITUM <i>Autres</i> Industries Agriculteurs MERN MDDELCC MTQ	2018	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Analyse des sites de restauration potentiels au niveau des sablières en 2018-2019		
		4) Développer des projets de recyclage selon la qualité et la quantité des boues vidangées	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateurs</i> MRC ITUM <i>Autres</i> Industries Agriculteurs	2019	En cours ●	MRC de Sept-Rivières - Élaboration d'un projet de restauration partielle de cinq sablières sous la gestion de la MRC, réalisation d'un Plan de restauration environnemental et préparation d'une demande de certificat d'autorisation pour le MELCC		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
			MERN MDDELCC MTQ			- Réception du certificat d'autorisation en 2020 Ville de Port-Cartier - Réalisation d'un projet de démonstration conjoint avec la MRC de Sept-Rivières de restauration partielle d'une sablière avec le recyclage de boues municipales et de copeaux d'écocentre Ville de Sept-Îles - Suivi d'un projet de recyclage des boues municipales et de restauration sur l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire et report de projet conjoint avec la MRC quant aux sablières à restaurer - Élaboration d'un projet de traitement des boues avec des sacs filtrants associé au projet de compostage municipal		
15	Planter une plateforme de compostage ouvert au LET de Sept-Îles et mettre en œuvre les activités de compostage en deux phases (résidus verts et résidus alimentaires)	1) Préciser le scénario de gestion des matières organiques en deux phases : Phase 1 : résidus verts : 2016-2017 Phase 2 : résidus alimentaires : 2018-2019	Ville de Sept-Îles	2016-2017	Réalisée ●	Ville de Sept-Îles - Plateforme de compostage sera construite en 2023 pour une mise en opération en 2024-2025 MRC de Sept-Rivières - Création et animation d'un groupe de travail sur les matières organiques avec les municipalités/ITUM et d'un sous-comité responsable du volet communication	<i>Amorcer les activités de communication auprès de la population et des milieux</i>	Analyse préliminaire réalisée en 2013 et résultats intégrés au PGMR révisé

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		2) Identifier les sources de financements potentiels (PTMOBC, financements privés)	Ville de Sept-Îles	2016-2017	Réalisée ●	Ville de Sept-Îles - Dépôt d'une demande d'aide financière auprès du <i>Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage</i> (PTMOBC) et réponses aux questions complémentaires du MELCC		
		3) a. Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques (Achat des bacs bruns) 3) b. Déployer la collecte et transport des matières organiques (Appel d'offres/Choix du soumissionnaire, octroi du contrat)	Ville de Sept-Îles	2018-2021	En cours ●	Ville de Sept-Îles - Étude préparatoire pour la gestion des matières organiques réalisée incluant les modalités de mise en œuvre - Établissement des plans et devis d'ingénierie pour la construction du site de traitement des matières organiques		
		4) Élaborer et mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	MRC Ville de Sept-Îles	2018-2021	En cours ● (volet planification)	Ville de Sept-Îles - Participation au groupe de travail de la MRC sur la gestion des matières organiques - Mise en œuvre de la collaboration pour implantation du service en 2024 - Page web concernant le futur service de traitement des matières organiques		Sondage 2019 : 73 % des citoyens de la MRC sont favorables à l'implantation de la collecte des matières organiques; 62 % des citoyens s'intéressent au compostage
		5) Construction de la plateforme	Ville de Sept-Îles	2018-2021	En cours ● (volet planification)	Ville de Sept-Îles - Plan et devis complété en 2021 - Amorce de la planification et attente de l'autorisation	<i>Construction des infrastructures en 2023</i>	Le système a été confirmé, les plans et devis ont été complétés en totalité.

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						ministérielle pour la construction de la plate-forme de compostage prévu pour 2023		
		6) Mise en opération de la plateforme	Ville de Sept-Îles	2018-2021	Non réalisée ●	Ville de Sept-Îles - Construction de la plateforme prévue pour 2023, mise en opération en 2024	Mise en action du service en 2024 pour les secteurs résidentiel et ICI	
16	Valider le système de gestion des matières organiques à Port-Cartier en fonction des résultats de l'analyse des options de gestion des matières résiduelles	1) Présenter les résultats de l'étude d'analyse de gestion des matières organiques aux élus	Ville de Port-Cartier	2017	Réalisée ● (choix de l'option)	Ville de Port-Cartier - Choix du système de gestion des matières organiques - Envoi d'une lettre d'intention concernant l'utilisation de la future plateforme de compostage de la Ville de Sept-Îles (pour 5 années) - Définition des modalités de collaboration entre les deux municipalités - Participation au groupe de travail de la MRC sur la gestion des matières organiques - Mise en œuvre de la collaboration pour implantation du service en 2024 - Début de la collecte des matières organiques prévu en 2024, après l'ouverture de la plateforme	Élaboration d'une campagne promotionnelle conjointe	Rencontres du groupe de travail sur les matières organiques pour s'arrimer sur les communications.
		2) a. Achats des équipements pour la gestion des matières organiques		2018-2021	En cours ●			
		2) b. Déployer la collecte et transport des matières organiques (Appel d'offres/Choix du soumissionnaire, octroi du contrat)						
		3) Mettre en œuvre une campagne d'information et de sensibilisation auprès des citoyens suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	MRC	2019	En cours ● (planification)			
		4) Implanter le système de traitement retenu	Ville de Port-Cartier	2019-2021	Non réalisée ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
17	Valider le système de gestion des matières organiques des résidents du Lac Daigle (implantation de composteurs modulaires ou adhésion au programme de la Ville de Sept-Îles)	1) Réaliser une estimation des quantités de matières organiques générées sur le secteur du Lac Daigle et identifier les sources de financements potentiels (ACDC, financements privés)	MRC (TNO)	2019	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Choix du système de gestion des matières organiques - Envoi d'une lettre d'intention concernant l'utilisation de la future plateforme de compostage de la Ville de Sept-Îles pour les résidences du Lac Daigle	Élaboration d'une campagne promotionnelle conjointe	Rencontres du groupe de travail sur les matières organiques pour s'arrimer sur les communications.
		2) Faire les soumissions auprès de fournisseurs d'équipements de traitement	MRC (TNO)	2021	-			
		3) Implanter le ou les équipements de traitement retenus (environ 130 personnes)	MRC (TNO)	2021	Non réalisée ●			
		4) Mise en opération	MRC (TNO)	2019-2021	Non réalisée ●			
18	Adapter les modalités de collectes des matières organiques dans les municipalités et optimiser le calendrier des collectes d'ordures et de matières recyclables en fonction des nouveaux services	1) Identifier et favoriser la mise en place des recommandations de l'étude d'optimisation (Étude firme SM) pour la Ville de Sept-Îles	Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> ITUM	2016	Réalisée ●	- Modalités incluses dans l'entente intermunicipale (Ville de Sept-Îles, ITUM, MRC) - Discussion amorcée au niveau du groupe de travail sur les matières organiques Ville de Sept-Îles - Plusieurs scénarios ont analysé afin de statuer sur un calendrier qui sera inclus pour le renouvellement de	À venir lors de l'implantation du service en 2024	
		2) Définir les modalités optimales de collecte selon les nouveaux programmes (gestion des matières organiques)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2019	Réalisée ●			



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		3) Adapter les calendriers de collecte des autres matières résiduelles (déchets et matières recyclables) et les diffuser	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2019	En cours ●	l'entente de la collecte prévu pour la fin 2022. Ville de Port-Cartier - Programmation de réunions sur le lancement de la campagne de communication pour des fins de sensibilisation de la population - Début de réflexions sur l'organisation des collectes (calendrier de la collecte à 3 voies)		
		4) Réviser et modifier les contrats de collecte municipaux des matières résiduelles en fonction des nouveaux programmes	Ville de Sept-Îles Autre Firme externe	2018	En cours ●			
19	Poursuivre la mise à niveau et l'optimisation des écocentres et aires de réception des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation par les citoyens	1) Uniformiser les types de matières acceptées, la terminologie utilisée et la signalisation (pictogrammes) dans les écocentres et aires de réception des matières résiduelles	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles Collaborateur MRC (signalisation) Autres Écocentre (déchetterie) Le Phare	2016	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Affiches de signalisation pour toutes les catégories de matières (total de près de 40 affiches disponibles à ce jour) - Mise à jour annuelle (MRC, VPC, VSI, ITUM) de l'aide-mémoire (Guide de l'écocitoyen) incluant l'ensemble des sites de récupération municipaux sur le territoire de la MRC et de la communauté autochtone Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Élargissement des matières acceptées à l'ARMR de Rivière-Pentecôte (entente l'ARPE Québec pour l'ajout du matériel électronique) - Affichage harmonisé à l'écocentre de Port-Cartier et poursuite de		Sondage 2019 : Les principaux matériaux dont les citoyens se départissent aux écocentres sont les matériaux de construction (28 %), le bois (27 %) et les résidus verts (22 %).

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						l'affichage standardisé dans les sites de récupération de Sept-Îles - Demande de financement pour l'optimisation de l'écocentre Le Phare réalisée en 2021-2022 - Organisation de porte ouverte à l'écocentre Le Phare en 2021-2022 Ville de Sept-Îles - Poursuite du service de récupération des appareils frigorifiques - Poursuite du programme de récupération des carcasses d'animaux (début en 2017-2018) - Demande de financement pour l'optimisation de l'écocentre sera déposée à l'été 2022		
		2) Mettre à niveau les aires de réceptions (écocentres périphériques) : Gallix et Clarke City	Ville de Sept-Îles	2016-2021	En cours ●	Ville de Sept-Îles - Poursuite de la mise en œuvre de la récupération aux aires de réception des matières résiduelles (ARMR) – secteur Clarke et Moisie par la Ville de Sept-Îles - Projet d'implantation d'une ARMR à Gallix construction et mise en opération en 2023 ITUM - Élaboration d'un projet d'implantation d'un écocentre à Mani-utenam en 2022 (projet mis en pause suite à des consultations publiques)	Ville de Sept-Îles : Mise en place d'un ARMR dans le secteur de Gallix prévue en 2023	Ouverture des sites de récupération municipaux 2007 : Écocentre Le Phare 2013 : ARMR Moisie 2014 : Écocentre SI 2015 : ARMR Pentecôte 2016 : ARMR Clarke 2023 : ARMR Gallix

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		3) Promouvoir l'utilisation de ces sites auprès des usagers (3 écocentres et 4 aires de réception)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écopatrouille	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Promotion de l'utilisation des services des écocentres et ARMR Ville de Port-Cartier - Sensibilisation via les réseaux sociaux, le journal, des communiqués dans les médias et les site Web Ville de Sept-Îles - Environ 13 000 aide-mémoires distribués aux résidents (Guide de l'écocitoyen) - Sensibilisation via les réseaux sociaux, le journal, des communiqués dans les médias et les site Web		<i>Sondage 2019</i> - 77 % des répondants de Port-Cartier et Sept-Îles utilisent les services des écocentres. À Uashat mak mani-utenam, seulement en 30 % des citoyens sondés utilisaient les services municipaux de la ville de Sept-Îles. - Le degré d'appréciation des heures d'ouverture et du service offert par les écocentres sont de 64 % et 82 % respectivement. - Les principaux matériaux dont les citoyens se départissent aux écocentres sont les résidus verts (22 %), les matériaux de construction (28 %), le bois (27 %) ainsi que les matières recyclables (19 %). - 64 % de la population utilise le Guide de l'Écocitoyen (aide-mémoire) reçu par la poste.

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		4) Réaliser un suivi annuel des statistiques des écocentres et aires de réception des matières résiduelles (fréquentation, type de matières récupérées, projets d'optimisation)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisé en continu ●	Ville de Sept-Îles - Suivi statistique détaillé pour tous les sites de récupération, mise en place de suivi spécifique pour document des cas particuliers en vue de s'ajuster - Diffusion des rapports de suivi des sites de récupération au conseil municipal Port-Cartier - Le nombre d'entrées à l'écocentre Le Phare en 2021 est inconnu. Sept-Îles - 22 153 entrées à l'écocentre de Sept-Îles en 2021 - 302 entrées à la déchetterie du LET en 2021 - Le nombre d'entrées au AMRM Moisie Clarke et Gallix est inconnu.		
20	Poursuivre les actions menées pour la lutte aux dépotoirs clandestins sur l'ensemble du territoire de la MRC	1) Poursuivre les rencontres du sous-comité régional de gestion des dépotoirs clandestins	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM <i>Autres</i> CRECN, Usagers du territoire	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières, Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - 1 réunion avec le groupe de travail sur les dépotoirs clandestins (avril 2021) - Campagne de la MRC au niveau du signalement de dépotoirs clandestins au printemps-été 2021 - Installation d'affiches de sensibilisation aux dépotoirs clandestins et à la promotion des écocentres sur les principaux chemins d'accès au territoire.	<i>Poursuivre la diffusion des campagnes concernant les dépotoirs clandestins au-delà de l'échéancier afin d'assurer la rétention du message et de diffuser les résultats obtenus</i>	Le mandat lié au dépotoir clandestin est maintenant sous la responsabilité d'Environnement Côte-Nord.

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		2) Établir une campagne de sensibilisation adaptée à la problématique des dépotoirs clandestins et aux usagers du milieu	MRC Collaborateurs Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2018	Réalisée ●	<i>Campagne à l'égard des dépotoirs clandestins</i> - Poursuite de campagne publicitaire concernant le signalement de dépotoirs clandestins : www.combattezlefleau.com - Environnement Côte-Nord a repris le mandat lié au dépotoir clandestin - Communiqué de presse de clôture du projet - Parutions dans les médias : Ville de Port-Cartier : parution Facebook (2) Ville de Sept-Îles : Parution Facebook (1) MRC de Sept-Rivières : parutions Facebook (5) <i>Projet de nettoyage de 10 secteurs prioritaires de dépotoirs clandestins</i> - Réalisé par le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord à l'été 2019 - 29 dépotoirs clandestins nettoyés dans 10 secteurs, dont 3 à Port-Cartier et 7 à Sept-Îles - 312 tonnes de matières récoltées en milieux naturels - Plantations d'arbres sur les sites nettoyés <i>Campagne de sensibilisation pour la lutte contre les dépotoirs clandestins</i> MRC de Sept-Rivières	<i>Relance de la campagne publicitaire sur le signalement</i> <i>Pose de panneaux indiquant les sites nettoyés</i> <i>Pose de panneaux de sensibilisation à la protection des milieux naturels et à l'utilisation des services des écocentres dans les principaux chemins de pénétration du territoire</i>	<i>Résultats sondage 2019</i> - 66 % des répondants avaient pris connaissance des campagnes contre les dépotoirs clandestins réalisées activement par la MRC de Sept-Rivières depuis 2017. - Le tiers des répondants n'étaient pas au courant du problème des dépotoirs clandestins sur le territoire avant la visite. - 54 % des citoyens ne savaient pas quoi faire s'ils se retrouvaient devant un dépôt illégal en nature avant l'intervention de sensibilisation

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
						- Aucune sensibilisation terrain en 2021 (contexte COVID-19) - 3 ateliers de formation jeunesse différents selon le niveau scolaire en 2019 - Diffusion d'un livre de conte jeunesse sur la problématique - 688 jeunes sensibilisés directement par un atelier de l'Écopatrouille en 2019 (715 en 2018)		
		3) Encourager les mécanismes de dénonciation et de suivi des plaintes	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Inspecteurs en environnement	2016-2018	Réalisée en continu ●	<i>Signalement</i> - Plateforme de signalisation des dépotoirs clandestins : www.combattezlefleau.com (Environnement Côte-Nord) - Formation du département d'urbanisme de la Ville de Sept-Îles et de la Ville de Port-Cartier - Formation d'un réseau des observateurs formés d'organisations volontaires pour le signalement MRC de Sept-Rivières, Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Mise en œuvre de la procédure de signalement concertée par les départements désignés pour la réception des signalements - Utilisation d'un formulaire de signalement dédié aux répondants désignés	<i>Poursuite des campagnes de promotion du signalement (Environnement Côte-Nord)</i>	



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
		4) Assurer la mise en œuvre de la réglementation par une surveillance du territoire par des inspecteurs en environnement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2018	En partie ●	MRC de Sept-Rivières et Ville de Sept-Îles - Visites terrain d'inspection pour la mise à niveau des connaissances sur la problématique dans les secteurs les plus touchés Ville de Port-Cartier et Sept-Îles - Inspection terrain lors de demandes/plaintes par les inspecteurs en urbanisme MRC de Sept-Rivières - Création d'une plateforme centralisée de signalement - Élaboration d'un projet de fermeture de chemins utilisés par les contrevenants (mise en œuvre en 2021)		
21	Mettre à jour et harmoniser les règlements municipaux en vigueur , incluant la gestion des dépotoirs clandestins et le bannissement des matières ayant une filière de récupération bien établie	1) Faire la synthèse des éléments réglementés pour chaque ville	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2016-2021	En cours ●	Ville de Port-Cartier - Mise à jour des règlements de gestion des matières résiduelles en cours		
		2) Harmoniser le contenu des règlements dans chaque ville	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2016-2021	En cours ●			



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
22	Assurer le suivi de la mise en application des règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles	1) Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Inspecteurs en environnement	2016-2021	En cours ●	Ville de Sept-Îles - Utilisation du système RFID pour la gestion de la collecte - Documentation des mauvaises pratiques, envois de lettre et discussion avec les gens concernés Ville de Port-Cartier - Utilisation de système de suivi RFID annulé par manque de moyen	<i>Développement d'un projet de suivi réglementaire auprès de la clientèle résidentielle et actions de communication associée</i>	
23	Harmoniser l'information liée à la gestion des matières résiduelles en ligne sur les sites Internet des deux villes et de la MRC	1) Faire un bilan des informations disponibles sur chaque site Internet (villes et MRC)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016	Réalisée ●	- Poursuite de la concertation avec la VPC, la VSI, ITUM et Ressource de réinsertion Le Phare	<i>Diffuser de manière structurée les bons coups des municipalités et de la MRC à l'égard de la mise en œuvre du PGMR</i>	
		2) Définir les informations obligatoires à afficher et leur présentation	MRC	2016	Réalisée ●			
		3) Faire les modifications et mettre en ligne les nouveaux sites Internet	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016	En partie ●			



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
ITUM - 1	Approfondir l'inventaire des quantités de matières résiduelles de la communauté	- Collecter les données d'élimination et de la collecte sélective des matières recyclables - Collecter les données existantes des quantités des autres matières résiduelles récupérées - Réaliser l'inventaire des matières résiduelles de la communauté - Identifier les limites de l'inventaire et les données manquantes	ITUM Collaborateur MRC	2016	Réalisée ●	Les quantités de matières résiduelles de la communauté ont été intégrées à l'inventaire 2020 du projet de PGMR révisé.		
ITUM - 2	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau résidentiel pour les résidences non-desservies à Uashat et Mani-utenam	- Acquisition et distribution des bacs de recyclage aux citoyens - Distribuer un aide-mémoire des matières recyclables aux citoyens nouvellement desservis - Fournir les adresses à la MRC pour assurer la sensibilisation par l'Écopatrouille	ITUM	2016	Réalisée ●	- 100 % des résidences desservies par la distribution de bacs complétant le réseau de collecte - Analyse des tracés de collecte suivant l'implantation d'un système de dispositifs électroniques sur tous les bacs résidentiels		Implantation des dispositifs électroniques sur les bacs en 2015

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable(s) Collaborateurs Autres	Année	État de réalisation			
ITUM - 3	Implanter un site de dépôt des RDD à Mani-utenam	- Planter un site de dépôt pour tous les RDD - Assurer la surveillance et l'entretien de ce site - Promouvoir l'utilisation de ce site auprès des usagers	ITUM	2016	En cours ●	- Projet de construction d'un écocentre à Mani-utenam en élaboration (mis en pause suite à des consultations publiques) - Utilisation de l'ARMR de Moisie et de l'écocentre de Sept-Îles par la communauté MRC de Sept-Rivières - Projet de collaboration avec ITUM pour le choix des sites, les matières acceptées et la réalisation d'un sondage auprès des résidents (Écopatrouille)		Résultats du sondage 2019 sur l'utilisation de l'écocentre : - Seulement 30 % des résidents de Uashat mak Mani-utenam utilisent le service de l'écocentre Sept-Îles
ITUM - 4	Valider le système de gestion des matières organiques des résidents de Uashat mak Mani-utenam		ITUM	2021	Réalisée ●	Innu Takuaihan Uashat mak Mani-utenam - Choix du système de gestion des matières organiques - Envoi d'une lettre d'intention concernant l'utilisation de la future plateforme de compostage de la Ville de Sept-Îles - Participation au groupe de travail sur les matières organiques avec la MRC et les Villes de Port-Cartier et Sept-Îles		Construction de la plateforme de compostage prévue pour 2023, mise en opération en 2024.



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

Tableau 2. Suivi des mesures du secteur industries, commerces et institutions (ICI)

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
SECTEUR ICI								
24	Réaliser une étude de caractérisation des matières résiduelles provenant des secteurs ICI envoyées au LET de Sept-Îles et des matières recyclables envoyées au centre de tri de Port-Cartier	Mesure complémentaire à la mesure N° 1 du secteur résidentiel						
		1) Réaliser des caractérisations des matières résiduelles enfouies selon les catégories suivantes : PCPVM, matières organiques, bois, et RDD, débris de CRD -Prévoir une caractérisation de référence et une caractérisation de suivi pour valider l'évolution suite à la mise en œuvre du PGMR : 2 caractérisations : 2016 et 2020	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> LET de Sept-Îles Centre de tri Le Phare	2016 et 2021	En partie ●	Voir mesure 1 MRC de Sept-Rivières - Appel d'offres réalisé en 2017 - Soumissions reçues dépassant les coûts prévus au budget - Réalisation d'une nouvelle méthodologie en 2018 axée sur les gisements prioritaires envoyés à l'enfouissement (LET) : ○ Rebuts mélangés (ordures) ○ Rebuts CRD - Réalisation d'une étude de caractérisation des résidus en provenance des ICI au LET	Voir mesure 1	
25	Mettre en place une « Table de concertation sur la gestion des matières résiduelles » par secteur (industriel,	1) Identifier les parties prenantes dans chaque secteur : I, C et I - Valider leur intérêt à intégrer cette nouvelle structure - Identifier la personne responsable de l'organisation des rencontres et du suivi	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Parties prenantes du secteur ICI	2016	Réalisée ●	<i>Mise en œuvre de la Table de concertation en gestion des matières résiduelles</i> - 11 organisations génératrices ou gestionnaires de matières résiduelles - 10 partenaires économiques, environnementaux et techniques	<i>Favoriser l'essor de projets d'économie circulaire notamment pour les matières recyclables (ex. : verre, carton) et les matières ayant des filières locales de récupération</i>	



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
	commercial et institutionnel) visant à développer des pratiques de synergie entre les différents acteurs	2) Définir les modalités de rencontres (fréquence, secteurs visés, format, supports, etc.) et l'organisation générale de la Table (objectifs, rôles et objectifs)	MRC	2016	Réalisée ●	<i>Rencontres</i> - Aucune rencontre en 2021 - Suivi des projets amorcés	(ex. : bois)	
		3) Organiser les rencontres de la Table 1 fois par année Phase 1 : 2016 secteur industriel Phase 2 : 2017 secteur commercial et institutionnel	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Parties prenantes du secteur ICI	2016-2017	Réalisée en continu ●			
		4) Faire un suivi des rencontres de la Table : transmettre les comptes rendus des rencontres aux participants et production d'une synthèse annuelle	MRC	À chaque rencontre	Réalisée en continu ●			
		5) Mettre en avant les projets développés dans le cadre de la Table (communication spécifique)	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Parties prenantes du secteur ICI	1 fois par année	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
25 B	Mettre en place un projet de transition vers l'économie circulaire		MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Parties prenantes du secteur ICI	Non prévue	Réalisée ●	<i>Réalisations</i> - Inventaire des gisements de matières résiduelles générées auprès de 11 ICI - 47 « fiches-matières » réalisées - 5 gisements prioritaires identifiés <i>Projets en cours</i> - Projets de restauration de sites dégradés (matières ciblées : bous municipales, résidus de bois d'écocentre, copeaux forestiers, bentonite) - Valorisation locale de dormants de chemin de fer - Réduction des certains rejets de centre de tri et valorisation locale des matières recyclables MRC de Sept-Rivières - Maillage et accompagnement technique, financier et économique en vue de la mise en place des synergies - Sollicitation de nouvelles organisations pour assurer la pérennité de la démarche		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
26	Promouvoir les services et les programmes offerts aux ICI et optimiser les modalités de transmission des informations des ICI vers les municipalités	Mesure évolutive en fonction des nouveaux programmes et services municipaux à l'intention des ICI						
		1) Identifier les informations essentielles à communiquer aux acteurs du secteur ICI : orientations et objectifs visés du PGMR, mesures spécifiques, services municipaux disponibles, règlements municipaux, services privés offerts, tarification	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Démarrage d'un nouveau programme incitatif au recyclage en milieu de travail incluant de l'aide financière pour l'achat de bacs intérieurs de recyclage pour les entreprises du territoire et publicité médias sociaux (1) - Lancement de la campagne JeMaîtriseLaBase incluant : ○ Nouvelle plate-forme en ligne (www.jemaitriselabase.ca) présentant les règles élémentaires du recyclage au travail ○ Nouveau guide pratique et affiche aide-mémoire ○ Défi au boulot auprès de 6 entreprises influentes du territoire, dont 4 à Sept-Îles ○ Publicités radiophoniques (2), sur le Web et dans les médias sociaux (8) ○ Infolettre avec score de performance personnalisé envoyé aux entreprises du territoire ○ Diffusion de 2 vidéos d'entreprises septiliennes ○ Formations en milieux de travail	<i>S'inspirer des stratégies gagnantes des précédentes campagnes de sensibilisation Sur le thème des dépotoirs clandestins afin de planifier l'élaboration des nouvelles campagnes à l'égard de la clientèle ICI au niveau de leur performance en gestion des matières résiduelles</i>	
		2) Produire et diffuser la lettre de présentation du PGMR à tous les ICI (aide-mémoire ICI petit format) Environ 1 200 ICI à couvrir	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017	En cours ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
						Tenue d'un webinaire sur les pratiques écoresponsables en entreprises conjointement avec l'agent Écoleader d'Environnement Côte-Nord et de la SADC		
		3) Ajouter une section spécifique pour le secteur ICI dans le site Internet des villes, de la MRC et de l'Écopatrouille - Informations sur les services de gestion des matières résiduelles existants - Meilleurs exemples de gestion des matières résiduelles par les ICI de la MRC - Outils de gestion des matières résiduelles développés par RECYC-QUÉBEC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC <i>Autres</i> Chambres de commerce	2017	Réalisée ●	MRC de Sept-Rivières - Mise à jour du site Web de l'Écopatrouille avec une meilleure direction vers les services d'accompagnement pour les ICI - Présence d'outils à l'intention des ICI sur le site Web de l'Écopatrouille (affiches, pictogrammes de signalisation, etc.) - Nouvelle campagne JeMaîtriseLaBase au boulot		
		4) Mettre à jour annuellement les informations spécifiques pour les ICI	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	2017-2021	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
27	Poursuivre et bonifier les actions de sensibilisation de l'Écopatrouille envers les usagers ICI	Inclus dans les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille						
		1) Mettre à jour les outils pour la campagne de communication ICI de l'Écopatrouille	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Chambres de commerce	2016	Réalisée ●	<i>Sensibilisation des ICI</i> - Portrait complété de la performance en gestion des matières résiduelles en ICI (base de données campagne ON RECYCLE ICI AUSSI!) - Projets de collaboration dans les grandes entreprises mis en œuvre en continu (pas de sensibilisation en 2021, contexte covid-19) - Réalisation de formations sur demande Ville de Port-Cartier - Distribution d'aide-mémoire aux ICI (120 aide-mémoires distribuées en 2021) <i>Outils pour la sensibilisation des ICI</i> - Partage de la base de données comprenant les résultats des diagnostics de performance des entreprises et organismes du territoire de la MRC aux municipalités et ITUM en 2020 Voir mesure 26		Diagnostic de performance en GMR sur 30 points : - 35 % des entreprises de niveau 1 – Les Irréprochables - 40 % niveau 2 – Les Bons élèves - 14 % Niveau 3 – Les retardataires - 10 % Niveau 4 – Les Récalcitrants

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
		2) Renouveler le « Défi Éco entreprise » 3 défis à relever durant 8 semaines Prévoir une édition aux deux ans	MRC <i>Collaborateurs</i> ICI Écopatrouille	2016-2021	En cours ●	MRC de Sept-Rivières - Défi JeMaîtriseLaBase auprès de 6 entreprises influentes du territoire (niveau de performance Bons élèves) en 2021-2022 incluant ○ Diagnostic de GMR ○ Émission de recommandations sur les règles élémentaires du recyclage en milieux de travail ○ Parutions dans les médias sociaux ○ Captation de témoignages des entrepreneurs (vidéos) Activités de sensibilisation/ mobilisation du personnel		



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
28	Promouvoir l'apport des produits visés par les programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) des ICI à l'écocentre (déchetterie) Le Phare à Port-Cartier et à l'écocentre de Sept-Îles	1) Promotion des services disponibles pour la récupération des produits visés par une REP provenant des ICI	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateurs</i> Écocentre Sept-Îles Écocentre (déchetterie) Le Phare <i>Autres</i> Écopatrouille CPESI	2016-2021	En cours ●	- Pertinence de cette mesure en cours d'évaluation	À réviser prochain PGMR	
		2) Mettre à jour annuellement si nouveaux produits REP		2016-2021	En cours ●	Ville de Port-Cartier - Ententes personnalisées avec les ICI qui en font la demande (facturation associée) - Organisation de journée porte ouverte à l'écocentre Le Phare - Ententes avec ARPE Québec et Go Recycle à l'écocentre Le Phare Ville de Sept-Îles - Projet de développement de la déchetterie du LET pour en faire un écocentre à vocation commerciale - 35 ICI ont utilisé la déchetterie du LET en 2021		
		3) Mettre en œuvre la récupération des produits visés par la REP aux écocentres			En cours ●			
29	Obtenir l'attestation de performance ICI ON RECYCLE! dans tous les édifices municipaux	1) Accompagnement de la MRC dans les démarches de certification ICI ON RECYCLE! (niveau 2) - Identifier les modalités du processus de la certification - Étapes de réalisation - Renouvellement de la certification (aux 3 ans)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> CRECN	2016-2021	En cours ●	<i>Établissements municipaux attestés à ce jour</i> - MRC de Sept-Rivières - niveau Performance + (renouvellement en 2020) Ville de Port-Cartier - Renouvellement de la certification ICI On Recycle	Assurer les ressources nécessaires au maintien de l'attestation de performance ICI ON RECYCLE pour tous les établissements municipaux	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
		2) Réaliser les actions nécessaires à la certification et soumettre la demande à RECYC-QUÉBEC - Désigner un responsable par édifice municipal - Créer un comité environnement par édifice municipal	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateurs</i> MRC <i>Autres</i> CRECN	2016-2021	En cours ●	<i>Démarches passées</i> - Garage municipal et Hôtel-de-Ville de Port-Cartier, niveau 1 (inscription en 2017) - Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, niveau 2 (inscription en 2017) - Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles - niveau 3 or (renouvellement en 2017) - Démarches amorcées pour l'Hôtel-de-Ville et le garage des Travaux publics de la Ville de Sept-Îles en 2019	<i>Bannir par voie de règlement l'utilisation des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux</i>	
		3) Réaliser les actions nécessaires pour le renouvellement des certifications une fois aux 3 ans		2016-2021	Réalisée en continu ●	<i>Accompagnement et formation</i> MRC de Sept-Rivières - Diagnostic de la GMR dans divers bâtiments municipaux et accompagnement en vue de la certification en 2019 - Pas d'accompagnement en 2021 (contexte Covid-19)		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
30	Faire la promotion du programme ICI ON RECYCLE en partenariat avec le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord pour favoriser l'engagement des ICI	Inclus dans les campagnes de sensibilisation de l'Écopatrouille	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> CRECN CPESI	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Aucune sensibilisation de l'Écopatrouille en 2021 (contexte COVID-19) - 76 ICI visités en 2019 dans le cadre de la campagne de l'Écopatrouille (117 en 2018) pour un total de 331 personnes rencontrées - 108 personnes ont reçu de l'information à propos d'ICI ON RECYCLE dans le cadre d'un atelier de formation en milieu de travail en 2019 (58 en 2018) - Mention d'exemplarité de la MRC par ses renouvellements en continu de son attestation Ville de Sept-Îles - Page web de promotion du programme d'attestation		Sur 93 ICI sondés en 2016, 52 % disent avoir de l'intérêt à recevoir de l'information sur ICI ON RECYCLE. En raison de la pandémie Covid-19, l'Écopatrouille n'était pas en activité en 2021.
31	Optimiser la participation des ICI à la collecte des matières recyclables	1) Réaliser un inventaire des unités d'occupation selon les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI) et un inventaire des types contenants en place (bacs et conteneurs)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	En cours ●	Ville de Port-Cartier - Projet d'analyse de la quantité et de la qualité des matières recyclées et de la problématique de fermeture des conteneurs auprès d'un échantillon des ICI en 2019 en collaboration avec l'Écopatrouille - Plusieurs messages publiés sur le site Web		Implantation des dispositifs électroniques en 2015 à Sept-Îles et Uashat mak Mani-utenam
		2) Faire un suivi des collectes de matières recyclables auprès des ICI afin d'obtenir des informations sur le taux de participation, le taux de remplissage des contenants et le niveau global du service	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Firme externe	2018	En partie ●	Ville de Sept-Îles - Analyse en continu des tracés de collecte suivant l'implantation d'un		



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
		3) Faire les ajustements requis au niveau des contenants des ICI et éventuellement des fréquences de levées	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	Réalisée en continu ●	système de dispositifs électroniques sur tous les conteneurs ICI MRC de Sept-Rivières - Lancement d'une campagne en 2020 de promotion de la performance en ICI (www.JeMaitriseLaBase.ca) (voir mesure 26) - Campagne d'information et de sensibilisation sur la performance des ICI réalisée de 2012 à 2019 par l'Écopatrouille		
		4) Adapter les outils de communication selon les résultats du suivi	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	Réalisée ●			
32	Implanter un écocentre à vocation des usagers commerciaux légers sur le site du LET	1) Implanter une zone de réception et de gestion spécifique pour les petits ICI et les entrepreneurs du secteur CRD sur le site du LET	Ville de Sept-Îles <i>Autre</i> LET	2016-2021	En partie ●	- Redirection des usagers résidentiels vers l'écocentre Sept-Îles depuis la mise en place de la nouvelle tarification au LET (avril 2016) - Analyse des besoins et des options potentielles - Projet potentiel à l'étude incluant site de réception, tri par les usagers et heures d'ouverture élargies - 35 ICI ont utilisé la déchetterie du LET en 2021	<i>Analyser les options de tarification incitative liées au tri des matières par les ICI et ajouter des incitatifs afin d'encourager l'économie circulaire</i>	Service actuel de déchetterie (parcs à conteneurs) à l'entrée du LET pour les usagers ICI et résidentiels
33	Implanter un service à vocation des usagers commerciaux légers sur le site	1) Réviser la tarification à la déchetterie envers les usagers ICI pour offrir un service adapté à leurs besoins	Ville de Port-Cartier <i>Autre</i> Écocentre Le Phare	2017	Réalisée en continu ●	Ville de Port-Cartier (Écocentre Le Phare) - Ententes actuelles avec certaines grandes industries (exemple : récupération du bois)		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
	de l'Écocentre (déchetterie) Le Phare et adapter la tarification	2) Analyser les filières de récupération selon les matières spécifiques des ICI	Ville de Port-Cartier <i>Autre</i> Écocentre Le Phare	2017	Réalisée en continu ●	- Ententes avec les commerces et institutions sur demande - Développement de produits (compost, paillis, plaquettes pour chaudière à biomasse) à partir du bois récupéré de la grande entreprise		
34	Poursuivre la collaboration avec les grandes industries pour améliorer leur performance en gestion des matières résiduelles	1) Définir les données obligatoires à transmettre par les grandes industries pour bonifier l'inventaire des quantités de matières résiduelles générées	MRC <i>Autres</i> Grandes industries	2016	En partie ●	MRC de Sept-Rivières - Mobilisation des quatre grandes industries en tant que partenaires de la <i>Table de concertation en GMR</i> (voir mesure 25) - Participation de trois grandes industries à des projets élaborés dans de la démarche de transition vers l'économie circulaire - Rencontres de suivi face à des problématiques liées au recyclage avec deux organisations et suivi subséquent - Organisation d'une visite du centre de tri des matières recyclables (Le Phare) avec les représentants environnement de deux grandes industries - Audit visuel au LET des matières envoyées à l'enfouissement et activités de sensibilisation - Activités spéciales de sensibilisation organisées dans trois grandes industries par l'Écopatrouille (142 personnes sensibilisées en 2019; pas de sensibilisation en 2021, contexte covid-19))		
		2) Faire un suivi personnalisé annuel avec les grandes industries	MRC <i>Autres</i> Grandes industries	2016-2021	En partie ●			
		3) Offrir une assistance opérationnelle aux industries en collaboration avec des organismes locaux pour améliorer leur performance en GMR	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Grandes industries	2016-2021	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
						- Amorce d'un projet d'accompagnement d'une grande industrie au niveau de l'implantation de la future collecte des matières organiques (arrêt contexte covid-19) Ville de Port-Cartier - Sensibilisation réalisée à partir du site Web		
35	Intégrer les ICI dans le programme de gestion municipale des matières organiques retenu	1) Identifier les services à offrir et les étapes de mise en œuvre du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	En partie ●	MRC de Sept-Rivières - Mise en place d'un groupe de travail sur l'implantation de la collecte pour les principaux générateurs de matières organiques	<i>Accompagnement auprès des ICI afin de prévoir la mise en place de la collecte des matières organiques dans les milieux de travail</i>	
		2) Offrir une assistance opérationnelle aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2019	Non applicable	Projets pilotes d'inventaire et auprès d'une grande industrie et d'une institution d'enseignement en cours en 2020 Ville de Port-Cartier - Collecte des matières organiques à venir en 2024. Les ICI seront inclus à la collecte. Une campagne de sensibilisation est en préparation en 2022.		
		3) Offrir une sensibilisation ciblée aux ICI suite à la mise en place du programme de gestion municipale des matières organiques	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2019	Non applicable	Ville de Sept-Îles - Volet ICI intégré dans les études préparatoires concernant l'implantation du système de collecte et de traitement des matières organiques (voir mesure 15)		



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
						- Évaluation du gisement de matières organiques en provenance du secteur ICI		
36	Favoriser la performance du recyclage dans les ICI avec la mise en application des incitatifs réglementaires	1) Synthétiser les modalités de tarification et des éléments réglementés pour les ICI	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	Non réalisée ●	Ville de Port-Cartier - Établissement d'un contrat avec le PHARE pour le déploiement d'une ressource réalisant la vérification des bacs de recyclage des ICI et les multi-logements dans les secteurs qui connaissent le plus haut taux de contamination. Les vérifications visent à sensibiliser puis avertir les ICI qui ne respectent pas le tri à la source.	Développement d'un projet de suivi réglementaire auprès des ICI	
		2) Assurer un contrôle de la mise en application de la réglementation par des inspecteurs en environnement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Inspecteurs en environnement	2018-2021	Réalisée en continu ●	Ville de Sept-Îles - Exploitation du système de traçabilité par puce RFID, mais aucune sanction imposée. - Le système RFID demande beaucoup de ressource ce qui limite les interventions.		
ITUM-4	Compléter la couverture de la collecte sélective au niveau des ICI non desservis	- Acquisition et distribution des bacs de recyclage aux ICI - Distribuer un aide-mémoire des matières recyclables aux ICI nouvellement desservis - Fournir les adresses à la MRC pour assurer la sensibilisation par l'Écopatrouille	ITUM	2016	Réalisée ●	- 100 % des ICI sont couverts par la collecte des matières recyclables par la distribution de conteneurs bleus complétant le réseau de collecte - Implantation d'un système de dispositifs électroniques sur tous les conteneurs ICI		

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

Tableau 3. Suivi des mesures du secteur construction, rénovation et démolition (CRD)

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
SECTEUR CRD								
37	Sensibiliser les citoyens (secteur résidentiel) et les entrepreneurs à la récupération des débris de CRD lors de la délivrance des permis	1) Élaborer un comité de suivi pour la rédaction d'un Guide des bonnes pratiques pour la gestion des débris de CRD (MRC, Villes, APCHQ, entrepreneurs) et définir le contenu et les objectifs du document	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Représentants ciblés dans le comité	2016	En cours ●	MRC de Sept-Rivières - Création d'un sous-comité de travail de la MRC avec les départements environnement et urbanisme des municipalités en 2020 - Réalisation d'un sondage auprès des entrepreneurs en CRD concernant leurs besoins, les problématiques et les enjeux concernant la gestion des résidus en 2019	<i>Mise en œuvre du projet de sensibilisation et de garantie financière reporté au prochain PGMR (délai Covid-19 et coûts élevés du bois)</i>	Pas d'évolution par rapport à 2019.
		2) Rédiger le Guide des bonnes pratiques et le diffuser	MRC	2017	Non réalisée ●	- Prise en charge de la problématique commune de gestion des résidus CRD et des dépôts illégaux par le groupe de travail sur les dépotoirs clandestins - Première évaluation des besoins quant au matériel d'information, sensibilisation et éducation à développer (contenu : promotion des services de récupération, bonnes pratiques de réemploi, déconstruction, etc.)		
		3) Transmettre systématiquement un dépliant d'information à chaque délivrance de permis (Éléments clés du Guide des bonnes pratiques)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Collaborateur</i> MRC	À chaque délivrance	Non réalisée ●	- Analyse de la problématique via le projet d'économie circulaire (mesure 25B) Ville de Sept-Îles - Analyse de la problématique de gestion des débris CRD au site de dépôt volontaire à l'entrée du lieu d'enfouissement - Développement d'un projet complémentaire au service de l'écocentre		



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
						par le réaménagement potentiel du site de dépôt volontaire en plusieurs zones de dépôt distincte selon les filières de récupération en place (ex. : matériaux secs, bois) (lien avec les mesures de lutte aux dépotoirs clandestins)		
		4) Mettre ce guide sur le site Internet de la MRC et sur le site Internet des villes dans la section de demande de permis de travaux	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017	Non réalisée ●			
		5) Évaluer la possibilité d'adapter les documents de délivrance des permis de travaux - Modifier la trame des permis pour ajouter une mention sur l'obligation de valorisation les débris de CRD - Obliger la transmission de preuves de la valorisation lors des demandes de permis (lettre d'engagement à signer)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2017	En cours ●	<i>MRC et Villes</i> - Amorçe d'un projet de sensibilisation et de garantie financière pour assurer les dépôts en lieu autorisé en lien avec l'émission des permis municipaux (délai covid-19, report en 2022-2023)		
38	Réviser la tarification de l'enfouissement au LET pour favoriser le pré-tri des débris de CRD , incluant les	1) Analyse des résultats de l'étude réalisée par WSP	Ville de Sept-Îles	2016	Non réalisée ●	- Modifications apportées à la tarification générale au LET (voir mesure 21) - Suivi et documentation des cas spécifiques en vue d'y apporter des ajustements	<i>Imposer un tarif incitatif à la baisse pour les débris triés et publiciser les entreprises modèles pour donner une</i>	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
	résidus issus de gros chantiers de construction et de démantèlement	2) Étude complémentaire pour valider le mode de tarification final au LET	Ville de Sept-Îles	2016	En cours ●	- Projet-pilote de réduction des coûts (partie redevances exigibles à l'élimination) sur certains chargements de matières valorisables	<i>visibilité; imposer les tarifs réels reliés à l'enfouissement à ceux qui ne trient pas.</i>	
39	Pérenniser les filières de récupération et de valorisation des déchets de CRD lors des travaux municipaux	1) Mettre en place une directive interne pour des exigences pour l'acheminement des débris de CRD provenant de travaux municipaux vers les installations de récupération	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018	Non réalisée ●	Ville de Sept-Îles - Réemploi en continu des agrégats au LET (voirie, revalorisation chemin en cellule)	<i>Mesure à reconduire au PGMR révisé</i>	
		2) Évaluer les possibilités de réemploi avec des cas concrets de municipalités ayant recours à des agrégats recyclés dans le cadre de leurs travaux municipaux	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2021	Non réalisée ●	Ville de Port-Cartier - Planification d'une nouvelle version de devis d'appel d'offres visant à tenir compte de la valorisation des résidus CRD		
		3) Transmettre aux villes un document de présentation sur les possibilités de réemploi des agrégats dans les travaux municipaux ainsi qu'un modèle de clause contractuelle	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2021	Non réalisée ●			
		4) Faire le suivi annuel avec les villes	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2021	Non réalisée ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
40	Développer des filières de valorisation pour les débris de CRD , en particulier pour le bois	Préalable : Validation des quantités générées des débris de CRD et de leur composition (agrégats, non-agrégats) : réalisation de la caractérisation au LET 1) Réaliser une étude sur les destinations des débris de CRD et les filières à développer sur le territoire de la MRC	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles Autres Firme externe	2018	En partie ●	MRC de Sept-Rivières - Élaboration d'un projet de valorisation des résidus ligneux des écocentres dans le cadre de restauration de sablières (voir mesure 14B) - Mise en œuvre d'un projet de transition vers l'économie circulaire (voir mesure 25B) Ville de Port-Cartier <i>Filières actuelles : Écocentre Port-Cartier</i> - 53 tonnes de biomasse industrielle valorisées en 2021 - Participation à l'étude d'Environnement Côte-Nord pour la conversion du système de chauffage de bâtiment municipal avec la biomasse forestière (usage du bois résiduel) Ville de Sept-Îles, <i>Filières actuelles</i> - 1 397 tonnes d'agrégats utilisés pour aménagement et chemin sur cellules au lieu d'enfouissement en 2021 - 1 156 tonnes de bois utilisées comme matériaux de recouvrement au LET en 2021 - Redistribution de paillis à l'écocentre	Utiliser les ressources disponibles en recherche et développement afin de favoriser le développement de filières de récupération innovantes à l'échelle locale et régionale	

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
41	Offrir une assistance aux générateurs de débris de CRD avec des sensibilisations sur les bonnes pratiques pour les gros chantiers	1) Valider auprès de l'APCHQ pour développer une campagne de sensibilisation des entrepreneurs sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD Diffuser le guide des bonnes pratiques de la gestion des débris de CRD lors de ces formations Diffuser des informations dans leur bulletin envoyé aux membres	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> APCHQ	2018-2021	En cours ●	MRC de Sept-Rivières - Réalisation d'un sondage auprès de 15 entrepreneurs en CRD concernant leurs besoins, les problématiques et les enjeux concernant la gestion des résidus en 2019 - Report des activités de sensibilisation (contexte COVID-19) Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles - Formation universitaire sur les pratiques de construction durable suivi en interne (11 participants au total)		
		2) Organiser des rencontres avec les responsables de gros chantier au début des travaux sur les bonnes pratiques de récupération de débris de CRD (appui de l'ACQ)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> ACQ Responsables Gros chantiers	2018-2021	Non réalisée ●			
		3) Faire le suivi des campagnes de sensibilisation et mettre à jour	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2018-2021	Non réalisée ●			



Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action

Tableau 4. Suivi des mesures de mise en œuvre

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
SUIVI ET MISE EN ŒUVRE								
42	Redéfinir le rôle et les responsabilités et assurer la mise en œuvre du comité de suivi du PGMR	1) Identifier les rôles et responsabilités des membres du comité de suivi du PGMR 2) Rédiger une feuille de route ou une procédure définissant le mandat du comité de suivi du PGMR 3) Préparer le suivi avec les villes lors des rencontres techniques 4) Mettre en œuvre le comité de suivi du PGMR	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM <i>Autres</i> Représentants ciblés dans le comité	2016	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Composition et mode de fonctionnement mis à jour par résolution no 2017-12-195 du conseil de la MRC - Rencontre du comité de suivi en 2021 - Élaboration d'un mécanisme de suivi biannuel - Sondage soumis au comité de suivi en juin 2021	<i>Le comité de suivi agira à titre d'instance de préconsultation de la population dans le contexte de révision du PGMR</i>	
43	Développer et uniformiser les outils de collecte des données municipales et de suivi de la mise en œuvre du PGMR	1) Uniformiser la collecte de données quantitatives de GMR provenant des municipalités, de la communauté autochtone et des grands générateurs Concertation entre la MRC et les villes sur les besoins : données disponibles, nouvelles données à recueillir, mode de collecte et de calcul à valider	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM <i>Autres</i> Grands générateurs industriels	2016	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Collecte annuelle des données municipales (déchets, matières recyclables, récupération dans les écocentres et ARMR, etc.)		
		2) Développer un outil de compilation et de calcul des indicateurs annuel sur la base des données disponibles dans les villes	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016	En partie ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



MRC de Sept-Rivières

N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
44	Diffuser les résultats de la mise en œuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	1) Compiler une fois par année les données pour calculer les indicateurs de performance de la MRC à partir des données fournies par les municipalités et la communauté autochtone	<i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Suivi annuel de l'évolution de la performance à l'élimination - Report des activités de communication du bilan du PGMR (contexte covid-19)		
		2) Faire un suivi de l'avancement des mesures du PGMR	<i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Présentations biannuelles au comité de suivi du PGMR		
		3) Définir les modalités de diffusion des informations relatives au PGMR - Bulletin municipal - Site WEB de la MRC et des villes - Lettre aux ICI - Écopatrouille - CPESI	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles <i>Autres</i> Écopatrouille CPESI	2016	En cours ●	MRC de Sept-Rivières - Présentation des objectifs du PGMR (moins de sensibilisation en 2021, effet covid-19) - Aucune diffusion publique à ce jour des résultats de la performance à l'élimination Ville de Port-Cartier - Page web concernant le PGMR	<i>Présentation aux conseils municipaux en 2022 dans le contexte de la révision du PGMR</i>	
		4) Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC par différents médias (présentation annuelle de l'avancement aux conseils municipaux, diffusion du rapport annuel, bulletins municipaux)	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	2016-2021	Réalisée en continu ●	MRC de Sept-Rivières - Présentation des objectifs du PGMR (peu de sensibilisation en 2021, effet covid-19) - Campagne JeMaitriseLaBase dans les ICI diffusant les objectifs du PGMR et les résultats de performance	<i>Présentation publique des résultats de l'inventaire mis à jour suite au processus de révision du PGMR</i>	
		5) Produire le rapport annuel de suivi du PGMR et envoyer au MELCC avant le 30 juin de chaque année	MRC	2016-2021	Réalisée en continu ●			

Mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles - MRC de Sept-Rivières

Révision du plan d'action



N°	Mesure	Piste d'action	Qui?	Échéancier		État d'avancement 2021 (Actions réalisées/ Indicateurs de suivi)	Recommandation comité de suivi/ Plan d'action	Informations complémentaires
			Responsable (s)	Année	État de réalisation			
45	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les cinq ans	1) Valider la stratégie retenue de la MRC pour la révision du PGMR : Mandat externe ou révision en interne	MRC <i>Collaborateurs</i> Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles Autre Firme externe	2021	Réalisée ●	- Début du processus de révision en mai 2021 - Adoption d'une résolution de démarrage du processus de révision du PGMR en mars 2022 - Rencontre de démarrage réalisée en avril 2022	<i>Révision en cours (mandat externe à un consultant)</i>	

Annexe 6 : Plan d'action détaillé 2023-2030

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût externe (étude, analyse, outil de communication)	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	1												
Élaborer une campagne de communication pour sensibiliser le secteur résidentiel		- Définir les modalités et l'échéancier de la campagne de communication (Campagne sur la consommation responsable et les bonnes pratiques zéro déchet, sur le gaspillage alimentaire, la gestion des résidus CRD, les matières recyclables, les matières organiques) - Uniformiser les aide-mémoires distribués au citoyen (Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles) - Faire connaître les orientations régionales (PGMR) et provinciales de gestion des matières résiduelles à la population - Développer et mettre à jour la trousse d'outil pour le secteur résidentiel (Guide de l'écocitoyen, etc.)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée en communication CPESI MRC (TNO)	-	2023-2030	non	2024	120	6 000 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$
									120	6 000 \$	8 000 \$	- \$	- \$
Mesure	2												
Réaliser une sensibilisation ciblée auprès de la population		1) Évaluer la forme possible pour cette sensibilisation terrain (ex. faire appel à une firme de communication ou contrat à un organisme)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	-	-	2023-2030	non	2023	16	800 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Définir le mandat associé à cette activité (ex. ajouter ce mandat aux activités des organismes environnementaux (CPESI), contrat à l'externe, gestion à l'interne)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	-	-	2023-2030	non	2023	40	2 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Faire une inspection des bacs problématiques, donner des conseils aux citoyens et répondre au questionnement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée en communication CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	1680	84 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Évaluer les besoins en contenant des citoyens et réaliser un sondage auprès de la population sur les habitudes et sur les actions à venir	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée en communication CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	168	8 400 \$	0 \$	0 \$	5 100 \$
									1904	95 200 \$	- \$	- \$	5 100 \$
Mesure	3												
Assurer une saine gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux de la MRC et des municipalités		1) Favoriser l'obtention ou le renouvellement de l'attestation ICI On Recycle + pour les bâtiments municipaux	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI	-	2023-2030	non	2025	35	1 750 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		2) Élaborer une politique d'achat responsable pour les activités administratives et bureautiques	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI	-	2023-2030	non	2026	115	5 750 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		3) Élaborer et/ou réviser la politique environnementale	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI	-	2023-2030	non	2026	220	11 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
									370	18 500 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030
MRC de Sept-Rivières
Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût externe (étude, analyse, outil de communication)	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	4												
Promouvoir le réemploi des objets sur le territoire	1) Promouvoir les activités de réemploi existantes sur le territoire par les réseaux sociaux (page Facebook) et par les sites de ventes en ligne	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC	-	2023-2030	En continu	2030	728	36 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Poursuivre la promotion des activités de réemploi existantes sur le territoire (ventes de garage, magasin de la déchetterie, babillards, etc.)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC	-	2023-2030	En continu	2030	728	36 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Promouvoir les activités des magasins de réemploi sur le territoire (magasin de réemploi de Port-Cartier, textile Sept-Îles) dans le but d'accroître l'achalandage aux commerces de seconde main;	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC	-	2023-2030	En continu	2030	80	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	4) Évaluer la possibilité d'implanter dans les écocentres un espace pour la récupération d'objets encore en bon état	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC	-	2023-2030	2024	2030	112	5 600 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	5) Conserver l'entente avec Recyk & Frip et assurer une bonne communication avec l'organisme afin de limiter l'élimination de textile au LET	Ville de Sept-Îles	Recyk & Frip et MRC	-	2023-2030	En continu	2030	28	1 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	6) Favoriser l'essor de la filière de réemploi sur le territoire notamment par des partenariats entre les différents organismes, la commission scolaire et les municipalités	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC et OBNL	CPESI	2023-2030	En continu	2030	728	36 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									2404	120 200 \$	- \$	- \$	- \$
Mesure	5												
Encourager la participation citoyenne	1) Collaborer à l'organisation de journée de nettoyage des milieux naturels (mise à disposition des bacs et contenants)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Environnement Côte-Nord, CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	240	12 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Collaborer avec Environnement Côte-Nord à la diffusion des campagnes d'information concernant les dépotoirs clandestins	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Environnement Côte-Nord	-	2023-2030	En continu	2030	80	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Encourager l'apport des matières aux écocentres	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC (TNO)	-	2023-2030	En continu	2030	240	12 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	4) Encourager les projets écocitoyens : Café réparation, vente de garage, jardin communautaire, etc.	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI MRC (TNO)	-	2023-2030	En continu	2030	80	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									640	32 000 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût externe (étude, analyse, outil de communication)	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	6												
Optimiser et développer les îlots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	1) S'assurer que les espaces publics sont bien équipés pour favoriser le tri et la collectes des matières résiduelles (îlot de tri à 3 voies)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI	-	2023-2030	non	2024	80	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Promouvoir la bonne utilisation des îlot de tri	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	96	4 800 \$	0 \$	30 000 \$	0 \$	
	3) Faire le suivi de leur utilisation et valider les nouveaux besoins éventuels pour chaque année	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	32	1 600 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									208	10 400 \$	- \$	30 000 \$	- \$
Mesure	7												
Optimiser la collecte des matières recyclables auprès du secteur résidentiel	1) Faire un suivi des collectes (matières recyclables et ordures) auprès du résidentiel, et adapter les campagnes de sensibilisation de façon à atteindre les mauvais trieurs	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO)	CPESI	2023-2030	En continu	2030	800	40 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Faciliter la transition vers le nouveau régime de collecte sélective (modernisation) et assurer le suivi nécessaire (amélioration continue du service)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) ÉÉQ RECYC-QUÉBEC	ITUM	2023-2030	Non	2025	20	1 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Évaluer les améliorations possibles pour optimiser la récupération des matières recyclables auprès des multilogements	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	ITUM Le Phare CPESI Entreprise privée	MRC	2023-2030	Non	2027	200	10 000 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$	
									1020	51 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$
Mesure	8												
Lutter contre le gaspillage alimentaire	1) Développer et mettre en place une campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI Entreprise privée	MRC	2023-2030	non	2024	80	4 000 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	
	2) Faire connaître et soutenir les organismes de récupération des denrées alimentaires	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI Entreprise privée	MRC	2023-2030	En continu	2030	96	4 800 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									176	8 800 \$	15 000 \$	- \$	- \$
Mesure	9												
Sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage afin de réduire à la source la génération d'herbes et de feuilles	Promouvoir les impacts positifs de l'herbicyclage et du feuillicyclage : réduction à la source (moins de transport des matières), éléments nutritifs pour le sol, etc.	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	ITUM CPESI Entreprise privée	MRC	2023-2030	En continu	2030	80	4 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									80	4 000 \$	- \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût externe (étude, analyse, outil de communication)	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	10												
Implanter la collecte des matières organiques résidentiel sur le territoire	1) Planifier la mise en place de la collecte des matières organiques (calendrier de collecte, communication, achat de bacs roulants)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC, CPESI, entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2024	200	10 000 \$	0 \$	1 363 000 \$	0 \$	
	2) Construite la plateforme de compostage (piloter les travaux de construction de la plateforme de compostage)	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	non	2024	500	25 000 \$	0 \$	2 002 000 \$	0 \$	
	3) Communiquer avec la population (organiser des rencontres citoyennes afin de répondre aux interrogations de la population)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC, CPESI, entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2024	400	20 000 \$	30 000 \$	0 \$	0 \$	
	4) Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques (distribution des bacs bruns)	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	CPESI, entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2024	30	1 500 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	5) Déployer la collecte et transport des matières organiques (Appel d'offres/Choix du soumissionnaire, octroi du contrat), et démarrer la collecte des matières organiques et en faire le suivi	MRC Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2024	600	30 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$	
	6) Mettre en opération la plateforme de compostage	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2025	9000	450 000 \$	0 \$	0 \$	2 450 000 \$	
									10730	536 500 \$	80 000 \$	3 365 000 \$	2 450 000 \$
Mesure	11												
Développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage	Évaluer les possibilités et les débouchées du compost (redistribution au citoyen si la qualité le permet)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC, CPESI, entreprise privée	ITUM	2023-2030	non	2025	40	2 000 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	
									40	2 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$
Mesure	12												
Continuer à recycler ou valoriser les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques) dont la qualité le permet	1) Réaliser un inventaire du nombre d'installation septique du territoire	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC	-	2023-2030	non	2026	120	6 000 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$	
	2) Favoriser la valorisation et le recyclage des boues de fosses septiques (ex. future plateforme de compostage, site Amnor, etc.)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	En continu	2030	640	32 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	3) Poursuivre la déshydratation des boues municipales et analyser les sites potentiels permettant de valoriser/recycler les boues (restauration de site, épandage agricole, sablière, etc.)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	En continu	2030	640	32 000 \$	80 000 \$	0 \$	8 027 200 \$	
	4) Faire un suivi des projets de recyclage/valorisation	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	En continu	2030	640	32 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	5) Utiliser les boues déshydrater dans le processus de compostage de la future plateforme de compostage, et valoriser les boues comme matériel de recouvrement final des cellules du LET uniquement lorsque la qualité ne permet pas une autre forme de valorisation	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	En continu	2030	640	32 000 \$	0 \$	178 500 \$	301 600 \$	
									2680	134 000 \$	90 000 \$	178 500 \$	8 328 800 \$

Plan d'action PGMR 2023-2030
MRC de Sept-Rivières
Secteur Résidentiel

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût de ressources humaines		Coût externe (étude, analyse, outil de communication)	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	13												
Optimiser la collecte des résidus d'encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	1) Encourager le dépôt des matières valorisables aux écocentres et ARMR	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écocentre (déchetterie) Le Phare CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	128	6 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Maintenir les collectes d'encombrants et continuer les efforts de ségrégation des résidus d'encombrants collectés afin de limiter l'enfouissement de matière valorisable (ex. métal).	Ville de Sept-Îles	Écocentre (déchetterie) Le Phare CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	1920	96 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
								2048	102 400 \$	- \$	- \$	- \$	

Mesure	14											
Optimiser et développer les écocentres et aires de réception des matières sur le territoire	1) Poursuivre la promotion des services existants pour la collecte et la récupération des RDD (écocentres et déchetterie) (poursuivre la sensibilisation à la récupération des RDD lors des campagnes de sensibilisation (aide-mémoire avec le calendrier de collecte) Mettre à jour le Guide de l'écocitoyen ainsi que la liste des matières acceptées (signalisation et pictogramme)	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écocentre (déchetterie) Le Phare CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	160	8 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	2) Informer les citoyens sur les lieux de disposition des matières : promotion de l'outil Ça va où, mise à jour des sites Web des municipalités, etc.	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Écocentre (déchetterie) Le Phare CPESI	-	2023-2030	En continu	2030	128	6 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$
	3) Mettre en place un ARMR dans le secteur de Gallix	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	Non	2025	80	4 000 \$	4 000 \$	82 500 \$	330 000 \$
	4) Optimiser la déchetterie du LET en adoptant une tarification incitative limitant l'élimination des matières résiduelles à fort potentiel de valorisation	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	Non	2024	200	10 000 \$	0 \$	0 \$	350 000 \$
	5) Construire et mettre en opération l'écocentre prévu à Mani-utenam	ITUM	Entreprise privée, Ville de Sept-Îles	-	2023-2030	Non	2025	80	4 000 \$	4 000 \$	75 000 \$	15 000 \$
								648	32 400 \$	8 000 \$	157 500 \$	695 000 \$

Mesure	15											
Mettre à jour les règlements en GMR	1) Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour y inclure la gestion des écocentres et la future collecte des matières organiques	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles	Entreprise privée	-	2023-2030	non	2025	150	7 500 \$	9 000 \$	0 \$	0 \$
								150	7 500 \$	9 000 \$	- \$	- \$

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
23318	1 160 900 \$	245 000 \$	3 731 000 \$	11 478 900 \$

Plan d'action PGM R 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	16												
Développer une campagne de communication et de sensibilisation pour le secteur ICI		- Développer une trousse d'outil pour le secteur ICI en se basant sur les documents disponibles (trousse de RECYC-QUÉBEC, guide, accompagnement démarche ICI On recycle +, etc.) - Faire connaître les orientations régionales (PGMR) et provinciales de gestion des matières résiduelles et informer les ICI des pénalités à venir - Mettre en place et développer la campagne de sensibilisation à l'égard de la clientèle ICI	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI	-	2023-2030	Non	2024	120	6 000 \$	8 000 \$	0 \$	0 \$
										120	6 000 \$	8 000 \$	- \$
Mesure	17												
Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI		1) Réaliser une enquête et un sondage auprès des ICI	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI, ITUM	Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	Non	2025	160	8 000 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$
		2) Analyser les données de collecte (puce RFID) des conteneurs placés chez les ICI (ordures et matières recyclables) afin d'identifier les secteurs problématiques	Ville de Sept-Îles	ITUM	-	2023-2030	En continu (1 fois / an)	2030	1280	64 000 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$
		3) Planifier et mettre en œuvre des visites auprès des ICI ayant des difficultés à récupérer les matières recyclables	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI	Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	En continu	2030	840	42 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
		4) Proposer des pistes de solutions aux ICI ayant des difficultés à récupérer les matières recyclables.	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI	Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	Non	2026	160	8 000 \$	0 \$	0 \$	0 \$
										2440	122 000 \$	25 000 \$	- \$
Mesure	18												
Encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire		1) Collaborer avec un organisme en économie circulaire pour la réalisation d'un inventaire du gisement de matière auprès des gros ICI du territoire et afin d'accompagner les ICI dans l'identification des maillages et dans les aspects technico-économiques, et solliciter de nouvelles organisations pour assurer la pérennité de la démarche	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Organisme en économie circulaire Entreprise privée	CPESI Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	En continu	2030	182	9 100 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$
		2) Solliciter les entreprises à partager leurs données sur les quantités de matières résiduelles générées afin de faciliter l'identification de maillage	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Organisme en économie circulaire Entreprise privée	CPESI Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	Non	2026	85	4 250 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$
									267	13 350 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Plan d'action PGM R 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur ICI

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			Global				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Mesure	19								Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Implanter la collecte des matières organiques auprès des ICI		1) Cibler les ICI qui génèrent beaucoup de matières organiques (restaurants, hôtel, école, épicerie, etc.) : faire une présentation de la futur collecte des matières organiques, débiter les discussions sur les modalités de collecte	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI	Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	Non	2025	80	4 000 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$
		2) Accompagner les ICI dans la mise en place de la collecte des matières organiques dans leur installation : visite sur place des installations, diagnostic personnalisé, évaluer leur besoin et proposer des solutions	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée et CPESI	Chambres de commerces Représentants ciblés	2023-2030	Non	2026	800	40 000 \$	20 000 \$	0 \$	0 \$
									880	44 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$
Mesure	20												
Offrir la possibilité de récupérer les matières résiduelles des ICI aux écocentres du territoire		1) Développer la Déchetterie au LET pour en faire un écocentre complet à vocation commerciale	Ville de Sept-Îles	Écocentre (déchetterie), entreprise privée	-	2023-2030	Non	2026	325	16 250 \$	12 000 \$	120 000 \$	0 \$
		2) Développer et optimiser l'écocentre de Le Phare pour l'acceptation des résidus commerciaux	Ville de Port-Cartier	Le Phare	Entreprise privée	2023-2030	Non	2026	325	16 250 \$	12 000 \$	120 000 \$	0 \$
									650	32 500 \$	24 000 \$	240 000 \$	- \$
Mesure	21												
Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour le secteur ICI		Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour y inclure la gestion des écocentres et la future collecte des matières organiques	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	Non	2025	200	10 000 \$	7 500 \$	0 \$	0 \$

Global				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
4557	227 850 \$	119 500 \$	240 000 \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur CRD

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrence	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	22												
Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la récupération des résidus CRD lors de la délivrance de permis	1) Rédiger un Guide des bonnes pratiques et le diffuser	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée Entrepreneurs CRD Associations sectorielles	-	2023-2030	non	2024	130	6 500 \$	15 000 \$	0 \$	1 500 \$	
	2) Transmettre systématiquement un dépliant d'information à chaque délivrance de permis (éléments clés du Guide des bonnes pratiques)	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée Entrepreneurs CRD Associations sectorielles	-	2023-2030	En continu	2030	30	1 500 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	
	3) Mettre ce guide sur le site Internet de la MRC et sur le site Internet des villes dans la section de demande de permis de travaux	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	-	-	2023-2030	En continu	2030	175	8 750 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	
	4) Promouvoir la mise en place de clause pour la récupération des résidus CRD auprès des donneurs d'ouvrage et encourager la mise en application de ces clauses.	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entreprise privée Entrepreneurs CRD Associations sectorielles	-	2023-2030	En continu	2030	175	8 750 \$	5 000 \$	0 \$	0 \$	
									510	25 500 \$	30 000 \$	- \$	1 500 \$
Mesure	23												
Mettre en place une tarification incitative au LET afin de favoriser le tri à la source des résidus CRD	1) Imposer un tarif incitatif à la baisse pour les débris triés et publiciser les entreprises modèles pour donner une visibilité; imposer les tarifs réels reliés à l'enfouissement à ceux qui ne trient pas. 2) Évaluer la possibilité de mettre en place une surcharge à l'enfouissement lorsqu'un entrepreneur CRD apporte des résidus CRD valorisables au LET	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	En continu	2030	175	8 750 \$	15 000 \$	0 \$	0 \$	
									175	8 750 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Secteur CRD

MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	24												
Encourager la gestion des CRD selon le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.	1) Rechercher les débouchés des résidus CRD récupérées dans les écocentres et ARMR (faire une étude de recherche de débouché en considérant l'éloignement du territoire et l'absence de centre de tri CRD proche)	Ville de Sept-Îles	Ville de Port-Cartier ITUM MRC (TNO)	Entrepreneurs CRD Associations sectorielles	2023-2030	En continu	2030	72	3 600 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
	2) Promouvoir la déconstruction des bâtiments et le réemploi des agrégats dans les travaux municipaux	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entrepreneurs CRD	-	2023-2030	En continu	2030	120	6 000 \$	25 000 \$	0 \$	0 \$	
	3) Évaluer la possibilité de réduire l'emploi de résidus CRD avec un potentiel de valorisation sur le LET	Ville de Sept-Îles	Entrepreneurs CRD	-	2023-2030	En continu	2030	175	8 750 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									367	18 350 \$	25 000 \$	- \$	- \$
Mesure	25												
Évaluer la mise en place d'un système de suivi des résidus CRD générées sur le territoire	- Évaluer la possibilité de mettre en place une garantie financière lors de l'émission de permis CRD pour assurer que les résidus CRD sont acheminés au bon endroit - Évaluer comment le système pourrait se mettre en place sur le territoire (opération des permis)	MRC (TNO) Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	Entrepreneurs CRD Corporation de développement économique de Port-Cartier Développement économique Sept-Îles	Firme externe	2023-2030	non	2030	500	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	0 \$	
									500	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	- \$
Mesure	26												
Continuer le tri final des résidus CRD qui se retrouvent au LET	1) Moderniser le bâtiment actuel utilisé pour faire le tri final des résidus CRD (achat d'un nouveau bâtiment)	Ville de Sept-Îles	Entreprise privée	-	2023-2030	non	2030	80	4 000 \$	85 000 \$	210 000 \$	0 \$	
	2) Réaliser un suivi des quantités de matières triées par la pelle mécanique	Ville de Sept-Îles	Entrepreneurs CRD	-	2023-2030	En continu	2030	728	36 400 \$	0 \$	0 \$	0 \$	
									808	40 400 \$	85 000 \$	210 000 \$	- \$
									GLOBAL				
									Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
									2360	118 000 \$	180 000 \$	260 000 \$	1 500 \$

Plan d'action PGMR 2023 - 2030

MRC de Sept-Rivières

Mise en oeuvre et suivi du PGMR

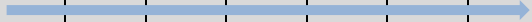
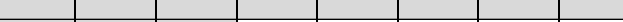
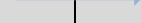
MESURE	N°	PISTES D'ACTION	Qui ?			Échéancier			GLOBAL				
			Responsable (s)	Collaborateurs	Autres	Année Réalisation	Récurrance	Échéance limite	Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
									Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
Mesure	27												
Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	1) Mettre à jour les indicateurs de suivi des mesures du PGMR selon les données disponibles dans les villes	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) ITUM	-	2023-2030	En continu	2030	56	2 800 \$	- \$	- \$	- \$	
	2) Faire le suivi des mesures afin de compléter le rapport de suivi des mesures du PGMR annuellement	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) ITUM	-	2023-2030	En continu	2030	96	4 800 \$	- \$	- \$	- \$	
	3) Présenter les résultats de la mise en oeuvre du PGMR aux élus	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles	MRC (TNO) ITUM	-	2023-2030	En continu	2030	32	1 600 \$	- \$	- \$	- \$	
	4) Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC par différents médias : - Présentation annuelle de l'avancement aux conseils municipaux - Publication du rapport annuel de suivi du PGMR sur le site Web de la MRC - Bulletins municipaux	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	-	2023-2030	En continu	2030	48	2 400 \$	- \$	- \$	- \$	
	5) Produire le rapport annuel de suivi du PGMR et envoyer au MELCC avant le 30 juin de chaque année	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	-	2023-2030	En continu	2030	80	4 000 \$	- \$	- \$	- \$	
								312	15 600 \$	- \$	- \$	- \$	
Mesure	28												
Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les sept (7) ans	1) Valider la stratégie retenue de la MRC pour la révision du PGMR : Mandat externe ou révision en interne 2) Démarrer le processus de révision du PGMR	MRC	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM	Entreprise privé	2023-2030	non	2030	20	1 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$	
								20	1 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$	

GLOBAL				
Coût interne		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
332	16 600 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Plan d'action PGMR 2023-2030

MRC de Sept-Rivières

Échéancier de mise en oeuvre

N° mesure	Description des mesures	Échéances	Responsables	Échéancier							
				2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
SECTEUR RÉSIDENTIEL											
1	Élaborer une campagne de communication pour sensibiliser le secteur résidentiel	2024	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
2	Réaliser une sensibilisation ciblée auprès de la population	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
3	Assurer une saine gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux de la MRC et des municipalités	2026	MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
4	Promouvoir le réemploi des objets sur le territoire	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
5	Encourager la participation citoyenne	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
6	Optimiser et développer les îlots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
7	Optimiser la collecte des matières recyclables auprès du secteur résidentiel	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
8	Lutter contre le gaspillage alimentaire	2023-2030	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-îles et ITUM								
9	Sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage afin de réduire à la source la génération d'herbes et de feuilles	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles ITUM								
10	Implanter la collecte des matières organiques résidentiel sur le territoire	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
11	Développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
12	Continuer à recycler ou valoriser les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques) dont la qualité le permet	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
13	Optimiser la collecte des résidus d'encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
14	Optimiser et développer les écocentres et aires de réception des matières sur le territoire	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles ITUM								
15	Mettre à jour les règlements en GMR	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles MRC (TNO)								
SECTEUR ICI											
16	Développer une campagne de communication et de sensibilisation pour le secteur ICI	2024	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
17	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
18	Encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
19	Implanter la collecte des matières organiques auprès des ICI	2026	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
20	Offrir la possibilité de récupérer les matières résiduelles des ICI aux écocentres du territoire	2026	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
21	Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour le secteur ICI	2025	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles MRC (TNO)								
SECTEUR CRD											
22	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la récupération des résidus CRD lors de la délivrance de permis	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles								
23	Mettre en place une tarification incitative au LET afin de favoriser le tri à la source des résidus CRD	2024	Ville de Sept-îles								
24	Encourager la gestion des CRD selon le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles MRC (TNO)								
25	Évaluer la mise en place d'un système de suivi des résidus CRD générées sur le territoire	2027-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles MRC (TNO)								
26	Continuer le tri final des résidus CRD qui se retrouvent au LET	2023-2030	Ville de Sept-îles								
SUIVI ET MISE EN OEUVRE											
27	Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	2023-2030	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles MRC (TNO)								
28	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les sept (7) ans	2030	MRC								

Plan d'action PGM R 2023 - 2030
MRC de Sept-Rivières
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de performance	Résultats attendus
SECTEUR RÉSIDENTIEL			
1	Élaborer une campagne de communication pour sensibiliser le secteur résidentiel	• Modalité et échéancier de la campagne de communication élaborés • Mis à jour des outils de communication • Plan de communication	Campagne de communication élaborée et prêt à être mis en œuvre
2	Réaliser une sensibilisation ciblée auprès de la population	• Nombre de message publié • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation • Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et mis à jour • Nombre de personnes sensibilisées lors des événements, lors des visites terrains, etc. • Nombre d'inspections réalisées • Nombre de non-conformités identifiées	Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Amélioration de la qualité des matières récupérées (collecte sélective et collecte des matières organiques)
3	Assurer une saine gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux de la MRC et des municipalités	• Nombre d'édifices municipaux engagés dans une démarche ICI ON RECYCLE+ • Nombre d'édifices municipaux attestés ICI ON RECYCLE+ • Nombre de politiques environnementales adoptées ou révisées • Nombre de politiques municipales d'achat responsables mises en place • Nombre de subventions offertes pour les couches lavables par municipalité	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées dans les bâtiments municipaux. Amélioration de la qualité des matières récupérées (collecte sélective et collecte des matières organiques) dans les bâtiments municipaux. Mise en place des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des bâtiments municipaux.
4	Promouvoir le réemploi des objets sur le territoire	• Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook • Entente avec les organismes de récupération • Quantités de matières réemployées par les organismes de récupération • Résultat de l'analyse pour l'implantation d'un espace de récupération des objets dans les écocentres	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières réemployées Augmentation du nombre d'organisation pour la récupération d'objet/vêtements sur le territoire
5	Encourager la participation citoyenne	• Nombre de message diffusé • Nombre de visites dans les écocentres et ARMIR • Quantité de matières récupérées dans les écocentres et ARMIR • Nombre de projet écocitoyen développé	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
6	Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC	• Nombre de lieux publics et/ou bâtiments sans aucun îlot de tri ou mal desservi • Nombre d'îlot installés • % de couverture des lieux et espaces publics • Niveau de contamination des matières recyclables/matières organiques • Quantités de matières récupérées dans les lieux publics	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées Augmentation des quantités de matières organiques récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
7	Optimiser la collecte des matières recyclables auprès du secteur résidentiel	• Nombre de bacs bleu fourni • Nombre de multilogement n'ayant pas accès à la collecte sélective • Modalité du nouveau système de collecte sélective • Nombre de bac contaminé et/ou personne ne participant pas à la collecte sélective (suivi grâce au système de collecte intelligent) • Nombre de personnes sensibilisés	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Plan d'action PGM R 2023 - 2030
MRC de Sept-Rivières
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de performance	Résultats attendus
8	Lutter contre le gaspillage alimentaire	• Outil de communication et de sensibilisation développé • Nombre de message diffusé	Sensibilisation des citoyens à la réduction du gaspillage alimentaire Diminution des quantités de matières organiques éliminées
9	Sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage afin de réduire à la source la génération d'herbes et de feuilles	• Nombre de message diffusé • Nombre de personne pratiquant l'herbicyclage/feuillicyclage (donnée du sondage)	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Diminution des quantités d'herbes (gazon) et de feuilles dans le bac brun et/ou dans le bac noir (élimination)
10	Implanter la collecte des matières organiques résidentiel sur le territoire	• Nombre de bac/conteneur distribué • Plan de communication et calendrier de collecte réalisés • Nombre de personne rencontrée • Nombre d'atelier rencontre organisé • Plateforme de compostage en fonction • Taux de participation à la collecte des matières organiques • Quantité de matière organique récupérée	Augmentation des quantités de matières organiques récupérées 'Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
11	Développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage	• Débouchée possible pour le compost produit • Décision prise	Sensibilisation des citoyens à la collecte des matières organiques. Encourager la population à utiliser le bac brun
12	Continuer à recycler ou valoriser les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques) dont la qualité le permet	• Nombre de fosses septiques sur le territoire • Nombre de vidanges par année • Quantité de boues de municipales recyclées/valorisées • Quantité de boues municipales éliminées	Augmentation des quantités de biosolides recyclées/valorisées Diminution des quantités de biosolides éliminées
13	Optimiser la collecte des résidus d'encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi	• Nombre de message publié • Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation • Nombre de collectes des résidus encombrants • Quantité de résidus encombrants collectés et valorisés	'Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
14	Optimiser et développer les écocentres et aires de réception des matières sur le territoire	• Quantités de RDD collectées par les écocentres et aires de réception • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation • Mise en opération des nouveaux écocentres • Statistiques des écocentres et aires de réception	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation de la desserte des écocentres et ARMR Augmentation de la récupération des RDD, du métal et du bois.
15	Mettre à jour les règlements en GMR	• Mis à jour du règlement sur la GMR pour les deux Villes et adoption des règlements	Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles

Plan d'action PGM R 2023 - 2030
MRC de Sept-Rivières
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de performance	Résultats attendus
SECTEUR ICI			
16	Développer une campagne de communication et de sensibilisation pour le secteur ICI	• Mis à jour des outils de sensibilisation pour les ICI • Nombre d'aides mémoires diffusés aux ICI • Nombre de message diffusés • Nombre d'ICI sensibilisés	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
17	Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI	• Nombre d'ICI rencontré • Nombre de rencontre de suivi personnalisé • Nombre de recommandations réalisé	Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles
18	Encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire	• Nombre d'atelier de maillage réalisé • Nombre de maillage identifié • Nombre d'ICI rencontré • Nombre de projets conjoints initiés • Inventaire des types contenant en place (bacs et conteneurs) • Quantités de déchets produits par les ICI • Quantité de matières détournées de l'enfouissement	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées
19	Implanter la collecte des matières organiques auprès des ICI	• Nombre de bac/conteneur distribué • Nombre d'ICI rencontrée • Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques • Nombre d'atelier rencontre ICI organisé • Taux de participation à la collecte des matières organiques (secteur ICI) • Quantité de matière organique récupérée (secteur ICI)	Augmentation des quantités de matières organiques récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
20	Offrir la possibilité de récupérer les matières résiduelles des ICI aux écocentres du territoire	• Quantité récupérés selon les secteurs à la Déchetterie du LET • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Développement des activités de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare • Statistiques de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare (résidus commerciaux)	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation de la desserte des écocentres Augmentation de la récupération des RDD, du métal et du bois.
21	Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour le secteur ICI	• Mis à jour du règlement sur la GMR pour les deux Villes et adoption des règlements	Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles

Plan d'action PGM R 2023 - 2030
MRC de Sept-Rivières
Indicateurs de suivi de la mise en oeuvre

N°	Mesure	Indicateurs de performance	Résultats attendus
SECTEUR CRD			
22	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la récupération des résidus CRD lors de la délivrance de permis	• Nombre de "Guide des bonnes pratiques sur la gestion des débris de CRD" distribués • Nombre de demandes de permis de construction par ville • Nombre de dépliants distribués • Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD Diminution des quantités de débris CRD éliminées
23	Mettre en place une tarification incitative au LET afin de favoriser le tri à la source des résidus CRD	• Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés • Nombre de message diffusé • Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles Diminution des quantités de résidus CRD éliminées
24	Encourager la gestion des CRD selon le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.	• Résultat de l'étude sur les débouchés • Résultat de l'étude sur les pratiques de gestion sur les chantiers CRD • Guide sur la gestion des résidus CRD • Nombre de directives internes diffusées pour les travaux municipaux • Nombre de document transmis pour le réemploi des agrégats • Nombre de personnes sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des débris de CRD	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD Diminution des quantités de résidus CRD éliminées
25	Évaluer la mise en place d'un système de suivi des résidus CRD générées sur le territoire	• Résultat de l'analyse • Mise en place du système de suivi • Quantité de résidus CRD récupérés • Quantité de résidus CRD éliminés	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD Diminution des quantités de résidus CRD éliminées
26	Continuer le tri final des résidus CRD qui se retrouvent au LET		Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD
SUIVI ET MISE EN OEUVRE			
27	Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)	• Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année	Diffusion publique de l'avancement du PGMR
28	Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les sept (7) ans	Non applicable	Rédaction et adoption d'un nouveau PGMR

Annexe 7: Fiches synthèses des mesures du plan d'action 2023-2030

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 1	Élaborer une campagne de communication pour sensibiliser le secteur résidentiel
VOLET	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)
Pistes d'actions	- Définir les modalités et l'échéancier de la campagne de communication (Campagne sur la consommation responsable et les bonnes pratiques zéro déchet, sur le gaspillage alimentaire, la gestion des résidus CRD, les matières recyclables, les matières organiques) - Uniformiser les aide-mémoires distribués au citoyen (Ville de Port-Cartier et Ville de Sept-Îles) - Faire connaître les orientations régionales (PGMR) et provinciales de gestion des matières résiduelles à la population - Développer et mettre à jour la trousse d'outil pour le secteur résidentiel (Guide de l'écocitoyen, etc.)
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Faire appel à une entreprise externe ou élaborer à l'interne le plan de communication - Elaboration d'un calendrier pour les publications en lien avec la gestion des matières résiduelles - Mise à jour de la trousse d'outil pour la communication avec la population (Guide de l'écocitoyen, aide-mémoire, etc.)
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Détournement des matières de l'élimination Amélioration de la qualité des matières récupérées
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM		Collaborateurs ou partenaires :	Entreprise privée en communication CPESI MRC (TNO)				
Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	120	6 000 \$	8 000 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	14 000 \$							
Revenu et financement (\$):	- \$							
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x							
Récurrance :	Non							
Échéances :	2024							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Campagne de communication élaborée et prêt à être mis en œuvre

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Modalité et échéancier de la campagne de communication élaborés • Mis à jour des outils de communication • Plan de communication

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 2	Réaliser une sensibilisation ciblée auprès de la population
VOLET	Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)
Pistes d'actions	- Évaluer la forme possible pour cette sensibilisation terrain (ex. faire appel à une firme de communication) - Définir le mandat associé à cette activité : possibilité d'ajouter ce mandat aux activités des organismes environnementaux (CPESI) - Faire une inspection des bacs problématiques, donner des conseils aux citoyens et répondre au questionnaire - Évaluer les besoins en contenant des citoyens - Réaliser un sondage auprès de la population sur les habitudes et sur les actions à venir
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Déterminer si les activités de sensibilisation au terrain seront réalisées à l'interne ou à l'externe par une entreprise privée/OBNL - Définir les tâches à réaliser - Faire les inspections des bacs et la sensibilisation au terrain (principalement l'été) - Créer un sondage (via une plateforme comme GoogleForm) sur les thèmes suivants (écocentre, gestion des matières organiques, collecte sélective, installation septique, collecte des encombrants, réemploi, lutte contre le gaspillage alimentaire) - Transmettre le sondage à la population - Rédiger un rapport avec les résultats du sondage et identifier des pistes d'améliorations
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Détournement des matières de l'élimination Amélioration de la qualité des matières récupérées
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM		Collaborateurs ou partenaires :	Entreprise privée en communication CPESI MRC (TNO)				
Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	1 904	95 200 \$	- \$	- \$	5 100 \$			
Coût total (\$):	100 300 \$							
Revenu et financement (\$):	- \$							
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		x	x	x	x	x	x	x
Récurrence :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Sensibilisation des citoyens à la gestion des matières résiduelles Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Amélioration de la qualité des matières récupérées (collecte sélective et collecte des matières organiques)				
Indicateur de suivi :	<table> <tr> <th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr> <tr> <td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre de message publié • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation • Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et mis à jour • Nombre de personnes sensibilisées lors des évènements, lors des visites terrains, etc. • Nombre d'inspections réalisées • Nombre de non-conformités identifiées </td></tr> </table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de message publié • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation • Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et mis à jour • Nombre de personnes sensibilisées lors des évènements, lors des visites terrains, etc. • Nombre d'inspections réalisées • Nombre de non-conformités identifiées
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de message publié • Nombre d'activités de promotion du service • Nombre de personnes touchées par la campagne de sensibilisation • Nombre d'outils de sensibilisation élaborés et mis à jour • Nombre de personnes sensibilisées lors des évènements, lors des visites terrains, etc. • Nombre d'inspections réalisées • Nombre de non-conformités identifiées				

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 3

Assurer une saine gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux de la MRC et des municipalités

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles
Pistes d'actions	- Favoriser l'obtention ou le renouvellement de l'attestation ICI On Recycle + pour les bâtiments municipaux - Élaborer une politique d'achat responsable pour les activités administratives et bureautiques - Élaborer et/ou réviser la politique environnementale
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Définir les personnes responsables pour l'obtention de l'attestation ICI On Recycle + dans les bâtiments municipaux; - Démarrer le processus pour l'obtention de l'attestation ICI On Recycle + dans les bâtiments municipaux de Ville de Sept-Îles, de la Ville de Port-Cartier et de la MRC; - Définir les personnes responsables pour l'élaboration des politiques d'achat responsable; - Démarrer les processus de rédaction des politiques d'achat responsable; - Présenter les politiques d'achat responsable aux élus; - Adopter les politiques d'achat responsable par résolution;
Conformité - Exigences lignes directrices :	Exemplarité de l'état Acquisitions responsables, contenu recyclé
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC, Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
370	18 500 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

18 500 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x					

Récurrence :

Non

Échéances :

2026

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées dans les bâtiments municipaux.
Amélioration de la qualité des matières récupérées (collecte sélective et collecte des matières organiques) dans les bâtiments municipaux.
Mise en place des meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles au sein des bâtiments municipaux.

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	'• Nombre d'édifices municipaux engagés dans une démarche ICI ON RECYCLE+ • Nombre d'édifices municipaux attestés ICI ON RECYCLE+ • Nombre de politiques environnementales adoptées ou révisées • Nombre de politiques municipales d'achat responsables mises en place • Nombre de subventions offertes pour les couches lavables par municipalité

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 4	Promouvoir le réemploi des objets sur le territoire
VOLET	Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles
Pistes d'actions	- Promouvoir les activités de réemploi existantes sur le territoire par les réseaux sociaux (page Facebook) et par les sites de ventes en ligne, ainsi que les ventes de garage, babillards, etc. - Promouvoir les activités des magasins de réemploi sur le territoire (magasin de réemploi de Port-Cartier, textile Sept-Îles) dans le but d'accroître l'achalandage aux commerces de seconde main; - Évaluer la possibilité d'implanter dans les écocentres un espace pour la récupération d'objets encore en bon état - Conserver l'entente avec Recyk & Frip et assurer une bonne communication avec l'organisme afin de limiter l'élimination de textile au LET - Favoriser l'essor de la filière de réemploi sur le territoire notamment par des partenariats entre les différents organismes, la commission scolaire et les municipalités
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Intégrer des communications sur les activités de réemploi du territoire dans le plan de communication - Identifier les dates importantes pour la promotion des activités de réemploi (nettoyage de printemps, fêtes de fin d'année, etc.) - Publier sur les médias de communication des Villes et de la MRC les activités de réemploi et faire la promotion des magasins de réemploi - Réaliser une analyse sur l'implantation d'un espace pour le réemploi d'objets au sein des écocentres (journée porte ouverte aux écocentres, ajout d'une aire pour l'entreposage d'objets destinés au réemploi et opération d'un marché au puce, etc.) - Présenter les résultats de l'analyse aux élus - Mettre en œuvre la solution retenue - Mettre à jour l'entente avec Recyk&Frip et communiquer régulièrement avec l'organisme pour identifier ses difficultés et trouver des pistes d'améliorer afin de limiter l'élimination de textile au LET
Conformité - Exigences lignes directrices :	Respect hiérarchie des 3RVE Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Détournement des matières de l'élimination Prolongation de la durée de vie des produits - réparation
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM		Collaborateurs ou partenaires :	Organismes de réemploi OBNL MRC (TNO)				
Coûts - budget prévisionnel								
	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	2 404	120 200 \$	- \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	120 200 \$							
Revenu et financement (\$):	- \$							
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x
Récurrance :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation des quantités de matières réemployées Augmentation du nombre d'organisation pour la récupération d'objet/vêtements sur le territoire				
Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook • Entente avec les organismes de récupération • Quantités de matières réemployés par les organismes de récupération • Résultat de l'analyse pour l'implantation d'un espace de récupération des objets dans les écocentres </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook • Entente avec les organismes de récupération • Quantités de matières réemployés par les organismes de récupération • Résultat de l'analyse pour l'implantation d'un espace de récupération des objets dans les écocentres
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de promotions réalisées pour les activités de réemploi existantes • Nombre d'abonnés aux pages touchant le réemploi sur Facebook • Entente avec les organismes de récupération • Quantités de matières réemployés par les organismes de récupération • Résultat de l'analyse pour l'implantation d'un espace de récupération des objets dans les écocentres				

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 5

Encourager la participation citoyenne

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles
-------------------------	--

Pistes d'actions	- Collaborer à l'organisation de journée de nettoyage des milieux naturels (mise à disposition des bacs et contenants) - Collaborer avec Environnement Côte-Nord à la diffusion des campagnes d'information concernant les dépotoirs clandestins - Encourager l'apport des matières aux écocentres - Encourager les projets écocitoyens : Café réparation, vente de garage, jardin communautaire, etc. - Offrir des bacs et contenants pour les journées de nettoyage des milieux naturels - Transmettre l'information à la population via les médias de communication des deux Villes et de la MRC
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Publier sur les médias de communication des deux Villes et de la MRC les matières acceptées aux écocentres et encourager l'apport volontaire des matières lors des périodes stratégiques (ex. nettoyage de printemps) - Publier sur les médias de communication des deux Villes les projets spéciaux (développement d'un jardin communautaire, activité de "Café réparation", démarrage des ventes de garage, etc.)
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Prolongation de la durée de vie des produits - réparation Détournement des matières de l'élimination
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM

Collaborateurs ou partenaires :

Environnement Côte-Nord CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
640	32 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 32 000 \$

Revenu et financement (\$): - \$

Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x

Récurrance : En continu

Échéances : 2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de message diffusé - Nombre de visites dans les écocentres et ARMR - Quantité de matières récupérées dans les écocentres et ARMR - Nombre de projet écocitoyen développé

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 6

VOLET

Optimiser et développer les ilots de récupération dans les espaces publics du territoire de la MRC

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation

Pistes d'actions

Moyens de mise en œuvre envisagés

Conformité - Exigences lignes directrices :

Intervenants visés :

Matières visées :

Territoire visé :

- S'assurer que les espaces publics sont bien équipés pour favoriser le tri et la collectes des matières résiduelles (îlot de tri à 3 voies)

- Promouvoir la bonne utilisation de ces installations

- Faire le suivi de leur utilisation et valider les nouveaux besoins éventuels pour chaque année

- Visiter tous les espaces publics qui sont équipés d'un îlot de tri;

- Evaluer si ces îlots de tri sont implantés correctement (position, message affiché, nombre de bac, utilisation des bacs, etc.);

- Identifier des pistes d'amélioration pour augmenter la récupération des matières recyclables et identifier les îlot de tri à remplacer par un îlot à trois voies pour les matières organiques;

- Publier sur les médias de communication des deux Villes et de la MRC les matières admissibles pour ces îlots et l'importance de réaliser un bon tri à la source des matières;

- Suivre les quantités récupérées avec ces îlots et identifier les nouveaux besoins pour l'implantation de nouveau îlot (ex. lors de l'implantation d'un nouveau bâtiment, nouveau parc, etc.)

Récupération des matières recyclables hors foyer

Contribution à l'objectif national de 75% des matières recyclables (papier/carton, verre, plastique et métal) recycler

Tous

Matières recyclables et organiques

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM

Collaborateurs ou partenaires :

CPESI

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses		Coût d'immobilisation		Coût d'exploitation	
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
	208	10 400 \$	- \$	- \$	30 000 \$	- \$	- \$	- \$
Coût total (\$):	40 400 \$							
Revenu et financement (\$):	- \$							
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			x	x	x	x	x	x
Récurrence :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées Augmentation des quantités de matières organiques récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées	
Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de lieux publics et/ou bâtiments sans aucun îlot de tri ou mal desservie • Nombre d'îlot installés • % de couverture des lieux et espaces publics • Niveau de contamination des matières recyclables/matières organiques • Quantités de matières récupérées dans les lieux publics

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 7	Optimiser la collecte des matières recyclables auprès du secteur résidentiel
VOLET	Collectes, services et installations
DESCRIPTION DE LA MESURE	
Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation
Pistes d'actions	- Faire un suivi des collectes (matières recyclables et ordures) auprès du résidentiel, et adapter les campagnes de sensibilisation de façon à atteindre les mauvais trieurs - Faciliter la transition vers le nouveau régime de collecte sélective (modernisation) et assurer le suivi nécessaire (amélioration continue du service) - Évaluer les améliorations possibles pour optimiser la récupération des matières recyclables auprès des multilogements
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Utiliser les données de la collecte intelligente pour identifier les secteurs résidentiels problématiques (Ville de Sept-Îles); - Utiliser les visites terrains des bacs afin d'identifier les secteurs résidentiels problématiques (Ville de Port-Cartier); - Communiquer avec les secteurs problématiques afin de corriger la situation; - Débuter les communications avec l'organisme de gestion désigné pour la modernisation de la collecte sélective; - Identifier des pistes d'optimisation de la collecte des matières recyclables auprès des secteurs résidentiels problématiques; - Mettre en place les pistes d'optimisation retenues;
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Amélioration de la qualité des matières récupérées Contribution à l'objectif national de 75% des matières recyclables (papier/carton, verre, plastique et métal) recycler
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Matières recyclables
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM		Collaborateurs ou partenaires :	MRC (TNO) CPESI Le Phare ---				
Coûts - budget prévisionnel								
	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	1 020	51 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	71 000 \$							
Revenu et financement (\$):	- \$							
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x
Récurrence :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→	Augmentation des quantités de matières recyclables récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées				
Indicateur de suivi :						
	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre de bacs bleu fourni • Nombre de multilogement n'ayant pas accès à la collecte sélective • Modalité du nouveau système de collecte sélective • Nombre de bac contaminé et/ou personne ne participant pas à la collecte sélective (suivi grâce au système de collecte intelligent) • Nombre de personnes sensibilisés </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de bacs bleu fourni • Nombre de multilogement n'ayant pas accès à la collecte sélective • Modalité du nouveau système de collecte sélective • Nombre de bac contaminé et/ou personne ne participant pas à la collecte sélective (suivi grâce au système de collecte intelligent) • Nombre de personnes sensibilisés	
Indicateur de suivi	Indicateur de performance					
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de bacs bleu fourni • Nombre de multilogement n'ayant pas accès à la collecte sélective • Modalité du nouveau système de collecte sélective • Nombre de bac contaminé et/ou personne ne participant pas à la collecte sélective (suivi grâce au système de collecte intelligent) • Nombre de personnes sensibilisés					

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 8

VOLET

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)
Pistes d'actions	- Développer et mettre en place une campagne de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire - Faire connaître et soutenir les organismes de récupération des denrées alimentaires
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Utiliser la trousse d'outil développé par RECYC-QUEBEC pour élaborer des messages à communiquer à la population; - Publier sur les médias de communication des deux Villes les messages élaborés; - Publiciser les actions des organismes de récupération des denrées alimentaires sur les médias de communication des deux Villes;
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Réduction du gaspillage alimentaire Détournement des matières de l'élimination
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Matières organiques
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier, Ville de Sept-Îles et ITUM

Collaborateurs ou partenaires :

MRC (TNO)
CPESI
Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
176	8 800 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

23 800 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x	x	x	x	x	x

Récurrence :

En continu

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Sensibilisation des citoyens à la réduction du gaspillage alimentaire Diminution des quantités de matières organiques éliminées				
Indicateur de suivi :	<table> <tr> <th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr> <tr> <td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Outil de communication et de sensibilisation développé • Nombre de message diffusé </td></tr> </table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Outil de communication et de sensibilisation développé • Nombre de message diffusé
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Outil de communication et de sensibilisation développé • Nombre de message diffusé				

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 9

Sensibiliser la population à l'herbicyclage et au feuillicyclage afin de réduire à la source la génération d'herbes et de feuilles

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles

Pistes d'actions

- Promouvoir les impacts positifs de l'herbicyclage et du feuillicyclage : réduction à la source (moins de transport des matières), éléments nutritifs pour le sol, etc.

- Publier sur les médias de communication des deux Villes l'importance de réaliser l'herbicyclage et le feuillicyclage afin de réduire à la source les résidus verts et limiter l'émission de gaz à effet de serre, et partager les impacts positifs liés à cette pratique;

Moyens de mise en œuvre envisagés

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Matières organiques (résidus verts)

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
ITUM

Collaborateurs ou partenaires :

MRC (TNO)
CPESI
Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
80	4 000 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

4 000 \$

Revenu et financement (\$):

- \$

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x	x	x	x	x	x

Récurrence :

En continu

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→ Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Diminution des quantités d'herbes (gazon) et de feuilles dans le bac brun et/ou dans le bac noir (élimination)

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de message diffusé - Nombre de personne pratiquant l'herbicyclage/feuillicyclage (donnée du sondage)

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 10

Implanter la collecte des matières organiques résidentiel sur le territoire

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Recycler les matières organiques et les boues municipales

Pistes d'actions

- Planifier la mise en place de la collecte des matières organiques (calendrier de collecte, communication, achat de bacs roulants)
- Construite la plateforme de compostage (piloter les travaux de construction de la plateforme de compostage)
- Communiquer avec la population (organiser des rencontres citoyennes afin de répondre aux interrogations de la population)
- Implanter les équipements pour la collecte des matières organiques (distribution des bacs bruns)
- Déployer la collecte et transport des matières organiques (Appel d'offres/Choix du soumissionnaire, octroi du contrat), et démarrer la collecte des matières organiques et en faire le suivi
- Mettre en opération la plateforme de compostage

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Elaborer un calendrier de collecte
- Elaborer un plan de communication adapté à la mise en place de la collecte des matières organiques (définir le mandat pour une firme de communication);
- Mettre en oeuvre le plan de communication auprès de la population;
- Inviter la population à des rencontres de concertation, et de formation à l'utilisation du nouveau bac brun;
- Rencontrer les propriétaires des multilogements afin d'identifier des pistes d'implantation de la collecte des matières organiques;
- Elaborer les appel d'offres pour l'achat des bacs et conteneurs, la construction de la plateforme de compostage, l'opération de la plateforme de compostage et les publier;
- Octroyer les différents contrats ;
- Distribuer les bacs et les conteneurs;
- Démarrer la collecte des matières organiques;
- Faire le suivi des quantités récupérées;
- Evaluer les pistes d'amélioration de la collecte;

Conformité - Exigences lignes directrices :

Gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal incluant les ICI
 Détournement des matières de l'élimination
 Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique putrescible

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Matières organiques

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
 Ville de Sept-Îles

**Collaborateurs
 ou partenaires :**

MRC (TNO)
 Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
10 730	536 500 \$	80 000 \$	3 365 000 \$	2 450 000 \$

Coût total (\$):

6 431 500 \$

Revenu et financement (\$):

1 901 570 \$

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x					

Récurrance :

Non

Échéances :

2025

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :



Augmentation des quantités de matières organiques récupérées
 Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de bac/conteneur distribué • Plan de communication et calendrier de collecte réalisés • Nombre de personne rencontrée • Nombre d'atelier rencontre organisé • Plateforme de compostage en fonction • Taux de participation à la collecte des matières organiques • Quantité de matière organique récupérée

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 11

VOLET

Développer des débouchés pour le compost produit à la future plateforme de compostage

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Recycler les matières organiques et les boues municipales

Pistes d'actions

Moyens de mise en œuvre envisagés

Conformité - Exigences lignes directrices :

Intervenants visés :

Matières visées :

Territoire visé :

- Évaluer les possibilités et les débouchées du compost (redistribution au citoyen si la qualité le permet)

- Faire analyser la qualité du compost produit à la plateforme de compostage;

- Identifier les débouchées possible pour le compost produit en fonction de sa qualité;

- Evaluer si la redistribution au citoyen d'une partie du compost produit est possible;

- Identifier les modalités liés à la redistribution du compost;

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Développement de débouchés pour les composts

Tous

Matières organiques

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
40	2 000 \$	15 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

17 000 \$

Revenu et financement (\$):

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		x					

Séquence de mise en œuvre :

Récurrence :

Échéances :

Non

2025

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Sensibilisation des citoyens à la collecte des matières organiques.

Encourager la population à utiliser le bac brun

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Débouchée possible pour le compost produit - Décision prise

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 12

Continuer à recycler ou valoriser les boues municipales (incluant les boues de fosses septiques) dont la qualité le permet

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Recycler les matières organiques et les boues municipales
-------------------------	---

Pistes d'actions	- Réaliser un inventaire du nombre d'installation septique du territoire - Favoriser la valorisation et le recyclage des boues de fosses septiques (ex. future plateforme de compostage, site Amnor, etc.) - Poursuivre la déshydratation des boues municipales et analyser les sites potentiels permettant de valoriser/recycler les boues (restauration de site, épandage agricole, sablière, etc.) - Faire un suivi des projets de recyclage/valorisation - Utiliser les boues déshydratées dans le processus de compostage de la future plateforme de compostage, et valoriser les boues comme matériel de recouvrement final des cellules du LET uniquement lorsque la qualité ne permet pas une autre forme de valorisation
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Communiquer avec les différents secteurs du bâtiment afin d'obtenir l'information sur le nombre d'installation septique du territoire; - Tenir à jour un inventaire du nombre d'installation septique sur le territoire se basant les permis municipaux; - Encourager les propriétaires d'installation septique à faire appel à un collecteur privé de boues de fosses septiques; - Réaliser le traitement des boues de fosses septiques à la plateforme de compostage; - Continuer les projets de valorisation des boues des étangs aérés; - Réaliser le suivi des projets de recyclage/valorisation des boues sur le territoire;

Conformité - Exigences lignes directrices :

Recyclage des biosolides municipaux

Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Matières organiques (boues)

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

MRC (TNO)

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
2 680	134 000 \$	90 000 \$	178 500 \$	8 328 800 \$

Coût total (\$):

8 731 300 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x

Réurrence :

Non

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Augmentation des quantités de biosolides recyclées/valorisées

Diminution des quantités de biosolides éliminées

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de fosses septiques sur le territoire • Nombre de vidanges par année • Quantité de boues de municipales recyclées/valorisées • Quantité de boues municipales éliminées

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 13

VOLET

Optimiser la collecte des résidus d'encombrants pour favoriser leur récupération et leur réemploi

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation

Pistes d'actions

- Encourager le dépôt des matières valorisables aux écocentres et ARMR

- Maintenir les collectes d'encombrants et continuer les efforts de ségrégation des résidus d'encombrants collectés afin de limiter l'enfouissement de matière valorisable (ex. métal).

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Encourager la population à venir apporter leurs matières admissibles aux écocentres via des publication sur les médias de communication des deux Villes;

- Partager avec les organismes de récupération d'objet du territoire les dates des collectes d'encombrants afin qu'ils puissent venir récupérer les objets encore en bon état;

- Maintenir les collectes d'emcombrants et les efforts de séparation du métal des objets non valorisable

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Détournement des matières de l'élimination

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Encombrants

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

MRC (TNO)

Le Phare

CPESI

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
2 048	102 400 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$): 102 400 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x	x	x	x	x	x

Récurrence :

En continu

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → 'Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	- Nombre de message publié - Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation - Nombre de collectes des résidus encombrants - Quantité de résidus encombrants collectés et valorisés

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 14

VOLET

Optimiser et développer les écocentres et aires de réception des matières sur le territoire

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation
Pistes d'actions	- Poursuivre la promotion des services existants pour la collecte et la récupération des RDD (écocentres et déchetterie) - Informer les citoyens sur les lieux de disposition des matières : promotion de l'outil Ça va où, mise à jour des sites Web des municipalités, etc. - Poursuivre la sensibilisation à la récupération des RDD lors des campagnes de sensibilisation (aide-mémoire avec le calendrier de collecte) - Mettre à jour le Guide de l'écocitoyen ainsi que la liste des matières acceptées (signalisation et pictogramme) - Mettre en place un ARMR dans le secteur de Gallix - Promouvoir l'utilisation des écocentres auprès de la population - Construire et mettre en opération l'écocentre prévu à Mani-utenam
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Publier sur les médias de communication des Villes afin de promouvoir les services offerts aux différents écocentres et ARMR du territoire; - Mettre à jour et publier un aide-mémoire pour la récupération des RDD; - Mettre à jour la signalisation et les pictogrammes utilisés dans les outils de communication; - Démarrer les démarches pour la construction des nouveaux écocentres (autorisation ministérielle, plan de construction, etc.) - Elaborer les appel d'offres pour la construction et l'opération des nouveaux écocentres et octroyer les différents contrats; - Publiciser la mise en opération des nouveaux écocentres; - Faire un suivi des quantités de matières récupérées aux écocentres et ARMR et tenir à jour un registre d'entrée;
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Détournement des matières de l'élimination Optimisation des écocentres
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Encombrants, résidus CRD, RDD
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles ITUM		Collaborateurs ou partenaires :	Entreprise privée				
Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	648	32 400 \$	8 000 \$	157 500 \$	695 000 \$			
Coût total (\$):	892 900 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			x					
Récurrence :	Non							
Échéances :	2025							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→	Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation de la desserte des écocentres et ARMR Augmentation de la récupération des RDD, du métal et du bois.
Indicateur de suivi :		
	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantités de RDD collectées par les écocentres et aires de réception • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Nombre de personnes touchées par les activités de sensibilisation • Mise en opération des nouveaux écocentres • Statistiques des écocentres et aires de réception

SECTEUR RÉSIDENTIEL

Mesure n ° 15

VOLET

Mettre à jour les règlements en GMR

Mise à niveau règlementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Optimiser les services existants de gestion des matières résiduelles et promouvoir leur utilisation
Pistes d'actions	- Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour y inclure la gestion des écocentres et la future collecte des matières organiques
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Faire appel à un expert pour mettre à jour la réglementation municipale en GMR afin d'y intégrer des articles sur la gestion des matières organiques ainsi que sur l'utilisation des écocentres.
Conformité - Exigences lignes directrices :	Respect hiérarchie des 3RVE
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
MRC (TNO)

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	150	7 500 \$	9 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

16 500 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			x					

Récurrence :

Non

Échéances :

2025

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→ Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Mis à jour du règlement sur la GMR pour les deux Villes et adoption des règlements

SECTEUR ICI

Mesure n ° 16

VOLET

Développer une campagne de communication et de sensibilisation pour le secteur ICI

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)

Pistes d'actions

- Développer une trousse d'outil pour le secteur ICI en se basant sur les documents disponibles (trousse de RECYC-QUÉBEC, guide, accompagnement démarche ICI On recycle +, etc.)

- Faire connaître les orientations régionales (PGMR) et provinciales de gestion des matières résiduelles et informer les ICI des pénalités à venir

- Mettre en place et développer la campagne de sensibilisation à l'égard de la clientèle ICI

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Faire appel à une entreprise externe ou élaborer à l'interne le plan de communication

- Elaboration d'un calendrier pour les publications en lien avec la gestion des matières résiduelles

- Mise à jour de la trousse d'outil pour la communication auprès des ICI en se basant sur la trousse de RECYC-QUEBEC (ex. d'outil à développer : guide pour la gestion des matières résiduelles sur le territoire, liste des entreprises en GMR, fiche d'information sur la certification ICI On Recycle +, etc.)

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)

Responsabilisation des générateurs ICI

Détournement des matières de l'élimination

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

CPESI et entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	120	6 000 \$	8 000 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	14 000 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x						
Récurrance :	Non							
Échéances :	2024							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Mis à jour des outils de sensibilisation pour les ICI • Nombre d'aides mémoires diffusés aux ICI • Nombre de message diffusés • Nombre d'ICI sensibilisés

SECTEUR ICI

Mesure n ° 17

VOLET

Offrir un service de consultation personnalisé pour les ICI

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)
Pistes d'actions	- Réaliser une enquête et un sondage auprès des ICI - Analyser les données de collecte (puce RFID) des conteneurs placés chez les ICI (ordures et matières recyclables) afin d'identifier les secteurs problématiques - Planifier et mettre en œuvre des visites auprès des ICI ayant des difficultés à récupérer les matières recyclables - Proposer des pistes de solutions aux ICI ayant des difficultés à récupérer les matières recyclables.
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Déterminer si les activités de sensibilisation au terrain seront réalisées à l'interne ou à l'externe par une entreprise privée/OBNL - Définir les tâches à réaliser - Faire les inspections des conteneurs et la sensibilisation au terrain (principalement l'été) - Analyser les statistiques de collecte des conteneurs placés chez les ICI (Ville de Sept-Îles) - Rencontrer les ICI ayant le plus de difficulté à récupérer les matières recyclables et identifier des pistes de solutions afin d'améliorer la situation - Créer un sondage (via une plateforme comme GoogleForm) sur les thèmes suivants (gestion des matières organiques, collecte sélective, lutte contre le gaspillage alimentaire) - Transmettre le sondage aux entreprises - Rédiger un rapport avec les résultats du sondage et identifier des pistes d'améliorations
Conformité - Exigences lignes directrices :	Respect hiérarchie des 3RVE Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Amélioration de la qualité des matières récupérées Contribution à l'objectif national de 75% des matières recyclables (papier/carton, verre, plastique et métal) recycler
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

CPESI

Chambres de commerces

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	2 440	122 000 \$	25 000 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	147 000 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x
Récurrence :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Sensibilisation des usagers du secteur ICI à la gestion des matières résiduelles				
Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre d'ICI rencontré • Nombre de rencontre de suivi personnalisé • Nombre de recommandations réalisé </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI rencontré • Nombre de rencontre de suivi personnalisé • Nombre de recommandations réalisé
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'ICI rencontré • Nombre de rencontre de suivi personnalisé • Nombre de recommandations réalisé				

SECTEUR ICI

Mesure n ° 18

Encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire

VOLET

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et encourager le développement de l'économie circulaire

Pistes d'actions

- Collaborer avec les organismes en économie circulaire de la région pour la réalisation d'un inventaire du gisement de matière auprès des gros ICI du territoire
- Collaborer avec les organismes en économie circulaire de la région afin d'accompagner les ICI dans l'identification des maillages et dans les aspects technico-économiques, et solliciter de nouvelles organisations pour assurer la pérennité de la démarche
- Solliciter les entreprises à partager leurs données sur les quantités de matières résiduelles générées afin de faciliter l'identification de maillage

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Favoriser la communication des entreprises avec les organismes en économie circulaire
- Partager les données sur les quantités de matières éliminées avec les organismes en économie circulaire
- Aider les organismes en économie circulaire à identifier les entreprises générant le plus de matières
- Collaborer avec les organismes en économie circulaire lors de la planification et la mise en œuvre d'atelier de maillage
- Faciliter le transfert d'information entre les entreprises et les organismes en économie circulaire

Conformité - Exigences lignes directrices :

Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ)
Développement de nouveaux marchés, débouchées et symbioses industrielles encourageant l'économie circulaire

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Organismes en maillage et synergie
Représentants ciblés

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
267	13 350 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

33 350 \$

Revenu et financement (\$):

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x	x	x	x	x	x

Séquence de mise en œuvre :

Récurrence :

En continu

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→ Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées
Augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'atelier de maillage réalisé • Nombre de maillage identifié • Nombre d'ICI rencontré • Nombre de projets conjoints initiés • Inventaire des types contenant en place (bacs et conteneurs) • Quantités de déchets produits par les ICI • Quantité de matières détournées de l'enfouissement

SECTEUR ICI

Mesure n ° 19

VOLET

Implanter la collecte des matières organiques auprès des ICI

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Promouvoir la réduction à la source et le réemploi des matières résiduelles Sensibiliser et responsabiliser tous les générateurs de matières résiduelles (citoyens, ICI, entrepreneurs CRD)
Pistes d'actions	- Cibler les ICI qui génèrent beaucoup de matières organiques (restaurants, hôtel, école, épicerie, etc.) : faire une présentation de la futur collecte des matières organiques, débiter les discussions sur les modalités de collecte - Accompagner les ICI dans la mise en place de la collecte des matières organiques dans leur installation : visite sur place des installations, diagnostic personnalisé, évaluer leur besoin et proposer des solutions - Offrir la collecte des matières organiques municipales (bac roulant) à tous les ICI - Faire un suivi des quantités de matières organiques récupérées auprès des ICI - Encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Identifier les ICI qui peuvent participer à la collecte des matières organiques - Elaborer un plan de communication adapté à la mise en place de la collecte des matières organiques auprès des ICI (définir le mandat pour une firme de communication); - Mettre en œuvre le plan de communication auprès des ICI; - Inviter les ICI à des rencontres de concertation, et de formation à l'utilisation du nouveau bac brun; - Rencontrer les propriétaires des ICI afin d'identifier des pistes d'implantation de la collecte des matières organiques; - Distribuer les bacs et les conteneurs; - Démarrer la collecte des matières organiques auprès des ICI; - Faire le suivi des quantités récupérées; - Evaluer les pistes d'amélioration de la collecte et encourager les ICI à participer à la collecte des matières organiques; - Faire des visites des ICI qui souhaite participer à la collecte des matières organiques afin d'identifier leurs besoins; - Accompagner les ICI dans la mise en place de toute autre système de récupération des matières organiques qui n'est pas la collecte municipale (ex. matériel de conditionnement sur place);
Conformité - Exigences lignes directrices :	Gestion des matières organiques sur 100 % du territoire municipal incluant les ICI Contribution à l'objectif national de recycler 60 % de la matière organique
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Matières organiques
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

CPESI et entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
880	44 000 \$	35 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

79 000 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		x	x				

Récurrance :

Non

Échéances :

2026

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Augmentation des quantités de matières organiques récupérées Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées				
Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre de bac/conteneur distribué • Nombre d'ICI rencontrée • Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques • Nombre d'atelier rencontre ICI organisé • Taux de participation à la collecte des matières organiques (secteur ICI) • Quantité de matière organique récupérée (secteur ICI) </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de bac/conteneur distribué • Nombre d'ICI rencontrée • Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques • Nombre d'atelier rencontre ICI organisé • Taux de participation à la collecte des matières organiques (secteur ICI) • Quantité de matière organique récupérée (secteur ICI)
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de bac/conteneur distribué • Nombre d'ICI rencontrée • Nombre d'ICI intégrés dans le programme de gestion des matières organiques • Nombre d'ICI sensibilisés suite à la mise en place du programme de gestion des matières organiques • Nombre d'atelier rencontre ICI organisé • Taux de participation à la collecte des matières organiques (secteur ICI) • Quantité de matière organique récupérée (secteur ICI)				

SECTEUR ICI

Mesure n ° 20

VOLET

Offrir la possibilité de récupérer les matières résiduelles des ICI aux écocentres du territoire

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Stimuler la performance du secteur ICI et encourager le développement de l'économie circulaire
Pistes d'actions	- Développer la Déchetterie au LET pour en faire un écocentre complet à vocation commerciale - Développer et optimiser l'écocentre de Le Phare pour l'acceptation des résidus commerciaux
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Identifier les types de matières à ajouter à la Déchetterie et à l'écocentre Le Phare - Ajouter des options pour la récupération et la séparation à la source de plus de résidus à la Déchetterie du LET et à l'écocentre Le Phare - Mettre en place une signalisation à la Déchetterie du LET - Publiciser le service offert à la Déchetterie du LET et à l'écocentre Le Phare - Faire un suivi des quantités récupérés en provenance du secteur commercial - Faire un suivi du nombre de visite en provenance du secteur commercial
Conformité - Exigences lignes directrices :	Optimisation des écocentres Détournement des matières de l'élimination Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Encombrants, résidus CRD, RDD
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles		Collaborateurs ou partenaires :	Entreprise privée Le Phare				
Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	650	32 500 \$	24 000 \$	240 000 \$	- \$			
Coût total (\$):	296 500 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			x	x				
Récurrence :	Non							
Échéances :	2026							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Diminution des quantités de matières résiduelles éliminées Augmentation de la desserte des écocentres Augmentation de la récupération des RDD, du métal et du bois.				
Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Quantité récupérés selon les secteurs à la Déchetterie du LET • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Développement des activités de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare • Statistiques de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare (résidus commerciaux) </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantité récupérés selon les secteurs à la Déchetterie du LET • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Développement des activités de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare • Statistiques de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare (résidus commerciaux)
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Quantité récupérés selon les secteurs à la Déchetterie du LET • Nombre d'activités de promotion du service/nombre de message publié • Développement des activités de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare • Statistiques de la Déchetterie du LET et de l'écocentre Le Phare (résidus commerciaux)				

SECTEUR ICI

Mesure n ° 21

Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour le secteur ICI

VOLET

Mise à niveau règlementaire

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Stimuler la performance du secteur ICI et encourager le développement de l'économie circulaire

Pistes d'actions

- Mettre à jour la réglementation municipale en GMR pour y inclure la gestion des écocentres et la future collecte des matières organiques

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Faire appel à un expert pour mettre à jour la réglementation municipale en GMR afin d'y intégrer des articles sur la gestion des matières organiques ainsi que sur l'utilisation des écocentres.

Conformité - Exigences lignes directrices :

Respect hiérarchie des 3RVE

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Toutes

Territoire visé :

MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
MRC (TNO)

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	200	10 000 \$	7 500 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	17 500 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			x					
Récurrence :	Non							
Échéances :	2025							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→ Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Mis à jour du règlement sur la GMR pour les deux Villes et adoption des règlements

SECTEUR CRD

Mesure n ° 22

VOLET

Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la récupération des résidus CRD lors de la délivrance de permis

Information, Sensibilisation, Éducation (ISÉ)

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois
Pistes d'actions	- Rédiger un Guide des bonnes pratiques et le diffuser - Transmettre systématiquement un dépliant d'information à chaque délivrance de permis (Éléments clés du Guide des bonnes pratiques) - Mettre ce guide sur le site Internet de la MRC et sur le site Internet des villes dans la section de demande de permis de travaux - Promouvoir la mise en place de clause pour la récupération des résidus CRD auprès des donneurs d'ouvrage et encourager la mise en application de ces clauses
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Définir le contenu du Guide des bonnes pratiques pour la gestion des CRD - Définir le mandat lié à la rédaction de ce Guide (mandat externe ou interne); - Publier le Guide sur les sites Web des Villes et de la MRC - Diffuser une version de ce Guide lors de la délivrance des permis de construction, rénovation et démolition - Evaluer la possibilité d'ajouter des clauses pour la récupération des résidus CRD lors des travaux municipaux - Publier sur les médias de communication des Villes et de la MRC les impacts positifs liés à la mise en place de clause de récupération des résidus CRD dans les appels d'offres - Publier sur les médias de communication des Villes et de la MRC l'importance de respecter ces clauses de récupération - Evaluer si les chantiers de grande ampleur mettent en place des clauses de récupération des résidus CRD et les respectent en faisant un suivi des quantités de résidus CRD éliminées par les entrepreneurs de la région.
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Gestion des résidus de CRD et recours à des centres de tri CRD reconnus Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Résidus CRD
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-îles	Collaborateurs ou partenaires :	MRC (TNO) Entrepreneurs CRD Associations sectorielles					
Coûts - budget prévisionnel								
	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	510	25 500 \$	30 000 \$	- \$	1 500 \$			
Coût total (\$):	57 000 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x
Récurrance :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD
Diminution des quantités de débris CRD éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de "Guide des bonnes pratiques sur la gestion des débris de CRD" distribués • Nombre de demandes de permis de construction par ville • Nombre de dépliants distribués • Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés

SECTEUR CRD

Mesure n ° 23

Mettre en place une tarification incitative au LET afin de favoriser le tri à la source des résidus CRD

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois

Pistes d'actions

- Réaliser une étude complémentaire pour valider le mode de tarification
- Évaluer la possibilité de mettre en place une surcharge à l'enfouissement lorsqu'un entrepreneur CRD apporte des résidus CRD valorisables au LET
- Imposer un tarif incitatif à la baisse pour les débris triés et publiciser les entreprises modèles pour donner une visibilité; imposer les tarifs réels reliés à l'enfouissement à ceux qui ne trient pas.

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Identifier le type de tarification applicable (étude afin de valider le mode de tarification)
- Proposer aux élus une tarification
- Adopter la tarification incitative par résolution
- Mettre en place la tarification incitative et faire le suivi des quantités des matières éliminées
- Faire un suivi de la qualité des matières récupérées

Conformité - Exigences lignes directrices :

Responsabilisation des générateurs ICI et de résidus de CRD
Détournement des matières de l'élimination
Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Résidus CRD

Territoire visé :

Sept-Îles

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	175	8 750 \$	15 000 \$	- \$	- \$			
Coût total (\$):	23 750 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
		x						
Récurrence :	Non							
Échéances :	2024							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→	Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD Responsabilisation des générateurs de matières résiduelles Diminution des quantités de résidus CRD éliminées				
Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés • Nombre de message diffusé • Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés • Nombre de message diffusé • Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs	
Indicateur de suivi	Indicateur de performance					
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés • Nombre de message diffusé • Modifications apportées à la tarification • Nombre d'activités de diffusion des nouveaux tarifs					

SECTEUR CRD

Mesure n ° 24	Encourager la gestion des CRD selon le principe des 3RV : réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation.
VOLET	Acquisition de connaissances

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois
-------------------------	--

Pistes d'actions	- Rechercher les débouchés des résidus CRD récupérées dans les écocentres et ARMR (faire une étude de recherche de débouché en considérant l'éloignement du territoire et l'absence de centre de tri CRD proche) - Promouvoir la déconstruction des bâtiments et le réemploi des agrégats dans les travaux municipaux - Évaluer la possibilité de réduire l'emploi de résidus CRD avec un potentiel de valorisation sur le LET Mettre en place une directive interne pour des exigences pour l'acheminement des débris de CRD provenant de travaux municipaux vers les installations de récupération - Évaluer les possibilités de réemploi avec des cas concrets de municipalités ayant recours à des agrégats recyclés dans le cadre de leurs travaux municipaux
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Faire une étude de recherche de débouché en considérant les caractéristiques du territoire; - Evaluer les débouchés possibles et mettre en place les ententes nécessaires afin de maximiser le recyclage et la valorisation des résidus CRD; - Développer un guide pour la déconstruction des bâtiments et le réemploi des agrégats; - Mettre en place les recommandations du guide sur des projets pilotes dans le cadre des travaux municipaux; - Développer des fiches liées à ses projets pilotes et publiciser ses fiches avec les entrepreneurs CRD du territoire; - Faire des visites de chantier afin d'identifier des procédures/méthodes de travail à adopter afin de réduire l'élimination des résidus CRD (étude sur les pratiques de gestion des résidus CRD au chantier); - Publiciser auprès des entrepreneurs CRD des pistes de solution afin d'améliorer la gestion des résidus CRD sur les chantiers;
Conformité - Exigences lignes directrices :	Information – Sensibilisation – Éducation (ISÉ) Amélioration de la performance de récupération et des débouchés pour les matières problématiques Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Résidus CRD
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :	Ville de Port-Cartier Ville de Sept-Îles MRC (TNO)	Collaborateurs ou partenaires :	Entreprise privée (particulièrement les entrepreneurs CRD)																				
Coûts - budget prévisionnel	<table><tr><td colspan="2">Coût Ressources humaines</td><td>Coût d'études et analyses</td><td>Coût d'immobilisation</td><td>Coût d'exploitation</td></tr><tr><td>Heures</td><td>Montant</td><td>Montant</td><td>Montant</td><td>Montant</td></tr><tr><td>367</td><td>18 350 \$</td><td>25 000 \$</td><td>- \$</td><td>- \$</td></tr></table>				Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant	367	18 350 \$	25 000 \$	- \$	- \$				
Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation																			
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant																			
367	18 350 \$	25 000 \$	- \$	- \$																			
Coût total (\$):	43 350 \$																						
Revenu et financement (\$):																							
Séquence de mise en œuvre :	<table><tr><td>2023</td><td>2024</td><td>2025</td><td>2026</td><td>2027</td><td>2028</td><td>2029</td><td>2030</td></tr><tr><td></td><td></td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr></table>							2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			x	x	x	x	x	x
2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030																
		x	x	x	x	x	x																
Récurrance :	En continu																						
Échéances :	2023-2030																						

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD

Diminution des quantités de résidus CRD éliminées

Indicateur de suivi :

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Résultat de l'étude sur les débouchés • Résultat de l'étude sur les pratiques de gestion sur les chantiers CRD • Guide sur la gestion des résidus CRD • Nombre de directives internes diffusées pour les travaux municipaux • Nombre de document transmis pour le réemploi des agrégats • Nombre de personnes sensibilisés aux bonnes pratiques de gestion des débris de CRD • Nombre d'entrepreneurs CRD rencontrés

SECTEUR CRD

Mesure n ° 25

VOLET

Évaluer la mise en place d'un système de suivi des résidus CRD générées sur le territoire

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois
Pistes d'actions	- Évaluer la possibilité de mettre en place une garantie financière lors de l'émission de permis CRD pour assurer que les résidus CRD sont acheminés au bon endroit - Évaluer comment le système pourrait se mettre en place sur le territoire (opération des permis)
Moyens de mise en œuvre envisagés	- Identifier les pratiques des entrepreneurs CRD (utilisation de la Déchetterie du LET : compiler le nombre de visite ainsi que les quantités, aucun tri à la source, etc.) - Identifier avec les entrepreneurs CRD les pistes d'optimisation possibles afin de limiter l'élimination de résidus CRD (rencontre avec les entrepreneurs, visite de chantier, étude sur les pratiques de gestion des résidus CRD, etc.) - Analyser la faisabilité technique et économique de la mise en place d'une garantie financière - Analyser la forme possible d'un tel système et les avantages/inconvénients et les risques qui y sont associées - Présenter les résultats de l'analyse aux élus - Mettre en œuvre la solution retenue.
Conformité - Exigences lignes directrices :	Encourager la traçabilité des matières Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Résidus CRD
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
MRC (TNO)

Collaborateurs ou partenaires :

Entrepreneurs CRD
Corporation de développement économique de Port-Cartier
Développement économique Sept-Îles

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
	500	25 000 \$	25 000 \$	50 000 \$	- \$

Coût total (\$):

100 000 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
					x	x	x	x

Récurrence :

En continu

Échéances :

2027-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD

Diminution des quantités de résidus CRD éliminées

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Résultat de l'analyse • Mise en place du système de suivi • Quantité de résidus CRD récupérés • Quantité de résidus CRD éliminés

SECTEUR CRD

Mesure n ° 26

Continuer le tri final des résidus CRD qui se retrouvent au LET

VOLET

Collectes, services et installations

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales

Développer les filières de recyclage et valorisation des résidus CRD, notamment pour le bois

Pistes d'actions

- Moderniser le bâtiment actuel utilisé pour faire le tri final des résidus CRD (achat d'un nouveau bâtiment)
- Réaliser un suivi des quantités de matières triées par la pelle mécanique

Moyens de mise en œuvre envisagés

- Remplacer la structure de dôme du bâtiment actuel
- Faire les travaux de réfection du bâtiment actuel
- Continuer à faire le tri des matières avec la pelle mécanique (prévoir le mandat dans l'appel d'offres pour la gestion du LET)
- Faire un suivi des quantités de matières triées par la pelle mécanique afin de documenter les opérations de tri et d'identifier des pistes de solutions afin d'améliorer les pratiques de gestion des résidus CRD sur les chantiers

Conformité - Exigences lignes directrices :

Détournement des matières de l'élimination
Contribution à l'objectif national de trier 70 % des résidus de CRD

Intervenants visés :

Tous

Matières visées :

Résidus CRD

Territoire visé :

Sept-Îles

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Sept-Îles

Collaborateurs ou partenaires :

Entreprise privée

Coûts - budget prévisionnel	Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation			
	Heures	Montant	Montant	Montant	Montant			
	808	40 400 \$	85 000 \$	210 000 \$	- \$			
Coût total (\$):	335 400 \$							
Revenu et financement (\$):								
Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
	x	x	x	x	x	x	x	x
Récurrence :	En continu							
Échéances :	2023-2030							

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :

→

Augmentation du taux de récupération des résidus de CRD

Indicateur de suivi :	Indicateur de suivi	Indicateur de performance
	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	0

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 27	Diffuser les résultats de la mise en oeuvre du PGMR (suivi de la performance et de l'avancement des mesures)
VOLET	Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.
-------------------------	---

Pistes d'actions	- Mettre à jour les indicateurs de suivi des mesures du PGMR selon les données disponibles dans les villes - Faire le suivi des mesures afin de compléter le rapport de suivi des mesures du PGMR annuellement - Présenter les résultats de la mise en oeuvre du PGMR aux élus - Diffuser les faits saillants liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC par différents médias : 1 - Présentation annuelle de l'avancement aux conseils municipaux 2 - Publication du rapport annuel de suivi du PGMR sur le site Web de la MRC 3 - Bulletins municipaux - Produire le rapport annuel de suivi du PGMR et envoyer au MELCC avant le 30 juin de chaque année Voir pistes d'actions
------------------	---

Moyens de mise en œuvre envisagés

Conformité - Exigences lignes directrices :	Suivi et mise en oeuvre du PGMR
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
MRC (TNO)

Collaborateurs
ou partenaires :

ITUM

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
312	15 600 \$	- \$	- \$	- \$

Coût total (\$):

15 600 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
x	x	x	x	x	x	x	x

Récurrance :

En continu

Échéances :

2023-2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus :	→ Diffusion publique de l'avancement du PGMR
----------------------	--

Indicateur de suivi :	<table><tr><th>Indicateur de suivi</th><th>Indicateur de performance</th></tr><tr><td>Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée</td><td> • Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année </td></tr></table>	Indicateur de suivi	Indicateur de performance	Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année
Indicateur de suivi	Indicateur de performance				
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	• Nombre de publications traitant du PGMR • Nombre de rencontres/présentations par année				

MISE EN OEUVRE ET SUIVI DU PGMR

Mesure n ° 28Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles tous les sept (7) ans

VOLET

Mise en oeuvre et suivi

DESCRIPTION DE LA MESURE

Orientations régionales	Assurer le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles.
Pistes d'actions	- Valider la stratégie retenue de la MRC pour la révision du PGMR : Mandat externe ou révision en interne - Démarrer le processus de révision du PGMR
Moyens de mise en œuvre envisagés	Voir pistes d'actions
Conformité - Exigences lignes directrices :	Suivi et mise en oeuvre du PGMR
Intervenants visés :	Tous
Matières visées :	Toutes
Territoire visé :	MRC

MISE EN OEUVRE DE LA MESURE

Responsables :

MRC

Collaborateurs ou partenaires :

Ville de Port-Cartier
Ville de Sept-Îles
ITUM

Coûts - budget prévisionnel

Coût Ressources humaines		Coût d'études et analyses	Coût d'immobilisation	Coût d'exploitation
Heures	Montant	Montant	Montant	Montant
20	1 000 \$	20 000 \$	- \$	- \$

Coût total (\$):
21 000 \$

Revenu et financement (\$):

Séquence de mise en œuvre :	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
							x	x

Récurrence :
Non

Échéances :
2030

SUIVI DE LA MESURE

Résultats attendus : → Rédaction et adoption d'un nouveau PGMR

Indicateur de suivi	Indicateur de performance
Réalisée / Non réalisée / En cours / En partie/ Abandonnée	Non applicable